

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33° SEANCE

Séance du Mercredi 26 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 5316).
2. — Adresse de sympathie au peuple italien (p. 5316).
3. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5316).

Prestations sociales agricoles (p. 5316).

MM. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Schwint, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Michel Moreigne, Paul Girod, Pierre Louvot, Hubert d'Andigné, Paul Jargot, Pierre Tajan, Maurice Schumann.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

4. — Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 5325).
5. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5325).

Prestations sociales agricoles (suite) (p. 5325).

Adoption des crédits.

Article additionnel après l'article 46 (p. 5325).

Amendement n° 199 de M. Louis de la Forest. — MM. Louis de la Forest, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances. — Retrait.

Articles additionnels après l'article 49 (p. 5326).

Amendement n° 181 de M. Roland du Luart. — MM. Roland du Luart, le ministre, Jean Chamant, rapporteur spécial ; Robert Schwint, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Paul Jargot, Pierre Louvot, Michel Moreigne. — Adoption de l'article.

Amendement n° 182 de M. Roland du Luart. — Retrait.

Agriculture (p. 5328).

MM. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Aménagement rural) ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement agricole) ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Georges Berchet, Jean-Paul Hamman.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Serge Mathieu, Roland du Luart, Louis Minetti, Rémi Herment, Fernand Tardy, Charles-Edmond Lenglet, Christian Poncelet.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Paul Guillard, Henri Caillavet, Paul Jargot, Roger Boileau, Robert Guillaume, Paul Girod, Pierre Louvot, Alfred Gérin, André Lejeune, France Léchenault, Jean-Pierre Blanc, Roger Rinchet, Michel Rigou, Yves Le Cozannet, Gérard Delfau, Jacques Pelletier, Charles Zwickert, Marcel Vidal, Raymond Bouvier, René Regnault, Maurice Janetti.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le ministre, Christian Poncelet.

Sur les crédits du titre III (p. 5372).

M. Alphonse Arzel.
Adoption des crédits.

Titres IV, V et VI. — Adoption des crédits (p. 5372).

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 5372).
7. — **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 5372).
8. — **Transmission de projets de loi** (p. 5373).
9. — **Dépôt d'un rapport** (p. 5373).
10. — **Ordre du jour** (p. 5373).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL.

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

ADRESSE DE SYMPATHIE AU PEUPLE ITALIEN

M. le président. Mes chers collègues, une fois encore, l'Italie, pays allié, ami et étroitement uni à nous dans une communauté de culture et de destin vient de connaître une terrible épreuve. (M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.)

Elle pleure plusieurs milliers de morts ou de disparus, et des milliers de blessés ou de sans-abri connaissent la souffrance ou le dénuement dans ces provinces du Sud, à l'ordinaire, si belles et si attachantes.

Au nom du Sénat de la République, j'exprime notre bien vive sympathie au peuple italien et l'assurance de notre sentiment d'étroite solidarité au Sénat de la République italienne.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale (n° 97 et 98, 1980-1981).

Prestations sociales agricoles.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles que nous examinons aujourd'hui constitue l'instrument privilégié de la politique sociale agricole : sa progression étant en 1981 de 13,8 p. 100, par rapport à 1980, il s'équilibrera à hauteur de 41,2 milliards de francs.

Je n'entrerai pas dans l'analyse détaillée des chiffres, qui figure dans mon rapport écrit. Désirant limiter mon propos aux observations essentielles que ce budget appelle de la part de votre commission des finances, je soulignerai d'abord les améliorations qui résultent de l'application de la loi d'orientation

agricole, ensuite l'effort contributif demandé aux exploitants agricoles et enfin, les insuffisances qui demeurent dans la protection sociale réservée aux agriculteurs.

La loi d'orientation agricole a confirmé le principe de l'harmonisation entre les divers régimes sociaux, dans les domaines où elle n'était pas encore réalisée, notamment dans celui des retraites. Ainsi, conformément aux dispositions de ce texte, des prestations de même niveau que celles qui sont servies par les autres régimes de protection sociale, seront versées aux agriculteurs.

C'est ainsi qu'est intervenue une réforme des retraites, dont le présent projet de budget annexe confirme la revalorisation.

Dès le 1^{er} juillet dernier, la valeur du point de la retraite proportionnelle a été augmentée de près de 20 p. 100 par rapport au 1^{er} décembre 1979. Au mois d'octobre de l'année prochaine, une nouvelle étape sera franchie avec l'attribution de points gratuits. Les étapes ultérieures dépendront de l'effort contributif des assujettis, étant entendu que l'objectif final est de garantir à un exploitant ayant cotisé pendant trente-sept années et demie dans la tranche maximale de revenu cadastral, une retraite identique à celle d'un salarié ayant cotisé dans des conditions analogues.

Au demeurant, la mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi d'orientation agricole vient heureusement compléter un effort déjà important. En effet, la mutualité sociale agricole, qui a la charge du tiers des pensionnés français, a versé à ses adhérents des avantages dont le montant a triplé entre 1974 et 1979. Dès lors, compte tenu de cette majoration, aujourd'hui un ménage d'agriculteurs retraités perçoit une pension annuelle de 20 000 francs environ.

Toutefois l'application de ces diverses mesures résultant de la loi d'orientation agricole et qui est de nature à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, comporte une contrepartie, à savoir l'augmentation de la participation de la profession au financement des prestations.

J'en viens donc à la contribution directe des agriculteurs au financement du B.A.P.S.A. qui, à travers les cotisations sociales agricoles, s'élèvera en 1981 à près de 7 milliards de francs.

L'augmentation annuelle s'établit à 15,4 p. 100, soit presque deux points de plus que la croissance du budget annexe lui-même. Sans doute ce pourcentage est-il nettement inférieur à celui des dernières années et notamment à celui de 1980 qui dépassait 19 p. 100. Néanmoins, il faut considérer que le taux réel de progression sera supérieur à celui qui est prévu, en raison notamment de la diminution du nombre des agriculteurs. En définitive, les exploitants agricoles devront acquitter, en 1981, outre les cotisations sociales agricoles en hausse d'environ 17 p. 100, celles dites complémentaires affectées à la gestion de la mutualité sociale agricole.

Certes, dans le même temps, l'Etat poursuivra son effort en faveur du monde agricole : ainsi, la subvention du budget général augmentera, en 1981, au même rythme que la participation des agriculteurs, soit 15,4 p. 100, et sa part dans le financement du B.A.P.S.A. continuera de croître, comme elle le fit en 1979 et en 1980. C'est dire que l'Etat, non seulement ne se désengagera pas, mais accentuera même son engagement.

En tout état de cause, on est en droit de considérer que l'effort contributif supplémentaire demandé pour 1981 aux agriculteurs intervient dans un contexte économique peu favorable, alors que l'évolution de leurs revenus fait apparaître une nouvelle et grave dégradation.

Mais il est plus préoccupant encore de constater que le poids croissant des cotisations sociales est d'autant plus mal supporté qu'il s'accompagne d'une répartition faisant l'objet, elle-même, de bien des critiques.

L'assiette des cotisations continue, en effet, à privilégier le revenu cadastral qui, même corrigé par l'introduction d'une fraction du revenu brut d'exploitation, n'a qu'un lointain rapport avec le revenu réel. Il en résulte des distorsions importantes, aussi bien entre les départements qu'entre les différents exploitants à l'intérieur d'un même département.

Il est donc indispensable d'améliorer les méthodes actuelles de répartition des charges sociales, par exemple en renforçant l'intégration du revenu brut d'exploitation et en cernant mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les cultures spécialisées.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que ces mesures ne seront que des palliatifs tant qu'on ne parviendra pas à appréhender correctement les revenus agricoles eux-mêmes. C'est, en effet, d'une véritable connaissance des facultés contributives de chacun que dépendra, dans une large mesure, l'évolution même du budget social agricole.

En dernier lieu, j'aborderai le problème de la protection sociale des agriculteurs et des améliorations qui devraient lui être apportées eu égard à la situation des autres régimes.

Sans doute doit-on constater que, d'une façon générale, l'harmonisation est réalisée au niveau des prestations maladie et des prestations familiales; aussi l'évolution enregistrée dans les dépenses de ces divers postes résulte essentiellement du mouvement des effectifs, de l'augmentation du coût des prestations ou de la création de nouvelles prestations.

Cependant, il apparaît urgent de procéder à certaines réformes qui intéressent notamment le service de remplacement des agriculteurs et de leurs conjoints en cas de maladie, d'invalidité ou de maternité, et le régime lui-même de l'invalidité.

Le remplacement en cas de maternité est assuré à l'aide d'un fonds — le fonds congé maternité — alimenté par les cotisations des agriculteurs. Les conditions d'attribution de la prestation servie aux agricultrices ou femmes d'exploitants ont certes été élargies depuis la création du fonds, mais il n'empêche que d'importantes disponibilités demeurent. Elles contribuent pour partie au financement de l'intervention des travailleurs sociaux en milieu rural. Il est donc souhaitable que, compte tenu des sommes collectées, les avantages correspondants servis au titre du remplacement soient nettement majorés.

En ce qui concerne le remplacement en cas de maladie, il ne saurait certes être question de transposer dans le régime agricole le système des indemnités journalières versées aux salariés du régime général lorsqu'ils sont malades. Cependant, il est nécessaire d'apporter une solution aux problèmes souvent graves que pose à un agriculteur une défaillance même momentanée.

Ne pourrait-on à cet égard, monsieur le ministre, envisager que la profession institue un dispositif de remplacement, dont elle assurerait le financement sur une base suffisamment large pour en réduire le coût et que générerait la mutualité sociale agricole? Il conviendrait évidemment d'éviter de renouveler l'erreur commise à propos du Focoma, qui a conduit à collecter un montant de cotisations près de quatre fois supérieur aux prestations servies. Mais il faut bien admettre que la situation actuelle du B.A.P.S.A. ne lui permet pas de supporter la charge d'un tel système.

Enfin, il est regrettable que subsistent encore tant de lacunes en matière d'invalidité. En dehors même du montant de la pension servie par le régime agricole, qui reste trop éloigné de celui fixé par le régime général, des problèmes particuliers sont toujours en suspens. Il s'agit notamment de l'attribution de la majoration pour tierce personne aux agriculteurs titulaires d'une retraite liquidée pour inaptitude au travail. Il s'agit aussi de l'extension de l'assurance invalidité à des ayants droit écartés jusqu'ici du service de cette prestation.

C'est au prix des réformes que je viens très brièvement d'évoquer, et parallèlement à la revalorisation des retraites, que l'objectif de parité sociale que nous nous sommes fixé pourra être plus rapidement atteint.

En conclusion, force est de souligner qu'avec la mise en application des dispositions sociales contenues dans la loi d'orientation agricole est entreprise la substitution d'un véritable régime contributif à un régime d'assistance.

Sans doute cette évolution entraîne-t-elle un accroissement de la charge supportée aussi bien par la profession agricole que par l'Etat, et la part des dépenses de protection sociale et de prévoyance pèse-t-elle lourdement dans le budget de l'agriculture. Mais comment en serait-il autrement avec un régime social qui, globalement, compte un actif pour un retraité?

Cependant, la participation de la collectivité nationale comme celle des exploitants risque d'atteindre rapidement ses limites. Les pouvoirs publics ne sauraient, en effet, consacrer au budget social de l'agriculture des crédits plus importants sans risquer de sacrifier le financement d'équipements susceptibles de redonner vigueur au secteur agricole lui-même.

Une maîtrise plus affirmée des charges sociales, s'accompagnant d'une répartition plus équitable des cotisations, devrait permettre de trouver des solutions efficaces à ces difficiles problèmes qu'il importe de présenter et d'étudier en toute clarté et sans céder à l'attrait de propositions souvent avancées pour entretenir la confusion.

Ce n'est, semble-t-il, qu'à ce prix que sera atteint l'objectif de parité sociale complète qui constitue l'un des enjeux majeurs de la loi d'orientation agricole.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des finances propose au Sénat l'adoption du budget annexe des prestations sociales agricoles. (Applaudissements.)

M. le président. Notre collègue Jean Gravier, qui devait rapporter ce budget au nom de la commission des affaires sociales, a été victime d'un accident de voiture. Les nouvelles que nous avons de lui sont meilleures.

Je donne la parole à M. le président de la commission pour le remplacer.

M. Robert Schwint, président, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jean Gravier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est, en effet, au nom de M. Gravier, malheureusement empêché par un accident de voiture, que j'ai l'honneur de rapporter ce budget. Vous permettrez au président de la commission des affaires sociales de se faire votre interprète pour adresser à notre excellent collègue M. Jean Gravier l'expression de notre sympathie et nos vœux de prompt rétablissement.

L'exposé particulièrement documenté et précis de M. Torre me permettra de ne citer que quelques chiffres et d'insister davantage sur les points qui ont retenu tout particulièrement l'attention de votre commission.

Le B.A.P.S.A. s'équilibre cette année à 41 239 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 13,8 p. 100 par rapport à 1980. Deux autres chiffres font prendre conscience de l'importance de ce budget.

Le revenu brut agricole, qui était de 72 milliards de francs en 1980, s'élèvera sans doute à 75 milliards de francs l'an prochain.

Quant au budget de l'agriculture, il s'élève, pour 1981, à 25 720 millions de francs, et la subvention du budget général au B.A.P.S.A. en représente le tiers environ, soit 8 721 millions de francs.

Une fois posée l'augmentation chiffrée de ce budget annexe, il convient de rechercher ce qu'il y aura de nouveau, en 1981, dans le domaine des prestations sociales agricoles.

Voyons, en premier lieu, où en est l'application de la loi d'orientation agricole.

Le nouveau seuil d'assujettissement, fixé à la moitié de la surface minimale d'installation, sera effectivement appliqué à partir du 1^{er} janvier 1981. Des coefficients d'équivalence sont prévus pour les productions agricoles spécialisées ou hors sol. De plus, lorsque l'importance de l'exploitation ne pourra être appréciée par ces critères, ils pourront être remplacés par une équivalence en temps de travail, qui doit être fixée par décret avant la fin de l'année.

Ces dispositions permettent de « moraliser » l'affiliation au régime social agricole et éviteront que de « faux agriculteurs » puissent en bénéficier.

Les exploitants mettant en valeur moins d'une demi-S.M.I., mais qui étaient déjà affiliés, continueront à l'être, à condition de ne pas réduire leur activité agricole.

Par dérogation et dans des conditions fixées par un décret du 14 octobre 1980, les agriculteurs qui, à compter du 1^{er} janvier 1981, prendront la direction d'une exploitation dont l'importance est inférieure à la demi-S.M.I., mais au moins égale ou équivalente au tiers, pourront demander aux caisses de mutualité sociale agricole d'être affiliés. Ils devront cependant mettre en valeur une exploitation indépendante et ne pas bénéficier des prestations d'assurance maladie d'un régime obligatoire de sécurité sociale. Si, dans un délai de cinq ans, l'importance de l'exploitation n'atteint pas le seuil de la demi-S.M.I., cette affiliation dérogatoire prend fin.

Si les règles d'affiliation poursuivent un but de « moralisation » de la profession, il en va de même en ce qui concerne le nouveau régime de cotisations.

Désormais, tout agriculteur affilié auprès du régime agricole de protection sociale devra verser des cotisations minimales d'allocations familiales, d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, qui seront fixées par décret.

De même, des cotisations de solidarité, n'ouvrant droit à aucune prestation, seront exigées de toute personne ne relevant pas du régime agricole mais dirigeant une exploitation inférieure à la demi-S.M.I. et supérieure à un minimum fixé par décret. Ce minimum devrait être de trois hectares avec une latitude laissée aux départements de le relever à quatre hectares ou de l'abaisser à deux.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 1981, s'appliquera également l'exonération des cotisations de l'assurance maladie des exploitants agricoles dont pourront bénéficier les titulaires de la retraite agricole, sous la double condition de percevoir l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité et de limiter ou cesser leur activité d'exploitation.

Le nouveau régime de retraite sera mis en place également en janvier prochain.

La retraite forfaitaire sera établie au même taux que l'ancienne retraite de base, c'est-à-dire celui de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. La retraite à taux plein ne sera accordée qu'à ceux qui auront exercé leur activité pendant vingt-cinq ans. En deçà de vingt-cinq ans, le versement est proratisé en fonction du nombre d'années effectuées.

La retraite proportionnelle, ancienne retraite complémentaire, sera versée aux agriculteurs en fonction du nombre de points acquis par les intéressés et au bout d'une seule année d'assurance, au lieu des cinq précédemment exigées.

Quant à la création d'un régime complémentaire de retraite, il reviendra aux organisations professionnelles représentatives d'en rechercher les conditions de mise en œuvre.

Il est à noter que l'amélioration des retraites suit l'évolution des cotisations et qu'à l'augmentation de ces dernières, en 1980, a succédé la revalorisation du point de la retraite proportionnelle en juillet de cette année.

Enfin, la modulation de la cotisation d'assurance vieillesse individuelle, en fonction du revenu cadastral des exploitations, interviendra également en 1981.

Les effets bénéfiques des mesures « moralisatrices » de la loi d'orientation se feront sentir dès 1981 par une augmentation substantielle du nombre des cotisants qui contribueront à équilibrer le B. A. P. S. A.

Voyons d'abord les dépenses.

Celles de l'Amexa ont augmenté de 19,2 p. 100 par rapport à 1980. Cependant, dans la mesure où les dépenses d'assurance maladie seront, en 1980, plus importantes que les dépenses votées, cet accroissement recouvre en fait un rattrapage, d'une part, d'une erreur de prévisions et, d'autre part, d'une forte augmentation du nombre des pensions d'invalidité à 66 p. 100. Dans ces conditions, la prévision d'accroissement des dépenses Amexa en 1981 est d'un peu plus de 16 p. 100.

Les dépenses de prestations familiales augmentent de 14,6 p. 100. Cette augmentation recouvre également un rattrapage d'une sous-estimation pour 1980, et l'accroissement réel pour 1981 ne sera que de 11,4 p. 100. La situation démographique défavorable de l'agriculture explique cette progression, qui est inférieure aux revalorisations des prestations et aux mesures familiales intervenues en juillet dernier. La base de calcul des prestations familiales avait, en effet, été majorée de 15,2 p. 100, et les taux de calcul des allocations familiales relevés. De plus, la loi du 17 juillet 1980 a majoré l'allocation postnatale versée à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou d'un enfant de rang supérieur en la portant à 10 000 francs environ. Elle a octroyé également un supplément forfaitaire de revenu familial aux exploitants agricoles qui exercent leur activité sur une exploitation ou une entreprise ne dépassant pas un certain pourcentage de la surface minimale d'installation. Ce supplément devrait être de 210 francs par mois et serait octroyé à 9 000 familles environ.

Les dépenses de l'assurance vieillesse agricole — A. V. A. — augmentent de 10,9 p. 100. L'augmentation des crédits — presque 30 p. 100 — est importante pour la retraite proportionnelle dont le régime sera sensiblement amélioré par attribution de points supplémentaires en 1981. En revanche, les crédits du fonds national de solidarité ne progressent que de 3 p. 100. Cela est dû aux conditions plus sévères posées au versement du F. N. S. — ne pas garder plus de 3 hectares — ce qui a provoqué une baisse des effectifs.

L'évolution du régime d'assurance vieillesse agricole va donc dans le sens d'une diminution de la part de l'assistance au profit de celle de la répartition, et nous nous en réjouissons.

Quant à l'assurance veuvage, la recette fictive qui est prévue s'élève à 32 millions de francs. Elle sera financée par les seules cotisations professionnelles, mais il est peu probable que des chiffres réels correspondent à cette approximation.

L'ensemble des dépenses augmente ainsi de 13,8 p. 100.

En ce qui concerne l'évolution des recettes : les cotisations augmentent de 15,38 p. 100 alors que l'ensemble des recettes n'augmente que de 13,80 p. 100 ; la subvention du budget général s'accroît dans la même proportion de 15,38 p. 100, et le versement au titre de la compensation démographique n'augmente que de 7,8 p. 100.

En revanche, une forte augmentation de la cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti — 68,7 p. 100 — et de la taxe sur les betteraves — 31,4 p. 100 — est à signaler. Sur ce dernier point, votre rapporteur suggère la mise en place d'une taxe sur le manioc ou sur les produits de substitution importés qui pourrait éventuellement supporter l'accroissement des charges financières qui pèsent sur les betteraviers au moment où, semble-t-il, interviendra à leur endroit un désengagement financier de la Communauté économique européenne.

En bref, l'augmentation de la part du financement professionnel est un fait difficile à faire admettre par les exploitants en période de baisse de leur revenu et de stagnation des prix agricoles. Il est clair, pourtant, que toute amélioration du régime agricole passe par un effort contributif accru de la profession. Et il faut avoir présent à l'esprit que pour 1 franc de ressources apporté par les cotisations, ce sont 5 francs de prestations supplémentaires qui sont, en fait, distribués aux agriculteurs.

La solidarité qui se manifeste ainsi est cependant amplement justifiée par des motifs économiques et démographiques. Les agriculteurs ont subi de plein fouet le second choc pétrolier et les prix agricoles sont loin — comme vous le savez — de suivre l'évolution générale. Par ailleurs, le rapport cotisants-retraités est extrêmement défavorable pour les régimes agricoles qui supportent, en outre, l'accroissement de la consommation médicale due au vieillissement de leurs affiliés.

Dans ces conditions, une aide extérieure est non seulement justifiée, mais indispensable, ce qui ne dispense pas pour autant les agriculteurs de participer à l'amélioration de leur régime. Encore faut-il que la charge financière soit répartie aussi équitablement que possible entre eux.

La détermination de l'assiette des cotisations fait partie des difficultés qui persistent dans le régime agricole.

La correction du revenu cadastral par le résultat brut d'exploitation — R. B. E. — sera plus importante puisque l'intégration de 5 p. 100 de R. B. E. supplémentaire dans l'assiette des cotisations sera réalisée en 1981.

Cependant, les revenus cadastraux actualisés qui ont servi de base au calcul des impôts locaux en 1980 seront appliqués l'année prochaine. Or, cette actualisation se traduit par des augmentations très inégales qui varient de 1 à 4 et qui pourront provoquer ainsi des transferts de cotisations d'un département à l'autre. Il serait sans doute souhaitable, monsieur le ministre, que vos services recherchent des procédures qui permettraient une adaptation plus progressive de l'assiette des cotisations et éviteraient l'incompréhension manifestée à l'heure actuelle par les milieux professionnels.

La faiblesse des pensions d'invalidité subsiste. Une majoration sensible de la pension à 100 p. 100 est à envisager. Elle pourrait s'accompagner de l'obligation faite à l'invalidé de céder ou de louer à un jeune son exploitation lorsque celle-ci dépasse trois hectares.

Dans le domaine des prestations de service, un système d'aide à domicile pour les agriculteurs momentanément empêchés de s'occuper de leur exploitation fait toujours défaut.

De plus, le système de l'aide ménagère à domicile n'offre pas au régime agricole une véritable parité avec le régime général.

Des solutions transitoires telles que les transports des fonds non utilisés du Focoma vers l'action sanitaire et sociale ne peuvent se pérenniser. Il est un fait que l'allocation de remplacement est peu utilisée par les agricultrices et que le budget du Focoma se caractérise par un fort excédent des recettes sur les dépenses. Dans ces conditions, ne serait-il pas souhaitable d'intégrer l'allocation de remplacement dans le B. A. P. S. A. alors qu'elle donne lieu à un versement obligatoire de cotisations de la part des exploitants agricoles ?

Pour conclure, le B. A. P. S. A. nous apparaît équilibré, adapté à la conjoncture actuelle et aux grandes lignes de la loi d'orientation agricole. Il reste toutefois indispensable, pour assurer aux exploitants agricoles une véritable protection sociale et pour que cette protection puisse toujours se rapprocher davantage de celle qui est assurée aux salariés du régime général, de retenir les dispositions que j'indiquais tout à l'heure.

Telles sont les réflexions que je souhaitais vous soumettre au nom de M. Gravier, rapporteur pour avis de votre commission des affaires sociales, qui a donné un avis favorable au projet de B. A. P. S. A. pour 1981. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 15 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 11 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, 9 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 8 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens, tout d'abord, à remercier MM. Schwint et Torre pour leurs rapports et à m'associer à vos vœux, monsieur le président, en souhaitant à M. Gravier un prompt rétablissement.

Les deux rapporteurs ont souligné, et je les en remercie, l'effort d'harmonisation et de clarification réalisé, avec la loi d'orientation, en ce qui concerne le régime social agricole. Ils ont exprimé leur satisfaction de voir tenus les engagements pris en matière de retraite au moment du vote de cette loi.

Ils ont posé un certain nombre de questions sur les cotisations, l'invalidité et l'aide ménagère, auxquelles je répondrai.

Je rappelle que le projet de B. A. P. S. A. pour 1981 s'élève à plus de 41 200 millions de francs, soit une progression de 13,80 p. 100 par rapport au B. A. P. S. A. de 1980. Si je rappelle ce chiffre, c'est pour le rapprocher de celui du revenu brut d'exploitation qui s'élèvera, cette année, à environ 74 milliards de francs. Cette comparaison fait apparaître l'importance des prestations sociales dans le revenu de la population agricole.

Ces chiffres montrent non seulement l'ampleur de l'effort de solidarité accompli en faveur de la population agricole mais, en même temps, combien nous devons être attentifs à éviter un gonflement incontrôlé des dépenses sociales qui se traduirait, à la fois, par une aggravation des charges budgétaires, préjudiciable à d'autres actions de préparation de l'avenir, et par un alourdissement des cotisations des actifs dans une période où les revenus ne progressent pas à la mesure des aspirations, compte tenu des contraintes des coûts.

L'élément le plus important de ce budget réside dans la revalorisation des retraites réalisée en application de la loi d'orientation agricole. Ainsi, ce projet tient les engagements pris dans le cadre de la loi d'orientation en ce qui concerne l'harmonisation progressive des retraites.

Depuis 1974, exactement de juillet 1974 à juillet 1980, les pensions servies aux 1 850 000 exploitants agricoles et conjointes d'exploitant retraités ont plus que triplé en francs courants. De juillet 1974 à juillet 1980, le pouvoir d'achat des retraités agricoles a ainsi progressé de plus de 60 p. 100.

Je tenais à rappeler ces chiffres, car le nombre de retraités dans le secteur de l'agriculture, comme vient de le dire l'un des rapporteurs, est aussi important que le nombre des actifs et il convenait de souligner cet effort de progression du pouvoir d'achat des retraités. En effet, en 1974, le régime agricole a versé 7 milliards de francs de retraite; en 1980, il en versera 20,5 milliards de francs à un nombre à peine supérieur de retraités. Dans le même temps, les cotisations vieillesse sont passées de 500 millions de francs à environ 1 300 millions, soit une augmentation de 800 millions, à rapprocher de l'augmentation de 13,5 milliards des prestations. Cela montre la volonté des pouvoirs publics d'assurer, pour les personnes âgées du secteur agricole, une revalorisation et une transformation des conditions de vie que personne, désormais, ne peut nier.

Cependant, en dépit de cette très importante amélioration du pouvoir d'achat, des insuffisances subsistaient, en particulier dans l'agriculture, lorsque seul l'exploitant bénéficiait de la retraite parce que sa femme n'en avait pas encore ou parce qu'il vivait seul.

C'est la raison pour laquelle, conformément à l'engagement que j'avais pris lors du débat sur la loi d'orientation, une première étape d'harmonisation a été franchie dès le 1^{er} juillet dernier. Ainsi, les retraites des agriculteurs augmenteront, entre le 1^{er} janvier 1980 et le 1^{er} janvier 1981, de 14 à 22 p. 100.

Je confirme qu'une deuxième étape dans l'harmonisation est prévue au 1^{er} octobre 1981. La formule qui sera utilisée consistera à attribuer des points supplémentaires de retraite proportionnelle, de manière à commencer à combler la différence entre le barème en vigueur avant 1973 et le barème, plus avantageux, applicable depuis lors. Ce relèvement exceptionnel de la retraite proportionnelle s'appliquera, bien entendu, comme celui qui a été effectué cette année, aux retraites en cours de versement.

Cet effort important s'accompagne cependant d'interrogations, particulièrement en ce qui concerne les pensions d'invalidité, comme viennent de le rappeler tout à l'heure MM. Schwint et Torre.

A propos des pensions d'invalidité, je rappelle qu'à la différence des salariés, la majorité des exploitants concernés continue d'exploiter et qu'il faudra établir une liaison entre l'amélioration des pensions d'invalidité et la cessation effective de l'exploitation.

L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés est, en effet, le cumul de l'emploi et de la retraite, dans le secteur agricole comme dans d'autres. Jusque dans les années 1985, nous aurons beaucoup de jeunes qui souhaitent s'installer et qui ne trouvent pas de terre libre; le problème de ce cumul est donc posé, au moins pendant une certaine période.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'avais déjà souligné en réponse à M. de la Forest, l'année dernière, et comme je tiens à le préciser aujourd'hui aux rapporteurs, les améliorations de pension d'invalidité susceptibles d'être obtenues seront liées aux conditions de départ, de façon à aller dans le sens à la fois de la solidarité et de l'efficacité, afin de permettre un plus grand nombre d'installations de jeunes agriculteurs.

D'autre part, sur un plan plus général, au sujet des diverses demandes qui se sont exprimées pour améliorer les prestations, je ferai une remarque d'ensemble. Certes, le système de protection agricole est perfectible. En matière de retraite, nous avons pris un engagement que nous tiendrons. Mais nous devons, dans la conjoncture actuelle, être extrêmement attentifs à ne pas alourdir à l'excès les charges pesant sur le budget de l'Etat et veiller à ne pas augmenter de manière inconsidérée les charges pesant sur les actifs, afin de ne pas confisquer par des augmentations de cotisations ou de taxes l'effort de productivité du secteur agricole.

Quant à la deuxième question posée par vos rapporteurs, concernant le financement des aides à domicile, j'avais dit, lors de ma venue devant la commission des affaires sociales, que j'étais en discussion avec mon collègue M. Papon, afin de répondre aux vœux conjoints du Sénat et de l'Assemblée nationale de permettre l'intégration du congé maternité dans le B. A. P. S. A. et, corrélativement, la création d'un fonds pour les aides ménagères.

A la suite de ces discussions, et compte tenu des demandes conjointes du Sénat et de l'Assemblée nationale, j'annonce dès maintenant que j'accepterai aujourd'hui l'amendement qui verra tout à l'heure en discussion et qui tend à favoriser le développement de l'aide ménagère à domicile. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

La période de 1980-1981 sera ainsi marquée par deux importants progrès en faveur des retraites et des aides ménagères à domicile.

Quant aux cotisations, le projet de B. A. P. S. A. pour 1981 se caractérise par un net ralentissement de la hausse des cotisations et par une progression de la subvention du budget de l'Etat plus modérée que les années précédentes.

La contribution professionnelle pour 1981 dans son ensemble s'accroîtra de 15,38 p. 100, soit d'un pourcentage inférieur à celui des années antérieures.

Comme vient de le dire M. Schwint, lorsqu'on prélève un franc de cotisation supplémentaire dans le secteur agricole, on distribue corrélativement dans ce même milieu cinq francs de prestations, de sorte que l'évolution des cotisations en fonction du revenu serait la négation même de la solidarité entre personnes bien portantes et mal portantes ou de la solidarité entre actifs et inactifs, solidarités qui demeurent nécessaires.

Tout en reconnaissant le caractère modéré de cette hausse, certains ont exprimé la crainte qu'elle ne paraisse encore trop lourde aux producteurs. A cet égard, j'aurai l'occasion de répondre aux diverses interventions que nous allons entendre.

M. Torre a posé le difficile problème d'une meilleure répartition des cotisations. Il convient de poursuivre l'effort entrepris pour améliorer la répartition des cotisations entre les agriculteurs, en particulier avec une taxation plus juste des élevages spécialisés.

Nous franchissons ainsi, en 1981, une nouvelle étape dans la prise en compte du revenu brut d'exploitation, en corrigeant le revenu cadastral par une intégration du résultat brut d'exploitation qui passera de 35 p. 100 à 40 p. 100.

Malgré tout, cette évolution favorable pour certains départements a ses limites et pose le problème d'une meilleure connaissance du revenu des agriculteurs, connaissance qui a été longuement évoquée dans la discussion de la loi d'orientation et qui fait maintenant l'objet d'une réflexion approfondie du comité d'études fiscales. Cette réflexion pourrait conduire, lors de la prochaine loi de finances, à des propositions en vue d'une meilleure connaissance du revenu et ultérieurement de la mise au point d'une meilleure assiette des cotisations sociales.

Quant au problème des incidences de la révision des bases cadastrales sur les cotisations, abordé par M. Schwint, je suis parfaitement conscient de son existence.

Des dispositions seront prises pour atténuer les effets de cette révision par un mécanisme de plafonnement des variations de cotisations afin d'éviter ce que nous avons connu pour la taxe professionnelle. L'évolution sera modérée, elle se fera par petits paliers, de façon à limiter les effets de la modification des bases cadastrales.

Ce projet de B. A. P. S. A. reste donc marqué, comme vos rapporteurs l'ont souligné à juste titre, par l'importance de la solidarité professionnelle et nationale qui s'exerce en faveur du régime agricole.

Des améliorations dans les prestations étaient nécessaires. Elles seront concentrées sur les retraites et sur l'aide ménagère à domicile.

Les cotisations doivent prendre en compte les nouvelles données de l'économie et être modérées. En ce sens, une inflexion marquée apparaît en 1981. Une nouvelle fois, on peut mesurer l'importance de la redistribution qui se réalise, grâce aux prestations sociales, au bénéfice et à l'intérieur de la population agricole, ainsi que le rôle du régime social dans la correction des inégalités de l'agriculture.

Au cours de la discussion du budget de l'agriculture, il sera certainement question de l'évolution du revenu agricole en 1980. Si, globalement, depuis 1974, compte tenu du double choc pétrolier et de l'effet de la sécheresse en 1976, il a stagné, je voudrais cependant rappeler que, pour un nombre de retraités aussi important que celui des actifs, le pouvoir d'achat a progressé là où les pouvoirs publics avaient une réelle possibilité d'action. Le pouvoir d'achat des retraités de l'agriculture a progressé, je le disais tout à l'heure, de 60 p. 100.

M. Jacques Eberhard. Ils ne touchaient rien avant.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. A propos de solidarité, le passage des cotisations vieillesse de 500 millions de francs à 1 300 millions de francs s'est accompagné, pour tenir compte de l'effort de parité de la protection sociale, d'une augmentation des prestations vieillesse, qui sont passées de 7 milliards de francs à près de 21 milliards de francs. Quelque 14 milliards de francs en six ans dans un budget ne représentent pas, je vous l'assure, monsieur Eberhard, un mince effort.

M. Jacques Eberhard. Vous êtes parti de zéro !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Donc, solidarité entre les actifs et les retraités, solidarité entre les actifs eux-mêmes grâce au caractère fortement hiérarchisé des cotisations sociales, solidarité aussi entre les régions. Dans les départements défavorisés, dans les zones de montagne, le rapport cotisations-prestations est inférieur à 10 p. 100, alors que, dans les régions les plus riches, il est de l'ordre de 25 à 30 p. 100, et même, dans certains départements de la « couronne » parisienne, il approche de 50 p. 100.

C'est donc un triple effort de solidarité — solidarité entre actifs et retraités, solidarité nationale compte tenu des faibles revenus en agriculture, mais aussi solidarité entre les régions — que marque ce projet de B. A. P. S. A.

Il convient de souligner l'importance de ce triple effort car il permettra d'améliorer les retraites et, en même temps, de répondre à une demande pressante qui va dans le sens de l'efficacité et de la justice, celle d'un nombre plus grand d'installations de jeunes agriculteurs. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles qui nous est soumis atteint 41 239 millions de francs ; il était de 36 239 millions de francs pour 1980 ; mais il révèle que les agriculteurs vont subir une nouvelle augmentation de leurs cotisations dans le même temps où leurs revenus se dégradent.

Les plus grandes difficultés se rencontrent dans les régions d'élevage, c'est-à-dire celles qui ont enregistré la plus forte baisse depuis deux ans. Tout récemment encore, elles ont été frappées de plein fouet par la « crise du veau ».

Il est d'ailleurs étonnant de constater qu'en dépit de ces difficultés le taux de recouvrement des cotisations sociales se soit révélé satisfaisant pour 1980, malgré la rancœur avec laquelle les augmentations de cotisation ont pu être accueillies.

En effet, c'est au prix de très lourds sacrifices que les éleveurs se sont acquittés de leurs cotisations mais une distorsion entre leurs prix de vente et les cotisations ne saurait durer sans que ne se manifestent de graves réactions d'exaspération.

Par chance, pour le moment, l'esprit mutualiste semble l'emporter mais le fait que certaines zones atteignent le seuil de désertification irréversible, la prise de conscience de tous ces éléments par le monde rural font que les choses sont d'autant plus cruellement ressenties que l'équilibre du B. A. P. S. A. pour 1981 ne permet pas d'améliorer de façon significative les garanties accordées aux ressortissants du régime agricole par rapport aux précédents budgets.

En effet, la seule innovation résulte de l'application de la loi d'orientation et concerne le nouveau régime de retraite mis en place.

La retraite forfaitaire est établie au même taux que l'ancienne retraite de base mais elle est accordée au taux plein seulement après vingt-cinq ans d'activité professionnelle. Elle atteint 7 900 francs ; son augmentation est de 12,5 p. 100.

La retraite proportionnelle est versée en fonction des points acquis. La valeur du point a été relevée de 12 francs.

L'effort contributif des exploitants est aligné sur celui des salariés.

Malheureusement, le nombre d'assujettis aux cotisations diminuant, l'augmentation du rendement des cotisations entraîne des majorations très importantes des cotisations individuelles. Ainsi, le total des dépenses d'assurance vieillesse augmentera d'un peu moins de 11 p. 100 et atteindra 22 700 millions de francs.

En tout état de cause, nous estimons qu'il aurait été nécessaire de limiter l'augmentation des cotisations qui devraient, nous semble-t-il, ne progresser qu'en fonction du revenu agricole ou de l'amélioration des garanties sociales.

Je limiterai mon propos à deux exemples : tout d'abord, l'augmentation qui nous paraît spectaculaire de la cotisation additionnelle au foncier non bâti — augmentation de 68,75 p. 100 — dont le produit passe de 160 millions à 270 millions de francs ; ensuite, l'augmentation de la taxe à la tonne de betteraves, difficilement supportable puisqu'elle se trouve majorée de 31,43 p. 100 alors que les aides européennes diminuent et que le prix de base de la betterave augmente seulement de 9,22 p. 100.

Mon ami M. Emile Durieux m'a demandé d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour vous dire que les betteraviers sont loin d'être tous des nantis et qu'ils ont bien assez de leurs problèmes spécifiques sans que leur en soient créés de nouveaux, même au nom d'une solidarité pourtant bien nécessaire.

Tout comme notre excellent rapporteur pour avis, il me paraît éminemment souhaitable de rechercher un financement de substitution sous forme, par exemple, d'une taxe sur les produits importés, tel le manioc.

En matière de protection sociale, les mêmes lacunes que l'année passée subsistent. Les chefs d'exploitation ne bénéficient toujours pas de l'indemnité journalière ; les mutualistes réclament pourtant depuis longtemps l'instauration d'indemnités journalières à partir du trente et unième jour d'arrêt de travail.

En matière d'invalidité, le montant des pensions reste beaucoup trop faible pour les exploitants puisque les invalides totaux ne perçoivent que 8 410 francs par an et les invalides aux deux tiers 7 900 francs.

Je rappelle que nous souhaitons que les aides familiaux puissent bénéficier, eux aussi, de la pension pour l'invalidité des deux tiers, en application des dispositions de la loi du 27 décembre 1975. De même, le droit à une pension d'invalidité pour le conjoint d'exploitant reste une revendication d'actualité, ainsi que le bénéfice du versement de l'intégralité de la retraite complémentaire en cas de décès du mari.

Le Focoma restait hors B. A. P. S. A. La loi de finances rectificative pour 1979 a créé la possibilité de prélever sur les réserves de ce fonds une part pour financer l'action sociale en faveur des familles. Les cotisations appelées en 1979 se sont élevées à 7,5 millions, pour 3,5 millions de prestations servies. Nous souhaitons l'intégration dans le B. A. P. S. A. du Focoma puisque ce fonds résulte de cotisations additionnelles aux cotisations Amexa. C'est également le vœu des caisses.

Ainsi un pas supplémentaire serait-il fait vers la prise en charge des prestations légales de l'aide ménagère à domicile en faveur des personnes âgées — pour lesquelles certaines caisses ne sont malheureusement plus en mesure d'assumer leur part de financement au titre de l'action sociale — et une péréquation serait-elle instaurée en matière de dépenses sociales entre les départements.

Je vous ai entendu tout à l'heure, monsieur le ministre, accepter les amendements déposés dans ce sens. Nous les voterons.

Le problème du fonds national de solidarité reste posé.

Les mutualistes souhaitent que, dans les ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation du fonds national de solidarité, les avantages suivants ne soient plus intégrés : pensions militaires d'invalidité, pensions d'ascendants, rentes d'accident du travail, bonifications pour enfants. Je souhaiterais avoir l'avis du ministre de tutelle sur ce point, tout en sachant bien qu'il n'est malheureusement pas seul concerné.

J'aurais pu reprendre, presque dans les mêmes termes, l'intervention que je faisais à cette même tribune il y a à peu près un an à propos du B. A. P. S. A. pour 1980.

La hausse des cotisations sociales est présentée par certains comme une pause, mais les ressortissants du régime agricole, astreints à des cotisations globales en hausse, risquent de les percevoir comme une charge insupportable, d'autant que cette hausse risque de se conjuguer avec la révision des bases de l'impôt foncier, bâti et non bâti, et que, dans la plupart des cas, nos communes rurales vont, elles aussi, demander aux agriculteurs un effort fiscal majoré en rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

Déplorant, comme par le passé, les lacunes qui subsistent dans le B. A. P. S. A. et le poids dont il pèsera pour 1981 sur les agriculteurs, nous ne pouvons donner notre accord à vos propositions budgétaires. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'interviens sur le B. A. P. S. A., c'est un peu pour parler, comme l'orateur qui m'a précédé, de certains aspects de la solidarité entre agriculteurs contenus dans l'ensemble des dispositifs que recouvre ce sigle.

Je me livrerai d'abord à une petite explication liminaire en prenant l'exemple de deux entreprises, que je connais toutes deux, qui sont comparables s'agissant de leur « surface » financière, mais peut-être pas s'agissant de leur chiffre d'affaires, car l'une est industrielle et l'autre agricole ; elles ont également à peu près le même effectif de salariés.

Lorsqu'on compare les charges sociales supportées par l'une et par l'autre — je reconnais que l'entreprise agricole que j'ai pris en exemple n'est pas une petite entreprise : elle couvre 220 hectares — lorsqu'on compare, dis-je, leurs charges sociales, tous chapitres confondus, on aboutit à une distorsion extraordinairement parlante, au détriment de l'entreprise agricole.

Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure — et avec raison — du nécessaire effort de solidarité en faveur de la population agricole. Je crois que cet effort est consenti par les agriculteurs eux-mêmes à l'intérieur même de l'agriculture, mais il faut savoir quelle est sa limite !

Les charges sociales acquittées par l'entreprise agricole s'élèvent actuellement à 124 574 francs, B. A. P. S. A. inclus ; celles de l'entreprise industrielle comparable s'élèvent à 76 000 francs ; différence : 64 p. 100. Si l'on soustrait les charges sociales payées au titre des salariés, la différence au détriment de l'entreprise agricole est de 460 p. 100. Ces chiffres appellent la réflexion, vous en conviendrez, monsieur le ministre !

Dans votre projet de B. A. P. S. A., qui correspond, bien entendu, aux dispositions de la loi d'orientation agricole, vous avez prévu une augmentation générale de 15,38 p. 100 et une augmentation des cotisations au titre de la M. S. A. de 15,80 p. 100 ; la différence est donc minime. En revanche, l'augmentation du B. A. P. S. A. sur les produits est de 20,59 p. 100.

J'en arrive à l'objet même de mon intervention, qui concerne plus spécialement les produits betteraviers.

Monsieur le ministre, je ne suis pas un défenseur inconditionnel des betteraviers. Je suis tout de même obligé de constater que la cotisation levée au titre des produits betteraviers va passer de 151 millions de francs — chiffre effectivement relevé en 1980 ; on avait prévu 170 millions de francs, mais la récolte n'a pas été, en 1979, celle que vous espériez — à 223 millions de francs, soit de 42 à 30 p. 100 d'augmentation suivant le calcul effectué.

Le plus grave, c'est que cela aboutit à une majoration en taux de 27 p. 100, puisque cela équivaudrait pratiquement à un taux de perception passant de 4,23 à 5,40 p. 100, encore que, sur ce point, votre budget soit complètement muet. En effet, par une bizarrerie tout à fait curieuse, bien qu'il s'agisse d'une taxe affectée, c'est-à-dire d'un impôt au sens propre du terme, ce n'est pas la loi qui fixe son taux, mais un décret — le taux maximum prévu étant de 10 p. 100. A titre personnel, je m'interroge sur la constitutionnalité de ce dispositif ; j'aimerais avoir des précisions.

Cela dit, il faut essayer de trouver les raisons. Il est vrai que l'année 1980 aura été, sur le plan betteravier, une année relativement convenable ; mais n'oublions pas que c'est la pre-

mière depuis six ans et que, de plus, il s'agit d'un milieu dont la réputation est telle que sa richesse est affirmée ou acceptée d'avance. Mon prédécesseur à cette tribune a montré que tous les betteraviers n'étaient pas des nantis. Vous êtes, monsieur le ministre, mieux placé que quiconque pour connaître les dépôts personnels des betteraviers au Crédit agricole ; je ne suis pas certain que vous tiriez de cette connaissance des conclusions aussi optimistes que le voudrait la réputation qu'on leur fait.

Par ailleurs, monsieur le ministre, cette situation se place dans l'évolution générale du règlement sucrier, dont nous reparlerons sûrement cet après-midi.

Si on cumule cette augmentation en pourcentage de la taxe B. A. P. S. A. et les taxes de résorption que l'on voit poindre à l'horizon, on aboutit à une augmentation des taxes de 80 p. 100. Croyez-vous vraiment, monsieur le ministre, que cela soit raisonnable ? Croyez-vous vraiment que l'on puisse jouer la solidarité à ce point ?

Quelles que soient les raisons, fort nombreuses au demeurant, qui m'amèneraient à émettre un vote positif sur le B. A. P. S. A., ce seul point — à moins que vous puissiez expliquer pourquoi vous refuseriez la création d'une taxe sur les produits de substitution des céréales en contrepartie de cette augmentation exagérée des taxes sur les betteraves — me ferait m'abstenir au moment du vote. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur diverses travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Louvot.

M. Pierre Louvot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture est un ensemble dont le B. A. P. S. A. est inséparable.

Spécifique en sa structure et ses dispositifs, ce dernier vise dans son orientation et sa finalité, les mêmes objectifs. Il s'insère, en définitive, dans une politique globale des revenus en agriculture, laquelle dépend à la fois d'une meilleure compétitivité économique et d'une progression vers la parité sociale. L'une et l'autre ne peuvent être atteintes sans un effort soutenu et mieux éclairé d'une solidarité à deux étages, celle des professionnels eux-mêmes et celle de la collectivité nationale tout entière.

Le corps de l'agriculture n'est comparable à aucun autre, ni sur le plan des données économiques, ni sur le plan des réalités démographiques et sociales.

Le revenu dont il dispose est affecté par la double contrainte d'un système de prix qui s'élaborent à l'échelon international et d'un ensemble de coûts de production qui ne peuvent être répercutés. La distorsion qui en découle, aggravée par la diversité géographique, par la disparité des spéculations, des structures et des capacités, conduit à la nécessité d'un rééquilibrage permanent.

L'année 1980, malgré les progrès évidents enregistrés au plan de la production et de la productivité, nous en inflige la démonstration. C'est une situation douloureuse pour la dignité des agriculteurs, qui participent grandement au combat économique, maintiennent la vie dans l'espace rural et souhaitent tirer de leur travail un revenu sans artifice.

Mais c'est aussi une réponse nécessaire et profondément justifiée que celle de la compensation nationale, que celle de l'effort qui doit être consenti pour corriger une affligeante réalité.

Le B. A. P. S. A. marque aujourd'hui une nouvelle étape sur un très long chemin. Vous l'avez, monsieur le ministre, présenté avec clarté et vérité, avec une connaissance synthétique de toutes les données complexes qui caractérisent l'agriculture. Notre rapporteur nous l'avait présenté avec la précision qui lui est coutumière. Permettez-moi de dire, au passage, combien nous sommes émus par l'accident qui l'éprouve.

Compte tenu des éclaircissements qui ont été fournis tout à l'heure par nos rapporteurs, M. Henri Torre et M. Schwint, je me contenterai de formuler quelques observations.

Les objectifs fondamentaux sont approchés : revalorisation des retraites, en harmonie avec la montée des cotisations et l'effort équilibré de la solidarité nationale ; adaptation des cotisations relatives aux prestations familiales.

Les voies d'eau du passé sont davantage maîtrisées. La démographie sera, dans les années proches, un peu moins pesante. L'accroissement de l'effort professionnel, sur lequel j'avais insisté, est heureusement plus modéré qu'en 1980. Il ne faut pas, en effet, que de nouvelles voies d'eau se créent au détriment d'un revenu disponible particulièrement étroit.

Le B. A. P. S. A. reste cependant un budget de retraités, lesquels ont davantage de besoins médicaux et hospitaliers que

les actifs et les jeunes. Du même coup, les charges de l'Amexa s'en trouvent alourdies. Compte tenu du rattrapage nécessaire, l'accroissement réel prévu est de l'ordre de 16 p. 100. J'ai pensé qu'il était un peu sévère. Mais il s'agit là, normalement, d'une hypothèse volontariste, qu'il conviendra sans doute d'adapter.

Dans un certain nombre de domaines, la parité, qui est l'objectif idéal, ne sera pas atteinte avant plusieurs années encore, car les progrès sociaux seront désormais à la mesure de l'effort que les agriculteurs pourront consentir.

La connaissance du revenu réel devient ainsi un impératif hors duquel tout système sera dans l'incapacité d'établir une juste répartition des charges. Espérons — je l'espère avec M. le ministre — que le comité d'études fiscales nous permettra, dès 1982, de mieux approcher les conditions d'une meilleure justice.

Il faut cependant, et sans attendre, renforcer le régime d'invalidité totale. A hauteur suffisante, il pourrait être accompagné de la cessation obligatoire de toute activité professionnelle.

Les crédits relatifs à l'indemnité complémentaire au conjoint diminuent. N'étaient-ils pas liés, monsieur le ministre, à la retraite de base ?

Enfin, si les disponibilités du Focoma autorisent cette année encore un prélèvement au bénéfice de l'aide familiale et ménagère, il me paraît souhaitable de rechercher un mode de financement mieux adapté à un service dont chacun reconnaît la nécessité. Nous vous remercions, monsieur le ministre, de bien vouloir accueillir favorablement l'amendement qui sera défendu par M. du Luart.

En ce qui concerne les recettes, l'augmentation de la taxe sur les huiles alimentaires importées est une bonne mesure, qui correspond au souhait de la profession. Vous l'avez vous-même voulue. Mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre — je le dis après les deux orateurs précédents — qu'il pourrait en aller de même pour les substitutifs des céréales, encore qu'il s'agisse là d'un problème complexe qui concerne la Communauté tout entière ?

En définitive, le B.A.P.S.A. est un document de constatation et d'intégration d'une réalité à la fois économique et sociale, d'articulation de solidarités complémentaires. Nous l'acceptons comme une étape de progrès.

Je souhaite avec vous, mes chers collègues, qu'au terme d'un nouveau combat dont la loi d'orientation est le cadre les agriculteurs qui roulent depuis vingt ans le rocher de Sisyphe parviennent enfin à la parité globale qu'ils espèrent inlassablement. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de la discussion générale de ce budget de l'agriculture et du B.A.P.S.A., ma préoccupation première avait été de limiter mon intervention à un problème qui nous tient tout particulièrement à cœur et qui concerne l'aide à domicile en faveur des personnes âgées du milieu rural.

Il s'agit d'un problème difficile, nous le savons, en raison non seulement du nombre important d'agriculteurs retraités, mais aussi de la faiblesse des financements assurés par l'action sanitaire et sociale qui relèvent des cotisations directes des agriculteurs.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet, monsieur le ministre. J'avais d'ailleurs envisagé, dans cet esprit, le dépôt d'un amendement pour vous proposer un montage financier, si j'ose ainsi m'exprimer, sur la base du financement actuellement hors B.A.P.S.A. Mais d'autres amendements identiques ont été déposés auxquels je me suis associé, ce qui fait que le mien ne verra pas le jour.

J'ose espérer d'ailleurs que nos propositions seront particulièrement bienvenues à un moment où le développement de ces prestations s'inscrit dans la ligne de la politique recommandée par les pouvoirs publics.

Les moyens dont nous disposons ne peuvent satisfaire une demande croissante et nous ne pourrions longtemps continuer à faire face à nos obligations avec des systèmes de financement qui ne sont que des palliatifs. Ce problème doit être réglé. Vous avez bien voulu l'aborder ce matin, monsieur le ministre, dans la présentation du budget et je vous en remercie.

Cela étant dit, la dégradation de la situation de l'agriculture m'incite à intervenir de manière plus générale. Je ne vous rappellerai pas les graves problèmes qui agitent le monde agricole. Le revenu agricole aura baissé cette année d'environ 6 p. 100, mais les charges des agriculteurs augmenteront considérablement.

Certes, la conférence annuelle organisera l'aide au revenu, mais, dans ce contexte général assez défavorable, vous comprendrez facilement notre souci face aux difficultés de l'agriculture. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les cotisations sociales auront augmenté de 30 p. 100 en 1980. C'est un effort important demandé aux agriculteurs qui ont vu leur contribution augmenter à un niveau bien supérieur à celui des dépenses occasionnées par les prestations.

Cette importante augmentation de la contribution professionnelle s'est traduite par des difficultés de rentrées de cotisations, ce qui est assez révélateur des difficultés de revenus du monde agricole.

Nous savons que les cotisations sont la contrepartie des prestations, qu'elles ne sont qu'une contrepartie partielle puisque l'agriculture bénéficie de la solidarité nationale et de la solidarité des autres catégories socio-professionnelles. Mais il n'en reste pas moins que les agriculteurs ont de plus en plus de mal à payer leurs cotisations et vous le savez d'ailleurs très bien.

L'année 1981 sera une année clef à bien des titres. Pour ce qui nous concerne, si on nous annonce une pause dans l'augmentation des cotisations, il s'agit bien là, monsieur le ministre, et vous en conviendrez, d'une pause très relative, dans la mesure où parallèlement à un revenu en forte diminution, nous aurons pour 1982 très probablement une reprise de l'escalade.

En outre, la revalorisation du revenu cadastral prise en compte à partir de 1981 entraînera un certain nombre de problèmes en raison des modifications très sensibles qu'elle comporte.

Pour 1981, l'augmentation de 13,8 p. 100 du B.A.P.S.A. se traduira, en fait, par une augmentation de 15,8 p. 100 des cotisations demandées aux agriculteurs. Nous savons d'ores et déjà que ce chiffre sera dépassé en raison de la diminution continue de la population agricole.

Longtemps, cotisations et revenus ont été liés et si, en raison même des difficultés de la protection sociale au plan national, on ne peut plus plaider ce genre de dossier, il n'en reste pas moins qu'il serait souhaitable que les cotisations évoluent au même rythme que celui des prestations.

Un élu d'un département d'élevage comme l'Orne ne peut pas ne pas attirer votre attention sur la crise importante du secteur de l'élevage. Vous savez que le secteur des viandes est celui qui a le plus souffert de l'augmentation des coûts de production, conséquence inévitable du fort taux d'inflation. De même, certaines campagnes visant les producteurs de veau n'ont guère contribué à améliorer les résultats finaux de ce secteur de production.

Enfin, en terminant, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, l'étonnement de nombre d'entre nous devant l'accueil fait, à l'Assemblée nationale, à un amendement visant à étendre à l'agriculture les dispositions de l'article 39 du projet de loi de finances qui prévoit une incitation fiscale à l'investissement pour les entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

C'est pourquoi j'ai accepté d'être cosignataire d'un amendement de même type déposé au sein de notre assemblée, amendement auquel le Gouvernement a réservé un accueil identique à celui qui a été accordé à l'Assemblée nationale. Permettez-moi de le déplorer.

En conclusion, monsieur le ministre, la situation de l'agriculture tient en quelques chiffres : si les salaires ont progressé de plus de 12 p. 100, les cotisations sociales de 25 à 30 p. 100, comme je l'ai dit tout à l'heure, le volume des intérêts versés par l'agriculture de 15,7 p. 100, le revenu, lui, a baissé de 6,20 p. 100.

Il reste donc beaucoup à faire pour accéder à cette parité dont parle la loi d'orientation agricole votée récemment, notamment dans le domaine des prestations. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)*

M. le président. La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles porte en lui les principales contradictions de votre politique agricole. Or, ces contradictions sont source de profondes injustices et tendent à perpétuer la situation d'inégalité dans laquelle sont maintenus les agriculteurs familiaux de notre pays.

Comme toutes les charges de l'agriculture, les cotisations sociales croissent beaucoup plus vite que le revenu net des agriculteurs. En 1980, elles se sont élevées, vous le savez, de 22 à 30 p. 100 dans mon département et dans d'autres, alors que les produits agricoles n'ont augmenté théoriquement que de 8 p. 100 en moyenne. Je rappelle que les coûts intermédiaires de production ont monté de 13,8 p. 100.

En 1981, vous nous proposez une augmentation moyenne des cotisations des assujettis de 15,4 p. 100. Monsieur le ministre, vous engagez-vous à obtenir de vos aïdés partenaires européens une augmentation de 15,4 p. 100 des prix agricoles en 1981 ?

Ainsi, par le B. A. P. S. A. les agriculteurs français, en particulier les agriculteurs familiaux, sont amenés à participer activement à votre campagne d'austérité et cela n'est pas tolérable pour une catégorie de travailleurs confrontés aux difficultés que vous connaissez.

La deuxième contradiction que révèle le B. A. P. S. A. réside dans la répartition des charges entre les deux types d'agriculture française, l'agriculture familiale, d'une part, et l'agriculture industrielle, d'autre part — la petite et la grande.

Or, comme par hasard, cette dernière qui pourrait payer plus supporte proportionnellement la moins lourde part. En effet, l'iniquité du système de calcul des cotisations cadastrales entraîne un report des charges les plus lourdes sur les exploitants familiaux qui disposent de faibles revenus, de l'ordre du Smic.

De plus, cette profonde injustice est encore aggravée par une augmentation plus forte des cotisations individuelles par rapport à celle des cotisations cadastrales. Pour la vieillesse, l'augmentation des cotisations individuelles prévue est de l'ordre de 19,2 p. 100, alors que celle des cotisations cadastrales n'est que de 16,6 p. 100.

Enfin, cette protection sociale des petits agriculteurs reste terriblement discriminatoire par rapport aux autres travailleurs pour ce million de familles françaises, en ce qui concerne les retraites, l'absence d'indemnités journalières et les congés de maternité.

Or si, dans une certaine agriculture, on peut facilement remplacer l'absent malade ou accidenté ou la femme en congé de maternité, vous savez bien, monsieur le ministre, que les revenus agricoles familiaux ne peuvent absolument pas supporter une telle charge pécuniaire.

Enfin, d'après les statistiques de la M. S. A., la mutualité sociale agricole, les rythmes de croissance respectifs des prestations et des cotisations s'accroissent d'année en année d'environ cinq points. Ainsi, non seulement vous organisez la disparition de notre agriculture familiale et l'exode rural dans toutes nos régions défavorisées, mais encore vous prélevez sur ceux qui restent une part de plus en plus lourde de charges sociales afin de soulager peut-être votre conscience, mais en tout cas le budget de l'Etat dont le Gouvernement oriente ses mannes vers ses bénéficiaires privilégiés, les multinationales chères à ce pouvoir libéral avancé.

Monsieur le ministre, un B. A. P. S. A. qui se voudrait juste devrait comporter, d'une part, une parité des prestations agricoles, au moins pour les exploitants familiaux, avec les prestations des autres travailleurs et, d'autre part, des cotisations supportables pour les actifs agricoles qui restent, calculées sur leur revenu, puis indexées sur l'évolution de celui-ci.

La solidarité doit s'établir, d'une part, entre les deux agricultures, proportionnellement à leurs moyens et à leurs facultés contributives, et, d'autre part, entre la paysannerie et la nation qui se doit de compenser suffisamment le vieillissement de sa population agricole, fruit, hélas ! d'une politique agricole déterminée depuis plus de deux décennies.

Si l'on allège la participation des exploitants familiaux, des solutions existent pour abonder le B. A. P. S. A. Nous nous permettons d'en proposer une qui nous semble relever d'une volonté du Gouvernement de défendre l'agriculture française. Elle consiste à instituer une taxation sur les produits agricoles importés qui viennent concurrencer nos productions agricoles familiales. Je veux parler d'une taxe sur le manioc, qui a été évoquée par certains collègues, sur le beurre néo-zélandais, sur les tabacs blonds américains et africains et sur le mouton australien.

Ainsi, vous pourriez immédiatement indexer l'augmentation des cotisations des agriculteurs sur la croissance de leurs revenus réels. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tajan.

M. Pierre Tajan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du budget annexe des prestations sociales agricoles, je me bornerai à présenter deux observations.

En premier lieu, il convient de souligner que, pour la première fois depuis longtemps, les dépenses consacrées à la protection sociale des exploitants agricoles sont passées légèrement en-dessous de la moitié du total des crédits consacrés à l'agriculture. Cela étant dit, il convient tout de même de souligner l'importance de ce budget annexe qui s'élèvera à 41 milliards de francs en 1981.

En deuxième lieu, nous constatons pour 1981 une augmentation de 13,8 p. 100 de ce budget, soit un net ralentissement par rapport aux années précédentes.

Quelles conclusions tirer de ces observations ?

Nous avons tous déploré, au cours des années antérieures, que le poids des dépenses sociales grève lourdement le budget global de l'agriculture et que son augmentation constante s'effectue au détriment des actions contribuant à améliorer la productivité de l'agriculture.

Du reste, l'un des objectifs de la loi d'orientation agricole a bien été de comprimer, dans la mesure du possible, certaines dépenses non productives afin d'agir plus directement sur les conditions de formation du revenu agricole.

Je dois préciser qu'un tel objectif contribue, dans une certaine mesure, à accroître le poids des cotisations sociales versées par les agriculteurs.

Il faut, en effet, rappeler qu'en 1980 l'accroissement du montant des cotisations a été de l'ordre de 24 p. 100 et qu'il sera, en 1981, de 15,8 p. 100. Ainsi, en deux années consécutives, le montant total de la contribution des agriculteurs à la prise en charge de leur régime social se sera accru d'environ 40 p. 100.

Certes, on ne saurait s'opposer systématiquement à une évolution de la répartition du financement du B. A. P. S. A. entre les cotisations professionnelles et les divers concours accordés par l'Etat à son financement. Cependant, il convient de souligner que cette augmentation des charges sociales pesant sur les agriculteurs intervient au moment où ceux-ci traversent de très graves difficultés.

Il sera donc malaisé au Gouvernement de faire admettre aux exploitants agricoles que le poids de leurs charges sociales s'accroîtra de 15 p. 100 en 1981, alors que leur revenu aura baissé en moyenne de plus de 6 p. 100 au cours de l'année 1980 pour les plus favorisés, certains départements subissant des baisses beaucoup plus sensibles.

Nous savons tous, d'une part, que la détérioration du revenu des exploitants agricoles est très inégale selon les productions et les régions et, d'autre part, qu'elle est due essentiellement à l'accroissement des coûts de production.

Mais ne convient-il pas précisément d'inclure l'augmentation des cotisations sociales versées par les exploitants agricoles dans cet accroissement des coûts de production ?

J'évoquerai, enfin, la grande disparité des taux d'augmentation des cotisations aux différents régimes de protection sociale d'un département à l'autre. Il faut savoir, par exemple, que l'augmentation du montant des cotisations pour les prestations familiales varie selon les départements entre 10 p. 100 et 36 p. 100, que celle des cotisations vieillesse n'augmente que de 2 p. 100 dans un département et de près de 39 p. 100 dans un autre, que les cotisations à l'assurance maladie, si elles s'accroissent de près de 3 p. 100 dans un département défavorisé, ne progressent que de 12 p. 100 dans un autre nettement plus à l'aise.

Face à ce déséquilibre — je vous livre là un commentaire personnel — qui s'accroît très rapidement et qui déconcerte même les plus optimistes, ne pourrait-on pas, par exemple, faire entrer dans le calcul de ces cotisations, sans pour autant affecter en quoi que ce soit la protection sociale, le nombre de salariés par rapport au chiffre brut du revenu d'exploitation ?

Ainsi un exploitant peut faire 100 millions d'anciens francs de chiffre d'affaires avec un seul salarié. Si ce même exploitant fait une culture spécialisée, pour le même chiffre d'affaires, il lui faudra cinq ou six salariés, et quelquefois plus, d'où une disparité croissante dans le prix de revient, qui accentue encore ces anomalies que nous constatons et qui nous effraient pour demain.

Dans ces conditions, il faut poursuivre et terminer les études pour une refonte du mode de calcul de l'assiette des cotisations sociales en sorte qu'elles correspondent mieux à l'évolution du revenu des différentes catégories d'exploitants et des différentes régions agricoles.

En tout état de cause, monsieur le ministre, il importe de sauvegarder, avec la compensation démographique, cette prise en compte par le B. A. P. S. A. du déséquilibre de la population agricole vis-à-vis du rapport entre actifs et inactifs.

Il s'agit, en outre, que l'accroissement de la participation des exploitants agricoles à la prise en charge de leur régime de protection sociale s'effectue de manière extrêmement progressive et puisse, dans la mesure du possible, être parallèle à l'évolution de leur revenu.

Dans certains milieux extérieurs à l'agriculture, on considère volontiers que l'Etat, par le biais du B. A. P. S. A., fait « un cadeau aux agriculteurs ».

A ce sujet, je voudrais rappeler qu'en réalité la prise en charge par l'Etat d'une partie du financement de la sécurité sociale des agriculteurs permet aux consommateurs de payer moins cher les produits agricoles qu'ils achètent.

Par ailleurs, il est normal que les actifs d'autres régimes de sécurité sociale participent au financement de la protection sociale agricole, car l'agriculture a une véritable créance démographique sur la collectivité nationale. Le régime général a vu, en effet, ses ressources professionnelles croître par l'apport de nouveaux cotisants, alors que les ressources du régime agricole ont décliné proportionnellement en raison de ces transferts d'effectifs.

La formation des sénateurs radicaux de gauche, au nom de laquelle j'interviens, a tenu à rappeler le rôle fondamental du B.A.P.S.A. en faveur des agriculteurs au titre de la solidarité nationale et interprofessionnelle. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je répondrai brièvement à trois séries de questions. La première a trait à l'évolution des cotisations, la deuxième, à certaines recettes, particulièrement la taxe sur les betteraves, et la troisième, à l'invalidité et à l'aide ménagère.

Sur le premier point, l'évolution des cotisations sociales, j'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas considérer l'évolution des cotisations sans examiner aussi l'effort en matière de prestations et que les cotisations sociales étaient un instrument de solidarité. A cet égard, je rappellerai quelques chiffres pour voir ce que représentent les cotisations par actif dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs. Comme l'a dit tout à l'heure M. Tajan, il y a certes une créance démographique qui est prise en compte, mais, au-delà, il y a aussi une créance due à l'existence de bas revenus en agriculture.

C'est cette dernière que je voudrais rappeler, en prenant l'exemple d'une famille d'exploitants avec deux enfants. Pour cette famille, les prestations familiales et les prestations maladie s'élèvent cette année en moyenne à 6 500 francs. Pour un ménage d'agriculteurs retraités, les retraites et les prestations maladie représentent, en moyenne également, 35 000 francs.

Les cotisations des ménages d'agriculteurs actifs s'élèvent, en moyenne, à 5 000 francs, à rapprocher des 12 000 à 15 000 francs de cotisations pour un salarié qui reçoit le Smic ou un salaire un peu supérieur au Smic. Cette différence par rapport à la cotisation moyenne d'un actif salarié est justifiée par l'existence dans l'agriculture de bas revenus.

Le deuxième chiffre que je tiens à citer a trait à la cotisation moyenne pour un couple de retraités. Elle est d'environ 600 francs, alors que les prestations maladie plus retraite s'élèvent en moyenne pour un couple de retraités à 35 000 francs.

Je tenais à rappeler ces chiffres pour bien montrer qu'au-delà de la créance démographique un effort très important des pouvoirs publics a été fait à l'égard des actifs, pour compenser l'existence de bas revenus en agriculture.

En ce qui concerne le deuxième point — la question a été posée à la fois par M. Jargot et M. Moreigne — qui a trait aux recettes sur les productions, ces dernières sont complémentaires des cotisations des agriculteurs.

Ces contributions représentaient en 1970, en ce qui concerne la taxe sur la betterave, 0,96 p. 100 des recettes du B. A. P. S. A. En 1981, elles en représenteront 0,54 p. 100, c'est-à-dire qu'elles sont en diminution par rapport à l'ensemble des recettes du B.A.P.S.A. Reconnaissons qu'il y aura en 1981 une augmentation de ces contributions dans le secteur de la betterave, comme dans celui des huiles et des matières grasses. Cette augmentation prend en compte l'évolution des revenus dans ces différents secteurs.

L'évolution, en 1980, du prix du sucre est un élément important à prendre en considération.

Il est vrai que le nouveau règlement sucrier peut apporter un élément nouveau. Compte tenu de l'équilibre budgétaire du secteur sucrier, le problème des cotisations sur ces produits pourrait être examiné pour que soit respectée une certaine égalité entre les produits.

Mais il est encore trop tôt pour parler de ce que sera le nouveau règlement sucrier et surtout de ce que sera le marché mondial du sucre en 1981, mon espoir étant qu'il reste aussi favorable.

Quant à créer une cotisation nouvelle sur le manioc, suggestion présentée par plusieurs parlementaires, dont M. Jargot, je dirai que nous sommes demandeurs à l'échelon européen d'une cotisation sur les produits de substitution, afin de financer l'évolution du budget de la Communauté.

Si donc nous envisageons aujourd'hui des cotisations, par exemple sur le manioc, qui est un produit de substitution — c'est

ce que nous demandons à l'échelon communautaire — il faudrait que cette cotisation soit appliquée à l'échelon communautaire, car le manioc représente aussi pour nos éleveurs un coût de production. Or, dans notre pays, qui doit essayer de faire plus de valeur ajoutée, nous ne pouvons, en aucun cas, mettre nos éleveurs de volaille, de porcs, dans une situation plus difficile que celle de nos concurrents néerlandais, belges ou allemands.

Je conçois qu'on applique une taxe sur les produits de substitution, mais celle-ci ne peut pas être appliquée seulement en France, car elle contribuerait à remettre en question notre compétitivité dans le secteur des viandes et dans les secteurs qui ne bénéficient pas de la sécurité. Cela ne peut donc se faire que dans la Communauté, dans le cadre des adaptations financières qui s'imposeront à elle.

Quant au dossier de l'invalidité, il sera traité dans le cadre des aménagements relatifs à l'indemnité viagère de départ. Si des amendements doivent être déposés, ce n'est donc pas dans le cadre du B. A. P. S. A., mais dans celui du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, le F. A. S. A. S. A., qu'ils ont leur place, tout comme, d'ailleurs, l'indemnité complémentaire pour les femmes âgées de soixante ans, qui est payée par le F. A. S. A. S. A. comme l'indemnité viagère de départ.

Enfin, ma dernière réflexion a trait au Focoma, dont nous aurons à traiter tout à l'heure, puisque le Gouvernement acceptera l'amendement prenant en compte le Focoma dans le B. A. P. S. A. Je répondrai à cette occasion aux différents orateurs qui pourront s'exprimer.

M. Maurice Schumann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, pour des raisons personnelles au moins autant que politiques, il me serait très désagréable d'avoir à vous refuser mon suffrage, mais je vous avoue que je ne me sens pas entièrement satisfait — il s'en faut de beaucoup — après avoir entendu vos réponses aux observations présentées par nos collègues, en premier lieu par M. le président Schwint, pour ce qui concerne l'augmentation des cotisations.

Je ne reviendrai pas sur la taxe additionnelle à l'impôt foncier. Tout a été dit à ce sujet. Je représente, vous le savez, une région betteravière. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la taxe sur la betterave a toujours été considérée par les producteurs de cette région, en elle-même, comme une pénalisation par rapport à leurs concurrents étrangers, concurrents qui, souvent, ne se trouvent éloignés d'eux que de quelques kilomètres.

Que dans les circonstances actuelles, vous n'envisagiez pas la suppression de cette taxe, nous pouvons le comprendre, le justifier, mais qu'elle soit augmentée dans une proportion supérieure à 30 p. 100, et même selon certains calculs — j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit à ce propos mon collègue et ami M. Girod — dans une proportion de 30 à 40 p. 100, voilà qui paraît malaisément soutenable.

Vous venez de nous expliquer que l'avenir du règlement sucrier était incertain. Vous venez de nous expliquer que l'avenir du marché sucrier était incertain. Vous voyez des possibilités d'amélioration et, en particulier, la valorisation du sucre C par assimilation au prix du sucre A.

En revanche, nous avons les meilleures raisons de craindre un certain désengagement financier de la Communauté économique européenne. Et vous-même, il y a un instant, avez redouté, je voudrais citer vos propres paroles, que le règlement sucrier n'impose une cotisation sur le sucre A.

La moindre des choses ne serait-elle pas de limiter l'augmentation de la cotisation, voire de ne prévoir aucune augmentation de la taxe sur la betterave, jusqu'à ce que toutes les incertitudes que vous venez d'analyser et d'énumérer aient été dissipées ?

En tout état de cause, il peut paraître légitime de tenir compte des charges sans cesse accrues de nos producteurs qui depuis la libération des prix achètent leurs produits à des prix constamment alourdis et aggravés. Il paraît normal de tenir compte de l'insuffisante revalorisation des prix agricoles avant de nous proposer une mesure aussi draconienne car, ne vous étonnez pas — vous serez certainement même le dernier à vous en étonner, monsieur le ministre — si je vous dis que l'ensemble des agriculteurs français, en particulier ceux qui sont assujettis à la taxe sur la betterave, comprennent mal que leurs cotisations sociales évoluent en raison inverse du revenu agricole. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, j'ai répondu tout à l'heure aux questions de M. Girod. Mais je peux compléter ce que j'ai dit. Simplement je rappelle que le taux de cette taxe est fixé par la loi à 10 p. 100 et peut être réduit par décret dans la limite de 60 p. 100, c'est-à-dire jusqu'à 4 p. 100. Le niveau de 4,23 p. 100 avait été maintenu pendant de longues années. J'ai dit aussi que la part des betteraves était passée dans le budget du B. A. P. S. A. de 0,91 à 0,56 p. 100 et que si, en 1980 ou en 1982, des difficultés survenaient, compte tenu de l'application du nouveau règlement sucrier, à ce moment-là, nous examinerions le dossier du B. A. P. S. A.

En l'état actuel des choses, je ne veux pas remettre en cause cette évolution de la taxe sur la betterave qui va dans le sens de la solidarité et qui prend en compte l'évolution du revenu dans ce secteur, d'autant plus que — je le souligne — cette taxe ne s'applique pas sur le quota C et que la valorisation continue des sucres C contribue à modérer le poids réel de la taxe.

C'est en fonction de ces éléments et en fonction de ce souci de prudence pour l'avenir que je prends en compte les problèmes qui pourraient naître. Mais, pour le moment, la nécessité de maintenir la solidarité à l'intérieur des secteurs agricoles me conduit à défendre totalement le budget social tel qu'il est présenté.

M. Paul Jargot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le ministre, dans votre réponse, tout à l'heure, vous n'avez fait aucune allusion à deux arguments que j'avais émis et à deux questions que je vous avais posées.

Dans la première, je dénonçais la discrimination qui pèse sur les exploitations familiales par rapport aux grandes exploitations en matière de charges du fait du calcul très insidieux des cotisations cadastrales.

Sur la deuxième — car je pense que les autres questions, notamment l'indexation des cotisations sur l'augmentation des revenus nets des agriculteurs, ne font pas partie de vos soucis — j'aurais aimé que vous me répondiez. J'avais demandé, en plus de la proposition de mes collègues de taxer le manioc de façon à alléger les cotisations des assujettis, qu'on taxe également d'autres produits importés qui concurrencent directement nos productions familiales et j'avais cité, entre autres : le lait et le beurre néo-zélandais, le tabac blond étranger et le mouton australien.

Sur ces deux points-là, j'attendais une réponse, à moins que cela ne vous gêne de me la donner.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger ce débat. Simplement, je rappelle que le problème des cotisations se pose à l'échelon européen, que le secteur agricole, monsieur Jargot, est celui qui établit le plus de hiérarchie par rapport aux autres secteurs, que les cotisations sociales représentent pour 250 000 agriculteurs moins de 2 500 francs par an et que l'écart entre les cotisations va de 1 à 15 selon la surface des exploitations et les revenus.

Pour donner des exemples concrets, il y a une dizaine de départements agricoles français, de régions défavorisées, qui ont un rapport cotisations-prestations inférieur à 8 p. 100 alors que les zones de plaines, les régions riches, ont un rapport cotisations-prestations compris entre 25 p. 100 et 45 p. 100. C'est donc le secteur agricole qui montre, par rapport à tous les autres secteurs, la plus grande hiérarchie de cotisations sociales parmi les actifs.

M. Paul Girod. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Paul Girod.

M. Paul Girod. Je voudrais dire à M. le ministre que la revalorisation des sucres est un problème dont nous reparlerons sûrement cet après-midi lors de la discussion du budget de l'agriculture. Elle est, en tout cas, en ce qui concerne le sucre relativement hypothétique, tout au moins dans la durée, car il faut savoir qu'il fut des périodes où le sucre conduisait à une dévalorisation de la betterave à peine au tiers du prix normal.

Cela étant, c'est bien parce que nous espérons que vous prendriez en compte l'imposition d'une éventuelle taxe communautaire sur les sucres que nous avons décidé de nous abstenir.

Croyez bien que si vous n'aviez pas eu cette intention, que nous espérons, nous aurions pris la décision de voter contre le B. A. P. S. A.

Compte tenu que vous avez bien voulu envisager une reconsidération éventuelle du taux de la taxe betteravière, si une éventuelle taxe communautaire était mise en place, nous nous abstiendrions.

M. le président. Nous devrions maintenant passer au vote des crédits et à l'examen des trois amendements déposés.

Compte tenu de l'heure, le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats devant faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale.

Prestations sociales agricoles (*suite*).

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Article 18.

M. le président. « Services votés : 37 639 536 000 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets le crédit aux voix.

(*Le crédit est adopté.*)

Article 19.

M. le président. « Mesures nouvelles : crédits : 3 600 034 000 F. » — (*Adopté.*)

Article additionnel après l'article 46.

M. le président. Par amendement n° 199, M. de la Forest propose, après l'article 46, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa de l'article 27 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, modifié par l'article 70 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980, les mots : « cinquante-cinq ans » sont remplacés par les mots : « cinquante ans ».

La parole est à M. de la Forest.

M. Louis de la Forest. J'ai déjà développé, au cours de la discussion de la loi d'orientation agricole, les motifs qui m'avaient amené à présenter un amendement semblable.

Il s'agit, par celui que je présente aujourd'hui, de combler une lacune de la loi en ce qui concerne l'attribution d'une indemnité annuelle de départ en faveur des agriculteurs âgés de cinquante à cinquante-cinq ans handicapés soit par la maladie, soit par le décès du conjoint, et qui ne disposent d'aucune

aide leur permettant — ce point est important, monsieur le ministre — ou de changer de profession ou de cesser leur activité.

En effet, à partir de cinquante ans, les intéressés ne peuvent plus bénéficier de l'aide aux mutations professionnelles, et le texte actuellement en vigueur ne prévoit le bénéfice de l'indemnité viagère de départ qu'à partir de cinquante-cinq ans.

Monsieur le ministre, lors du débat sur la loi d'orientation agricole, reconnaissant le bien-fondé de mon amendement, vous m'aviez répondu ce qui suit : « Compte tenu de l'intention du Gouvernement de poser le problème de certains agriculteurs ayant passé l'âge de cinquante ans, je souhaiterais que M. de la Forest puisse retirer son amendement tout en l'assurant que le Gouvernement prendra en compte, dans la préparation du prochain budget, ce qui peut apparaître en effet comme une priorité sociale. »

L'assurance que vous m'aviez alors donnée me dispense d'en dire davantage. J'ajoute toutefois que le nombre des bénéficiaires, si mon amendement était adopté, devrait être — Dieu merci ! — peu important.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Chamant, en remplacement de M. Henri Torre, rapporteur spécial. La commission souhaiterait d'abord entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Cet amendement concerne non pas le B. A. P. S. A., mais le budget du ministère de l'agriculture car il a trait aux crédits du F. A. S. A. S. A. Par ailleurs, il pourrait tomber sous le coup de l'article 40.

Au cours de la discussion de la loi d'orientation agricole, j'avais en effet donné à M. de la Forest l'assurance que nous lancerions des études pour répondre à sa préoccupation. Dans ma réponse au rapporteur, j'avais dit qu'il était nécessaire d'être prudent sur toute augmentation ou création de nouvelles prestations, compte tenu de la situation du budget de l'Etat et des incidences sur les cotisations des actifs. J'avais ajouté qu'à la différence des salariés, les agriculteurs invalides continuent souvent à exploiter, et qu'une solution positive pouvait être trouvée à condition qu'il y ait départ de l'exploitation et, par là même, possibilité d'installation pour un jeune.

C'est dans le cadre de cette orientation et de cette possibilité de réinstallation d'agriculteurs que nous avons lancé, à la suite des observations de M. de la Forest, une série d'études sur les conditions exactes, le coût, la répartition par département, de la mesure envisagée.

Je puis lui répondre que si cela n'apparaît pas dans le budget de 1981, nous aurons, au cours des prochaines semaines, à différents titres, des discussions sur ce point avec une possibilité d'application pour 1981. Mais, en l'état actuel des choses, je ne peux pas m'engager.

Compte tenu de cette observation, je souhaiterais que M. de la Forest retirât son amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. La commission des finances suit l'avis qui vient d'être exprimé par le Gouvernement.

M. le président. Monsieur de la Forest, votre amendement est-il maintenu ?

M. Louis de la Forest. Je remercie M. le ministre de cette promesse qu'il vient de faire et je retire, bien sûr, mon amendement, tout en espérant n'avoir plus jamais à l'entretenir de ce problème qui mérite bien — et j'insiste sur ce point — qu'une solution lui soit rapidement apportée dans la perspective, monsieur le ministre, que vous venez de définir et que vous aviez déjà évoquée ce matin, lors de la présentation de ce budget annexe.

M. le président. L'amendement n° 199 est retiré.

Articles additionnels après l'article 49.

M. le président. Par amendement n° 181 rectifié, MM. du Luart, d'Andigné, de Bourgoing, Descours Desacres, Souvet, Bouvier, Sordel et Louvot proposent, après l'article 49, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« I. — Il est inséré dans le code rural un article 1106-3-1 rédigé comme suit :

« Art. 1106-3-1. — L'assurance prévue au présent chapitre prend en charge la couverture partielle des frais exposés par les personnes du sexe féminin mentionnées aux 1°, 2°, 4°-a et 5° du paragraphe I de l'article 1106-1 pour assurer leur remplacement dans les travaux de l'exploitation agricole lorsque,

prenant part de manière constante à ces travaux, elles sont empêchées de les accomplir en raison de la maternité ou de l'arrivée à leur foyer d'un enfant confié en vue de son adoption par un service d'aide sociale à l'enfance ou par une œuvre d'adoption autorisée.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application de l'alinéa précédent et, en particulier, la ou les périodes de remplacement ouvrant droit au bénéfice de l'avantage ci-dessus prévu ainsi que la durée maximale d'attribution dudit avantage. En cas d'adoption, la ou les périodes de remplacement se situent nécessairement après l'arrivée de l'enfant au foyer, la durée maximale d'attribution de la prestation étant égale à la moitié de celle qui est prévue en cas de maternité.

« Les dépenses afférentes au service de cette prestation sont couvertes par une cotisation additionnelle à la cotisation prévue par l'article 1106-6 ».

« II. — Il est inséré, dans le code rural, un article 1003-8-1 rédigé comme suit :

« Art. 1003-8-1. — Il est créé un fonds additionnel d'action sociale destiné à apporter une contribution supplémentaire aux caisses départementales et pluridépartementales de mutualité sociale agricole en vue de leur permettre de développer leur action concernant les services ménagers pour les personnes âgées.

« Ce fonds est alimenté par une cotisation additionnelle aux cotisations complémentaires prévues à l'article 1003-8. Cette cotisation est établie par décret conformément à la règle posée au deuxième alinéa de l'article 1003-8. Les réserves disponibles au 31 décembre 1981 du fonds créé par l'article 76 de la loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 sont affectées à ce fonds.

« Le budget de ce fonds est fixé annuellement par un arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre du budget, au vu de propositions du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole et après avis du conseil supérieur des prestations sociales agricoles. Cet arrêté détermine également la répartition des crédits entre les caisses de mutualité sociale agricole.

« A l'occasion de l'examen du budget, un rapport est présenté au conseil supérieur des prestations sociales agricoles sur l'effort accompli par les caisses, dans le cadre de leur action sanitaire et sociale, concernant les services ménagers pour les personnes âgées, les actions qu'elles mènent à ce titre et l'utilisation des crédits mis à leur disposition par le fonds pour l'année précédente.

« Le fonds prévu au présent article est géré par la mutualité sociale agricole.

« III. — Les dispositions des paragraphes I et II ci-dessus entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1982. L'article 1106-4-1 est abrogé à la même date. »

La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement n° 181 rectifié remplace les deux amendements n°s 181 et 182 que j'avais déposés antérieurement.

Mon collègue et ami, Hubert d'Andigné, vice-président de la caisse centrale de mutualité sociale agricole, a rédigé avec moi cet amendement que de nombreux parlementaires de différents groupes politiques, conscients de son intérêt, ont accepté de cosigner, ce dont je les remercie. Je crois pouvoir dire que si les consultations avaient pu avoir lieu plus tôt, l'ensemble des formations politiques de la Haute Assemblée l'auraient sans doute cosigné.

Instituée par la loi de finances pour 1977, l'allocation de remplacement aux agricultrices en cas de maternité a, malgré son financement particulier, le caractère d'une prestation légale.

C'est pourquoi, conformément aux demandes exprimées par plusieurs parlementaires lors de l'examen du B. A. P. S. A., il apparaît souhaitable de simplifier le dispositif juridique actuel en intégrant cette prestation dans le budget annexe des prestations sociales agricoles au même titre que les autres prestations de l'assurance maladie et maternité des exploitants agricoles, et, corrélativement, de supprimer le fonds distinct prévu par la loi de finances pour 1977.

Les dépenses correspondant à cette prestation seront dès lors couvertes par une cotisation additionnelle à la cotisation maladie et maternité.

Les principes sur lesquels cette allocation de remplacement était fondée ne sont en revanche pas modifiés. Toutefois, il est apparu justifié d'étendre l'attribution de cette prestation au cas d'adoption d'un enfant, pour lequel il semble opportun de faciliter le remplacement de la mère adoptive au moment de l'arrivée de l'enfant dans le foyer.

Tel est l'objet du nouvel article 1106-3-1 proposé dans cet amendement.

Une seconde disposition est proposée afin d'accroître les moyens financiers des caisses de mutualité sociale agricole en matière de services ménagers pour les personnes âgées.

En raison du nombre important de personnes âgées dans la population agricole, il est particulièrement important — et cela a été souligné à plusieurs reprises lors des débats parlementaires sur le B.A.P.S.A. — de permettre aux caisses de mutualité sociale agricole de développer leur action pour ce type d'aides qui conditionnent souvent le maintien de ces personnes à leur domicile.

Une première mesure a été prise, l'an dernier, dans la loi de finances rectificative pour 1979, afin de dégager des ressources supplémentaires pour les aides à domicile en y affectant une fraction des excédents accumulés du fonds de congé de maternité des agricultrices. Un crédit supplémentaire de treize millions de francs a pu ainsi être dégagé en 1980.

Pour assurer la poursuite de l'effort qui a été engagé, il est proposé de créer un fonds destiné à apporter aux caisses de mutualité sociale agricole une contribution supplémentaire pour leur permettre d'intensifier leur action en matière de services ménagers.

Ce fonds sera alimenté par une cotisation additionnelle aux cotisations versées par les exploitants aux caisses de mutualité sociale agricole pour leur gestion et leur action sanitaire et sociale, ainsi que par les réserves disponibles, au 31 décembre 1981, du Focoma.

Les dispositions proposées dans cet amendement s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 1982, étant précisé qu'en 1981 le dispositif prévu par la loi de finances rectificative pour 1979 pour accroître les ressources des caisses pour les aides à domicile continuera de s'appliquer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, cet amendement répond à un vœu du Parlement exprimé par M. du Luart, mais aussi par le rapporteur pour avis du Sénat, M. Gravier, ainsi que par les rapporteurs de l'Assemblée nationale, MM. Geng et Bizet.

J'avais eu l'occasion de répondre à M. Gravier, devant la commission des affaires sociales, que j'examinais avec mes collègues de la santé et du budget la possibilité de donner satisfaction aux demandes du Parlement. Je puis vous indiquer aujourd'hui que le Gouvernement accepte cet amendement.

La mesure doit prendre effet au 1^{er} janvier 1982 ; mais, en 1981, nous permettrons à la mutualité sociale agricole d'employer pour les aides à domicile une partie des réserves du Focoma. L'année dernière, treize millions de francs avaient été ainsi attribués, pris sur le Focoma. Cette année, la somme sera un peu supérieure.

La mesure proposée par l'amendement apporte tout d'abord une solution au problème du développement souhaitable du service d'aide ménagère à domicile. C'est, ensuite, un élément qui conforte l'unité de responsabilité de la mutualité sociale agricole. C'est, enfin, une mesure de simplification non négligeable.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement accepte l'amendement défendu par M. du Luart.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Mes chers collègues, la commission des finances s'est posée une seule question à propos de cet amendement. Tout en reconnaissant la noblesse du motif qui a inspiré sa rédaction, et dont il convient de féliciter ses auteurs, nous nous sommes demandé s'il était opportun, compte tenu de la baisse du revenu des agriculteurs, d'accroître encore leurs charges en ajoutant une cotisation à celles, déjà nombreuses, qu'ils sont dans l'obligation de supporter.

Cette remarque, qui est à peine une réserve, étant faite, votre commission s'en remet, bien entendu, à la sagesse du Sénat.

M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires sociales ne peut que s'associer à cet amendement déposé par nos collègues dans la mesure où, depuis plusieurs années, elle demande l'intégration de l'allocation de remplacement dans le B.A.P.S.A.

Elle constate qu'aujourd'hui son vœu est comblé par la proposition qui nous est faite par cet amendement. L'intégration lui semble, en effet, logique dans la mesure où l'allocation de

remplacement était financée par une cotisation obligatoire et où les fonds du Focoma étaient largement supérieurs aux dépenses encourues.

Pour répondre à la commission des finances, je dirai que dans la mesure où nous intégrons dans le B.A.P.S.A. cette allocation de remplacement, la solidarité professionnelle, interprofessionnelle et nationale va jouer à plein. Il nous paraît donc tout à fait logique que cet amendement soit adopté par l'ensemble du Sénat. Ainsi les deux propositions qui concernent l'allocation de remplacement et la deuxième partie de l'action concernant les services ménagers pour les personnes âgées — propositions déjà largement développées par votre commission des affaires sociales — se trouveraient-elles suivies d'effet si nous adoptons cet amendement.

M. Paul Jargot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jargot, pour explication de vote.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais dire, au nom de notre groupe, combien nous apprécions l'intention et l'objectif de cet amendement.

A plusieurs reprises, en particulier lors de la discussion du projet de loi d'orientation agricole, nous avons proposé que ces problèmes, qui étaient à la fois sociaux, discriminatoires et douloureux pour les personnes âgées, soient réglés de façon positive.

Le seul point qui nous paraît constituer un obstacle, c'est que le fonds prévu ne sera alimenté que par les cotisations versées par les exploitants et non pas abondé pour 50 p. 100 au moins par l'Etat, comme l'est le B.A.P.S.A. Ce problème est grave en ce sens que les exploitants dont les revenus correspondent à peine au minimum garanti actuellement voient finalement leurs revendications satisfaites à leurs dépens.

Je sais bien que, dans cette enceinte, nous avons entendu depuis plusieurs semaines des collègues exprimer leur satisfaction de voir prendre des mesures qui sont simplement abondées en prélevant dans la poche des intéressés eux-mêmes. Ce fut le cas pour les collectivités locales, en ce qui concerne l'indemnité de logement des instituteurs. Dans certains budgets, on prend sur un chapitre pour en financer un autre, on fait valoir une augmentation alors qu'on la finance au détriment d'une catégorie bénéficiaire. C'est le cas pour ce budget : on prend, pour satisfaire en tout cas la deuxième partie de l'amendement, sur les sommes destinées aux exploitants. A ce moment-là, pourquoi ne pas satisfaire la totalité des revendications puisque c'est finalement les intéressés qui paieront ?

Tout nous interdit d'approuver cet amendement. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra.

M. Pierre Louvot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Louvot.

M. Pierre Louvot. Naturellement, monsieur le président, je suis favorable à cet amendement puisque je l'ai cosigné.

Cela étant, je voudrais poser à M. le ministre, à cette occasion, trois questions précises.

Les jeunes agriculteurs s'inquiètent, à juste titre, de la faible consommation des crédits du Focoma versés à l'occasion de remplacements en cas de maternité. Monsieur le ministre, quelles sont les raisons de l'utilisation très relative de ces crédits ? Nous en connaissons naturellement quelques-unes mais j'aimerais néanmoins vous entendre sur ce point. N'est-il pas souhaitable que le congé de maternité soit prolongé de quatre à six semaines et que l'allocation prévue permette vraiment d'aider les mères de famille et les agriculteurs concernés ? Tel est le premier point.

Voici le deuxième point : dans la mesure où le Focoma sera intégré au B.A.P.S.A., quelles seront les possibilités d'amélioration de la prestation de remplacement en cas de maternité ?

Cela étant dit, l'aide familiale et ménagère mériterait, comme je le disais tout à l'heure, d'être fortifiée par le canal provisoire et latéral du Focoma. Quelle pourrait être, à ce moment-là, la part de l'Etat ?

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je voudrais rappeler à M. Louvot que la faible consommation, qu'il rappelle, des crédits du Focoma pour le remplacement des agricultrices en cas de maternité pouvait être liée à deux faits : le taux de 75 p. 100, qui laissait 25 p. 100 à la charge des intéressées, et la tradition qui veut qu'en général, en milieu rural, les membres de la famille s'entraident ; or, il ne faut pas non plus décou-
rager cette entraide bénévole.

Pour tenir compte de la première observation, nous avons augmenté la prise en charge, qui est passée, l'année dernière, à 90 p. 100, si bien que, cette année, les crédits utilisés du Focoma ont doublé. N'oublions pas que toute prestation exige un certain temps avant d'être acceptée, comprise et prise en compte.

La deuxième observation, c'est qu'en matière d'aide ménagère nous devons malgré tout rester prudents. Nous ouvrons à la mutualité sociale agricole, qui a le sens des responsabilités, y compris en matière de cotisations, la possibilité d'intervenir quand un développement paraît nécessaire, mais ce développement doit rester malgré tout maîtrisé. C'est à la lumière de l'expérience des dix-huit prochains mois et des deux prochaines années, et compte tenu du fonds de réserve du Focoma qui permet de donner une certaine expansion au développement de l'aide ménagère à domicile, qu'il sera possible d'évaluer les possibilités nouvelles qui pourraient exister.

Je rappelle, d'autre part, qu'il ne faut pas passer à un système d'irresponsabilité dans ce secteur, car nous pensons que si l'irresponsabilité était totale, le poids de ce système serait de plus en plus lourd, ce qui pourrait être dangereux.

En matière de prestations des allocations logement ou d'aide personnalisée au logement — tous les élus qui sont ici le savent parfaitement — pour les retraités du secteur agricole qui ont emprunté pour construire ou ceux qui vont habiter dans un pavillon nouveau du secteur locatif, la prise en charge du loyer ou des annuités peut atteindre des pourcentages très importants. Cela représente pour la nation une charge de plus en plus lourde, qui vient s'ajouter à l'effort continu de solidarité représenté par la retraite et les mesures d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Aussi avons-nous conscience que nous ne devons pas nous engager dans un système qui ferait peser une charge de plus en plus lourde sur les actifs et serait finalement nuisible à la compétitivité de notre agriculture.

M. Michel Moreigne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Dans la discussion générale, nous avons déjà manifesté notre souhait d'aller dans le sens de cet amendement. Je confirme donc notre déclaration de ce matin : le groupe socialiste le votera.

Dans sa deuxième partie, il institue entre les départements une péréquation véritable, à laquelle nous sommes attachés et, dans sa première partie, il rejoint notre préoccupation.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 181 rectifié, accepté par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi.

L'amendement n° 182 est devenu sans objet.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Agriculture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais m'efforcer, dans le court délai qui m'est imparti, de vous donner une vue aussi exhaustive que possible du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1981.

Ce budget, je le souligne tout de suite, se présente en légère hausse par rapport à celui de la présente année, soit d'un peu plus de 11 p. 100, ce qui signifie que, globalement, compte tenu de l'évolution prévisible des prix, ce budget pourrait être interprété comme étant davantage un budget en stagnation qu'un budget en extension.

Cependant, cette évolution arithmétique recouvre des situations tout à fait contrastées. En effet, un certain nombre de crédits affectés à des postes précis marqueront une stagnation par rapport aux crédits de la présente année. Il en est ainsi de la bonification d'intérêts pour les prêts consentis par le crédit agricole pour l'enseignement public, pour la formation générale, pour les bourses d'études, pour l'amélioration des

structures, pour l'action des S.A.F.E.R. et pour l'attribution de l'indemnité viagère de départ, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un nombre moins important de demandes sera enregistré en 1981.

Par ailleurs, j'ai reçu mandat, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur l'évolution inquiétante des crédits affectés à l'équipement rural. En effet, en 1981, nous effectuerons moins de travaux d'électrification rurale, moins de travaux d'alimentation en eau potable, et nous financerons moins de projets d'assainissement que nous ne l'avons fait en 1980.

Stagnation et diminution des crédits encore en ce qui concerne la modernisation des exploitations, l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat rural.

En revanche, sans doute dans l'esprit louable de rétablir l'équilibre, ce projet de budget comporte des dotations qui sont en augmentation, en francs constants bien sûr, sinon cela n'aurait aucune signification, par rapport à celles de 1980.

Il en est ainsi des dotations affectées à l'enseignement privé ; c'est là l'application d'une disposition votée par le Parlement sous le nom de « loi Guerneur ».

Il en est ainsi des transports scolaires pour les établissements d'enseignement agricole, les crédits de ce poste augmentant de plus de 33 p. 100.

Il en est ainsi de la valorisation de la production agricole au titre de la sélection animale.

De même, les dotations accordées aux jeunes agriculteurs sont en augmentation assez substantielle.

Enfin, les travaux de drainage et d'irrigation seront, en volume, plus importants en 1981 qu'ils ne l'ont été les années précédentes.

J'ai dit « enfin » et j'ai eu tort, car je vais terminer par l'un des postes les mieux abondés de votre budget, monsieur le ministre, celui de la recherche, pour lequel les crédits sont en augmentation de 35 p. 100. Il faut le souligner car la recherche, avec toutes ses implications, est évidemment la condition du succès des investissements de demain.

Voilà, par conséquent, ce que j'appellerai la physionomie du budget de l'agriculture pour 1981. Je ne peux pas, avant d'aller plus loin dans ma démonstration, ne pas me livrer à une réflexion. En examinant ce budget, on s'aperçoit que plus de la moitié des crédits qu'il contient — 27 milliards de francs au total en 1981 contre un peu plus de 25 milliards de francs cette année, c'est-à-dire 14 milliards de francs, sont consacrés, d'une part, au paiement des bonifications d'intérêts et, d'autre part, à la subvention destinée au B. A. P. S. A. que le Sénat vient d'adopter.

Un des jugements que l'on peut porter sur ce budget — mais sans doute est-ce un jugement qui ne concerne pas uniquement le projet de budget pour 1981 — c'est qu'il s'agit d'un budget figé. En effet, lorsque l'on fait la part de ces 14 milliards de francs sur le total de 27 milliards de francs, il reste disponible une masse de manœuvre si étroite, si infime, qu'il est encore prématuré — vous avez eu raison de ne point le faire, monsieur le ministre, et la commission des finances vous en sait gré — de parler à nouveau du redéploiement nécessaire du budget de l'agriculture.

Or, ce n'est pas en 1981 que nous connaissons ce redéploiement. Nous souhaitons le voir mis en œuvre dans un avenir aussi rapproché que possible. Mais, mes chers collègues, nous aurions une vue tronquée de l'effort consenti par les pouvoirs publics en faveur de l'agriculture si nous devions nous arrêter au seul budget du ministère de l'agriculture.

En effet, dans l'ensemble du budget de l'Etat, un certain nombre de dotations sont dispersées dans d'autres rubriques budgétaires, dotations elles aussi consacrées essentiellement à l'agriculture.

C'est ainsi que nous en trouvons dans le budget des charges communes, dans les comptes spéciaux du Trésor et dans le budget des services généraux du Premier ministre.

Cette dispersion des crédits constitue une masse à ce point importante qu'en réalité l'enveloppe globale de l'agriculture dans le budget de l'Etat pour 1981 sera de 70 milliards de francs : d'un côté, le budget du ministère de l'agriculture proprement dit comprenant 27 milliards de francs et, d'un autre côté, 43 milliards de francs de dotations réparties sous différentes rubriques.

Il était honnête et juste de le signaler tout en ajoutant que, dans les autres rubriques budgétaires, on constate une évolution des crédits qui se rapproche sensiblement de celle des crédits inscrits au budget de l'agriculture telle que je viens de la décrire.

Certains postes sont en régression, et nous le regrettons. Il en est ainsi du fonds de développement des adductions d'eau. Hélas! nous constatons là la même courbe descendante que celle que nous venons d'apercevoir pour l'équipement rural.

Il en est ainsi du fonds de développement et d'aménagement rural, au moins pour les autorisations de programme, car vous pourriez me répondre, avec quelque raison, monsieur le ministre, qu'en ce qui concerne ce fonds de développement et d'aménagement rural les crédits de paiement inscrits, non pas à votre budget, mais à celui des charges communes pour 1981, sont en augmentation de 80 p. 100 par rapport au montant des crédits de paiement pour 1980.

Mais il n'empêche que, pour 1981, les autorisations de programme affectées à ce chapitre seront en diminution.

En revanche, dans les autres rubriques, les crédits sont en forte augmentation.

Il en est ainsi de ceux qui sont affectés au fonds forestier national, en augmentation de 21,6 p. 100. Il en est ainsi — je le dis pour mémoire puisque le Sénat vient d'en débattre longuement — pour le B. A. P. S. A. hors financement professionnel.

Voilà, par conséquent, mes chers collègues, ce que représente l'effort, satisfaisant ici, plus discutable là, que se propose d'accomplir le Gouvernement en 1981 en faveur de l'agriculture.

Dès lors, une première question vient à l'esprit: le budget de l'agriculture et les dotations qui l'accompagnent dans d'autres fascicules budgétaires respectent-ils les principes que nous avons posés en votant la loi d'orientation agricole au printemps dernier? C'est un point sur lequel, à ma demande, la commission des finances s'est penchée. Cette question appellera de ma part une réponse nuancée car les chiffres m'obligent à la présenter ainsi.

Certains principes contenus dans la loi d'orientation agricole ne trouvent pas clairement leur traduction dans le projet de budget qui nous est soumis. Les crédits qui y figurent ne permettent pas, en effet, de les mettre en œuvre.

C'est ainsi que, dans le domaine de l'enseignement et de la formation, l'effort nous semble insuffisant car il se situe bien en deçà de ce que nous avons prévu dans la loi d'orientation agricole.

Il en est ainsi de l'aménagement rural pour lequel un premier effort avait été consenti mais dont il est raisonnable de penser qu'il ne sera pas suffisamment soutenu.

Il en est ainsi, je l'ai dit, de la modernisation des exploitations.

En revanche, nous trouvons dans ce budget des efforts qui correspondent au désir du législateur lorsqu'il a voté les dispositions de la loi d'orientation agricole.

C'est le cas pour l'amélioration de la protection sociale des agriculteurs; mais je n'insiste pas sur ce point qui a fait l'objet de notre précédent débat.

C'est le cas pour les efforts faits en faveur de l'irrigation et de l'hydraulique agricole.

C'est le cas pour la valorisation des productions agricoles et plus spécialement des productions forestières. Ce fut l'un des points longuement discutés lors de l'examen de la loi d'orientation agricole.

Par conséquent, certains des principes posés dans cette loi sont respectés dans le document budgétaire; d'autres le sont moins. La crainte de la commission des finances, mes chers collègues, est que, sur ces chapitres, on ne prenne un retard tel qu'il ne sera peut-être plus rattrapable.

La seconde question qu'a longuement évoquée la commission des finances a trait, mes chers collègues, à l'évolution de la politique agricole commune.

Nous nous sommes tous inquiétés de l'évolution de cette politique et, plus spécialement, des attaques qui, de toutes parts, sont dirigées contre elle.

Comment peut-on expliquer ces attaques? Par la volonté, certes, de battre en brèche ce qui fut une œuvre essentiellement française dans la décennie 60. Mais je suis persuadé qu'il y a une autre explication, que l'on peut chercher, et peut-être trouver, dans l'évolution assez inquiétante du budget de la Communauté économique européenne.

J'ai fait établir un tableau qui montre ce qu'a été cette évolution au cours des deux dernières années: en 1979, le budget de la Communauté représentait une dépense, que j'ai évaluée en francs pour la facilité du calcul et celle de mon exposé, de 85 milliards; en 1980, ce même budget aura été de 92 milliards de francs; et la presse de ce matin nous a appris

que le projet de budget que l'Assemblée de Strasbourg va prochainement discuter, tel qu'il a été arrêté par les gouvernements, se chiffre à 114 milliards de francs.

Mais ce qui est, je crois, le plus frappant dans cette évolution, c'est le fait que la part affectée aux seules dépenses agricoles a représenté, représente et représentera 75 p. 100 du montant de ce budget communautaire: en 1979, sur un budget total de 85 milliards de francs, 62 milliards ont été exclusivement affectés à des dépenses agricoles; en 1980, sur un budget de 92 milliards de francs, 69 milliards ont reçu la même affectation; il est encore trop tôt pour préjuger ce que sera l'évolution des dépenses agricoles communautaires dans le cadre du budget de 1981, mais il serait étonnant que leur part soit inférieure à ce qu'elle a été au cours des deux années précédentes.

Or, nous sommes convaincus, au sein de la commission des finances, que cette évolution inquiétante des dépenses agricoles communautaires est le prétexte choisi par nos partenaires pour diriger leurs attaques contre la politique agricole commune.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, à l'occasion de la discussion du B. A. P. S. A., j'ai écouté avec la plus grande attention votre propos et j'ai noté que, répondant sans doute à l'un des orateurs qui était intervenu ou qui vous avait interpellé, vous aviez déclaré que, s'agissant de la politique agricole commune, il était trop tôt — si j'ai bien compris, en tout cas, votre pensée — pour en parler, que les réflexions se poursuivaient au niveau qui est le vôtre, ce qui est tout à fait naturel, et que, le moment venu, vous seriez amené à exposer ce que pouvait être la position de la France. Monsieur le ministre, je dois vous faire part, tout de même, de nos inquiétudes en la matière.

Autant nous pouvons comprendre la discrétion qui doit entourer une négociation, qui, après tout, n'est même pas encore engagée, autant mes collègues de la commission des finances — et, sans doute, ceux du Sénat — et moi-même comprendrions moins qu'au point où nous en sommes nous n'ayons pas, de votre part, quelques éclaircissements au moins sur les lignes directrices.

Comment allez-vous faire front à l'offensive des huit contre la France? Il ne s'agit pas d'un sujet tellement tabou. Voilà quelques semaines, la presse nous a appris que Mrs Thatcher avait rencontré le chancelier Helmut Schmidt quelque part en République fédérale d'Allemagne et que, au cours de leurs entretiens, ces deux chefs de gouvernement avaient évoqué la grande négociation qui se nouera sans doute à l'été 1981 concernant, disait le communiqué, « la réforme indispensable de la politique agricole commune ». Par conséquent, cette réforme de la politique agricole commune, elle est voulue par certains de nos partenaires et non des moindres.

Jusqu'où peuvent aller les concessions du Gouvernement français? Quelle est la ligne qu'il se refusera à franchir?

Voilà des points, me semble-t-il, sur lesquels il serait intéressant, pour nous élus et faisant œuvre, ici, de législateurs, de recueillir aujourd'hui ou prochainement de votre part des indications, monsieur le ministre.

En effet, il suffit de lire la presse étrangère, qu'il s'agisse de la presse britannique ou de la presse allemande, pour être tout à fait conscient que 1981 ne se passera pas sans que l'on assiste à une rude offensive contre la politique agricole commune et sans que les artisans de cette offensive — je ne le souhaite pas, mais, il faut le prévoir — marquent quelques points.

Or, monsieur le ministre — sans doute le savez-vous déjà, mais il n'est pas mauvais de le répéter — la commission des finances du Sénat est attachée aux principes de base de la politique agricole commune.

Que l'on apporte, sur tel ou tel point, des modifications, que, ici et là, on fasse des concessions, nous n'y sommes pas hostiles. Mais nous sommes soucieux de voir respecter et même réaffirmer, sans aucune espèce de réticence ni réserve, les principes qui ont présidé à la naissance de cette politique agricole commune; nous sommes persuadés, en effet, que leur respect conditionne l'avenir même de notre agriculture.

A cet égard, monsieur le ministre, j'ai eu la curiosité de regarder de quelle manière était appliqué, dans la Communauté, le principe de la préférence communautaire. Quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater le nombre d'entorses importantes qui sont faites au principe de la préférence communautaire! J'ai là toute une liste — elle n'est sans doute pas exhaustive — des facilités qui sont données à tel et tel pays de la Communauté pour telle de leurs productions, facilités en vertu desquelles ces pays peuvent importer librement, je veux dire sans prélèvement, en provenance des pays tiers, un certain nombre de productions qui sont, la plupart du temps, excédentaires dans la Communauté ou, en tout cas, qui y sont tout à fait équilibrées.

Dois-je rappeler, par exemple, que la Commission économique européenne — je le suppose du moins, car il s'agit de l'instance concernée — a autorisé l'Italie à importer 4 millions de tonnes de maïs alors que la production agricole de la Communauté est excédentaire dans ce secteur ? Dois-je rappeler qu'à l'occasion des négociations permanentes ouvertes au titre du G. A. T. T. — General agreement on tariffs and trade — la Communauté est amenée à consentir un certain nombre de facilités pour l'entrée sur son territoire, sans prélèvement ou avec un niveau de prélèvement ridicule, un certain nombre de produits qui concurrencent directement nos productions nationales ?

Ce phénomène est tellement important qu'en 1979 nous avons pu établir qu'étaient entrés dans les pays de la Communauté pour 8 800 milliards de francs de productions concurrentes en provenance des pays tiers. Retenez ce chiffre, mes chers collègues, il vous montre l'ampleur des entorses faites au principe de la préférence communautaire ; il vous décrit en même temps de quelle manière l'un des principes essentiels du marché commun agricole est battu en brèche par les instances communautaires elles-mêmes.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nos préoccupations vont naturellement au-delà des quelques points que je viens de traiter. Et puisqu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs, je me sentirais très coupable de ne pas vous exposer l'une de nos préoccupations, qui concerne les revenus des agriculteurs.

C'est un sujet d'actualité et à un double titre. Pourquoi ? D'une part, parce que la commission des comptes de l'agriculture a révélé, la semaine dernière, que le pouvoir d'achat des agriculteurs aurait baissé, cette année, d'un peu plus de 6 p. 100 — plus sans doute que ce à quoi nous nous attendions ; d'autre part, parce que la conférence annuelle de l'agriculture s'est ouverte, qu'elle se déroule selon la procédure arrêtée et que, dans un délai de quelques jours, de quelques semaines tout au plus, le Gouvernement va devoir arrêter sa position.

Monsieur le ministre, je dois vous dire — et loin de moi l'idée de vouloir que le législatif empiète sur les compétences de l'exécutif — que notre commission des finances a deux souhaits à exprimer à ce sujet.

Le premier, c'est que la promesse de rattrapage du revenu des agriculteurs faite de la manière la plus solennelle par le chef de l'Etat soit tenue.

Le second, c'est que l'aide qui sera, en fin de compte, accordée aux agriculteurs dans un esprit de justice sociale — il ne s'agit pas d'autre chose — soit à la fois simple et sélective.

Simple, de telle sorte que chacun, au soir de la décision que vous aurez été amené à prendre, puisse faire ses propres comptes et calculer ce qu'il pourra, à un titre ou à un autre, percevoir. Sélective, ce qui signifie, monsieur le ministre, que nous avons conscience que certains secteurs de la production agricole sont, plus que d'autres, touchés par la conjoncture économique et que, par conséquent, si un effort particulier doit être accompli, il doit l'être prioritairement en faveur de ceux des exploitants qui rencontrent, en raison de la nature même de leur production, les plus grandes difficultés.

Tels sont nos deux souhaits s'agissant des revenus des agriculteurs. J'espère, monsieur le ministre, qu'ils seront exaucés.

En évoquant ce dernier problème, je m'aperçois qu'il me faut conclure, ce que je ferai en posant une question simple, à laquelle j'apporterai une réponse aussi simple, du moins je l'espère.

Peut-on penser, mes chers collègues, que le budget de 1981 permettra, comme on le souhaite de toutes parts, la montée en puissance de l'agriculture ? A cette question, je répondrai : oui, dans une certaine mesure, mais dans une certaine mesure seulement.

Certes, le budget de 1981, avec ses annexes, conforte en partie les espoirs que nous avons mis dans l'agriculture et dans ce qu'elle représente pour l'économie nationale. Mais je parlerais sans doute contre ma propre pensée et contre celle de nombre de mes collègues de la commission des finances si je ne soulignais pas aussi que ce budget ne dissipe pas totalement les inquiétudes que nous éprouvons pour l'avenir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout au long des discussions que nous avons eues au printemps dernier en examinant la loi d'orientation agricole, nous avons évoqué l'environnement de l'agriculture et les différents facteurs qui faisaient que cette loi pourrait ou non être bénéfique à l'agriculture.

Nous avons souvent parlé de la nécessité d'avoir une agriculture en bonne santé. Nous avons aussi souhaité que l'organisation économique européenne puisse prendre en compte les conclusions de la loi d'orientation. Enfin, nous avons estimé que le budget devait, lui aussi, prendre en considération ces conclusions. Cela a d'ailleurs été promis, par lettre de M. le Premier ministre, aux représentants des organisations professionnelles françaises : il leur était même précisé qu'il s'agirait de l'attribution, pendant au moins quelques années, d'une somme de cinq milliards de francs.

Aujourd'hui, votre commission des affaires économiques a estimé qu'il était nécessaire d'examiner l'ensemble des crédits réservés à l'agriculture pour l'année 1981 en tenant compte de cet environnement.

Mon collègue M. Chamant, rapporteur spécial, vient de rappeler les résultats d'une enquête dont nous avons eu connaissance depuis quelque temps, mais que nous pouvions facilement deviner à travers les situations que nous rencontrons quotidiennement dans nos régions.

Pour 1981, la perte de revenus pour l'agriculture française est évaluée à 6 p. 100 environ, mais elle masque des disparités considérables entre les exploitants, entre les productions agricoles et entre les régions.

Ce manque de revenu est explicable. Malgré une bonne année au point de vue de la productivité en général, les prix n'ont pas suivi la hausse qui était attendue. Même si les décisions prises à Bruxelles devaient permettre une certaine valorisation des prix, cela n'a pas été toujours possible étant donné la tenue des marchés. L'augmentation des charges a été bien plus importante que prévue.

On mesure tout de suite la difficulté qui existe pour adapter la hausse de 9 p. 100 des prix à l'augmentation de 15 p. 100 des charges.

La commission des affaires économiques s'est posé le problème. Nous savons que la perte de revenus est de l'ordre de 4 milliards de francs. La conférence annuelle prendra, je l'espère, une décision au sujet des compensations. Monsieur le ministre, comment seront-elles mises en place ?

Nous croyons savoir qu'une partie de ces 4 milliards de francs sera attribuée à des secteurs de l'agriculture qui doivent être aidés. Si telle est la vérité, les chiffres que nous examinons aujourd'hui sont dépassés. Votre commission éprouve de la perplexité à apprécier en valeur absolue les chiffres qui figurent dans le projet de budget. Elle m'a également chargé de vous signaler quelques anomalies. Si la conférence annuelle avait eu lieu voilà deux mois, nous pourrions aujourd'hui examiner une situation beaucoup plus simple qu'elle apparaît en réalité.

J'en viens à l'évolution des marchés et à la politique agricole commune.

Tout à l'heure, on a indiqué que dans l'ensemble des charges qui représentent l'apport de l'Etat à l'agriculture, le versement à la Communauté économique européenne augmenterait, cette année, de l'ordre de 30 p. 100 à 35 p. 100 et passerait de 12 milliards à 15,6 milliards de francs environ. Les raisons de cette augmentation sont de plusieurs ordres.

Depuis quelques années, la Communauté a vu le nombre de ses partenaires augmenter de six à neuf et les discussions qui ont eu lieu au printemps dernier ont fait apparaître la difficulté de déterminer la contribution de chaque pays. Nous subissons indiscutablement, à travers cette augmentation, le transfert des charges que les représentants de la Grande-Bretagne ont négocié et obtenu au cours des discussions relatives à la fixation des prix. Cette augmentation est due également à l'entrée de la Grèce dans la C. E. E.

Nous pourrions avoir le réflexe de dire que, finalement, cela nous coûte cher et de nous interroger sur l'avenir, quand on sait que la cotisation de cette année sera proche du plafond fixé par les pays membres de la C. E. E., à savoir 1 p. 100 de la T. V. A. A ce rythme, on arrivera bientôt au point de rupture. Les interrogations posées tout à l'heure par notre collègue M. Chamant cernent bien la vérité.

Cependant, il faut analyser la situation avec une certaine sérénité et se demander d'abord ce qu'il arriverait si nous n'avions pas la C. E. E. La production agricole française s'est considérablement développée depuis vingt ans.

Comme nous étions déjà très proches d'un équilibre et que nous sommes maintenant en situation excédentaire en ce qui concerne certains produits, nous devrions supporter le coût de ces excédents à l'échelon national. La C. E. E. nous a permis d'écouler ces produits à travers l'Europe en vertu du principe de la préférence communautaire qui a tout de même joué, il ne faut pas le nier, puisque nos échanges avec la Communauté ont été multipliés par quatre depuis 1970.

C'est donc bien une certaine préférence communautaire qui nous a permis d'appliquer un prix européen à des productions agricoles françaises excédentaires. C'est très important, je crois, parce que, si nous voulions simplement analyser le coût supplémentaire que constituerait le soutien de ces productions agricoles, qui est tout de même bénéfique aux finances publiques, puisque cela représente une rentrée de devises, il faudrait ajouter au coût actuel quelque 7 à 8 milliards de francs. Ces simples chiffres font tout de même réfléchir.

La C.E.E. a apporté aussi la sécurité alimentaire, notion difficile à chiffrer. Si nos partenaires britanniques ont émis, à un moment donné, des contestations, on ne peut qu'être très agréablement surpris par les réflexions des responsables de ce grand pays. Le ministre de l'agriculture britannique, dans un article dont vous avez pu prendre connaissance très récemment dans la presse, indique, à travers des propos que, j'en suis sûr, ne démentirait pas M. le ministre de l'agriculture français, que, finalement, « la Communauté européenne, c'est le coût de la sécurité alimentaire de l'Europe ». Il est très important de constater cette évolution dans l'esprit de nos partenaires, particulièrement exigeants et pas toujours compréhensifs à l'égard des problèmes français.

Je ne dis pas que la pénurie nous menace, mais n'oublions pas, en effet, que, dans le monde, l'écart entre les ressources alimentaires et les besoins s'accroît tous les jours un peu plus. Par exemple, en matière de céréales, qui sont tout de même une des bases de l'alimentation pour l'ensemble des populations, les stocks représentaient, voilà six ans, environ quarante-quatre jours de consommation. Nous sommes passés à trente-six jours de consommation. Si, par un très mauvais hasard, une catastrophe agricole réduisait les disponibilités alimentaires, que se passerait-il ?

On peut chiffrer le coût de cette sécurité en divisant le montant des sommes versées à la Communauté par le nombre d'habitants. Ce coût a été de 18 francs par habitant et par mois en 1979 et est de 20 francs en 1980.

Lorsqu'on rapporte ce coût aux dépenses habituelles que nous pouvons faire tous les jours, nous considérons, malgré tout, que ce n'est pas payer cher pour avoir la sécurité alimentaire.

Bien entendu, la politique européenne subira des fluctuations, mais il est exact que les décisions qui ont été prises voilà déjà plus de vingt ans ne correspondent plus, quelquefois, à la réalité. L'année qui vient sera marquée, j'en suis certain, en raison de l'importance des contributions, par une importante évolution des règles communautaires.

Nous souhaitons que soient sauvegardées au cours de ces négociations les règles élémentaires comme l'unicité des prix, même si elle a été quelquefois battue en brèche par les montants compensatoires. Nous devons faire respecter la préférence communautaire. Car, même si elle n'a pas toujours joué de façon parfaite, elle a rendu de grands services et elle a permis d'assurer ainsi, la solidarité financière. Nous devons également améliorer la mise en œuvre des règles actuelles.

Actuellement, certaines règles ne sont pas respectées. M. Chantant, tout à l'heure, en a cité quelques-unes ; il est exact qu'il existe actuellement au sein de la C.E.E. une perméabilité à l'égard de certains produits qui remet en cause la préférence communautaire. Le secteur bovin en est un exemple particulier : 450 000 à 500 000 tonnes de viande bovine sont rentrées dans la Communauté avec des prélèvements réduits. Il s'agit d'une intervention sur un marché particulièrement sensible, à la limite de l'équilibre et qui le remet en cause.

Demain, nous pourrions éprouver les mêmes craintes à l'égard du nouveau règlement ovin, fondé sur le contrôle des quantités qui pourront entrer en Europe. Si on peut l'appliquer, tant mieux. Mais, étant donné l'expérience du passé, permettez-nous d'en douter. Nous vous demandons donc de veiller sur ce secteur qui concerne un nombre important d'agriculteurs français.

En ce qui concerne les produits de substitution, on ne peut pas faire totalement le procès de la Communauté. Lorsque les règles ont été établies, on ne pensait pas encore à ces produits et on ne connaissait pas l'importance que prendrait le manioc, par exemple, dans le commerce international. On n'imaginait pas que le *gluten-feed*, c'est-à-dire le résultat de la transformation du maïs en alcool, prendrait l'importance qu'il a aujourd'hui. Maintenant, il faut en tenir compte.

Il faut absolument s'attaquer au problème laitier en Europe. Il tient notamment au fait que la production de lait utilise des produits importés qui ne sont pas concernés par les règlements communautaires, mais qui sont simplement consolidés au niveau du G.A.T.T.

En effet, on a longuement évoqué, au moment de l'examen de la loi d'orientation agricole le problème de l'agriculteur qui est « condamné » à produire du lait. La loi d'orientation a tenté d'encourager les agriculteurs pour lesquels la production du lait est le seul moyen d'équilibrer leur budget.

Toutes les mesures qui ont été prises depuis un certain temps tendent à culpabiliser les producteurs de lait français, alors que l'excédent de la production laitière européenne provient d'autres pays qui utilisent justement ces produits de substitution.

Il est donc important de régler rapidement ce problème, si nous ne voulons pas à la fois en subir les conséquences, éprouver le sentiment de culpabilité et se voir opposer le coût d'une politique commune qui aurait été moins cher si le problème des produits de substitution avait été résolu plus tôt.

Cette politique commune n'est ni contraignante ni gênante, mais la mise en œuvre de ses règles doit être améliorée puisqu'elles sont la base du système communautaire.

En ce qui concerne le projet de loi d'orientation agricole, je n'insisterai pas. Ses volets économique, social, foncier et d'aménagement rural permettront une meilleure orientation des productions vers l'exportation. Le fonds de promotion devrait faciliter cette évolution.

Ils permettront également de réduire les charges d'exploitation par une meilleure maîtrise du foncier et une réduction des dépenses sociales. Enfin, ils permettront d'améliorer les revenus des exploitants par une meilleure productivité.

Les différents chapitres du projet de budget ne sont que la prise en compte de ces souhaits.

Votre commission a ensuite examiné rapidement les grandes masses de ce budget. Le montant des dépenses prévues au titre de l'agriculture est en augmentation de 16,5 p. 100. Les dépenses civiles de l'Etat augmentent de 14 p. 100 et, si l'on inclut le budget militaire, les dépenses consacrées à l'agriculture représentent 11,3 p. 100 des finances publiques nationales.

J'ajouterai — et M. le rapporteur de la commission des finances a fait tout à l'heure cette réflexion — que, lorsque, sur les 70 milliards de francs que représente l'ensemble des crédits réservés à l'agriculture, on enlève les 64 milliards de francs qui correspondent à des dépenses obligatoires, il ne reste plus grand-chose pour l'orientation et les investissements.

Votre commission a, en effet, estimé intéressant d'examiner les grands programmes qui font partie des objectifs du ministère de l'agriculture dans le « budget de programme ». Ce document, qui date déjà de six ans, est devenu maintenant très complet. Il permet d'avoir des références et de mesurer l'évolution dans le temps de la politique choisie par le ministère de l'agriculture.

Le programme n° 1, c'est celui des moyens financiers et des moyens matériels du ministère. Là, on assiste à une stagnation, voire à une légère réduction des crédits puisque l'augmentation totale n'est que de 10 p. 100, ce qui ne couvre pas l'inflation.

On peut s'interroger pour savoir si les moyens en hommes permettront d'apporter les concours que le ministère de l'agriculture devrait apporter pour essayer de faire appliquer et mieux connaître les objectifs de la loi d'orientation agricole. Je sais que le projet de budget prévoit une amélioration de la gestion de ce personnel, une meilleure décentralisation et une amélioration de la formation du personnel. Peut-être trouverons-nous là une certaine compensation à ce manque de moyens qui se traduit par l'absence totale de création d'emplois nouveaux.

Le deuxième grand volet de ce programme, c'est la filière de progrès, c'est-à-dire la recherche, l'enseignement et la formation. Sur ce point, notre avis est très nuancé. S'agissant de la recherche, tout le monde a bien compris que la hausse d'environ 30 p. 100 des crédits était substantielle.

Il est exact que la recherche agronomique est le secteur de la recherche nationale qui bénéficie de la plus forte progression de crédits, ce qui va, à coup sûr, tout à fait dans le sens souhaité par la loi d'orientation agricole.

En revanche, en matière d'enseignement agricole, la croissance est beaucoup moins satisfaisante, puisqu'elle se situe à peine au niveau de l'inflation. Lorsque l'on sait qu'une répartition préalable des crédits est effectuée entre l'enseignement public et l'enseignement privé, répartition qui provoque des insatisfactions pour les uns et des contraintes anormales pour les autres, on peut comprendre les réflexions négatives que suscite, à cet égard, le budget pour 1981. Notre collègue M. Tinant nous donnera tout à l'heure son avis, que nous pourrions certainement partager.

L'un des derniers volets de ce programme concerne la formation-développement. Apparemment, les crédits techniques augmentent, mais, parallèlement, ceux du secrétariat à la formation, qui doivent servir à l'indemnisation des stagiaires qui

entrent en formation, diminuent, si bien que l'ensemble des centres de formation pensent qu'ils auront du mal, l'année prochaine, à assurer les stages qu'ils avaient l'intention d'organiser.

Le troisième grand programme a trait à la protection sociale des agriculteurs et de leur famille. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister puisque nous avons longuement parlé du B.A.P.S.A. ce matin. Comme nous avons pu le constater, les crédits inscrits à ce budget pour 1981 seront légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient les autres années.

Je voudrais présenter une simple réflexion à propos du chapitre de ce programme qui concerne les calamités agricoles. Les crédits inscrits à ce titre augmentent d'environ 30 p. 100 par rapport à la dotation. Il est vrai relativement modeste, de l'année dernière. En tout cas, ils ne correspondent pas à ce que coûte généralement une calamité agricole quand elle se produit. Nous avons été épargnés cette année, espérons que nous le serons encore l'année prochaine. Nous avons assez souffert au cours des années passées ! Si un fait très grave se produisait, ou pourrait toujours, je l'espère, revoir la question.

Le chapitre IV, intitulé « investissements consacrés à l'adaptation de l'appareil de production agricole », enregistre une chute de ses crédits par rapport à l'année dernière. Là aussi, on peut se demander s'il est bien normal, à une époque où l'on veut développer la productivité de l'agriculture, de limiter ses moyens d'investissement et son appareil de production. Il faut être tout de même nuancé et examiner les chapitres un à un pour dégager une idée générale.

Le premier concerne les crédits réservés au F.A.S.A.S.A. qui servent à financer l'I.V.D. Ils sont en diminution de 6 p. 100, ce qui n'est pas anormal si l'on tient compte du fait que l'I.V.D. a été très largement attribuée au cours des années passées et qu'aujourd'hui les demandes sont moins nombreuses qu'il y a cinq ou six ans. En outre, un certain nombre de bénéficiaires disparaissent chaque année. Dans ces conditions, il est vraisemblable que le crédit prévu permettra d'assurer la couverture du besoin.

Une seule difficulté subsiste. Il faut inciter ceux qui ne l'ont pas encore fait à demander le bénéfice de l'I.V.D. Ainsi, des terres seront-elles libérées au profit des jeunes agriculteurs.

Les crédits attribués aux S.A.F.E.R. leur permettront d'acquérir des terres. En revanche, leurs possibilités au niveau de l'aménagement diminuent de manière assez importante.

Dès lors, il est permis de s'interroger. N'y a-t-il pas là une raison de retarder l'aménagement des exploitations qui seront acquises par les S.A.F.E.R. et donc leur mise en valeur ? Vous pourrez certainement répondre à cette question, monsieur le ministre.

La dotation en faveur des jeunes agriculteurs connaît une augmentation intéressante puisqu'elle passe, en zone de plaine, de 25 000 francs à 32 500 francs, en zone défavorisée de 30 000 francs à 42 000 francs et en zone de montagne de 45 000 francs à 67 500 francs ; ces chiffres traduisent une augmentation sensible.

De plus, l'amélioration du taux et de la durée des prêts accordés aux jeunes agriculteurs est également importante.

J'en arrive, toujours à l'intérieur de ce chapitre, aux aménagements fonciers et hydrauliques.

Tout le monde sait que c'est par l'aménagement foncier et hydraulique qu'on améliorera la capacité de production des terres agricoles. Dans ce domaine, on enregistre, si l'on ne considère que le budget, une hausse de 5,8 p. 100. Elle est donc négative puisqu'elle ne couvre même pas l'augmentation des coûts de ces opérations.

C'est là qu'intervient le deuxième élément auquel votre commission a été sensible. On nous a dit que ce chapitre serait abondé par l'affectation d'une partie des excédents du Crédit agricole, à hauteur de 300 millions de francs. Si tel était le cas, les capacités de ce chapitre permettraient d'engager 30 p. 100 à 35 p. 100 de travaux supplémentaires en 1981 par rapport à 1980. Nous aurions donc satisfaction. Mais nous n'avons pas trouvé, dans ce budget, la trace de cette intervention et nous voudrions que vous nous disiez, monsieur le ministre, comment vous pensez la mettre en œuvre.

Comme vous pouvez le constater, notre appréciation du budget est quelquefois difficile puisque nous ne disposons pas de tous les éléments nous permettant de juger avec objectivité.

D'autre part, il y a lieu de maintenir les crédits consacrés aux opérations groupées d'aménagement foncier, les O.G.A.F. Elles sont souvent des moyens exemplaires pour entraîner l'évolution de toute une région.

Un autre volet de ce chapitre concerne les actions en faveur de la modernisation des exploitations, c'est-à-dire les plans de

développement. Vous savez qu'au cours des dernières années, nous avons déploré la lenteur avec laquelle ceux-ci étaient mis en place.

Le mouvement est donné puisqu'il y en a eu 7 000 l'an dernier et qu'il y en aura 8 500 l'an prochain. Or, le crédit diminue. Sans doute pourrez-vous nous dire pourquoi, monsieur le ministre. Peut-être est-ce dû, comme certains l'ont indiqué, à la prise en charge par le F.E.O.G.A. d'une part des intérêts liés à l'application de ces plans de développement.

Le programme n° 5 concerne la valorisation des productions agricoles forestières. Un premier chapitre a trait à la promotion des échanges. La dotation est stable, mais nous savons qu'un crédit important sera attribué au fonds de promotion qui est géré par le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires. Par conséquent, nous ne pouvons apprécier l'importance de ce chapitre.

En revanche, les crédits affectés à la sélection des espèces végétales et des races animales augmentent de 22 p. 100. C'est une progression convenable dans le cadre de l'application du plan pluriannuel de l'élevage.

La dotation relative à l'organisation de la production et de la commercialisation est également assez stable. Sont prévues la recherche d'une amélioration de la connaissance des marchés et l'incitation à la constitution de groupements de producteurs.

Quant à l'important chapitre relatif à l'orientation des productions et au soutien des marchés, il a provoqué des discussions beaucoup plus difficiles. Il regroupe l'ensemble des crédits qui proviennent du F.E.O.G.A. pour le soutien des marchés français et ceux qui sont versés à nos organismes nationaux de soutien : le F. O. R. M. A., l'O. N. I. V. I. T., l'O. N. I. C. et l'O. N. I. B. E. V.

Leur progression est peu importante, surtout si l'on tient compte du fait que deux organismes sont particulièrement bien traités : le F. O. R. M. A., avec 19 p. 100 d'augmentation — mais nous savons qu'il doit prendre en charge les mesures liées au plan d'élevage — et l'O. N. I. C., dont les crédits augmentent de 27 p. 100, en raison de la progression de l'aide alimentaire. Ce chapitre n'est pas lié directement à l'agriculture, mais traduit une action politique.

Les autres actions d'orientation sont dotées de crédits suffisants. Je pense, en particulier, à ceux qui sont réservés aux troupeaux de vaches allaitantes. La commission souhaiterait simplement, monsieur le ministre, que, dans la mise en place de la prime à la vache allaitante, soient évitées les difficultés rencontrées au cours de l'été dernier. En effet, on a constaté alors une distorsion entre les éleveurs qui produisaient un peu de lait et ceux qui n'en produisaient pas — ce qui a créé des concurrences à l'échelon local et posé des problèmes aux maires des communes en particulier.

Enfin, nous nous sommes interrogés longuement sur le chapitre qui concerne le stockage et le conditionnement. Les crédits à ce titre diminuent de 9 p. 100. On nous a indiqué que la conférence annuelle devait les bonifier. Si cela est vrai, nous vous en remercions. Nous estimerons alors que la dotation est suffisante, sinon il y aura discordance entre la perspective de produire plus et la diminution des crédits nécessités par l'aménagement du stockage et du conditionnement.

Les crédits de la production forestière sont en hausse constante et convenable. La filière bois devrait donc disposer, dès cette année, d'un peu plus de moyens.

Le titre VI concernant le « développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires » a été transféré au budget du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires. Par conséquent, nos rapporteurs auront l'occasion d'apprécier les crédits inscrits à ce titre à l'occasion de l'examen de ce budget.

J'en arrive au titre VII qui traite de la promotion et du contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires. Il s'agit d'un chapitre important, dont les crédits ne connaissent pas des hausses considérables, excepté ceux qui sont relatifs à la protection et au contrôle sanitaire des végétaux et qui croissent de 17 p. 100.

Les crédits figurant au projet de budget pour la lutte contre les maladies des animaux étaient pauvres.

A la suite de leur discussion à l'Assemblée nationale, ils ont été abondés. Cela dit, ils restent relativement modestes par rapport à l'objectif à atteindre.

Les autorisations de programme relatives au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes sont en diminution importante, ce qui signifie qu'on limite les moyens nouveaux dans ces services.

Lorsqu'on pense à l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés avec les consommateurs — nous l'avons vu à l'occasion de l'affaire des veaux — le meilleur moyen de se défendre est qu'un service officiel fasse la preuve que la qualité est sauvegardée. Tel doit être le rôle des agents du ministère de l'agriculture.

J'en arrive au titre VIII qui concerne l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural. Notre collègue, M. Roujon, vous apportera tout à l'heure des précisions sur ce chapitre.

Toutefois, la commission a déploré la baisse des crédits en matière d'électrification. Des rattrapages sont, cependant, possibles.

Au chapitre IX, relatif à la protection et à la gestion du milieu rural, l'augmentation des crédits est substantielle puisqu'elle est de 45 p. 100. Pour la sauvegarde de l'espace forestier, nous sommes conscients de l'effort particulier qui a été consenti et qui se traduit par une hausse de 46 p. 100.

Après avoir examiné l'ensemble des programmes budgétaires et des crédits qui leur seront réservés, on peut observer, comme M. le rapporteur spécial de la commission des finances l'a indiqué, que ce budget connaît une hausse normale par rapport aux autres budgets. Il s'inscrit tout de même dans un programme d'austérité et de lutte contre l'inflation auquel les agriculteurs sont probablement les derniers à s'opposer. En effet, s'il y en a qui perdent régulièrement de l'argent à cause de cette évolution inflationniste, ce sont bien eux, car ils ne peuvent pas répercuter les prix aussi rapidement que se développe l'inflation.

Ce budget marque une certaine maîtrise des charges liées aux dépenses sociales. Il subit le contrecoup de la politique agricole commune, mais avec les nuances d'appréciation que j'évoquais tout à l'heure. Il fait le choix d'un redéploiement des crédits à l'intérieur des chapitres des différents programmes. Certains redéploiements sont conformes à l'évolution économique et à la loi d'orientation agricole, d'autres le sont beaucoup moins. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous nous donnerez des explications et, peut-être, des raisons d'espérer pour l'avenir.

La conclusion que je suis amené à présenter, au nom de la commission, consiste à insister sur la nécessité qu'il y a à mobiliser d'autres crédits qui viendraient s'ajouter à ceux que j'ai évoqués pour renforcer les différentes actions dont l'agriculture a besoin pour se développer et assurer une meilleure commercialisation de ses produits.

Sous ces réserves, la commission des affaires économiques a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'agriculture pour 1981. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Roujon, rapporteur pour avis.

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Aménagement rural). Après M. Jean Chamant qui, avec beaucoup de clarté, nous a présenté le projet du budget de l'agriculture, après M. Michel Sordel qui, avec son talent et sa compétence habituels en la matière, a évoqué les problèmes qui se posent à l'agriculture française, j'ai, moi-même, l'honneur de vous présenter les crédits consacrés à l'aménagement rural.

En 1979, j'avais traité, dans mon rapport, du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural qui venait d'être créé. Cette année, trois points principaux ont paru dignes de retenir l'attention de votre commission : d'abord, la portée de la loi d'orientation ; ensuite, le bilan d'une année d'intervention du F.I.D.A.R. ; enfin, les crédits consacrés par le ministère de l'agriculture aux équipements et services ruraux.

En ce qui concerne la loi d'orientation agricole, il faut, tout d'abord, souligner que, pour la première fois ou presque, un texte de portée législative définit les grandes orientations de la politique d'aménagement rural.

L'ensemble du dispositif économique et foncier de cette loi devrait normalement contribuer au développement des régions rurales grâce à la priorité accordée à l'installation des jeunes, à l'accroissement de la productivité des exploitations et aux dispositions particulières pour les productions de qualité provenant de régions délimitées, notamment les régions d'élevage et de montagne.

Une procédure très intéressante, qui figure dans cette loi d'orientation, institue le « remembrement-aménagement » qui concerne les opérations de remembrement des parcelles agricoles et de zonage du territoire de la commune.

Enfin, la loi prévoit surtout — j'insiste sur ce point, monsieur le ministre — la publication par décret d'une « directive nationale d'aménagement rural. » Ce texte devrait préciser les objectifs fondamentaux de l'aménagement des campagnes.

* Ces dispositions sont, certes, intéressantes, mais étant donné que seule la loi définit les grands principes, nous sommes tout de même obligés de constater que ce sont de simples dispositions qui engagent l'évolution des campagnes et leur aménagement et qu'elles relèvent, elles, du domaine réglementaire.

Aussi, face à une mutation technique et économique de l'agriculture provoquant un exode rural important et angoissant, face à des prévisions démographiques de 1990 à 1995 qui laissent malheureusement augurer la retraite pour le tiers des actifs, face à une diminution moyenne du revenu brut agricole par exploitation de plus de 6 p. 100, pourrions-nous être assurés, monsieur le ministre, de la parution prochaine de ces décrets, notamment de la directive nationale de l'aménagement rural ?

Pourrions-nous avoir l'assurance, comme nous l'ont indiqué MM. Chamant et Sordel, que seront très prochainement définies des dispositions faisant application des directives données par le Président de la République, précisant que le revenu agricole serait maintenu ?

Tel est le premier volet de mon intervention.

J'en viens maintenant au bilan de l'activité du F.I.D.A.R. pendant une année. Citons quelques chiffres.

En 1980, 307 millions de francs de crédits lui étaient affectés, plus les crédits provenant de différents ministères — soit un total de 497 millions de francs — ce qui a permis 1 200 millions de francs d'investissements. En 1981 il reçoit 320 millions de francs de crédits au lieu de 307 millions en 1980, soit un taux de progression de 4,2 p. 100.

Je ne porterai pas de jugement sur l'utilisation des crédits du F.I.D.A.R. Notons cependant que leur affectation est guidée par des priorités retenues en matière d'aménagement rural, ce qui constitue dans ce domaine, nous devons le reconnaître, un aspect positif. Notons également une globalisation des crédits d'intervention plus grande puisque ces crédits étaient autrefois dispersés entre différents chapitres — fonds de rénovation rural, fonds interministériel d'aménagement du territoire ou fonds d'aménagement rural — mais, malheureusement, sans grandes possibilités financières.

Il me paraît donc indispensable, monsieur le ministre, que les zones traditionnelles d'intervention restent prioritaires du fait, précisément, de leur fragilité. Sinon, ce serait un non-sens, ce serait une rupture avec le passé, ce serait la négation des zones défavorisées et la constitution, à échéance, de véritables déserts.

En revanche, je voudrais, en tant que sénateur et élu local, m'insurger contre les procédures de décision d'attribution du F.I.D.A.R. Permettez-moi, à cet égard, une énumération rapide. En premier lieu, la politique du F.I.D.A.R. est décidée en comité interministériel d'aménagement rural présidé par le ministre de l'agriculture, par délégation du Premier ministre. En second lieu, la gestion du F.I.D.A.R. est confiée à un comité présidé par le délégué de l'aménagement du territoire. Enfin, en troisième lieu, l'administration du F.I.D.A.R. est exercée par un secrétaire général, un chargé de mission de la D. A. T. A. R.

Dans nos régions, en fait, que se passe-t-il ?

Le commissaire à la rénovation rurale, le préfet, le directeur départemental de l'agriculture et parfois même — mais pour avis — les élus locaux sont consultés sur les demandes présentées. Mais en réalité, où est prise la décision ? A Paris et, en l'occurrence, à la D. A. T. A. R.

Il est donc bien clair que les conditions de gestion du F.I.D.A.R. correspondent à une recentralisation dans le manie- ment des crédits affectés à l'aménagement rural.

Il est non moins clair que cette recentralisation s'est effectuée au profit de la D. A. T. A. R. et au détriment du ministère de l'agriculture. C'est à la fois dommage et regrettable, car c'est à ce niveau que nous, élus locaux, avons un contact privilégié avec les services de la direction départementale de l'agriculture. Aussi votre commission suggère-t-elle que soit créé un comité consultatif réunissant des élus locaux, des représentants des organisations socioprofessionnelles et des fonctionnaires de différentes administrations.

La troisième partie de mon intervention portera sur les crédits consacrés par le ministère de l'agriculture à l'aménagement et au développement rural.

En ce qui concerne les crédits affectés par ce ministère, la commission des affaires économiques, tout comme la commission des finances et son rapporteur spécial, a tout d'abord constaté que leur augmentation de 12 p. 100 en francs courants correspondait, en réalité, à une stagnation comme l'a fait remarquer M. le rapporteur spécial.

Différentes actions sont menées en ce domaine.

Viennent d'abord les actions coordonnées de développement régional auxquelles ont été affectés 225 millions de francs en

1980 et 235 millions de francs en 1981 pour des réalisations engagées par les grandes sociétés régionales d'aménagement, telles que Bas-Rhône-Languedoc et Coteaux de Gascogne. Un travail intéressant, je crois, est réalisé en ce domaine.

Viennent ensuite les interventions pour l'aménagement rural qui visent à réaliser des schémas d'aménagement, à améliorer la qualité de la vie au titre de l'habitat rural et à développer l'accueil et l'hébergement en milieu rural : 171 millions de francs leur ont été affectés en 1980, 179 millions en 1981, ce qui représente une augmentation de 4,84 p. 100. L'insuffisance de l'équipement touristique des campagnes a d'ailleurs été signalée précédemment.

Viennent enfin, en troisième lieu, les aides spécifiques aux zones défavorisées ou de montagne. Il s'agit là d'aides particulières aux exploitants agricoles de montagne, de haute montagne et de piémont. De 272 millions de francs en 1980, elles sont passées à 261 millions de francs en 1981, mais il faut reconnaître qu'il s'agit notamment de l'« indemnité spéciale montagne » qui a augmenté, au cours de l'année 1980, de 50 p. 100 et qui sera à nouveau majorée de 25 p. 100 en 1981.

Notre commission s'accorde à reconnaître que les engagements pris dans la loi d'orientation agricole ont été effectivement tenus dans ce domaine et nous nous en réjouissons.

Enfin, le dernier volet de mon exposé concerne les équipements publics ruraux dont les travaux intéressent au plus haut point les tuteurs des communes que nous sommes. Les crédits, qui étaient de 720 millions de francs en 1980, passent à 717 millions de francs en 1981. Ainsi que l'ont déjà souligné MM. Chamant et Sordel, il s'agit d'une baisse en francs constants de 0,50 p. 100.

Comme l'a manifesté votre commission, cette régression est d'autant plus regrettable et préoccupante de la part de l'Etat qu'elle concerne les infrastructures de base, rejetées d'ailleurs du F. I. D. A. R., notamment l'alimentation en eau potable.

Certes, la desserte en eau des populations — dont le taux est évalué par vous-même à 94 p. 100 — est déjà bien avancée, mais certains problèmes demeurent dans quelques départements qui ont pris du retard et où les projets sont coûteux et difficiles à réaliser.

La même remarque peut s'appliquer à la collecte et au traitement des ordures ménagères, mais aussi et surtout à l'assainissement car 30 p. 100 seulement des nos communes sont équipées du tout à l'égout.

La commission des affaires économiques et du plan, qui est également compétente en matière d'environnement, a estimé qu'il était contradictoire de prétendre protéger le patrimoine national — notamment l'espace nature — et, par ailleurs, de laisser ainsi stagner, voire diminuer, les crédits destinés à l'assainissement des communes et au ramassage des ordures ménagères.

Enfin, j'en viens à la question de l'électrification rurale, qui constitue une importante préoccupation pour votre commission. La desserte et le renforcement des réseaux électriques conditionnent, en effet, le développement des activités économiques et, en particulier, la modernisation de l'agriculture.

Monsieur le ministre, notre commission tient à attirer votre attention sur trois points.

Examinons, tout d'abord, le programme subventionné par l'Etat. Les crédits consacrés à l'électrification rurale sont en baisse. Alors qu'ils s'élevaient à 97 millions de francs en 1980, ils ne seront que de 70 millions de francs en 1981. Il conviendrait, monsieur le ministre, d'éviter cette baisse de 20 p. 100 et de maintenir le montant des crédits au même niveau qu'en 1980.

Examinons maintenant le programme complémentaire du F. A. C. E., le fonds d'amortissement des charges d'électrification.

A la suite d'un amendement présenté en 1978, vous avez permis, monsieur le ministre — et nous vous en remercions — le lancement d'un important programme complémentaire aidé par le fonds d'amortissement des charges d'électrification, sans subvention de l'Etat. Ce n'était pas facile, nous le savons, et vous avez dû faire l'assaut de M. le ministre des finances.

Toutefois, nous souhaiterions que vous puissiez nous confirmer que, pour 1981, un nouveau programme complémentaire pourra être lancé, répondant aux deux caractéristiques suivantes : d'abord, la charge des collectivités ne devra pas être supérieure à ce qu'elle est pour le programme d'Etat ; ensuite, le programme supplémentaire devra être suffisant afin qu'une fois ajouté au programme subventionné nous aboutissions, en 1981, au moins au même total qu'en 1980, c'est-à-dire la possibilité de réaliser 1 500 millions de francs de travaux.

Je veux parler également de la reconduction du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Monsieur le ministre, nous vous demandons instamment que les interventions de ce fonds nous soient assurées pendant toute la durée du VIII^e Plan, comme cela avait été le cas en 1970 et en 1975 pour les plans précédents. Or, dans la loi de finances de 1980, il n'est question que de l'année 1981. C'est donc une reconduction que nous voulons pour le VIII^e Plan.

Enfin, la commission des affaires économiques a exprimé le souhait que le programme de résorption des zones d'ombre pour la télévision soit poursuivi et réalisé prochainement. Certes, cela existe encore, mes chers collègues, et, hélas ! dans de nombreux départements.

Nous avons eu une circulaire de 1977 de M. le Premier ministre, qui reconnaissait l'acuité du problème et l'urgence qu'il y avait à le résoudre, tout en laissant 25 p. 100 de la dépense à la charge des collectivités, ce qui représentait des sommes très lourdes.

Malheureusement, une nouvelle circulaire du 11 septembre 1980 remet en cause ce problème de résorption des zones d'ombres, qui doit être résolu par une nouvelle technique de diffusion par satellites, mais seulement en 1985. Nous aurons donc une ombre entre 1981 et 1985, mais celle-ci sera permanente.

En conclusion, monsieur le président, mes chers collègues, votre commission estime que la loi d'orientation agricole a marqué une étape importante dans la politique de l'aménagement rural.

Elle déplore d'une façon unanime que la gestion du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural ne soit pas effectuée avec une participation suffisante des élus locaux aux choix retenus pour l'utilisation de ces crédits.

De plus, considérant la modicité des crédits rapportés au vaste domaine d'intervention du F. I. D. A. R. — ce sont toutes les zones rurales de notre pays — votre commission demande instamment qu'un effort tout particulier soit poursuivi et intensifié en faveur des zones de montagne et des zones défavorisées.

En ce qui concerne les crédits du ministère de l'agriculture affectés à l'aménagement rural, la commission des affaires économiques et du plan considère qu'il doit être mis fin au désengagement de l'Etat dans ce domaine, en particulier pour l'électrification rurale et même pour l'assainissement.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose l'adoption des crédits du ministère de l'agriculture.

Cependant, elle dit fermement que les zones à évolution préoccupante connaissant une démographie faible, une baisse générale des activités, un faible encadrement urbain, un fort enclavement des communes, que ces zones fragiles dont la situation est alarmante doivent bénéficier d'une loi d'orientation pour l'aménagement du territoire comportant un titre entier consacré à une véritable politique d'aménagement et de développement des régions des pays ruraux. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Tinant, rapporteur pour avis.

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement agricole). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1980 a été particulièrement riche pour l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche agricoles, puisque tour à tour ont été publiées les actions prioritaires du VIII^e Plan, la directive ministérielle du 21 mai 1980 et la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980.

Ces trois documents, dont j'analyse dans mon rapport écrit le contenu, préfigurent ce que sera la politique de l'enseignement et de la recherche au cours des prochaines années.

La commission des affaires culturelles retient que ces orientations devront conduire à une élévation et un renforcement du niveau de formation de nos agriculteurs au cours des dix prochaines années.

Votre rapporteur, qui a toujours, au fil des années, manifesté son adhésion à cette politique, ne peut que se réjouir des orientations ainsi arrêtées. Il veillera avec soin à ce qu'elles soient mises en œuvre et apportera toujours un concours actif à soutenir toutes les mesures allant dans ce sens.

Ce que j'appelle le nouveau départ de l'enseignement et de la recherche agricoles n'est pas une forfanterie. Il faut être conscient que, malgré les efforts consentis au cours des dernières années, l'essentiel reste encore à faire.

Si l'on analyse les résultats d'une enquête effectuée en 1975 sur le niveau de formation de la population active agricole, on relève que 84,5 p. 100 des agriculteurs n'ont reçu aucune formation agricole spécifique, 13 p. 100 ont une formation du

niveau de l'enseignement primaire agricole, 2 p. 100 ont une formation du niveau de l'enseignement secondaire agricole et seulement 0,4 p. 100 une formation agricole du niveau de l'enseignement supérieur.

Sans doute les résultats ont-ils été quelque peu modifiés par l'évolution enregistrée depuis les cinq dernières années, mais pas de façon significative.

Or, les objectifs du Plan assignent pour les années 1985-1990 un flux annuel de 40 000 élèves, lesquels, pour répondre aux besoins de l'agriculture du moment, devront dans dix ans à peine avoir une qualification agricole supérieure. En revanche, les formations du niveau secondaire devront diminuer sensiblement pour passer de 69 à 45 p. 100, les certificats d'aptitude professionnelle agricole, les C.A.P.A., devant diminuer des deux tiers.

Cette orientation suppose un glissement progressif — votre commission a souhaité qu'il soit assez rapide — vers les formations hautes. Il faudra sans doute redéfinir la vocation et les missions de certains établissements peu adaptés à l'évolution que nous sommes appelés à connaître. Il conviendra aussi de prévoir une série de passerelles entre les différents niveaux d'enseignement et maintenir sinon développer les capacités d'accueil des élèves de l'enseignement général.

La formation professionnelle continue, trop centrée sur le rattrapage, devra se développer autour d'actions de spécialisation, d'adaptation et de promotion, correspondant aux nécessités de l'exploitation agricole de demain.

Votre rapporteur approuve ces nouvelles orientations qui répondent, comme on l'a vu, aux exigences du futur, mais aussi à l'attente du monde agricole.

Les mutations qui ont lieu depuis quelques années sur les problèmes touchant à l'éducation sont très significatives. L'époque est encore assez proche où l'on vantait les mérites d'un apprentissage empirique dépourvu de base scientifique et technique et dont le « savoir-faire » était le point d'appui de toute la formation. Chacun sait aujourd'hui qu'une telle approche n'est plus justifiée et ne correspond pas aux nécessités du développement d'une agriculture moderne de haut niveau. Les échos en provenance des professionnels sont significatifs : l'unanimité s'est faite pour demander le développement d'un enseignement technologique de haut niveau, structuré et concentré.

Le monde agricole témoigne par sa réaction d'un même souci puisque la demande d'éducation, dans un milieu où traditionnellement elle n'était pas forte, ne cesse de croître. Malgré la diminution de la population active agricole, les effectifs d'élèves sont en constante progression et il est prévisible, mes chers collègues, qu'au cours des prochaines années cette tendance se maintienne, voire s'accroisse.

Depuis de nombreuses années déjà, les choix opérés par le ministère de l'agriculture ont tendu à privilégier les degrés les plus élevés de l'enseignement agricole : on se souvient de l'effort entrepris en faveur des écoles nationales vétérinaires. Mais l'essentiel reste à faire. Il faut savoir que notre appareil de formation n'est pas encore assez développé à certain degré de l'enseignement.

Si l'on prend l'exemple des classes de techniciens supérieurs, les demandes d'entrée s'élèvent annuellement à 8 000, alors que les capacités d'accueil sont inférieures de la moitié ! Dans le cadre du Plan, il est prévu d'ouvrir dix classes de techniciens supérieurs par an, soit 300 élèves supplémentaires. Or, à ce rythme et compte tenu des filières existantes, nous ne formerons que 5 000 à 6 000 techniciens supérieurs par an, contre les 15 000 à 20 000 qui seront nécessaires pour diriger à la fin du siècle les 400 000 exploitations compétitives de niveau international dont nous aurons besoin. Il y a donc, au-delà des intentions affichées — qui sont bonnes, je le répète, et auxquelles votre commission donne son entière approbation — un problème de moyens qu'il faut poser clairement. Malheureusement, l'examen du projet de budget nous permet de mesurer une certaine distance entre ces souhaits et les décisions effectivement prises.

L'examen d'ensemble des crédits affectés à l'enseignement agricole avait, dans un premier temps, donné à votre rapporteur un sentiment de satisfaction, mais que l'analyse détaillée des différents postes aura vite tempéré, pour faire place dans certains cas au mécontentement.

Certes, le budget de l'enseignement agricole progressera en 1981 de 19 p. 100. Mais ceci ne constitue qu'un rattrapage qui devra être maintenu.

Je note que les crédits relatifs aux personnels n'augmentent que de 16,10 p. 100. Cette situation est liée à l'absence de création d'emploi. Cette politique menée déjà en 1980 se poursuivra donc l'an prochain, malgré les mises en garde de votre rapporteur.

Certes, le développement de l'appareil de formation et d'enseignement suppose un certain redéploiement des moyens, mais le ministère de l'agriculture en fera vite le tour. Une gestion aussi serrée des personnels va faire sentir rapidement ses effets, si ce n'est déjà le cas.

En ce qui concerne la pyramide des emplois, le recrutement au coup par coup, va aggraver des déséquilibres qui seront à tous égards difficiles à corriger plus tard.

Le développement de la formation permanente des maîtres se trouvera freiné, alors que le recyclage d'une partie du corps professoral s'impose pour assurer le suivi des élèves. Il faudra des formateurs et remplacer les maîtres en formation.

Le recrutement est interrompu, alors que les décisions combinées du Plan, de la loi d'orientation et de la directive sur l'enseignement impliquent que le système éducatif agricole se dote de nouvelles structures d'accueil, au niveau supérieur surtout. Comment pourra-t-on assurer un encadrement de qualité si une telle situation se perpétue au cours des années ?

En matière de dépenses de fonctionnement au sens strict, votre commission se réjouit que le ministère soit enfin conscient de la nécessité de mettre à la disposition des établissements des dotations appropriées. Il faut, en effet, se rappeler que les frais de fonctionnement sont surtout destinés à couvrir les dépenses de chauffage, très élevées dans un secteur de l'enseignement qui reçoit près de 90 p. 100 d'élèves en internat. Pour la seule année 1979, les établissements d'enseignement agricole auront consommé 37 000 tonnes d'équivalent pétrole, soit 50 p. 100 de ce que les P.T.T. consomment pour tous leurs locaux. Ces crédits viennent donc à point, surtout lorsque l'on sait que certains établissements ont observé des dégradations liées à l'insuffisance de chauffage.

Les crédits destinés à l'enseignement privé augmentent de 22,6 p. 100. Cette progression doit s'apprécier par rapport à celle intervenue l'an dernier, qui était de 31 p. 100.

Une partie de ces crédits couvre les dépenses des établissements bénéficiant du régime de la reconnaissance, l'autre est destinée à l'application de la loi du 28 juillet 1978 relative à l'agrément des établissements d'enseignement privé dont les modalités d'octroi de l'agrément ont été définies par un décret du 7 novembre 1979.

Les normes édictées dans ce règlement répondent aux exigences de qualité que votre commission avait posées lors de l'examen des dispositions qui devaient conduire à la loi du 28 juillet 1978. Depuis, les différents textes intervenus, comme la loi d'orientation ou la directive du 21 mai 1980, rendent plus impératif encore le développement des filières de haut niveau. C'est pourquoi elle considère que l'agrément doit, en priorité, s'adresser aux formations de l'enseignement technologique supérieur ou technologique spécialisé. Cela dit, les autres filières ne doivent pas pour autant être délaissées.

Cette évolution irréversible devra entraîner une série de restructurations sur lesquelles votre commission des affaires culturelles s'était déjà penchée l'an dernier.

Je voudrais faire ici une remarque à titre personnel sur la répartition des crédits de fonctionnement de l'enseignement privé.

Pour les établissements agréés pratiquant l'alternance, ce taux de répartition est maintenant correct, 70 à 75 p. 100 du temps plein. Nous sommes maintenant beaucoup près de la vérité ; c'était une question de justice.

Les établissements non agréés, eux demeurent défavorisés. Certes, un rattrapage a déjà été réalisé, mais il demeure insuffisant.

Le cas le plus préoccupant est sans nul doute celui des « filières féminines » qui préparent des jeunes filles à des diplômes non spécifiquement agricoles, tels que secrétaires, aides sociales, aides ménagères, etc. Ces établissements, placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture à l'époque, lequel n'avait pas donné un caractère technologique poussé à son dispositif de formation, sont aujourd'hui confrontés à des problèmes délicats de reclassement.

Votre rapporteur et la commission estiment que des solutions pourraient être trouvées en favorisant le transfert vers des ministères dotés d'un système de formation spécifique, des établissements qui ne pourront pas mettre en place des filières technologiques agricoles. Cette évolution sera nécessairement lente et délicate. Toutefois, l'on ne saurait oublier le sort de près de 35 000 jeunes filles dont le devenir professionnel est incertain.

Mais, dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle répartition des filières que je viens d'évoquer et qui s'avère longue, il semble, monsieur le ministre, que l'enseignement technique agricole féminin préparant à des professions sociales

ou sanitaires souhaite demeurer sous la tutelle de votre ministère. Vous avez évoqué ce désir devant notre commission des affaires culturelles. Il doit être possible d'ouvrir une ligne budgétaire pour l'enseignement para-agricole et rural, pour des formations qui ne seraient peut-être pas spécifiquement agricoles, mais qui prépareraient à des professions en milieu rural, pour le grand bénéfice des agriculteurs.

Pour ce qui touche au dispositif financier lié à l'agrément, on relèvera que 29 millions ont été dépensés en 1979. Plus de 70 millions le seront en 1980 — les chiffres définitifs ne sont pas encore connus — et 130 millions sont prévus en 1981. Aussi bien 230 millions seront affectés en trois ans à la mise en place de la loi.

Votre commission rappelle qu'un délai de cinq ans a été prévu pour permettre aux établissements de s'adapter afin de pouvoir bénéficier de l'agrément. Il semble nécessaire pour permettre à un certain nombre d'établissements privés susceptibles de mettre en place des filières de haut niveau — B.T.S.A., B.T.A. — d'étaler dans le temps les mesures financières liées à l'agrément.

Celui-ci, en tout état de cause, devra toujours sanctionner une formation de qualité incontestable, seule de nature à conférer aux jeunes une qualification adaptée aux exigences du monde agricole de demain, et offrir à l'enseignement privé une participation dynamique au développement de l'appareil de formation.

Je voudrais, avant d'achever mon propos, aborder le cas des crédits d'équipement, qui sont — je mesure mes propos — aux limites de l'indigence. Déjà en 1979 et en 1980, ces crédits avaient été purement et simplement reconduits au niveau atteint en 1978. Certes, les dotations finalement arrêtées après la discussion du budget l'an dernier avaient été majorées à la demande des commissions des affaires culturelles et des finances de 32,5 millions de francs. Mais, cette année, les crédits prévus diminuent globalement de 2,4 p. 100.

L'enseignement supérieur privé voit son sort réglé de la façon la plus draconienne qui soit : pas une seule autorisation de programme n'est prévue, alors que les besoins sont pourtant nombreux, et certains pressants.

Ce budget d'équipement se présente donc sous les plus mauvais auspices. Ce n'est pas, il est vrai, la première fois. Les crédits ne représentent plus en 1981 que 39 p. 100 de ceux votés en 1970. La situation des équipements est donc très préoccupante et votre rapporteur ainsi que votre commission veilleront à ce qu'un revirement de la baisse constante intervienne dès l'exercice prochain.

Telles sont, monsieur le ministre, les brèves observations que je tenais à présenter au nom de votre commission des affaires culturelles qui vous invite, mes chers collègues, à donner un avis favorable — malgré toutes ces réserves — aux crédits de l'enseignement agricole. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, au cours de cette première partie du débat, répondre à trois grandes interrogations posées par les rapporteurs tout en les remerciant pour la clarté de leurs rapports et surtout pour les définitions des priorités spécifiques qu'ils ont données. Ces trois interrogations ont trait à la situation de l'agriculture et au revenu agricole, à la politique agricole commune et, enfin, aux choix budgétaires et aux critiques que, ici ou là, certains de ces choix budgétaires peuvent entraîner.

Je voudrais que soit parfaitement campée, en cette fin d'année, la situation de notre agriculture qui se caractérise essentiellement par une forte augmentation des coûts — 15,5 p. 100 — avec toutes les conséquences qui en résultent sur le revenu. Notre agriculture a pris, de plein fouet, le deuxième choc pétrolier depuis 1974, et a subi aussi un troisième choc, celui de la sécheresse.

En revanche, sur la situation globale de l'agriculture française par rapport à celle de nos partenaires et par rapport aux incidences sur la collectivité nationale, je voudrais donner quelques chiffres et faire part de quelques réflexions.

Tout d'abord, depuis trois ans, le taux de croissance de notre agriculture est, en volume, de 5 p. 100 par an, ce qui a pour conséquence, non seulement d'augmenter notre part de la valeur ajoutée agricole à l'intérieur de la Communauté économique européenne, mais aussi de maintenir l'emploi dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

C'est un point qu'il faut noter. Ce taux de croissance constitue une réponse à ceux qui pouvaient être tentés, il y a quelques

années, il y a quelques mois, à la lumière des résultats des années 1975-1976-1977 de dire que l'agriculture française perdait pied par rapport à celle de ses partenaires.

Les chiffres de la décennie 1970 montreront, que nous avons renforcé notre position dans les secteurs de grande culture, dans le secteur du lait mais que, en revanche — j'y reviendrai — nous avons du mal à maintenir notre place dans celui des viandes.

Premier point donc, notre taux de croissance dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire a permis le maintien de l'emploi. Et grâce à ce fort taux de croissance, le chiffre de la valeur ajoutée agricole a connu une progression plus rapide que celui de nos partenaires au cours de cette décennie.

Deuxième point : la contribution de l'agriculture à la collectivité se manifeste, cette année, par deux chiffres : notre balance commerciale agricole connaît un solde positif de l'ordre de 16 milliards de francs.

Dans pratiquement tous les secteurs, l'agriculture française a renforcé ses capacités exportatrices et les importations ont été ralenties, contrairement à ce qui s'est passé dans certains secteurs industriels. Si l'on fait abstraction des produits tropicaux — café, thé, cacao — et des fruits tropicaux, nous arrivons à un solde de l'ordre de 30 milliards de francs — qui représente la production de quinze ou seize départements français.

Cette situation nous a fatalement conduits à infléchir la politique agricole. En effet, ces chiffres montrent que nous sommes de plus en plus dépendants des débouchés extérieurs pour nos ventes. Nous le sommes aussi pour nos approvisionnements en produits pétroliers, ou en protéines. Cependant, le chiffre mérite d'être rappelé : le solde positif s'élèvera probablement à 16 milliards de francs.

Le troisième élément positif est l'apport de l'agriculture à la collectivité dans la lutte contre l'inflation, ce qui présente un aspect positif, mais aussi un aspect négatif.

L'aspect positif est que les prix agricoles ont été « sages », puisque, deux années de suite, ils n'ont augmenté que de 6 p. 100 ; mais les prix alimentaires n'ont pas suivi le même rythme d'augmentation puisqu'ils se situent à 2 ou 3 points au-dessus du taux d'inflation. Ainsi, dans la lutte contre l'inflation, l'agriculture a pu apporter une contribution aux problèmes de la France et des Français.

L'aspect négatif est que les coûts ont augmenté de 15 p. 100 alors que les prix n'ont augmenté que d'environ 6 p. 100.

Il eut suffi cette année pour que le revenu des agriculteurs soit maintenu, soit que les prix agricoles, compte tenu du bon volume de production, augmentent de 8,5 p. 100, soit que les coûts n'augmentent que de 10 p. 100 alors qu'ils ont augmenté de 15,5 p. 100.

Je rappelle l'importance de trois facteurs qui, à eux seuls, représentent un coût supplémentaire de 4 milliards de francs. Ces trois facteurs sont les engrais, les produits phytosanitaires, et le fuel et les produits pétroliers. La seule hausse de ces trois produits représente pratiquement ce qui manque aux revenus de l'agriculture en 1980 pour qu'ils aient été maintenus.

Ces observations faites — elles sont donc positives pour une part, négatives pour une autre part, je vais parler de l'ouverture du ciseau entre prix et coûts — conduisent à aborder — et vos rapporteurs, tant M. Chamant que M. Sordel, l'ont fait — les problèmes du revenu en 1980 et les modalités de l'examen de ce revenu.

La commission des comptes de l'agriculture s'est réunie la semaine dernière et a déterminé le chiffre probable qui devra être retenu, car je rappelle que les comptes définitifs sont faits en mars ou en avril et que nous avons souvent une variation, dans un sens ou dans l'autre, de 1 à 2 p. 100.

Les chiffres font apparaître une diminution du revenu de l'ordre de 6 p. 100 en 1980, due au phénomène des coûts et si cette baisse est importante, je voudrais vous rappeler qu'elle n'est pas uniquement française et qu'elle s'applique à tous les pays de la Communauté. En effet, les premiers chiffres qui nous sont donnés par nos partenaires montrent que dans les huit autres pays de la Communauté, la baisse du revenu devrait se situer entre 7 et 25 p. 100.

Bien entendu, les engagements seront tenus ; l'aide doit être simple et sélective et le Parlement sera associé, par l'intermédiaire des présidents et peut-être des rapporteurs des commissions à la première comme à la deuxième phase de la conférence annuelle. L'aide sera sélective et concernera surtout les secteurs des viandes, qui ont le plus souffert — alors que d'autres secteurs ont maintenu leur revenu ou l'ont vu progresser — et certaines grandes productions végétales, par exemple.

En deuxième lieu, cette aide doit non seulement favoriser l'emploi et l'investissement, mais aussi préparer dans les meilleures conditions l'avenir de l'agriculture française — c'était l'un des thèmes de la loi d'orientation agricole — remédier aux causes des difficultés de l'agriculture plutôt qu'à ses conséquences. Très normalement, une partie de cet effort doit être orientée dans cette direction.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà ce que je voulais répondre aux rapporteurs en ce qui concerne l'avenir de l'agriculture française. Mais, monsieur Chamant, il n'est pas, et de loin, le seul pays qui profite de la politique agricole commune. L'Irlande, le Danemark ou les Pays-Bas en profitent aussi. Peut-être s'expriment-ils souvent ou avec plus de discrétion, laissant à un plus grand pays le soin de défendre leur cause ou celle de pays plus exportateurs ?

La deuxième grande question évoquée par vos rapporteurs a trait à la politique agricole commune. Je partage globalement l'analyse qui en a été faite par M. Chamant et par M. Sordel. Je dirai simplement à M. Chamant qu'il n'y a pas la France et les huit autres pays, ou les huit autres pays contre la France. La France n'est pas, et de loin, le seul pays qui profite de la politique agricole commune. L'Irlande, le Danemark ou les Pays-Bas en profitent aussi. Peut-être s'expriment-ils souvent ou avec plus de discrétion, laissant à un plus grand pays le soin de défendre leur cause ou celle de pays plus exportateurs ?

Je serais tenté de reprendre ce qu'a dit tout à l'heure M. Sordel, à savoir qu'il faut examiner la situation avec une certaine sérénité, ne serait-ce que parce que les propos de M. Walker divergent de ceux qu'il a pu tenir voilà quelques mois, que la situation de l'agriculture, au niveau mondial, a profondément changé et que la principale difficulté en matière de politique agricole commune réside dans l'incertitude de ce que seront demain les prix mondiaux.

Le bilan de la politique agricole commune ne doit pas s'apprécier au niveau de la consommation. Les prix alimentaires ont évolué modérément. Il ne doit pas non plus s'apprécier au niveau des approvisionnements. Sur ce point, il est positif. Je rappelle que, dans la plupart des pays du monde, parfois dans ceux qui prétendent nous donner des leçons, c'est encore la file d'attente ou le marché noir qui règne.

Ce n'est pas sur le plan des satisfactions ou des ambitions collectives que réside le point faible de la politique agricole commune. C'est dans son aspect budgétaire et financier. Cette faiblesse a deux causes essentielles : la préférence communautaire et l'augmentation de la production.

La production laitière a augmenté, cette année, de 5 p. 100 en France et de 3 p. 100 au niveau communautaire.

Les besoins de la consommation européenne, compte tenu de la démographie, augmentent moins vite que la production. Nous sommes de plus en plus exportateurs sur un marché mondial qui, pour les produits laitiers, est à 30, 40 ou 45 p. 100 des prix communautaires. Les conditions d'exportation et de restitution exigent des moyens financiers de plus en plus lourds qui expliquent, pour une part, qu'au cours des quatre dernières années l'augmentation des coûts de la politique agricole commune a été de l'ordre de 21 p. 100.

La deuxième cause essentielle de faiblesse de la politique agricole commune réside non pas dans les préférences accumulées au cours de ces dernières années, mais dans les failles originelles — M. Sordel l'a souligné — de la politique agricole commune, failles qui datent de 1962 et dont la conséquence a été, à cette époque, la consolidation des droits sur le soja, le manioc, le tabac et un certain nombre d'autres produits. Ces produits ne supportent pas de prélèvement à l'intérieur de la Communauté et sont payés aux producteurs et fournis aux consommateurs au prix international. Pour les produire en France, il faut soit donner des *deficiency payments*, des aides directes — c'est le cas du tabac — soit exporter sur le marché mondial ce que nous devons importer en exécution des accords internationaux existants préalablement.

Un produit comme le soja, qui représente aujourd'hui vingt milliards dans la Communauté et qui en représentait quatorze fois moins en 1960, est devenu extrêmement attractif puisqu'il est consolidé au G.A.T.T. depuis 1962.

Notre position est parfaitement connue. La déconsolidation des droits au G.A.T.T. est un problème d'une importance vitale, que certains membres de l'Assemblée européenne ici présents connaissent parfaitement. Mais — je le répète — les failles ne datent pas d'il y a deux ans, mais de 1962. S'y sont ajoutées, en 1972, les conséquences de l'accord d'adhésion de la Grande-Bretagne. Aux termes de cet accord d'adhésion, nous avons dû accepter 160 000 tonnes de beurre provenant de Nouvelle-Zélande, tonnage aujourd'hui réduit, grâce en grande partie

aux efforts de la délégation française, à 90 000 tonnes. Les importations de fromage de Nouvelle-Zélande, qui étaient de 60 000 tonnes, sont nulles depuis plusieurs années.

Les accords préférentiels sur le sucre avec les pays A.C.P. nous ont conduits à leur acheter 1 200 000 tonnes de sucre pour permettre à ces pays en voie de développement d'avoir une garantie de prix communautaire. Il s'agit donc d'une contribution à leur développement.

Les failles originelles de 1962 et l'accord d'adhésion constituent les principales difficultés de la préférence communautaire. D'année en année, le soja et le manioc deviennent de plus en plus attractifs pour les éleveurs de la Communauté par rapport aux céréales fourragères. Les éleveurs en sont de plus en plus demandeurs, ce qui se traduit, pour la Communauté, par une dépense importante, le lait fabriqué à partir du soja devant être réexporté sur le marché mondial au cours que nous connaissons.

Il se pose donc pour la Communauté des problèmes de prix, des problèmes de maîtrise de la production, dans certains cas très limités d'ailleurs, mais aussi des problèmes de préférence communautaire.

Il n'y aura pas de solution financière aux problèmes de la politique agricole commune si ne sont pas examinés en même temps les problèmes de la préférence communautaire.

C'est ainsi que, pour ce qui nous concerne, nous avons demandé avec insistance une déconsolidation du manioc. Jusqu'ici, un seul pays produisait du manioc, mais si nous laissons faire, nous en aurons dix demain qui profiteront de cette possibilité qui leur est offerte.

Nous avons obtenu la première phase de maîtrise des importations en provenance de la Thaïlande. La deuxième phase — je pense que nous l'obtiendrons dans les prochains mois — sera celle de la déconsolidation des droits au G. A. T. T. pour le manioc, qui permettra ainsi une maîtrise des importations.

L'on peut me critiquer, il est vrai, en ce qui concerne la production ovine. J'aurais bien laissé la place à quelqu'un d'autre pour défendre le nouveau règlement ovin. J'aurais préféré ne pas avoir à le défendre et savoir le problème traité dans le cadre des accords de 1972.

Mais si nous avons, pour le soja comme pour le manioc, pris les mesures que nous avons prises pour la viande ovine, c'est-à-dire, à partir d'aujourd'hui, un plafonnement en matière d'importations, nous n'en serions pas là pour des secteurs qui ont fortement progressé au cours des dernières années.

L'imagination est nécessaire dans nos réflexions, mais je crois, comme M. Chamant, que la discrétion est indispensable dans les discussions préalables.

Le Gouvernement étudie les différentes solutions possibles avec la plupart de nos partenaires et le Parlement sera bien sûr associé à cette réflexion. Comme l'a dit M. Sordel, examinons le problème avec sérénité, car beaucoup dépendra demain du niveau des prix mondiaux.

Le prix du sucre sur le marché mondial a dépassé le prix communautaire. Quel sera le prix des céréales dans les prochains mois ? Il dépassera peut-être, lui aussi, le prix communautaire.

Le prix des viandes et celui des produits laitiers n'atteindront jamais le prix des céréales ou du sucre dans la mesure où le marché mondial est beaucoup moins demandeur et qu'il existe davantage de pays non solvables que de pays solvables.

Pour ces produits se pose le problème de la possibilité pour l'Europe de développer son aide alimentaire aux pays en voie de développement, aide alimentaire qui, en ce qui concerne la France, représente pratiquement la production agricole actuelle d'un département français. Faut-il aller au-delà ? Sans doute, mais en tenant compte des 260 millions de contribuables européens.

En conclusion, je dirai que l'adaptation de la politique agricole commune n'appelle pas une réforme fondamentale. Personne ne doit remettre en question les trois principes de la préférence communautaire, de l'unité de marché et de prix.

La plupart des produits importés qui ne subissent pas de prélèvement doivent contribuer, sous une forme ou sous une autre, à la solution des problèmes financiers de la Communauté.

Le réexamen de certaines aides à la consommation ou à la production est par ailleurs nécessaire.

La participation des producteurs au financement du soutien des marchés n'est possible, dans des conditions acceptables sur le plan social, que si les exportations se développent et si,

comme je l'ai dit tout à l'heure, les produits de substitution contribuent à résoudre les problèmes financiers de la Communauté.

Nous avons deux objectifs : le démantèlement des montants compensatoires monétaires positifs pour l'Allemagne, qui sont une incitation artificielle à la production agricole en République fédérale d'Allemagne ; l'établissement d'une meilleure hiérarchie des prix en faveur des productions animales. Mais cette hiérarchie des prix des productions animales n'est pas comprise de la même façon à Paris et à Amsterdam. Nous avons signé le traité de Rome, avec une avance sur les grandes productions végétales et avec un retard sur les productions animales.

La nécessité d'un aménagement en faveur des productions animales n'est malheureusement pas ressentie de la même façon par la plupart de nos partenaires. D'où l'importance des efforts que nous avons à accomplir sur le plan national pour amener notre élevage à un niveau de productivité et de compétitivité comparable à celui des meilleurs de nos partenaires.

Cela me conduit, monsieur le président, à formuler quelques réflexions sur le budget et à traiter des choix qui vous sont proposés.

Je remercie MM. les rapporteurs d'avoir signalé que ces choix étaient conformes à la loi d'orientation agricole. Ils marquent une volonté de remédier aux causes des faiblesses de l'agriculture et de tenir compte dans la plus large mesure, comme l'a rappelé M. Chamant, des marges possibles d'action. Nous l'avons fait au maximum dans un budget qui présente toujours des lourdeurs. Nous devons donc être conduits à privilégier cinq fonctions essentielles pour l'avenir de l'agriculture française. D'abord la recherche : 30 p. 100 de croissance, un peu moins de 100 emplois. C'est de notre niveau technologique que dépend notre avenir et notre place. La fonction « formation » — je dirai à M. Tinant que si rien n'est jamais totalement satisfaisant, elle dépasse pour la première fois deux milliards de francs — progresse globalement de 19 p. 100, et l'aide à l'enseignement privé de 22,7 p. 100.

Reste à réaliser, monsieur Tinant, un effort de restructuration de l'enseignement dans certains secteurs. Je partage votre sentiment quant à la nécessité d'augmenter très rapidement le nombre des classes de techniciens supérieurs. Comment est-ce compatible, allez-vous me dire, avec la non-création d'emplois dans le secteur de l'enseignement ? Je vous réponds que la qualité de l'enseignement agricole de demain dépend de son ouverture sur l'extérieur, dépend de la participation de plus en plus grande des ingénieurs et des techniciens qui sont sur le terrain. Si — comme je l'ai promis — nous l'accompagnons, au cours de l'année prochaine, d'une revalorisation des heures de vacances, nous pouvons très bien faire un meilleur enseignement agricole, avec à la fois des formateurs à temps complet et, pour éviter un repli sur soi de l'enseignement, des ingénieurs et techniciens sur le terrain. Cette approche permettra une meilleure adaptation aux nouvelles contraintes de l'avenir.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie, *ministre de l'agriculture*. S'agissant du budget d'équipement, un effort doit être consenti. Mais actuellement, nous n'avons plus, globalement, à créer de nouveaux établissements agricoles, car cette période est pratiquement terminée. Les 140 000 places dont nous disposons suffisent pour faire de la formation de qualité si l'on excepte trois ou quatre départements qui n'ont pas leur établissement public d'enseignement, leur lycée.

Ce qui reste à faire actuellement, c'est de consacrer l'essentiel de nos moyens budgétaires aux crédits de maintenance en faveur des établissements d'enseignement agricoles existants, car un certain nombre d'efforts de rénovation, dont je suis parfaitement conscient, s'imposent.

Quant au mécontentement, ici ou là, de l'enseignement privé, je constate la chose suivante : lorsque nous satisfaisons l'enseignement à temps plein, c'est l'enseignement des maisons familiales qui pose un problème et, lorsque nous satisfaisons les maisons familiales, c'est l'enseignement à temps plein qui estime que l'enveloppe de l'autre secteur est trop importante. Nous en sommes là !

Pour ce qui me concerne, je regarde les chiffres. J'ai en ma possession trente photocopies d'un document que je suis prêt à transmettre à ceux d'entre vous qui le désireront. Jamais un tel rythme d'augmentation des crédits — justifié, d'ailleurs — pour l'enseignement privé n'avait été atteint au cours des trois dernières années. Mais il est vrai que la loi d'application est difficile et qu'elle conduit à des agréments progressifs. Or, avec ce système des agréments progressifs, on regarde toujours dans l'assiette du voisin et il est désagréable de constater qu'elle est mieux remplie.

Cette application progressive des agréments provoque donc la perception d'un certain sentiment d'injustice. En effet, ce sont les agréments qui sélectionnent les établissements et qui créent, actuellement, le préjudice. Mais, de grâce, considérons le rythme de progression au cours de ces trois dernières années en matière d'aide à l'enseignement privé pour nous rendre compte de l'effort que cela représente du point de vue budgétaire.

Le troisième secteur d'avenir concerne les investissements productifs porteurs de progrès que sont l'hydraulique et le remembrement. Entre 1979 et 1981, le remembrement aura progressé de 53 p. 100, l'irrigation et le drainage de 70 p. 100, et les investissements forestiers de 45 p. 100.

J'ajoute — cette question m'a été posée par MM. Roujon et Sordel — que les moyens du crédit agricole permettront globalement une progression dans toutes les régions, puisqu'une compensation a lieu entre les départements, de l'enveloppe irrigation, drainage et remembrement, en 1981 par rapport à 1980, de l'ordre de 40 à 45 p. 100 de l'aide aux investissements hydrauliques ou à la restructuration foncière. C'est là un élément très important car il conditionne l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture française.

Quatrième fonction privilégiée, après la formation, la recherche et l'investissement porteur de progrès, la fonction élevage et viande.

Elle se caractérise, d'abord, par le financement de la prime au troupeau allaitant, ensuite, par le soutien à l'élevage ovin — 150 millions de francs — enfin, par la politique de la montagne.

Je voudrais dire deux mots sur cette aide au troupeau viande. Je suis convaincu qu'un revenu par les prix serait préférable à un revenu par les primes, mais voyons le problème tel qu'il se posait, au mois d'avril 1980, en matière de viande.

Je constate, aujourd'hui, que la viande du troupeau spécialisée n'est pas mieux rémunérée, à l'étal du boucher, que la viande provenant des vaches de réforme. D'autre part, si nous avons augmenté cette année de 15 ou 16 p. 100 — ce qui était justifié — les prix à la production des viandes spécialisées, il y aurait eu un phénomène de substitution des viandes blanches — viande de dinde, de poulet, de porc — aux viandes rouges. Nous sentons déjà ce début de substitution des viandes les unes par rapport aux autres.

Je vous rappelle que les viandes blanches sont constituées à partir de 50 p. 100 de soja. Nous étions placés entre plusieurs contraintes, au niveau de la consommation, au niveau du revenu du producteur et — troisième contrainte — le fait que le consommateur ne valorise pas mieux le cheptel spécialisé — Charolais, Limousin et autres — par rapport à la vache de réforme qui est issue de la vache laitière.

Le seul moyen d'en sortir était d'apporter une aide, sous forme de prime, au troupeau allaitant de façon à améliorer le revenu des producteurs de viande spécialisés, dont le revenu était le plus bas non seulement en France, mais même dans la Communauté.

Quant à la politique de la montagne, je rappelle ici l'importance des efforts consentis en 1980-1981 pour que l'I. S. M. — indemnité spéciale montagne — progresse de 75 p. 100. Les moyens de la politique de la montagne seront ainsi passés, entre 1979 et 1981, de 240 à 870 millions de francs.

D'autres décisions ont été prises en matière de F. I. D. A. R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — et je réponds ainsi à M. Roujon, orienté à 70 p. 100 vers la valorisation des atouts en région de montagne, vers l'amélioration de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, qui passe à 67 500 francs dans les régions de montagne.

Je suis prêt à faire avec quiconque le pari qu'aucun autre pays ne fait plus que la France en matière de politique de la montagne compte tenu des efforts extrêmement importants consentis au cours des derniers mois.

Je crois que sur ces cinq fonctions — recherche, formation, investissement porteur de progrès, fonction élevage et installations des jeunes — aucun rapporteur n'a émis de critique.

Néanmoins, j'en ai noté quelques-unes : les investissements ruraux seraient oubliés ou même — quelqu'un l'a dit ou écrit, je ne me souviens plus — massacrés !

M. Roujon a traité deux grands problèmes : d'une part, l'eau et l'assainissement, d'autre part, l'électrification.

Les crédits en matière d'eau et d'assainissement passent de 633 à 647 millions de francs, soit une progression de 2 p. 100.

J'apporte simplement deux éléments de réflexion : l'effort des pouvoirs publics est une suite permanente de strates qui

s'additionnent, mais ne se retranchent jamais ; nous sommes arrivés à une période où nous ne pouvons plus augmenter en permanence les prélèvements obligatoires.

Pratiquement, quatre-vingts départements sont proches du degré de finition de leurs travaux d'adduction d'eau. Déjà, nous passons à des travaux de renforcement. Faut-il maintenir, pour ces travaux de renforcement et pour les départements arrivés au terme de leur programme d'adduction d'eau, le taux de 40 p. 100 ? Je vous pose la question.

En ce qui concerne l'assainissement, il faut être prudent pour les petites communes rurales. Nous en avons orienté beaucoup trop vers le développement d'un assainissement mal maîtrisé et qui entraîne des dépenses de fonctionnement trop lourdes pour certaines d'entre elles.

Je suis conscient de cette modération des dépenses d'adduction d'eau et d'assainissement. Mais, je rappelle aux élus que vous êtes et que je suis que, pour les petites communes rurales de moins de 2 000 habitants, les pouvoirs publics, en matière de dotation globale de fonctionnement et de remboursement de la T. V. A., ont consenti un effort supplémentaire de 3 milliards de francs. De ce fait, certains investissements n'ont plus besoin d'être transmis au ministère de l'Agriculture pour être financés — je pense notamment aux parkings, aux trottoirs, qui ressortissent maintenant à la dotation globale du remboursement de la T. V. A. Je crois qu'il faut tirer les conclusions de certaines réformes qui m'apparaissent plus démocratiques et qu'il faut donner plus de liberté aux élus et aux collectivités locales.

Le deuxième point concerne l'électrification rurale. Dans ce domaine, nous faisons 800 millions de travaux en 1979. Nous avons atteint 1,5 milliard en 1980 grâce à l'utilisation du programme spécial supplémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification.

J'ai signalé à la commission, lorsqu'elle a bien voulu m'entendre, que je m'entretenais avec mon collègue du budget, compte tenu des forts besoins en électrification rurale, en vue de poursuivre l'effort du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles. Je puis indiquer aujourd'hui que j'ai obtenu la reconduction du fonds des charges d'électrification pour 1981, ce qui permettra de réaliser un volume de travaux représentant 1 500 millions de francs — c'est ce qu'a demandé M. Roujon — comme en 1980, soit le double du montant des travaux effectués en 1979.

Je vois M. Roujon lever les cinq doigts de la main. Cela signifie sans doute qu'il souhaiterait que cet engagement fût pris pour cinq ans.

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis. Pour la durée du VIII^e Plan, monsieur le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture. Sur ce point, je partage vos ambitions et vos aspirations, monsieur Roujon. Le ministre du budget avait demandé au ministre de l'Agriculture de faire le point, pour le VIII^e Plan, des besoins en la matière. Cela vient d'être fait et les résultats seront transmis. Je pense que nous arriverons, en matière d'électrification, compte tenu de ces besoins, à poursuivre cet effort au même rythme au cours des cinq prochaines années.

En ce qui concerne les S. A. F. E. R., M. Sordel s'interroge sur la maîtrise des dépenses des subventions. Ce choix est volontaire, et je l'assume totalement. Le fonds de roulement des S. A. F. E. R. progresse d'environ 20 p. 100 pour leur permettre d'acheter davantage de terres ou pour les maintenir en stock.

En revanche, je ne crois pas qu'il faille placer sur deux plans différents l'agriculteur qui s'installe par la voie père-fils ou par la voie normale de l'achat d'une propriété et ceux qui passent par l'intermédiaire d'une S. A. F. E. R. Dans les deux cas doit être appliqué le même système de financement de leur investissement ou de leur prêt. Nous n'avons pas à privilégier tel secteur par rapport à tel autre, d'autant que les jeunes qui s'installent par l'intermédiaire des S. A. F. E. R. payent des droits de mutation plus réduits que ceux qui acquièrent directement leurs terres.

La diminution de l'enveloppe du plan de développement est justifiée par le remboursement des aides du F. E. O. G. A. Dans ce secteur, la demande est très forte. Au cours des deux prochaines semaines, avec mon collègue du ministère des finances, nous établirons un nouveau programme de prêts bonifiés pour 1981. D'ores et déjà, je puis vous dire que le chapitre des prêts du plan de développement sera en forte progression compte tenu de la demande.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prophylaxie, le processus est identique. Actuellement, une grande masse de crédits nous revient du F. E. O. G. A. au titre des remboursements.

Nous commençons à diminuer les aides contre la brucellose dans la mesure où la grande partie de l'effort a été accomplie et où le nombre des abattages est moins important que les années précédentes.

Telles sont les observations, peut-être un peu trop longues, que je voulais formuler en réponse aux trois questions de MM. les rapporteurs pour avis sur la politique agricole commune, sur la situation de l'agriculture française et sur les choix budgétaires.

J'ai la conviction, monsieur le président, messieurs les rapporteurs — je vous remercie de l'avoir souligné — que nous voulons maîtriser certaines dépenses, car nous ne pouvons pas voir progresser en permanence les prélèvements obligatoires.

D'autre part, nous avons voulu doter les cinq fonctions, qui nous paraissent essentielles pour l'avenir de l'agriculture, de moyens budgétaires importants de façon à donner les moyens à l'agriculture française, dans les meilleures conditions, de desserrer l'étau des coûts de production et d'assurer son développement à l'intérieur de la Communauté européenne. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe socialiste : une heure quatre minutes ;
 - Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure seize minutes ;
 - Groupe de l'union des républicains et des indépendants : cinquante-deux minutes ;
 - Groupe du rassemblement pour la République : quarante-trois minutes ;
 - Groupe de la gauche démocratique : quarante-trois minutes ;
 - Groupe communiste : trente et une minutes ;
 - Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : vingt-cinq minutes.
- La parole est à M. Berchet.

M. Georges Berchet. Cette année a été pour vous, monsieur le ministre, une rude année et vous avez dû guerroyer sur tous les fronts. Nous apprécions votre opiniâtreté et vos résultats.

Votre budget est incontestablement volontariste et vous avez exprimé des orientations homogènes avec la loi récemment votée.

Mais il n'est pas possible de passer sous silence quelques points noirs qui nous paraissent fondamentaux et qui ont été déjà évoqués.

Le revenu brut moyen agricole est en baisse de 6,2 p. 100. Hélas ! l'augmentation de production de 10 p. 100 pour les céréales, si elle intervient favorablement sur le plan de la moyenne nationale, ne peut ni corriger ni masquer la chute verticale du revenu net des petites et moyennes exploitations, surtout de celles à caractère familial de polyculture ou d'élevage, et cela malgré une modernisation et une gestion de plus en plus rigoureuses.

Vous nous avez répondu qu'il existait à cette situation plusieurs explications : la crise pétrolière avec la hausse du prix du fuel, l'augmentation excessive des engrais et des produits phytosanitaires. Mais qu'importent les causes, seul le résultat compte pour les agriculteurs.

La distorsion entre les coûts de production et les prix de vente s'accroît et l'agriculture familiale sombre dans la désespérance.

Les règles de la Communauté, avec pour conséquence les prix imposés, interdisent la répercussion des hausses auprès des consommateurs.

Je voudrais donc, monsieur le ministre, vous poser deux questions fondamentales auxquelles vous n'avez pas totalement répondu dans votre brillant exposé.

Premièrement, envisagez-vous des aides directes sélectives en faveur des agriculteurs — qui s'adresseraient tant aux hommes qu'aux produits — mesure peu saine ou peu orthodoxe, on le sait, mais normale et imposée par la double contradiction du libéralisme interne et du dirigisme aux frontières ?

Deuxièmement, comment pensez-vous concilier la capacité économique de l'agriculture française, ce que vous avez appelé « sa montée en puissance », avec une politique agricole commune qui s'accommode des violations de la règle de base, je veux dire de la préférence communautaire, en admettant l'importation de nombreux produits de substitution ?

En vérité, il semble que le système de protection de la C. E. E. vis-à-vis de la France joue à sens unique et les producteurs ne

comprennent pas l'arrivée sur le marché français de produits laitiers tels que beurre et fromages, de viandes et de protéines végétales.

Vous combattez sans cesse ce que vous avez vous-même qualifié de « faille du Marché commun ». Mais ce combat durera-t-il encore longtemps car, simultanément, l'agriculteur s'épuise et ne comprend pas nécessairement vos considérations planétaires ?

Permettez-moi également d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur votre rôle fondamental de ministre du monde rural. Vous avez affecté vos crédits en priorité aux améliorations productives, telles que le remembrement et l'hydraulique agricole. Soyez-en félicité ! C'est un choix que le Sénat a réclamé depuis longtemps et que la France aurait dû faire depuis plusieurs dizaines d'années.

Mais, responsable des communes rurales, pour justifier la réduction des crédits d'équipements publics communaux, vous invoquez l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement et le remboursement de la T. V. A. Il n'est pas possible, monsieur le ministre, de vous suivre sur ce terrain. Les communes ont obtenu la dotation globale de fonctionnement parce que le niveau des budgets de fonctionnement ne leur permettait pas de survivre. Aujourd'hui, que constate-t-on ? Les taux de subventions baissent dans tous les domaines.

Vous êtes en train de récupérer le ballon d'oxygène conquis difficilement et vous transformez par anticipation la dotation globale de fonctionnement, vous venez de le dire, en dotation globale d'équipement.

Cela est grave. Les maires se découragent et le grand espoir qu'avait fait naître la dotation globale de fonctionnement s'estompe.

Plus grave encore, ce faisant, vous amenuisez la masse de financement de l'Etat qui doit servir de référence au calcul de la prochaine et éventuelle dotation globale d'équipement. Je souhaiterais que vous nous apportiez quelques apaisements sur ce point.

Par ailleurs, monsieur le ministre, les priorités données par prélèvement à l'intérieur de masses non majorées aux super-plans de développement — Sud-Ouest, Bretagne, Massif central, Poitou-Charente, si j'en crois la presse d'aujourd'hui, etc. — pénalisent gravement des départements tels que la Haute-Garonne, car leurs enveloppes financières ne sont pas majorées. Ces départements rencontrent les mêmes problèmes structurels, mais ils n'ont pas la chance d'appartenir à une zone géographique présentant quelque intérêt politique.

Nous souhaiterions que l'attribution des crédits d'investissement soit sélective et s'adresse, en quelque lieu que ce soit, à des secteurs également déprimés même s'ils n'ont que la dimension de la Haute-Marne dont la faiblesse est masquée par l'appartenance à une région économique apparemment sans problème.

Enfin, selon la presse, la conférence annuelle devrait conduire à des solutions constructives pour les agriculteurs. Nous regrettons une nouvelle fois que le Parlement soit tenu à l'écart de cette négociation, et M. Michel Sordel l'a clairement exprimé.

Mais, connaissant votre souci, nous espérons qu'une solution rapide et positive sera apportée au très grave problème de la dégradation du revenu des exploitations agricoles. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la contribution de la production agricole au commerce extérieur du pays et l'excédent de la balance commerciale agricole constituent un véritable facteur d'espoir pour le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements.

L'agriculture et les activités industrielles en amont et en aval occupent près de 20 p. 100 de la population active. Les achats aux autres secteurs de l'économie représentent une valeur de près de 80 milliards de francs en 1980.

La présence de l'agriculture et sa répartition sur l'ensemble de l'hexagone en fait un élément essentiel de l'aménagement du territoire et du maintien en vie des régions défavorisées et des zones de montagne.

Même dans un secteur d'activité « lourde » comme celui du tourisme, l'agriculture peut assumer un rôle important dans l'accueil et l'hébergement aussi bien des familles les moins aisées que des touristes étrangers.

Dans ce contexte, le projet de budget de l'agriculture pour 1981 que vous nous présentez tient-il réellement compte de cette situation *a priori* favorable et propose-t-il les moyens financiers adéquats ?

Votre budget est-il à la hauteur des ambitions que les agriculteurs de ce pays peuvent légitimement nourrir ?

Telles sont les questions que nous nous posons et que nous vous posons.

Nous ne doutons certes pas de votre volonté politique de faire progresser les choses, de développer la production agricole, et d'adapter les structures foncières, comme les structures économiques et sociales aux exigences d'une agriculture expansionniste. Mais, malheureusement, nous avons la pénible impression que vous ne disposez pas des moyens financiers et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs maintes fois annoncés.

Certes, l'investissement intellectuel est favorisé : les crédits pour la recherche, pour la recherche biotechnique notamment, augmentent de plus de 30 p. 100 ; le financement de réseaux d'expérimentation et de démonstration est prévu ; l'enseignement agricole privé obtient une augmentation de 22 p. 100 de ses crédits.

En revanche, l'enseignement agricole public voit ses crédits d'investissement fortement diminuer, ce que je regrette beaucoup car mon département ne comprend que des instituts d'enseignement public, à part un centre de formation féminin qui est soutenu financièrement par la mutualité sociale agricole et pour lequel l'aide de votre ministère est très faible.

Certes, les crédits affectés à la dotation pour les jeunes agriculteurs progressent de 16,5 p. 100 mais, à l'inverse, les bourses scolaires atteignent à peine leur montant de 1980, ce qui fermera l'accès à la formation à des jeunes qui, notamment dans les régions en difficulté, ne sont souvent pas nombreux à pouvoir y accéder actuellement.

Les dépenses d'équipement, qui constituent pourtant un élément essentiel dans le développement de la production agricole, ne progressent que de 3,3 p. 100 en autorisations de programme ou de 6 p. 100 si l'on y ajoute les crédits des comptes spéciaux du Trésor. Cela nous semble tout à fait insuffisant et les engagements pris en juillet 1979 ne nous semblent pas respectés, ni en matière d'irrigation, ni en matière de drainage, ni en matière de crédits de remembrement.

J'ai pris acte avec satisfaction de votre volonté de voir attribuer à ces rubriques une partie des excédents des caisses régionales de crédit agricole mutuel car, dans le domaine du remembrement, un département comme celui du Bas-Rhin, que je représente ici, où les structures foncières sont déficientes et où l'amélioration et le regroupement du foncier sont toujours considérés comme une action prioritaire, serait particulièrement touché par l'insuffisance de ces crédits.

Je vous signale que, malgré une aide complémentaire et substantielle de l'établissement public régional, il nous faudra encore plus de vingt années pour achever le remembrement des terres si nous continuons à la cadence actuelle.

Dans ce contexte, se pose aussi l'épineux problème du faible taux de financement des travaux connexes qui ne sont plus financés qu'à 45 p. 100 d'un montant plafonné.

Ne serait-il pas possible d'obtenir, dans ce domaine, le remboursement de la T. V. A. pour les associations foncières, comme cela se pratique pour les communes ? Que pensez-vous faire dans ce domaine, monsieur le ministre ? Quelle procédure pourrait-on entamer pour obtenir l'égalité avec les collectivités publiques et les communes ?

Le faible volume de crédits accordés aux S. A. F. E. R. nous semble défavoriser fortement la politique d'installation des jeunes, tandis que la diminution de la dotation affectée au fonds de calamité inquiète beaucoup les exploitants agricoles des régions régulièrement frappées.

Un autre poste budgétaire reste très faible, et cela malgré une augmentation de 15 p. 100, c'est celui qui finance les opérations groupées d'aménagement foncier. C'est un regret et une inquiétude personnels que j'exprime puisque nous avons un dossier en instance et un autre en projet dans ma région. Nous savons par expérience, puisque deux opérations ont été menées à bien ou sont en cours, que ces opérations constituent un excellent moyen pour libérer des terres au bénéfice des jeunes qui s'installent. Nous aimerions donc obtenir, dans ce domaine, des crédits pour continuer les actions en cours.

Si, pour les actions prévues par le plan pluriannuel de l'élevage, les promesses se concrétisent, en revanche, le financement des actions d'assainissement, d'amélioration génétique et d'identification du cheptel sont en stagnation. Or c'est pourtant dans le secteur de l'élevage que le potentiel de développement est le plus important.

Reste la prime d'orientation agricole avec son enveloppe décentralisée qui ne permet pas de subvenir aux besoins exprimés

par la coopération, notamment dans la région Alsace où la coopération vinicole doit faire face à de nouveaux investissements pour assurer les stocks de report et de régulation.

Enfin, ne serait-il pas possible de recréer une ligne budgétaire dans cette même enveloppe régionale pour le « tourisme vert » qui est souvent traité en parent pauvre par les institutions régionales et départementales ?

Telles sont, monsieur le ministre, nos remarques sur votre budget. Il comporte quelques sujets de satisfaction, nous le reconnaissons volontiers, mais il comporte également de grandes lacunes, d'autres orateurs l'ont déjà dit à cette tribune et d'autres encore vous le rediront sans doute au cours de la soirée.

Ce n'est pas ce budget qui propulsera l'agriculture française vers cette position de force et de conquête à laquelle elle aspire.

En effet, malgré des mesures concrètes de soutien à certaines productions — comme les fruits et légumes — à la production porcine, à la production ovine, prises au mois de juillet dernier, mesures grâce auxquelles 1 500 millions de francs ont été distribués, malgré le plan pluriannuel sur l'élevage, malgré une évolution relativement favorable des prix, malgré des prix en hausse sur le marché mondial, comme pour le sucre — vous l'avez rappelé tout à l'heure — malgré tous ces facteurs favorables, le revenu de l'agriculture française accusera une diminution qui dépassera sans doute 6 p. 100 pour l'année en cours — le passé a toujours prouvé, en effet, que le décompte final était plus mauvais encore que la prévision. Ce sera donc une perte sèche de revenus de près de 5 milliards de francs, une perte de revenus inégalement répartie sur le plan géographique comme sur le plan des productions.

Pour tenir les engagements de maintien du revenu, il faut de nouveau recourir à l'aide directe, une formule que les responsables agricoles n'ont toujours acceptée qu'à contrecoeur parce qu'elle est source d'injustice dans la répartition et source de mécontentement à la fois des agriculteurs et de l'opinion publique.

Quoi qu'il en soit, il nous faut, monsieur le ministre, obtenir les cinq milliards de francs et les répartir entre les producteurs les plus défavorisés et les plus touchés par la crise économique, l'aide sociale devant continuer, bien sûr, à parvenir aux plus démunis par le biais du B.A.P.S.A. et du F.A.S.A.S.A. pour ceux qui cèdent leur exploitation pour bénéficier de l'I.V.D. Je signale au passage que l'I.V.D., complément de retraite, est, depuis des années, de 1 500 francs, et qu'elle n'a jamais été revalorisée; c'est là aussi un sujet d'inquiétude pour ceux qui y ont droit.

En fin de compte, le bilan de l'année 1980 nous démontre, une nouvelle fois, que le seul moyen pour maintenir le revenu agricole et garantir un niveau de rémunération du travail tant soit peu correct, c'est d'augmenter les prix agricoles lors de leur fixation au printemps à Bruxelles, en appliquant la méthode objective et en tenant compte du prix de revient. Les prix des produits industriels et des services nécessaires à l'agriculture ont encore — vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre — progressé de 15 p. 100, et cette progression ne pourra sans doute être enrayée au cours de 1981; la progression des rendements et des gains de productivité pourra difficilement dépasser le taux de 5 à 6 p. 100 pour le rendement et le taux de 2 p. 100 pour la productivité, taux enregistrés ces dernières années.

Il va donc falloir obtenir une augmentation réelle des prix de marché de 15 p. 100 pour 1981, ce qui veut dire qu'il faut reconquérir des marchés intérieurs, gagner des marchés extérieurs et ouvrir de nouveaux débouchés. Cela signifie aussi qu'il faut obtenir des moyens suffisants dans le budget agricole de la C. E. E. pour financer les exportations. Cela signifie, enfin, qu'il va falloir faire des efforts importants pour la recherche de débouchés dans les pays solvables et partout où une demande potentielle existe.

A ce propos, monsieur le ministre, quand le fonds de promotion de l'exportation, créé par la loi d'orientation agricole, pourra-t-il être mis en place? Quelle sera sa dotation? Une fraction des excédents de la caisse nationale du Crédit agricole y sera-t-elle affectée? Qui le gèrera? Comment assurera-t-on la coordination entre les industries agro-alimentaires et la production pour la prospection des marchés extérieurs?

Certaines organisations du type comités régionaux de propagande pour les produits agricoles, associées à des organismes de tourisme, font un excellent travail dans ce domaine qui me semble mieux dominé par certains de nos partenaires quand je vois l'importance que prennent les produits en provenance de nos voisins sur les marchés, notamment sur ceux d'une région frontalière comme la mienne.

La nécessité de développer la production agricole et son potentiel exportateur est enfin reconnue par une large majorité du Conseil économique et social, qui dit, dans son avis sur le VIII^e Plan, que « les besoins croissants en alimentation du monde constituent à la fois un devoir de solidarité pour la France et une chance pour notre agriculture ». Il ajoute qu'« un effort particulier de renforcement de l'activité agricole et des industries agro-alimentaires devrait être fait pendant la durée du Plan pour les rendre hautement performantes et résolument expansionnistes ». On lit, dans le même document, que le cadre naturel de cette expansion ne peut être que la Communauté économique européenne, qui devra mettre en œuvre les moyens nécessaires.

Les principes de la politique agricole commune devraient être respectés. Je pense notamment à l'unité des prix — je vous rappelle à cette occasion, monsieur le ministre, que les montants compensatoires monétaires positifs allemands sont toujours de l'ordre de 8,5 p. 100 — à la préférence communautaire, à la solidarité financière — qui, soit dit en passant, a été sérieusement entamée par les avantages consentis aux Britanniques, ce qui nous a obligés à augmenter de 33 p. 100 le poste de votre budget y afférent.

Ces principes, je le répète, doivent être impérativement maintenus. Je cite toujours le Conseil économique et social : « La Communauté économique européenne doit être dotée d'une politique d'exportation de produits agricoles cohérente et dynamique à laquelle les producteurs doivent être associés. »

Voilà, en termes clairs, nets et précis, tous nos désirs exprimés par une autorité hautement compétente.

La rénovation de la politique agricole commune, dont certains ont fait, ces derniers temps, leur cheval de bataille, ne peut s'inscrire que dans ces limites.

Nous ne pouvons, en aucun cas, admettre que l'équilibre des marchés soit recherché dans une solution de repli. Nous sommes attachés à la poursuite de l'expansion agro-alimentaire. Elle se justifie, d'ailleurs, par le déficit des échanges de la Communauté, qui n'exporte aujourd'hui que le tiers de la valeur de ses importations en produits agricoles et alimentaires.

Sachant que les exportations vers les pays tiers sont, en l'état actuel des marchés mondiaux, d'un coût parfois élevé, nous sommes prêts à envisager une participation aux dépenses que supposent l'expansion de la production et le développement des exportations, mais à condition que les circonstances le justifient et que cette participation soit librement négociée et obéisse à des règles précises définies en plein accord avec les professionnels et en concertation avec le Parlement.

Voilà, une nouvelle fois, notre position affirmée avec force et détermination.

Il me reste, monsieur le ministre, avant de conclure, à vous soumettre quelques problèmes qui concernent plus spécialement ma région.

Le Bas-Rhin a été désigné, sur notre demande d'ailleurs, comme département test pour l'étude de la mise en place du répertoire foncier prévu par la loi d'orientation agricole.

Peut-on, dans ce domaine, monsieur le ministre, compter sur une enveloppe financière de votre part? Qui assumera la responsabilité de cette étude? La profession et les chambres d'agriculture y seront-elles associées? En tout cas, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités en la matière.

Nous demandons actuellement à l'établissement public régional d'Alsace, une augmentation de 25 p. 100 des aides accordées en 1980 pour le remembrement, notamment pour une préétude sur la restructuration foncière en zone de montagne.

Je me permets d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour que la dotation de votre ministère nous permette de conduire à bonne fin les opérations de remembrement dans la décennie à venir. Notre département est toujours, malheureusement, le plus morcelé et il possède les structures les plus déficientes de l'ensemble du pays.

Il faudrait, en outre, que l'article 10 de la loi d'orientation de 1962 puisse être appliqué aussi lors de la création d'ouvrages non linéaires d'intérêt public, tels les ouvrages d'E. D. F. Un remembrement tenant compte de leur emprise répartirait la perte de terre agricole sur un plus grand nombre d'exploitations et éviterait de léser les exploitants les plus touchés.

La production tabacole subit de nouvelles amputations de surfaces. Je sais qu'il s'agit là d'une question qui ne vous concerne pas directement. Mais le problème touche les petites exploitations familiales de mon département. Je note une diminution de 17 p. 100, et on semble vouloir, pour 1981, plafonner à 15 000 hectares les surfaces pour l'ensemble du pays. Cela, je le répète, se fera au détriment de la petite exploitation

familiale. De plus, la reconversion vers la production de tabac blond n'est pas soutenue. Voilà encore un sujet d'inquiétude pour nos producteurs.

Enfin, la réglementation spécifique de la plantation de sapins de Noël — l'une des préoccupations de la zone vosgienne — ne nous est toujours pas parvenue. Cette réglementation devait permettre aux exploitants agricoles de la zone vosgienne de ne pas être trop lésés par la législation actuelle.

Pour conclure, monsieur le ministre, je répète — et c'est certainement la conviction intime de tous les membres de cette assemblée — que l'agriculture peut apporter une contribution déterminante au redressement économique de notre pays dans les années qui viennent, mais à condition que la dégradation du revenu des agriculteurs soit stoppée, que la politique d'expansion de l'agriculture soit affirmée et menée en France, comme au sein de la C.E.E., et que les budgets affectés à cette expansion soient, dans l'avenir, plus volontaristes et plus « fournis » que celui que vous nous présentez aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

(M. Etienne Dailly remplace M. Maurice Schumann au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais profiter de la discussion de ce projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1981 pour évoquer quelques problèmes précis; il me serait agréable, monsieur le ministre, que vous puissiez me faire connaître les solutions que vous envisagez de leur apporter.

Je souhaiterais, tout d'abord, d'un mot, jeter à mon tour un cri d'alarme devant la baisse sensible et constante du pouvoir d'achat des agriculteurs. En effet, le coût toujours plus élevé de l'énergie et l'augmentation continue des charges qui pèsent sur les exploitations, venant s'ajouter aux conséquences du libre jeu de la loi de l'offre et de la demande en ce qui concerne la vente des produits agricoles, font que les agriculteurs enregistrent cette année encore une nouvelle baisse de leurs marges nettes.

Je sais que le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, vous préoccupez sérieusement de cette situation. Je me bornerai donc, pour aujourd'hui, à exprimer le souhait qu'une solution soit rapidement trouvée et que la formule retenue se révèle juste et équitable.

Sur l'ensemble de votre projet de budget, je ne dirai que peu de choses. Ce sera pour regretter que sa progression, par rapport au précédent, ne dépasse qu'à peine 12 p. 100, alors que l'ensemble des budgets civils croît de 14,6 p. 100 et que le taux d'inflation pour 1980 atteindra 14 p. 100, nous en sommes hélas ! maintenant certains.

Compte tenu de l'augmentation nécessaire des crédits de fonctionnement, cette situation se traduit par une diminution des investissements publics de l'ordre de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Sans doute certains secteurs particulièrement en retard jusqu'à présent bénéficient-ils d'un apport budgétaire important : les crédits consacrés à l'institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., augmentent de plus de 30 p. 100, à l'irrigation et au drainage de près de 20 p. 100, à l'installation des jeunes de 16,5 p. 100, au remembrement de 15 p. 100. En revanche, les autorisations de programme diminuent de plus de 20 p. 100 pour l'électrification rurale, de 11,5 p. 100 pour les adductions d'eau et de 11 p. 100 pour l'équipement de stockage.

L'enseignement agricole n'est pas mieux traité, et j'en arrive là, monsieur le ministre, à l'un des points essentiels de mon intervention.

Je me dois, en effet, d'appeler tout spécialement votre attention sur le fait que le projet de budget pour 1981 est très loin d'apporter aux maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation les moyens de surmonter les graves difficultés financières qu'elles connaissent.

En examinant les différents chapitres du budget de l'enseignement agricole, on s'aperçoit que plusieurs chapitres importants ne sont pas majorés proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie et sont même, dans certains cas, en réduction par rapport à 1980.

Tel est le cas des crédits d'équipement, puisque le montant des autorisations de programme affectées aux maisons familiales accuse une réduction de 9,14 p. 100 par rapport à 1980.

Tel est le cas aussi des crédits relatifs aux bourses, qui sont maintenus en francs courants, comme d'ailleurs la part de bourse.

De ce fait même, ne peut être effacée la disparité entre le régime agricole et le régime général de l'éducation quant au montant respectif de la part de bourse dans le cycle long et dans le cycle court. Celle-ci demeure à un taux minoré en ce qui concerne les seuls élèves des premières années du cycle court agricole. Cette situation est d'autant plus regrettable que ce sont surtout des enfants appartenant aux familles les plus modestes qui sont touchés.

Les crédits de fonctionnement, certes, sont en augmentation, mais c'est uniquement en application de la loi du 28 juillet 1978 relative aux agréments, et la majoration obtenue est moins forte que prévu.

De plus, les affectations de ces crédits ne sont pas satisfaisantes pour les maisons familiales qui s'estiment, à cet égard, profondément lésées.

En effet, par suite du décret d'application de la loi du 28 juillet 1978 instituant les agréments, 90 p. 100 des élèves des maisons familiales rurales doivent se contenter du régime de la reconnaissance. Or, les modalités de calcul des subventions sont très défavorables pour les établissements pratiquant l'alternance, par rapport à ceux qui fonctionnent à temps plein.

Devant cette anomalie, il serait infiniment souhaitable qu'en toute priorité soit consenti un effort sensible en ce qui concerne les taux de subvention en faveur des établissements reconnus pratiquant l'alternance.

J'en arrive maintenant à un problème totalement différent, puisqu'il s'agit d'évoquer un aspect de la réglementation vitivinicole qui, lors des dernières vendanges, a fort préoccupé les responsables viticoles de mon département, au point qu'il a justifié de ma part l'envoi d'un télégramme qui, d'ailleurs, je le dis en passant, n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Je rappellerai donc qu'en Beaujolais, cette année, un télex, reçu alors que les vendanges battaient leur plein, a limité pour certaines appellations le degré alcoolique. La plupart des vignons, loin des bureaux, loin des journaux, n'ont pas été informés de ces nouvelles dispositions, dont il est infiniment regrettable qu'elles n'aient pu être portées en temps opportun à la connaissance des intéressés.

Quelles sont dès lors vos intentions, monsieur le ministre, à l'égard des viticulteurs qui, par manque d'information, n'ont pu appliquer ces dispositions et comment envisagez-vous de procéder dans l'avenir ?

Je me permets, quant à moi, d'avancer une suggestion en vous demandant de bien vouloir réunir une table ronde groupant tous les responsables concernés et où seraient débattus dans la franchise et la clarté, afin de dégager des solutions concrètes, l'ensemble des problèmes viti-vinicoles.

Je tiens à redire en effet combien les vins d'A.O.C. constituent une richesse nationale. Par les exportations importantes dont ils font l'objet, ils contribuent d'une façon certaine à l'équilibre de notre balance commerciale. Il est souhaitable que les pouvoirs publics concernés aient conscience de cette situation et en tiennent compte.

Je voudrais enfin, très rapidement, évoquer les crédits prévus pour le financement de l'amélioration génétique en 1981. A ce titre, en effet, le projet de budget qui nous est soumis ne prévoit que 145 millions de francs, alors qu'un simple ajustement, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie des ressources affectées à cet objet en 1980, nécessiterait des crédits de l'ordre de 180 millions de francs.

Pour atteindre cette somme, il est indispensable que soit apportée une contribution du fonds d'action rurale au minimum du même ordre de grandeur, en francs constants, qu'en 1980, voire une augmentation des crédits budgétaires. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez m'apporter tous apaisements utiles à cet égard.

Sous le bénéfice des réponses que j'attends de vous, et confiant dans votre action pour rendre à nos agriculteurs espoir, cette année encore, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec une production en hausse de 4,3 p. 100, avec des récoltes records dans certains secteurs, avec un bond tout à fait remarquable de nos exportations, plus de 16 milliards de francs sans doute, l'agriculture, c'est vrai, se porte bien.

Mais avec des prix qui se traînent à 5 ou 7 points au-dessous de l'indice de l'I.N.S.E.E., avec des charges sociales qui ont augmenté de plus de 22 p. 100, avec des prix des produits intermédiaires qui ont crû de plus de 15,5 p. 100, l'agriculteur, c'est encore plus vrai, se porte mal.

Malgré une augmentation de la productivité, malgré une diminution du nombre des exploitants, malgré une bonne année sur le plan de la production, le revenu des agriculteurs baissera de 6,2 p. 100. Pour maintenir leur pouvoir d'achat, comme M. le Président de la République s'y est engagé à plusieurs reprises, il faudra trouver plus de 4 milliards de francs. Que se serait-il passé si l'année avait été médiocre ou tout simplement moyenne ?

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Les prix auraient été plus élevés.

M. Roland du Luart. Cette situation n'est pas saine, car il n'est pas concevable de maintenir sous perfusion un secteur qui se porte bien. Elle est décourageante pour l'agriculteur, car plus il fait des progrès et moins il gagne sa vie.

D'un côté, on le félicite pour ses performances, pour la conquête de nouveaux marchés, pour la sagesse de ses prix et, de l'autre, il sent l'opinion publique de plus en plus exaspérée par les aides qu'on lui attribue.

Il faut donc s'interroger sur les mécanismes qui régissent notre politique agricole.

Fallait-il augmenter les prix à la production puisque un point d'évolution des prix agricoles correspond, on le sait, à deux points de revenus ? Il aurait donc suffi cette année que l'augmentation effective des prix soit supérieure à trois points pour assurer le revenu des agriculteurs, sans que cela pèse lourdement sur le niveau général des prix.

Faut-il réformer le mécanisme de la formation des prix à Bruxelles ? Faut-il mieux faire respecter la préférence communautaire ? Faut-il être plus intransigeant vis-à-vis de certains partenaires qui ne jouent pas le jeu ? Faut-il rendre notre agriculture plus économe ? Faut-il enfin mieux maîtriser nos circuits de distribution ?

Un exemple récent, le problème du veau, incite à répondre dès maintenant par l'affirmative à cette dernière question. La consommation de viande de veau a chuté, entraînant une baisse tout aussi importante du prix payé aux producteurs. Mais, dans le même temps, cette baisse n'a eu aucune répercussion sur le niveau du prix à la consommation. N'est-ce pas là une preuve de l'inadaptation de nos circuits de distribution ?

Il faudra certainement un peu de tout cela pour rétablir de façon durable la situation et pour faire de l'agriculture un secteur à part entière dans l'économie nationale.

Une bonne partie de ces mesures sont d'ordre communautaire et devront être décidées à Bruxelles. Nous savons, monsieur le ministre, combien votre tâche est ingrate et combien vous vous battez pour défendre les intérêts des agriculteurs français et vous savez que vous pouvez compter à cet égard sur le soutien total du Parlement dans vos actions.

Une autre partie de ces mesures est d'ordre national et devrait se retrouver dans le budget.

J'en viens donc, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au projet de budget de l'agriculture pour 1981 qui nous est proposé. Ce budget appelle de ma part trois catégories d'observations et de remarques : les points positifs, les points qu'il serait souhaitable d'améliorer, les aspects que j'aurais souhaité voir dans ce budget.

Tout d'abord, les points positifs sont nombreux et ils ont déjà été abondamment traités par les rapporteurs très qualifiés des différentes commissions. Je me contenterai d'insister sur les points qui me paraissent les plus significatifs.

Le premier point positif, c'est l'augmentation importante des crédits de ce que vous appelez fréquemment, monsieur le ministre, les dépenses porteuses d'avenir. Les crédits affectés à la recherche agronomique sont en augmentation de 36,39 p. 100. Nous nous en félicitons et nous y trouvons pleinement la traduction des engagements qui avaient été pris lors du vote de la loi d'orientation et qui avaient été confirmés dans ce que l'on appelle la directive sur la filière de progrès.

Le deuxième point positif concerne la progression de 19,62 p. 100 des crédits affectés à l'hydraulique et de 15,08 p. 100 des crédits affectés au remembrement. C'est un effort considérable qui, s'il se maintient, devrait nous permettre de satisfaire nos besoins dans un laps de temps pas trop long. Je ne détaillerai pas ces chiffres, qui, je le répète, sont tout à fait exceptionnels ; je me permettrai seulement, monsieur le ministre, d'émettre un vœu.

Je souhaite que tous les investissements relatifs à l'hydraulique et au remembrement, qu'il s'agisse de l'aménagement des rivières ou des travaux connexes au remembrement, progressent au même rythme que les activités principales.

Le troisième élément positif concerne la maîtrise des charges de fonctionnement. Je constate qu'aucune création d'emplois

nouveaux n'est prévue dans les services du ministère de l'agriculture, mais qu'un réel effort est accompli pour mieux utiliser, mieux affecter les personnels en place.

Cette mesure correspond aux engagements pris par le Premier ministre et par le ministre du budget en vue de lutter contre l'accroissement excessif des coûts de fonctionnement des services de l'Etat. C'est un des éléments de la lutte contre l'inflation et les agriculteurs le comprendront fort bien, eux qui sont les premiers pénalisés par celle-ci.

Je voudrais aborder trois chapitres de votre budget qui, à mon avis, mériteraient quelques améliorations. Ce sont les crédits d'équipement, l'enseignement agricole et la formation continue, le B. A. P. S. A.

Malgré l'important effort sur l'hydraulique, la recherche et la forêt, les autorisations de programme n'augmenteront que de 3,3 p. 100 contre 11 p. 100 pour l'ensemble des budgets civils de l'Etat.

C'est ainsi que les crédits consacrés à la prophylaxie et inscrits dans le budget sont en diminution. A l'Assemblée nationale et tout à l'heure devant le Sénat, vous avez indiqué que le F. E. O. G. A. devait nous reverser la contribution de la Communauté à cette action.

Il n'en demeure pas moins qu'en fin de compte on aboutira à un strict maintien des crédits, alors que les besoins sont encore très grands et que notre retard, par rapport à nos partenaires européens, est toujours important.

Ce que l'Etat ne veut pas assumer, il faut bien que quelqu'un le prenne en compte et c'est ainsi que l'on constate de plus en plus un transfert des charges de l'Etat vers les établissements publics régionaux qui, eux-mêmes, connaissent de réelles difficultés pour équilibrer leur budget.

De plus, lors du vote de la loi d'orientation, vous aviez annoncé que les actions en faveur de la prophylaxie étaient prioritaires et cet engagement n'est pas suffisamment tenu.

Toujours au même chapitre, on peut s'interroger sur la façon dont seront appliquées les directives communautaires pour l'examen de la qualité de la viande de veau puisque aucun emploi nouveau n'est prévu à la direction des services vétérinaires. Il nous paraît nécessaire de renforcer les effectifs dans ce secteur afin qu'une action efficace et rapide puisse être menée pour rétablir la confiance indispensable entre éleveurs et consommateurs.

De même, dans l'enseignement agricole, je constate qu'aucun emploi nouveau n'est créé, alors que les besoins en formation sont toujours importants. D'après une enquête communautaire, 10,1 p. 100 des chefs d'exploitation avaient, en France, une formation professionnelle contre 53 p. 100 aux Pays-Bas.

Certes, j'admets qu'il ne soit pas possible, compte tenu des difficultés économiques et des restrictions budgétaires, de créer de nouveaux emplois. Mais n'y aurait-il pas d'autres solutions ?

On constate en effet que si l'enseignement agricole est toujours en progression, les effectifs de l'enseignement général diminuent sans cesse et que, dans certains secteurs, les enseignants sont en surnombre. Ne serait-il pas possible d'envisager le passage de l'enseignement général à l'enseignement agricole pour certaines catégories d'enseignants ?

Cette proposition soulèvera peut-être un tollé dans certains milieux tant sont grandes les pesanteurs et les réticences des organisations syndicales, mais cela permettrait, sans doute, de résoudre efficacement un problème ponctuel.

Puisque nous parlons de l'enseignement, je voudrais aborder la situation de l'enseignement agricole proprement dit pour vous dire, monsieur le ministre, que la procédure d'attribution des agréments ne nous satisfait pas du tout.

Le nombre d'agréments accordés aux maisons familiales — 10,3 p. 100 des établissements — et le sort réservé aux C. A. P. A. féminins doivent être réexaminés pour mieux prendre en compte les situations locales.

Près de 35 000 jeunes filles suivent des cours dans des classes de C. A. P. A. qui, dans le système actuel n'ont aucune chance d'être agréés. On parle même de les rattacher à l'enseignement général. Ce serait, à notre avis, une grande erreur pour les élus, pour les familles, et pour le monde rural en général.

Les crédits relatifs au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont en régression de 16,5 p. 100. Ils constituent les subventions de fonctionnement aux centres de formation professionnelle.

En 1979, les centres agricoles ont reçu environ 100 millions de francs. La diminution des crédits qui fait suite à une baisse en 1980 mettra en situation très critique de nombreux centres

de formation dont l'essentiel des charges est constitué par des frais de personnel. Or, les salaires vont progresser d'à peu près 15 p. 100.

Comment sortir d'une telle situation alors que l'aide des chambres d'agriculture est limitée par la faible progression de leur budget ? Faut-il augmenter la participation des stagiaires ? Cela devient impossible alors même que le nombre d'heures agréées est en diminution.

Mes collègues MM. Michel d'Aillières et Jacques Chaumont ont été comme moi-même alertés par les responsables de plusieurs centres sarthois, tels ceux de Neuville-sur-Sarthe ou de Ruille-sur-Loir.

Certes, nous comprenons que, dans la situation actuelle, les priorités aillent au pacte pour l'emploi et aux stages de l'A.F.P.A. — association nationale pour la formation professionnelle des adultes — mais les efforts en agriculture sont énormes et nous espérons que les crédits retrouveront rapidement un niveau suffisant pour que l'agriculture puisse poursuivre sa modernisation et accroître sa compétitivité.

En ce qui concerne les prestations sociales, les cotisations augmenteront globalement de 15,8 p. 100, mais en raison de la diminution du nombre des assujettis, cette augmentation sera encore plus importante. Surtout, ces cotisations restent très inégalitaires d'un département à l'autre. Je crois que dans leurs exposés, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, nos collègues rapporteurs ont bien montré la diversité des situations. Singulièrement, on s'aperçoit que les départements les plus touchés par la baisse des revenus sont ceux où les cotisations augmentent le plus.

Mon collègue M. Michel d'Aillières partage ma préoccupation sur ce point, car dans certains cantons de la Sarthe cette situation aboutit à des aberrations. Dans ces régions de prairies naturelles, en parties inondées, où le revenu brut d'exploitation est le plus faible, le revenu cadastral se trouve parfois le plus élevé.

Le Gouvernement semble conscient de ce problème et cherche un indice de remplacement.

La loi d'orientation agricole prévoit que la valeur agronomique des terres remplacera progressivement le revenu cadastral pour ce calcul des charges et des impôts, mais, en attendant, il faut corriger certaines injustices.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré, au cours du débat sur la loi d'orientation, que serait appliqué un coefficient modérateur à certains secteurs défavorisés de la Sarthe, comme cela a déjà été fait dans le département voisin de l'Orne. La demande a été présentée, mais, à ce jour, aucune réponse favorable n'a encore été apportée !

La prise en compte de la revalorisation cadastrale va entraîner des variations importantes de l'assiette et risque donc d'aggraver les disparités. La mutualité sociale agricole a calculé que la moyenne nationale serait multipliée par 2,5, avec des écarts extrêmes allant de 1,68 à 4,14, et que 16 départements se trouveraient au-dessus de la moyenne.

Monsieur le ministre, il est très dangereux de « manipuler » les assiettes et l'expérience récente de la taxe professionnelle devrait vous inciter à la prudence. Je crains que, dans le cas présent, des précautions élémentaires n'aient pas été prises et que l'on n'ait pas mesuré l'importance des transferts de cotisations qui ne vont pas manquer de se produire.

La mutualité sociale agricole est soucieuse du problème et souhaite que des mesures transitoires soient prévues, mais personne n'a pu m'indiquer quelle serait l'importance de ces mesures et je crains que personne ne les connaisse encore véritablement.

J'en viens aux silences de ce budget. Je souhaiterais vous interroger sur les mesures que vous comptez prendre, monsieur le ministre, pour favoriser les relations entre les producteurs et les consommateurs, ainsi que sur l'introduction de l'informatique en agriculture.

Mais auparavant j'aimerais que vous nous fassiez le point sur l'état d'avancement des travaux du comité d'études fiscales qui doit rendre son rapport, si j'ai bonne mémoire, à la fin du mois de juin 1981.

Nous lisons, ici ou là, qu'il est question de supprimer le forfait. Certes, ce régime d'imposition est appelé à disparaître avec le temps, mais il restera encore la règle pour bon nombre d'agriculteurs qui n'ont pas les moyens de se payer une comptabilité. Pour rendre ce forfait collectif plus équitable, il conviendrait de mieux prendre en compte les charges individuelles en calculant un revenu collectif semi-brut duquel chaque agriculteur déduirait un certain nombre de charges spécifiques.

Il faut, ensuite, créer un véritable régime « bénéfique réel simplifié » qui, sans complexité excessive, sans frais exagérés, puisse mieux appréhender les revenus. Pourquoi ne pas s'orienter vers une comptabilité « recettes-dépenses », qui enregistrerait les flux de trésorerie sans tenir compte des stocks et qui serait basée sur une moyenne de plusieurs années afin d'estomper les trop grandes variations de revenu d'une année sur l'autre ?

Le régime du bénéfique réel, enfin, devra être adapté aux particularités de l'agriculture, par une meilleure comptabilisation de ce qu'on appelle les stocks, par un aménagement du principe des provisions, par un nouveau calcul de l'amortissement du matériel agricole et par une réforme des mécanismes de l'inscription des terres au bilan.

L'affaire du veau a traumatisé le monde agricole, mais elle est exemplaire à bien des égards. Sachons en tirer les enseignements, car si nous n'y prenons pas garde, d'autres boycottages suivront, tout aussi excessifs et tout aussi inattendus. Peut-être demain voudra-t-on interdire la fertilisation au nom de l'agriculture biologique, l'utilisation des désherbants au nom de la nature ou l'élevage en batterie au nom de la protection des animaux !

De même, le consommateur ne comprend-il pas que les prix de détail se situent régulièrement trois points au-dessus des prix à la production. Aussi, quand M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., dit que ce que le consommateur n'a pas voulu payer, il faudra que le contribuable le paie, le consommateur, lui, a le sentiment d'avoir déjà donné, à la fois comme contribuable et comme consommateur.

Alors, monsieur le ministre, il faut, pendant qu'il en est encore temps, favoriser le dialogue entre les producteurs et les consommateurs. Mettez tout en œuvre pour que ces deux partenaires se rencontrent, se comprennent et s'estiment, car la sagesse naît du dialogue et la solidarité de la responsabilité. Si, ensemble, producteurs et consommateurs parvenaient à clarifier les circuits de distribution et de transformation, un grand pas serait accompli dans l'intérêt général.

Enfin, j'aurais aimé trouver dans ce budget la volonté de maîtriser le futur. L'informatique en agriculture, c'est pour demain. Déjà, la télématique et la mini-informatique pénètrent nos campagnes. Saurons-nous maîtriser à temps ce phénomène ? Dans combien de temps aurons-nous des banques de données ? Dans combien de temps disposerons-nous de techniciens compétents pour aider les agriculteurs ?

Le temps presse, car nos partenaires européens s'équipent. Dans peu de temps, dit-on les agriculteurs danois seront informatisés. Alors, monsieur le ministre, ne perdez pas cette bataille. C'est la maîtrise de la technique qui permettra à l'agriculture française de devenir compétitive.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans évoquer le côté un peu irréel du débat d'aujourd'hui. En effet, pendant que nous discutons du budget pour 1981, une autre discussion est en cours, qui intéresse particulièrement les agriculteurs puisqu'elle concerne le maintien de leurs revenus en 1980. Je veux parler de la conférence annuelle.

Trouvons-nous, monsieur le ministre, dans le projet de loi de finances pour 1981, dans le budget que nos rapporteurs ont présenté, cette somme de 4 milliards de francs qu'il faudra dégager pour maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs ? Eh bien nous, nous ne la trouvons pas, et nos collègues députés à l'Assemblée nationale ne l'ont pas trouvée non plus il y a quelques semaines !

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, que vous trouviez un terrain d'entente avec la profession, mais je ne vous cache pas que le parlementaire que je suis aurait préféré que nous en discutions au préalable dans cette enceinte.

Avant d'en finir, monsieur le ministre, je dois témoigner ici de l'amertume des agriculteurs qui, s'ils ont droit au remboursement de la T.V.A., se trouvent exclus du bénéfice des mesures proposées en matière d'aide fiscale à l'investissement productif.

Je ne peux m'empêcher de penser à la réflexion de M. le ministre du budget qui justifiait ainsi l'incitation fiscale aux entreprises : « Ce dispositif sera beaucoup plus efficace que les moyens classiques dont nous disposons, à savoir le système des subventions ou le système des crédits d'impôts sur la T. V. A. »

Pourquoi ce qui est bon pour l'industrie ne l'est-il pas pour l'agriculture ? Pourquoi ce qui est mauvais pour la première serait-il bon pour la seconde ?

En conclusion, monsieur le ministre, je voterai ce budget dont les aspects positifs l'emportent, et de loin, sur les insuffisances, mais mon adhésion ne remet pas en cause les remarques que je viens de vous présenter.

Et c'est là, monsieur le ministre, où l'homme d'espoir que je m'efforce d'être reprend le dessus. Je crois effectivement que grâce à l'action menée par vous et par le Gouvernement, grâce à un certain nombre de dispositions contenues dans la loi d'orientation agricole, grâce à une meilleure appréciation de la politique agricole commune par la Grande-Bretagne elle-même — les déclarations récentes de M. Walker semblent aller dans ce sens — il sera possible de restaurer et même de rénover la politique agricole commune et la politique agricole française, pour préparer une agriculture de conquête.

Cette agriculture de conquête — je n'en ai pas parlé parce que ce n'est pas aujourd'hui qu'est inscrit à notre ordre du jour le budget du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires — exige une véritable politique de la filière agro-alimentaire. Monsieur le ministre de l'Agriculture, vous en êtes l'un des artisans, mais, par-delà vous-même, je m'adresse à l'ensemble du Gouvernement et des responsables publics et professionnels.

L'espoir que je formule, c'est que la politique agricole qui sera menée en 1981 certes, mais également au cours des prochaines années, soit toujours guidée par cet objectif fondamental que nous ne sommes pas parvenus, hélas, à atteindre cette année : assurer la parité de revenus et de conditions de vie entre les agriculteurs et les autres catégories sociales. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, ce budget pour 1981 est, en quelque sorte, le bilan du septennat de M. Giscard d'Estaing. Or, il est accablant et tous vos calculs, même les plus habiles, ne peuvent masquer cette réalité : sept ans de recul pour les revenus agricoles.

Je sais que vous contestez ce fait, monsieur le ministre...

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture. Eh oui !

M. Louis Minetti. ... mais vous le contestez mal, en mélangeant tout !

C'est l'une des raisons pour lesquelles, pendant longtemps, vous avez préféré parler de « revenu brut par exploitation », formule fourre-tout qui permet bien des zones obscures. Mais les chiffres sont têtus et ils émanent de vos propres services.

Le revenu net, lui, élimine les zones obscures. Selon vos propres statistiques, le revenu net par exploitation, après les dépenses d'investissement, est en baisse constante depuis 1974. Par rapport à l'année précédente, cette diminution a été de 8,6 p. 100 en 1974, 2,7 p. 100 en 1975, 3,1 p. 100 en 1976, 0,7 p. 100 en 1977, 3,3 p. 100 en 1978 et 1,7 p. 100 en 1979.

Au total, en six ans, la baisse du revenu net par exploitation a atteint 15,67 p. 100. Encore faut-il considérer que ces statistiques minorent la réalité pour la grande masse des exploitants familiaux.

Par ailleurs, il s'agit là de moyennes, et l'on sait que certaines productions, les fruits et les légumes ainsi que l'élevage notamment, ont connu des baisses de revenus plus importantes. Pour les exploitations familiales, la baisse du revenu est, en réalité, supérieure à 20 p. 100 en six ans, et la situation va encore s'aggraver en 1981.

L'augmentation des prix agricoles est — vous le savez — légèrement supérieure à 6 p. 100 alors que l'accroissement de la production atteint 4 p. 100. Mais la hausse des produits industriels nécessaires à l'agriculture, qui est comprise entre 15 p. 100 et 16 p. 100, réduit les recettes réelles des agriculteurs.

Par ailleurs, le taux d'inflation se situera cette année entre 14 p. 100 et 15 p. 100.

De ce fait, les organisations professionnelles agricoles estiment que le revenu net d'exploitation diminuera de 10 p. 100 et la commission des comptes de l'agriculture vient de fixer ce recul à un peu plus de 6 p. 100, un certain nombre d'aspects étant minorés.

Au cours des années 1978 et 1979, par ailleurs, le vignoble français a perdu 58 202 hectares. En revanche, celui de l'Italie, l'autre grand pays viticole du Marché commun, n'a perdu que 7 000 hectares durant cette même période. Or la France a importé 8 millions d'hectolitres de vin de table de ce pays pendant la seule année 1979.

Cette politique européenne, sous prétexte d'améliorer la qualité, est en train de détruire l'une des richesses fondamentales de notre patrimoine agricole.

Quant aux consommateurs français, ils doivent se contenter, en guise de vin de table, des breuvages insipides dits « originaires de différents pays de la Communauté ».

La « bibine », dont un ministre de l'Agriculture a parlé, elle est là !

En effet, le grand négoce du vin préfère s'approvisionner à bon compte en Italie plutôt qu'en France et il attend avec impatience l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun pour accroître ses profits en important des vins de ce pays à des prix encore plus bas. Or, l'expérience le prouve, tout laisse à croire que le prix de ces vins mélangés n'aura pas baissé lorsqu'ils arriveront sur notre table, bien au contraire.

Cette situation est d'autant plus insupportable que les engrais ont augmenté de 21 p. 100 en six mois, le carburant agricole de 38 p. 100 en dix mois, les charges sociales de 25 à 38 p. 100 en un an et les impôts sur les bénéfices agricoles de 10 à 30 p. 100 en un an, selon les départements.

Monsieur le ministre, je vous ai écouté tout à l'heure. Pendant toute une partie de votre exposé, vous avez plaidé coupable, tout en essayant de nous faire accepter la fable des causes extérieures à votre politique.

Non, monsieur le ministre ! Vous et vos collègues du Gouvernement ne vivez pas au rythme des simples agriculteurs, et surtout des jeunes qui nous écoutent. Vous vivez au rythme d'une poignée de trusts de l'agro-alimentaire qui, pour s'assurer d'énormes profits, sacrifient des secteurs entiers de notre agriculture : vins, fleurs, fruits et légumes, ovins et peut-être, dans un temps pas si éloigné que ça, les céréales.

Vous n'êtes pas avare de promesses : vous ne les tenez pas. En effet, où en sont les engagements de M. Giscard d'Estaing à Yvetot sur « la progression des revenus » ? Sur « le maintien du pouvoir d'achat en 1980 pour les paysans » ?

Vous auriez pu, par exemple, monsieur le ministre, le 25 mars dernier, à l'Assemblée européenne, vous prononcer pour le relèvement de 13 p. 100 des prix agricoles, comme seuls les députés communistes et apparentés français l'ont proposé. Vous vous en êtes bien gardé dans vos négociations, et voilà où nous en sommes maintenant.

Ce relèvement était un minimum pour éviter la baisse des revenus agricoles. Nous avions donc raison et, aujourd'hui, c'est à juste titre que l'un de nos collègues a demandé où étaient, dans votre budget, les quatre milliards nécessaires. Dans ces conditions, comment voulez-vous que les paysans de France croient encore aux nouvelles promesses version 1981 ?

De cette tribune, et m'adressant tant à vous à titre personnel, monsieur le ministre, qu'au Gouvernement, je tiens à vous mettre en demeure de prendre, conformément aux engagements du chef de l'Etat, les mesures indispensables au maintien du revenu des agriculteurs.

M. Jacques Eberhard. Très bien !

M. Louis Minetti. Car ce qui ressort des premiers travaux de la conférence annuelle est assez inquiétant. Alors même que le niveau de l'aide de l'Etat paraît entraîner des réticences du côté du Gouvernement, on parle d'aide très sélective, ce qui laisse craindre que les exploitants familiaux qui sont les plus touchés par cette baisse de revenu ne soient une nouvelle fois laissés pour compte.

Contrairement à vos paroles sur les « mérites de la petite exploitation individuelle », vous accélérez son élimination sous couvert de « compétitivité », aggravant ainsi l'exode rural alors que, dans certaines régions, il a déjà atteint un seuil insupportable. Les services statistiques de votre ministère ne prévoient-ils pas, d'ailleurs, qu'il restera moins de 750 000 chefs d'exploitation âgés de moins de soixante-cinq ans en 1985 ?

Quand vous laissez entendre que les exploitants devront, à l'avenir, maîtriser leurs coûts de production parce que l'on ne pourrait plus attendre grand-chose d'une action fondée sur les prix, vous avouez vous-même votre intention d'accélérer la concentration agricole capitaliste, c'est-à-dire l'élimination des exploitants familiaux qui ont pu encore résister.

Ce qui ressort de votre budget est loin de répondre aux légitimes aspirations des paysans et des ruraux ; bien au contraire, vous ne parlez que d'austérité, et d'austérité renforcée, dirai-je.

Vous dites : « La petite exploitation individuelle doit être maintenue. » Mais que faites-vous ? La loi d'orientation agricole de 1980 s'inscrit dans la lignée de la précédente qui a contraint au départ plus de deux millions de ruraux, sans améliorer pour autant le sort de ceux qui restent, et précipité le déclin d'une bonne partie de notre agriculture. Comme cela avait d'ailleurs été admis lors du débat sur la nouvelle loi d'orientation agricole, on s'en remet à Bruxelles pour prendre les grandes décisions économiques dont le Parlement français est dessaisi.

Les premiers décrets pris en application de cette loi dans les domaines où vous conservez quelque pouvoir de décision visent à pénaliser les petits et moyens exploitants, à les décourager, à les faire disparaître.

Ainsi les exploitants, même à plein temps, qui ne disposeront pas d'ici à cinq ans de la moitié de la superficie d'installation perdront leurs droits à la couverture sociale par la mutualité. De plus, si l'on compte bien, ils seront soumis à une cotisation à l'hectare plus élevée que celle des gros exploitants.

Cette même loi supprime le droit à la retraite vieillesse agricole forfaitaire aux chefs d'exploitation qui s'installent si, par ailleurs, ils exercent une activité salariée leur procurant un revenu plus élevé que leur activité agricole. Autrefois, ils pouvaient cumuler la retraite agricole et la retraite de salarié dès lors qu'ils totalisaient quinze ans d'activité agricole.

En matière foncière, aucune réelle mesure susceptible de faciliter l'installation des jeunes ruraux n'a été prise. En définitive, votre loi pousse à la concentration et alimente l'exode rural.

Vous dites : « Les exploitants dépensent trop pour se procurer les moyens de production. » Mais que faites-vous ? Les charges sociales, d'après votre budget, vont encore augmenter en moyenne cette année de 16 p. 100.

Vous dites : « Aidons les jeunes agriculteurs à s'installer. » Mais que faites-vous pour cela ? Comme je l'ai démontré tout à l'heure, vous poussez à l'exode rural ; vous poussez les jeunes à renoncer à ce métier et à aller grossir les rangs des demandeurs d'emploi. Cette situation est due à une politique qui ne cherche qu'à favoriser les personnes les plus fortunées. Il n'est pas rare, en effet, que les jeunes ne puissent pas acquérir les exploitations en vente, lesquelles sont accaparées par des possesseurs de capitaux étrangers à l'agriculture, des gros « cumulards », ou encore par des ressortissants étrangers.

Face à cette politique, on ne peut même pas, dans la plupart des cas, arriver à louer la terre pour nos jeunes. Le résultat en est le vieillissement accéléré des exploitants, ce qui pose, à terme rapproché, la question du maintien des forces actives nécessaires pour la valorisation du territoire agricole de notre pays.

Face à cette politique, il faudrait, comme nous le proposons, octroyer des prêts à 2 p. 100 sur trente ans pour chaque jeune exploitant familial désirant s'installer. Un terme devrait être aussi apporté à la spéculation foncière en contrôlant rigoureusement les cumuls. Il faudrait également démocratiser les S. A. F. E. R. — comme nous l'avons suggéré dans une proposition de loi — en les plaçant sous le contrôle des paysans eux-mêmes.

De telles mesures permettraient de régler cet angoissant problème qu'est la désertion des jeunes de la terre.

Vous dites vouloir développer l'enseignement. J'affirme le contraire. Il en est dans ces domaines comme dans les autres : il y a recul en situation réelle.

Ce ne sont pas quelques augmentations sélectives et mises outrageusement en avant qui corrigeront le fond général de la réalité. Parmi des centaines d'autres, je tiens à vous citer un exemple concret : je veux parler de l'état lamentable de notre école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles et du lycée agricole de Dijon-Quétigny.

Je cite le rapport établi par son personnel : « Il pleut désormais dans la plupart des secteurs : administration, standard téléphonique, enseignement, amphithéâtre, réserves de matériel, foyer des élèves, salle de télévision. » Et le rapport ajoute : « Il n'est pas concevable que l'on attende l'électrocution de personnes physiques... »

Voilà, monsieur le ministre, une bien mauvaise note pour vous.

Lorsque je descendrai de cette tribune dans quelques instants, je vous remettrai publiquement ce rapport. Je vous demande de m'indiquer ce que vous comptez faire pour cet établissement en particulier et, plus généralement, pour nos autres établissements.

Et l'on pourrait allonger la liste de vos décisions allant dans le sens d'une atteinte portée au revenu des producteurs agricoles.

Votre projet de budget ne fait donc que confirmer et compléter l'ensemble des dispositions prises à Bruxelles pour réduire notre agriculture à une activité secondaire où seules les régions les plus riches seraient mises en valeur.

C'est contre cette politique contraire à l'intérêt national que nous soutenons la lutte des paysans qui défendent leur revenu, s'opposent à la taxe de coresponsabilité et à tout élargissement du Marché commun. Ils ont raison. L'agriculture française peut et doit être un atout économique important pour la France.

Contrairement aux dires de M. le Premier ministre, l'agriculture française n'est pas un poids mort pour notre nation. Le poids mort, c'est la politique qu'il défend et c'est cette politique qu'il faut changer.

Pour cela, il faut que la France ait à Bruxelles une attitude qui défende réellement les intérêts de son agriculture et du pays en général. Il faut des prix agricoles rémunérateurs correspondant aux coûts de production et permettant de garantir un revenu paysan décent et en progression.

Il faut diminuer les charges de production, à commencer par les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, et cela immédiatement, non pas aux calendes grecques.

Il faut réduire les marges excessives existant entre la production et la consommation.

Il faut que la France s'oppose à l'orientation malthusienne de la politique agricole commune visant à réduire les productions françaises pour faire la place aux importations en provenance du marché mondial, notamment des U. S. A.

Pour cela, il faut dire fermement non à toute taxe de coresponsabilité, non à l'élargissement du Marché commun, non aux remises en cause de l'intervention et du soutien des marchés, non à toutes importations abusives qui font chuter les cours dans notre pays.

Nous proposons également une véritable protection sociale de la famille paysanne fondée sur des cotisations plus justes qui tiennent compte des possibilités financières et demandons, en matière de droits sociaux, la parité complète pour les salariés de l'agriculture avec les autres travailleurs.

En bref, nous voulons créer les conditions qui permettent l'expansion du secteur agro-alimentaire afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle en fournissant au pays les produits alimentaires de qualité nécessaires à la satisfaction de ses besoins, tant intérieurs qu'extérieurs, et que la France puisse jouer son rôle au sein de la solidarité internationale, notamment en ce qui concerne le douloureux problème de la faim dans le monde.

Il n'y aura pas d'agriculture forte sans le maintien, et même l'augmentation du nombre de paysans qui travaillent à la campagne et qui doivent pouvoir vivre dignement du fruit de leur travail sans avoir besoin de se tuer à la tâche.

Telles sont les quelques propositions qui sont les nôtres et que, dans le pays, nous allons défendre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Herment.

M. Rémi Herment. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des dépenses dont bénéficie l'agriculture s'élève, dans votre projet de budget que nous examinons aujourd'hui, à un peu plus de 70 milliards de francs, ce qui représente une croissance de 16,5 p. 100 environ.

Si nous considérons la structure de ces dépenses, nous constatons qu'elle est pratiquement constante, malgré vos efforts, monsieur le ministre, pour « combler les voies d'eau ».

En effet, examinons les grands chapitres de ce budget : B. A. P. S. A., 34,2 milliards de francs ; versement à la C. E. E., 15,6 milliards ; bonifications d'intérêts, 5,3 milliards ; fonctionnement du ministère, 4,7 milliards ; subventions économiques, 2,3 milliards ; I. V. D., 1,05 milliard.

On arrive ainsi à un total de près de 64 milliards, ce qui laisse en réalité une marge de manœuvre d'à peine 6 milliards pour les autres dépenses.

Par ailleurs, si l'on considère que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 17 p. 100 dans un budget total lui-même en augmentation de moins de 17 p. 100, on voit la place qui peut rester aux dépenses d'équipement.

Certes, ces dernières années, votre budget se situe à l'intérieur d'une situation budgétaire générale d'austérité. De ce fait, il est évident qu'il ne peut connaître un rythme de progression plus élevé que l'ensemble du budget de l'Etat.

Pourtant, il conviendrait de dégager des sommes supplémentaires, plus particulièrement pour l'équipement, et d'adopter de nouvelles orientations en s'inspirant des conclusions de la commission de l'agriculture du VIII^e Plan.

Autre remarque générale : il conviendrait également de s'interroger sur la réforme de la fiscalité agricole directe, non seulement en tenant compte de la diversité des situations, mais aussi en s'appuyant sur une meilleure connaissance des revenus.

C'est précisément le revenu des agriculteurs qui nous préoccupe actuellement le plus puisqu'il atteindrait, pour 1980, une baisse voisine de 6 p. 100. Encore faut-il souligner que cette baisse est diversement ressentie selon la nature des productions. A ce sujet, il faut absolument prendre des mesures qui permettent plus particulièrement aux éleveurs d'améliorer une situation dramatique dans bien des cas et dans bien des régions.

Le 28 octobre écoulé, lors d'un débat consacré à des questions orales relatives à l'élevage, débat qui avait été provoqué par le groupe de l'élevage, dont la présidence est assumée avec

compétence et dynamisme par notre collègue M. Cluzel, j'avais eu l'occasion, monsieur le ministre, d'entrer dans le détail de ces problèmes. Je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais souligner, à ce moment de mon intervention, les très grandes difficultés ressenties dans le secteur des fruits et légumes, plus particulièrement dans celui des productions sous serre, pour lesquelles des mesures liées à l'évolution du prix du fuel devraient être prises.

Il manquera donc plusieurs milliards pour maintenir le revenu en 1980 et ce sont les coûts de production qui pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des agriculteurs.

Il est vrai que le chef de l'Etat a promis à plusieurs reprises que leur revenu serait maintenu. Mais nous nous interrogeons sur l'importance de l'enveloppe autant que sur les critères de distribution, car il ne faudrait pas qu'une fois de plus les agriculteurs apparaissent en qualité d'assistés dans l'opinion publique, une opinion publique déjà nourrie sinon intoxiquée par quelques dossiers retentissants, dont je me contenterai de rappeler les principaux titres : impôt sécheresse, fraude fiscale et, plus près de nous, empoisonneurs !

Nous devons nous efforcer de trouver une formule permettant la rémunération du travail par la vente des produits et, s'il est vrai que les marchés solvables existent heureusement à l'intérieur de la C.E.E. et dans quelques rares pays tiers, grâce à la politique commune suivie par la France, grâce à votre travail, monsieur le ministre, il est également vrai — ayons le courage de le dire — que l'on pourrait trouver au sein du marché intérieur de bien meilleurs résultats, en acceptant de faire payer aux consommateurs la réalité des prix alimentaires. Nous avons l'impression que, trop souvent, le consommateur bénéficie d'une aide indirecte, ce qui, à notre sens, est exagéré.

Autre point d'inquiétude : l'exclusion de l'aide fiscale à l'investissement pour cinq ans accordée aux entreprises industrielles et artisanales. Il faut, là aussi, monsieur le ministre, que les agriculteurs soient considérés comme toutes les catégories socio-professionnelles et non comme des sous-développés.

Je reviens à l'analyse du budget qui nous est proposé pour souligner de plus que, malgré ses 12 p. 100 de progression et ses points de force, il ne suffira pas à la satisfaction des besoins.

Néanmoins, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera votre budget, monsieur le ministre, car, malgré sa rigueur, il nous apparaît comme volontariste et nous vous disons notre accord sur les choix réalisés dans les priorités, telles d'ailleurs que vous nous les proposez.

Oui à la recherche, qui permettra à la fois une meilleure maîtrise des coûts de production et, nous l'espérons, la conquête de marchés nouveaux par la force d'innovation de nos chercheurs.

Oui à l'effort axé sur la formation, qui, globalement, bénéficie d'un budget en augmentation de 19 p. 100.

Pourtant, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous répondiez clairement aux critiques formulées par une partie du secteur de l'enseignement privé, laquelle ne se satisfait pas des chiffres annoncés et se considère, par comparaison sans doute, pénalisée. Ne faudrait-il pas revoir le rythme et les conditions d'agrément pour les maisons familiales ?

Oui encore au renforcement des mesures allant dans le sens d'une amélioration des travaux hydrauliques, de remembrement et de la forêt.

Mais les besoins sont différents selon les régions, les priorités également, et je souhaiterais, pour ma part, que les enveloppes soient attribuées globalement aux régions et aux départements, à charge pour ces derniers d'en assurer la répartition.

Permettez-moi d'évoquer à titre d'exemple la situation du remembrement en Meuse, département que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte.

Cent quarante demandes sont à ce jour en instance et, compte tenu des crédits affectés à cette action, on peut estimer que le territoire départemental ne sera pas remembré totalement avant trente-cinq à quarante ans, malgré l'effort soutenu du conseil régional, renforcé désormais par des participations volontaires des communes concernées par cet aménagement foncier, auquel s'ajoutent évidemment les besoins en matière de travaux connexes et de drainage.

Oui aussi à l'aide à l'installation des jeunes ; ils doivent être fortement épaulés si nous voulons que soit assurée la relève et que le chant des sirènes ne les attire davantage encore vers des horizons plus rémunérateurs et surtout moins contraignants.

Oui enfin à l'aide absolument indispensable au secteur de l'élevage, indemnité spéciale montagne, production ovine et

troupeaux allaitants plus particulièrement, mais aussi à l'ensemble de ce secteur de production, lequel, avec ses contraintes, assure à la fois la maintenance d'un tissu humain absolument nécessaire dans les zones rurales, en même temps qu'il procure, en amont comme en aval, des possibilités d'emploi dont l'importance — j'en suis convaincu — n'échappe à personne.

Un mot sur la prophylaxie sanitaire qu'il faudrait encore accélérer.

Avec mon collègue M. Guy Robert, je pense qu'il conviendrait de revaloriser aussi substantiellement que possible les subventions allouées à l'abattage des animaux atteints de tuberculose ou de brucellose. Ces subventions n'ont pas été revalorisées depuis trois ans. Cette revalorisation s'impose d'autant plus que les éleveurs viennent de traverser une période très difficile, où leurs revenus ont été particulièrement atteints.

Une remarque au passage sur la modicité des crédits accordés au F.I.D.A.R.

L'aménagement rural est pourtant une nécessité absolue, mais, en cela aussi, il faut se garder d'un saupoudrage trop tentant pour réserver, par priorité, l'essentiel des crédits sur les zones les plus défavorisées, telles qu'en connaît, hélas ! depuis trop longtemps, mon département.

J'en arrive à ma conclusion pour rappeler que la productivité en agriculture a correspondu à un effort sans précédent des principaux intéressés.

C'est ainsi que la modernisation et l'amélioration de sa productivité ont apporté une contribution majeure au développement économique national.

La quantité de biens alimentaires produits par l'agriculture a considérablement augmenté. Un exploitant qui nourrissait sept personnes en 1955 en nourrit vingt-cinq aujourd'hui. Dans le même temps, la France, qui était déficitaire, est devenue excédentaire en produits agro-alimentaires.

La croissance annuelle de la productivité du travail en agriculture a été supérieure à celle de la plupart des autres secteurs.

Depuis vingt ans, les progrès ont été très nets. Malgré une diminution de 40 p. 100 de la population active, la production agricole a augmenté de plus de 65 p. 100, tandis que les prix diminuaient, en francs constants, d'environ 0,65 p. 100 par an.

Cet accroissement spectaculaire de la production agricole, au cours des vingt dernières années, a permis de nourrir une population en augmentation et d'améliorer la sécurité alimentaire. En 1960, la production agricole couvrait 90 p. 100 des besoins alimentaires intérieurs ; elle en couvre actuellement entre 110 et 120 p. 100.

Elle a permis également de diversifier la gamme des produits offerts aux consommateurs et d'améliorer leur qualité nutritionnelle, d'accroître les exportations de produits agricoles et alimentaires. Les exportations de céréales, par exemple, sont passées de 30 millions de quintaux en 1961 à 152 millions de quintaux en 1979. Le solde net du commerce extérieur des fruits est passé d'un déficit de 40 000 tonnes à un excédent de 575 000 tonnes.

Reste à souligner également la nécessaire sécurité alimentaire et ce ne sont pas les quelques excédents structurels qui doivent inquiéter, bien au contraire, ceux qui assument la responsabilité politique de l'Europe.

Rendons l'hommage qui convient à notre agriculture, car il faut insister sur la qualité de ses hommes et de ses techniques, son potentiel formidable de production et son courage.

De toutes ces vertus nous avons grand besoin, car les besoins mondiaux, qui ne cessent de croître, doivent inciter à la plus grande prudence en matière de restriction de la production agricole.

Des jugements hâtifs et incomplets circulent sur le coût de la politique agricole commune. En réalité, il est faible : 0,42 p. 100 de la valeur de l'ensemble des productions — production intérieure brute — des neuf Etats membres.

Cette politique garantit pour certains produits des prix minima aux producteurs ; elle assure la sécurité alimentaire des consommateurs à des prix stabilisés ; elle confirme la présence de l'Europe dans les échanges mondiaux en contribuant aux exportations de produits agricoles.

La production d'aliments en quantité suffisante constitue aujourd'hui, face à l'accroissement démographique, un défi majeur aussi important que celui de l'énergie, tant pour les nations en voie de développement que pour les pays occidentaux.

Les plus riches nations industrielles sont, en effet, menacées de pénurie alimentaire d'ici à la fin du siècle si nous n'y prenons garde. J'ai relevé cette affirmation dans le Livre blanc sur la recherche récemment présenté au Président de la République.

C'est dans cette perspective de réflexion sur l'avenir et d'espoir en l'agriculture française que nous voterons votre budget, monsieur le ministre, assurés que vous continuerez à représenter efficacement votre ministère dans la recherche constante d'une amélioration de la qualité de la vie, à laquelle les agriculteurs aussi peuvent et doivent prétendre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Tardy.

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'autres orateurs du groupe socialiste analyseront dans le détail les principaux chapitres du budget de l'agriculture.

Mais il faut situer ce budget par rapport à la situation actuelle de l'agriculture et des agriculteurs et par rapport à ses perspectives d'avenir. C'est le rôle qui m'incombe aujourd'hui.

La situation actuelle de l'agriculture, d'autres intervenants en ont déjà abondamment parlé. Elle est illustrée par quelques chiffres : un taux de croissance en volume en progrès de 4,3 p. 100, avec comme point fort les productions végétales ; une balance commerciale pour les produits agricoles supérieure en volume de 25 p. 100, et en valeur de 9,90 p. 100 à celle de 1979, progression provenant surtout de nos échanges avec les pays tiers.

Ces deux taux nous permettent d'affirmer qu'en ce qui concerne la production et les échanges commerciaux, notre agriculture se porte bien. Qu'en est-il des agriculteurs ?

D'abord, notons une hémorragie non encore stoppée de notre potentiel humain rural : 2 p. 100 des exploitants agricoles ont abandonné leurs exploitations en 1980. Dans les régions les plus difficiles, il faut déjà parler de désert, le nombre d'habitants au kilomètre carré pouvant être comparé aux régions les plus désertées du globe. Ensuite et surtout, pour la quatrième année consécutive, l'agriculture connaît une baisse de revenu moyen record de 6,2 p. 100. Il faut noter tout de suite que cette baisse moyenne cache des disparités considérables et qu'il n'est pas rare dans les régions pauvres que je représente de relever des diminutions de revenus de 20 p. 100 et même de 30 p. 100 par rapport à 1979. (*Très bien !*)

Si l'on prend en compte les amortissements calculés au coût de remplacement, l'indicateur de revenu net fait apparaître une diminution moyenne de 10,5 p. 100.

Cette diminution de revenu, je le souligne après bien d'autres, provient essentiellement de la distorsion entre les prix agricoles, fixés pour la plupart à Bruxelles, qui ont augmenté de quelque 6 p. 100 en moyenne et la valeur des consommations intermédiaires déterminant les coûts de production qui ont augmenté non pas de 15 p. 100 comme cela a été dit tout à l'heure, mais de 18 p. 100 — 2,40 p. 100 en volume et 15,5 p. 100 en prix unitaires moyens — prenant en compte 12 p. 100 d'augmentation des salaires, 21,8 p. 100 des cotisations sociales, 15,7 p. 100 pour le volume des intérêts des emprunts, et, enfin, la hausse de l'énergie.

Je souligne au passage que la libération des prix des produits industriels n'est pas étrangère à ce bond en avant de la facture des consommations intermédiaires.

Voici donc la situation : une agriculture qui se porte bien, augmentant sa production, exportant de plus en plus ; des agriculteurs moins nombreux qui travaillent de plus en plus sur des structures d'exploitations améliorées et qui constatent que leurs revenus diminuent inexorablement d'année en année.

Tout se passe comme si les agriculteurs étaient condamnés à produire des matières premières à bon marché, matières premières dont les valeurs ajoutées le sont au bénéfice d'autres secteurs de l'économie et qui permettent à l'Etat de résorber, dans un faible mesure il est vrai, l'énorme déficit de la balance commerciale française.

Je ne voudrais pas troubler la sérénité bien connue de la Haute Assemblée, ni employer des expressions excessives mais nous avons connu ce genre de situation au temps de notre empire colonial.

De la même façon, l'Etat et les sociétés privées appréhendaient dans nos territoires d'outre-mer des matières premières à moindre prix, au détriment des gens vivant et habitant sur ces territoires.

La question est posée ; elle n'est pas, mes chers collègues, excessive, croyez-moi : les exploitants agricoles seront-ils les colonisés de demain en Europe ?

Oh ! je sais bien que cette réalité recouvre de multiples situations différentes ; que, dans des régions entières et importantes, l'exploitation de la terre nourrit correctement son homme. Mais la situation décrite plus haut se retrouve dans la majorité

des régions françaises et partout le découragement, et quelquefois le désespoir, s'emparent des hommes qui, pourtant, ont l'habitude de lutter.

Je ne cherche pas à noircir le tableau. Regardez autour de vous, mes chers collègues, interrogez vos mandants et vous conviendrez que ces observations sont le reflet de la vérité.

Alors, que faire pour l'avenir, vers quelles orientations faut-il aller pour modifier une situation très difficile qui pourrait devenir rapidement explosive ?

M. Gundelach, dans un document récent, a affirmé : « La seule modification possible passe par un accroissement de la responsabilité des producteurs ». J'entends bien, mais dans quels secteurs ?

Les producteurs ont-ils la possibilité d'agir sur les prix du pétrole ? Ne maîtrisant aucunement le secteur amont de la production, peuvent-ils agir pour réduire les coûts des produits intermédiaires ? Enfin, ne maîtrisant que très imparfaitement le secteur aval, peuvent-ils espérer bénéficier d'une valeur ajoutée pour leurs produits rendant leurs spéculations rentables ?

Dans un autre domaine, peuvent-ils, avec les taux d'intérêt actuels des prêts, s'installer ou s'agrandir pour travailler dans de meilleures conditions ? Et quel est le pouvoir de la profession pour modifier une situation toujours plus draconienne de resserrement du crédit ? Quels sont les pouvoirs des organisations professionnelles en matière d'échanges commerciaux intra et extra-communautaires ? Et je pourrais multiplier les questions pour lesquelles aucune réponse ne pourrait être donnée.

Alors, oui, accroître la responsabilité des producteurs à condition que l'Etat, que la C.E.E., que tous les rouages multiples et compliqués, jaloux de leurs prérogatives et qui forment l'administration, abandonnent certaines de leurs responsabilités pour les confier à ceux qui travaillent et qui produisent ; à condition que ceux-ci maîtrisent de plus en plus leur outil de travail et qu'il soit donné aux producteurs la faculté d'appréhender le foncier dans de bonnes conditions.

La question est posée : veut-on faire des exploitants agricoles des hommes responsables ? En a-t-on en haut lieu le désir ?

Etant depuis de très longues années un dirigeant professionnel, j'ai acquis la conviction que les mesures immédiates pour maintenir et sauver l'agriculture passent par le niveau où seront fixés les prix agricoles. La situation actuelle ne peut plus durer, monsieur le ministre ; les agriculteurs sont las d'être toutes les années obligés de quémander auprès des pouvoirs publics pour compléter leurs revenus. Las, d'autant plus qu'ils ont fait ces dernières décennies des efforts très importants pour améliorer leurs structures et la productivité de leurs exploitations.

Les prix agricoles du marché doivent tenir compte des conditions de la production. Pourquoi serions-nous la seule profession où les prix de revient ne seraient pas pris en considération ? Et, à travers ces prix de revient, il faudra bien, grâce à des prix de quantum, corriger les handicaps des régions les plus difficiles.

Voilà, mes chers collègues, les quelques réflexions que m'inspire la situation agricole actuelle. C'est à travers cette situation que nous devons examiner le budget de l'agriculture pour 1981. Mes amis du groupe socialiste, je l'ai déjà dit, le feront dans le détail.

Je voudrais simplement en terminant vous dire, monsieur le ministre, que le budget que vous nous présentez, s'il comporte quelques points forts que je souligne bien volontiers — recherche, hydraulique, remembrement, forêt — ne paraît pas être en mesure de pallier les très graves difficultés que connaissent actuellement nos exploitants. Je note pour ma part les faiblesses des postes concernant les équipements ruraux, l'électrification, les investissements, l'appareil de production, l'enseignement public, les calamités agricoles — malgré une augmentation de 30 p. 100, ce qui est notamment insuffisant — les crédits des S.A.F.E.R., les plans de développement, les équipements de stockage et de conditionnement. Et le seul pourcentage d'augmentation de 16,5 p. 100 par rapport à 1979, compte tenu de l'inflation, me permet d'affirmer qu'il y a loin, qu'il y a très loin entre les intentions énoncées en plusieurs circonstances par le Président de la République, qui faisait de l'agriculture une des chances les plus sérieuses de la France et les possibilités que vous donne ce budget dont les dispositions ne permettent en aucune façon de faire face aux très graves difficultés actuelles des exploitants agricoles. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lenglet.

M. Charles-Edmond Lenglet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme chaque année, la discussion du budget de l'agriculture

est l'occasion pour les parlementaires d'évoquer la situation des agriculteurs. On ne saurait leur en faire grief car, ce faisant, ils ne font que remplir leur rôle d'intermédiaires entre les citoyens et le Gouvernement.

Le budget de l'agriculture pour 1981 n'apporte aucune solution à la baisse du revenu des agriculteurs puisque ce problème est réglé dans d'autres instances.

Nous sommes dans l'ignorance des inflexions qui lui seront données lors de la prochaine conférence annuelle entre les pouvoirs publics et les organisations agricoles.

Nous savons aussi que les décisions concernant la politique agricole commune sont prises à Bruxelles, ce qui réduit singulièrement la portée de notre discussion budgétaire.

Celle-ci est cependant, pour nous, l'occasion de faire le point et de donner notre opinion sur certains aspects de la politique agricole du Gouvernement.

Pour ma part, dans le peu de temps qui m'est imparti, je me bornerai à en évoquer quelques-uns.

Personne ne conteste que le revenu des agriculteurs est en baisse depuis quatre ans, malgré des récoltes qui ont été globalement satisfaisantes. Quelle serait la situation si elles avaient été mauvaises !

Personne ne conteste que l'agriculture ressent très vivement les effets du choc pétrolier ; l'augmentation des coûts de production qui en résulte conduit à une évolution inquiétante du revenu.

Mais il ne faut pas cacher non plus que la cause principale des difficultés de l'agriculture française réside dans le fait que les prix agricoles sont taxés à Bruxelles alors que les prix industriels sont libérés à Paris.

Il y a une volonté politique de tous les pays de la C.E.E. de maintenir de bas prix agricoles pour limiter la part de l'alimentation dans le budget des ménages.

Je sais que, pour diminuer les charges d'exploitation, les pouvoirs publics conseillent aux producteurs de maîtriser leurs coûts de production. Les producteurs sont conscients que leur activité doit être plus économe et les prix de leurs approvisionnements sont tels qu'ils n'ont pas besoin de conseils à ce sujet. Ils savent aussi que certaines dépenses sont incompressibles et que toute diminution importante des rations animales, de la fumure ou des moyens de lutte contre les parasites entraînerait *ipso facto* une diminution des rendements. Ce qu'il faut rechercher, c'est la juste mesure, et la plupart s'y emploient.

Il faut se souvenir également que, lorsque les prix sont insuffisants, la tendance naturelle des producteurs est d'augmenter leur production pour maintenir leur revenu. Quand le prix du lait baisse ou stagne, les producteurs achètent une ou deux vaches de plus.

Pour compenser des prix insuffisants, le Gouvernement envisage d'accorder des aides aux agriculteurs. Accorder des aides au lieu de prix rémunérateurs équivaut à accorder une double subvention : une subvention directe aux producteurs et une subvention indirecte aux consommateurs.

Les agriculteurs français se souviennent de l'« impôt sécheresse » et ne veulent plus être montrés du doigt à l'opinion publique. Ils ne veulent pas être considérés comme des assistés. Ils veulent, comme les autres travailleurs de ce pays, être rémunérés en fonction de leur travail et de leur peine.

Ils demandent que les prix agricoles évoluent en fonction des coûts de production et que le Gouvernement français ne se laisse pas intimider à Bruxelles par les froncements de sourcils de Mme Thatcher.

Ils pensent dans leur grande majorité que leur revenu doit être assuré par les prix, même s'il doit être corrigé en fonction des structures. Beaucoup sont favorables à une régulation des prix qui leur assure un revenu garanti.

Ils pensent qu'au lieu de leur accorder des aides il serait plus opportun de prendre certaines mesures dont on parle dans les chaumières : diminuer les charges de production, notamment le prix des P.I.N.E.A. — engrais, aliments du bétail, produits chimiques, matériel ; détaxer le carburant nécessaire à l'agriculture et permettre aux agriculteurs de récupérer la T.V.A. sur le fuel agricole ; réduire les marges excessives entre la production et la consommation. Solutions simplistes, diront certains ? Peut-être, mais solutions de bon sens.

Les agriculteurs de ma région, hier prospère et sans histoire, traversent une crise de confiance qui les fait douter de leur avenir et les décourage d'entreprendre. Il faut leur redonner confiance et les encourager à investir. Au lieu de cela, le Gouvernement vient de refuser aux agriculteurs, horticulteurs et maraîchers, qui sont au bénéfice réel, l'aide à l'investissement par déduction de 10 p. 100 du montant de leur bénéfice imposable,

déduction accordée à l'industrie, au commerce et à l'artisanat pour permettre à ces entreprises d'être plus compétitives et plus dynamiques. Dans une région où le taux de chômage est l'un des plus élevés de France, où tant d'entreprises sont en difficulté, cette mesure de justice aurait été appréciée non seulement par les agriculteurs, mais par les fabricants et vendeurs de matériel agricole, pour lesquels un ballon d'oxygène serait bien utile.

Les prétextes invoqués pour refuser cette aide sont de mauvais prétextes. L'argument majeur est qu'il s'agissait de grosses exploitations. C'est vrai pour certaines, mais c'est un argument qui ne résiste pas à un examen sérieux. L'attitude qui consiste à opposer entre elles les différentes catégories d'agriculteurs est une attitude démagogique.

Les plus grosses exploitations intensives qui sont assujetties au bénéfice réel ne remplissant pas, sauf exceptions, les critères qui permettent d'obtenir des subventions ou des prêts bonifiés, comme il a été dit. Faut-il rappeler qu'elles ont été soumises à « l'impôt sécheresse » ? Ce sont elles qui emploient de la main-d'œuvre salariée. Veut-on les pousser à abandonner les productions animales créatrices d'emplois et à licencier leur personnel pour augmenter le nombre des chômeurs ?

N'oublions pas non plus qu'en dehors des agriculteurs assujettis au bénéfice réel du fait de leur chiffre d'affaires, les agriculteurs de plus en plus nombreux qui, dans des départements comme le mien, ont opté pour le bénéfice réel parce que les bénéfices agricoles forfaitaires atteignent en polyculture de 1 000 à 1 557 francs par hectare, selon les régions agricoles, c'est-à-dire plus que leur bénéfice réel.

Je puis vous affirmer en connaissance de cause que, contrairement à ce qui a été dit, les agriculteurs au forfait n'auraient pas ressenti cette aide à l'investissement comme une injustice, mais que cette mesure les aurait plutôt incités à dénoncer leur forfait pour se mettre au bénéfice réel, répondant ainsi au souhait, maintes fois exprimé par les pouvoirs publics, de mieux apprécier le revenu réel de chaque exploitant.

Le refus de cette aide à l'investissement est ressenti comme une nouvelle discrimination vis-à-vis de l'agriculture. Venant après le cinquième rapport du conseil des impôts rendu public le 7 juillet 1980, il dénote un fâcheux état d'esprit et contribue à marginaliser et discréditer encore une fois les agriculteurs. Les réactions que j'ai entendues ces jours-ci m'autorisent à vous dire que certains ne l'oublieront pas.

Cela m'amène à parler de l'endettement des agriculteurs, qui ne diminue pas, bien au contraire. Si les caisses régionales demandaient le remboursement immédiat des prêts contractés par les agriculteurs, il est certain que beaucoup de faillites seraient prononcées. L'encadrement du crédit à court terme a eu aussi pour conséquence d'augmenter l'endettement des producteurs dans leurs organismes de collecte. Cette année, un nombre croissant d'entre eux n'ont pu rembourser leurs achats de P. I. N. E. A. avec leurs livraisons de céréales.

Après cette évocation de la situation générale des agriculteur, et le temps m'étant limité, j'évoquerai rapidement des problèmes ponctuels.

Les secteurs les plus touchés sont l'élevage et les fruits et légumes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de difficultés dans d'autres secteurs, même si la perte de revenus y est moins évidente.

Je signale à propos d'élevage que quarante-quatre producteurs de lait de la Somme, qui se sont séparés de leur cheptel voilà deux ans, attendent toujours la prime à la non-commercialisation du lait et à la reconversion lait-viande, malgré les promesses qui leur ont été faites et mes nombreuses lettres de rappel... Il faut prendre garde à ce que l'Etat ne perde sa crédibilité !

Points forts de notre agriculture et de notre balance commerciale, les céréales et les betteraves connaissent pourtant, dans notre région de polyculture et d'élevage, certains problèmes que je me dois d'évoquer.

La récolte de betteraves sucrières, que l'on espérait bonne, vient d'être soumise au régime de la douche écossaise. Après le beau temps du début du mois d'octobre, des pluies importantes, puis des gelées précoces atteignant moins neuf à moins onze degrés en plaine, ont eu pour conséquence que beaucoup de betteraves ont gelé en terre ou en silo, d'où perte de rendement et de richesse, des arrachages contrariés par des pluies diluviennes, des semis de blé retardés. Les productions végétales, si enviées, comportent aussi beaucoup d'aléas.

La récolte de légumes de conserve a été si mauvaise qu'elle ne couvrira pas les frais de production.

La récolte de pommes de terre s'annonçait bonne. Les professionnels de ce secteur estiment qu'il faudra en exporter 700 000 tonnes et constatent que, pour la quatrième année

consécutives, les prix ne suffisent pas à couvrir les frais de production. Un certain tonnage de pommes de terre à féculé est gelé en terre et en silos.

L'horticulture connaît un tournant difficile, comme l'a souligné le rapport Dhinnin, à cause du prix du fuel pour la production sous serre et d'une concurrence toujours plus vive de certains partenaires et de quelques pays tiers. La situation va empirer si des mesures ne sont pas prises dans l'immédiat.

Contrairement au reste de la France, mon département a subi, du fait des mauvaises conditions climatiques, une récolte de céréales qui n'est que moyenne. Cependant, les silos sont encombrés du fait du gel et des reports. Le marché a besoin d'une politique d'exportation permanente, notamment vers les pays tiers, d'une véritable politique de stockage et de moyens financiers pour construire les silos nécessaires. Le marché est en plein marasme. Les producteurs demandent la levée de l'embargo céréalier à destination de l'U.R.S.S. et réclament la prorogation de l'intervention qui s'est terminée le 31 octobre. Les conséquences financières de la mise à l'intervention d'importantes quantités de blé seront lourdes pour le F.E.O.G.A. Une relance des exportations et la poursuite de l'intervention au prix de référence pour avril-mai 1981 peuvent seuls garantir aux producteurs le prix de référence et l'écoulement de leur production.

Les organismes stockeurs connaissent également des difficultés occasionnées par l'augmentation du taux d'escompte, la prime de conservation leur permettant tout juste de payer leur banquier. Il est indispensable de minorer l'un ou de majorer l'autre.

En ce qui concerne l'enseignement agricole, je redirai l'importance que nous y attachons en Picardie et le regret de voir diminués les crédits d'équipement qui lui sont destinés. Nous souhaitons l'avancement des travaux du lycée d'Airion et des crédits importants pour la maintenance du lycée du Paraquet si l'on veut éviter sa dégradation. Je déplore à ce sujet qu'aucune création d'emploi n'y soit prévue, car les besoins sont importants si l'on veut y maintenir la qualité de l'enseignement.

J'en termine avec les besoins en équipements ruraux. La Picardie se voit attribuer une dotation globale, à charge pour elle de la répartir. Cette dotation n'est pas suffisante. Il est indispensable qu'elle soit augmentée compte tenu des besoins dans les secteurs suivants : remembrement, électrification, stockage et conditionnement, hydraulique.

En ce qui concerne le remembrement, on nous rétorque souvent que nous n'avons pas à nous plaindre, puisque le département de la Somme est le plus remembré de France. On oublie que cette situation résulte du fait que le tiers du département a été complètement dévasté par la Grande Guerre et que les remembrements effectués dans les années 1920 ne sont plus adaptés à la culture de 1980. Il importe donc de les refaire, et les besoins sont très importants.

J'ai parlé tout à l'heure du stockage. Là aussi, les crédits sont insuffisants pour satisfaire la demande.

L'hydraulique est aussi l'objet de nos préoccupations, qu'il s'agisse des inondations de l'Oise ou de la maîtrise du niveau des eaux dans la zone du Marquenterre, en Picardie maritime.

Pour l'électrification, j'ai noté que si les crédits étaient amputés de 20 p. 100 dans le budget, l'enveloppe du fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale était passée de 800 millions à 1450 millions de francs entre 1979 et 1980. L'effort entrepris doit se poursuivre car il y a beaucoup de retard à rattraper. L'utilisation de plus en plus nécessaire de matériels modernes dans les bâtiments d'élevage, les installations de stockage et de conditionnement, sans compter les besoins toujours plus grands des usagers ruraux, nécessitent une rénovation et un renforcement des réseaux. Vous nous avez rassuré pour 1981. Peut-on espérer un programme exceptionnel du F. A. C. E. pour les cinq prochaines années ?

Telles sont, monsieur le ministre, les préoccupations d'un élu rural, qui vous a exposé, parfois avec passion mais toujours avec franchise, les problèmes agricoles de sa région de Picardie, que l'on considérait autrefois comme l'une des plus riches de France.

Aujourd'hui, la situation de ses agriculteurs est difficile. D'ordinaire courageux et patients, ils sont devenus amers et découragés.

Peut-on affirmer en 1980 qu'il y a des régions où aucun agriculteur n'a de problème et d'autres où tous les agriculteurs sont malheureux ?

La vérité, c'est qu'en dehors des régions de montagne, qui constituent un problème spécifique, il existe dans toutes les régions des agriculteurs qu'il faut aider sur le plan social et d'autres qui ont la volonté de produire et de se développer

dans leur intérêt propre, mais aussi dans l'intérêt de leur pays, auxquels on doit permettre d'être compétitifs sur le plan économique vis-à-vis de leurs collègues du Marché commun.

Les pouvoirs publics doivent mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accompagner cet effort.

De vos réponses à ces problèmes, monsieur le ministre, dépendra mon vote sur le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur plusieurs travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, secteur clé de notre économie, l'agriculture française peut être considérée comme une véritable richesse nationale, et il est pour le moins paradoxal que ceux qui s'y consacrent n'obtiennent pas toujours, loin s'en faut, une juste rémunération de leurs efforts.

Par ailleurs, seule politique commune réellement opérationnelle dont la Communauté économique européenne se soit dotée à ce jour, la politique agricole commune est cependant gravement menacée aujourd'hui en raison, nous dit-on, de son coût budgétaire croissant.

Aussi mon propos se limitera-t-il, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à évoquer ici la question fondamentale du revenu des agriculteurs et le problème non moins préoccupant auquel est confrontée l'agriculture française, à savoir la remise en cause par certains, qui me paraissent, aujourd'hui, de plus en plus nombreux, de la politique agricole commune.

Cette politique agricole commune est menacée aujourd'hui en raison de son coût. Tel est l'argument majeur qui est avancé par ceux qui souhaitent précisément la remettre en cause. Une augmentation suffisante des prêts agricoles communautaires implique, en effet, un surcroît de dépenses pour le budget européen. Or, nous savons que les ressources de ce dernier sont, comme celles de tout budget, limitées dans la mesure où l'unanimité ne règne pas chez nos partenaires pour majorer éventuellement la part de T. V. A. que chacun doit verser pour alimenter les finances de la Communauté.

De plus, la Grande-Bretagne a obtenu la diminution de sa contribution budgétaire. A ce sujet, on peut se poser la question de savoir si la négociation qui a déterminé le quota de participation de la Grande-Bretagne au budget communautaire n'aurait pas pu être différente. Quelles sont, monsieur le ministre, les justifications réelles de la diminution de la contribution obtenue par la Grande-Bretagne, diminution sur laquelle tous les agriculteurs, fort justement, s'interrogent aujourd'hui ?

Le versement de la France à la Communauté économique européenne augmentera de plus de 30 p. 100 en 1981, ce qui représente, c'est vrai, une lourde charge évaluée à 15,6 milliards de francs pour le budget de l'agriculture. La diminution de la quote-part britannique doit, c'est l'évidence, être supportée par les autres Etats membres de la Communauté dont la contribution, de ce fait, augmente proportionnellement pour combler la différence. Il s'agit d'une simple règle arithmétique.

C'est pourquoi nous disons que le résultat de cette négociation ne semble pas très positif, *a priori* tout au moins, pour la France, qui aurait cependant donné son accord en vue d'obtenir, dit-on, des avantages compensatoires lors des discussions communautaires relatives au règlement ovin.

Notre pays peut, il est vrai, percevoir une taxe à l'exportation égale à la prime britannique sur les exportations de viande ovine vers la France, et cela constitue, assurément, une protection importante pour notre marché. Mais est-on bien sûr qu'à plus ou moins longue échéance, le règlement communautaire sur la viande ovine ne sera pas, dans son ensemble, défavorable à la France ? Monsieur le ministre, j'aimerais bien connaître votre sentiment sur ce point.

Une autre de mes interrogations porte sur ce que je qualifierai, avec votre autorisation, le bilan « entrées-sorties » de la France vers la C. E. E., et inversement.

En 1979 — soyons objectifs — la contribution française au F. E. O. G. A. était de 10,3 milliards de francs, alors que les concours accordés à la France par cet organisme étaient de 10,9 milliards de francs. Cette situation était donc plutôt satisfaisante pour notre pays.

En 1980, on peut tenir pour assuré que la contribution française s'élèvera à 11,73 milliards de francs. Quel sera le montant de cette contribution en 1981 ? Pourriez-vous d'ores et déjà nous fournir une indication à ce sujet ?

Serait-il vrai, monsieur le ministre, que les concours octroyés par le F. E. O. G. A. à la France s'élèveraient à environ 14 mil-

liards de francs en 1980 ? A-t-on une idée de ce que pourra être j'allais dire la restitution du F. E. O. G. A. à la France pour 1980 ?

Nous aimerions pouvoir établir cette comparaison au moment où nous discutons du budget de l'agriculture. Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez nous fournir sur ce point.

Avec l'unité du marché et la solidarité financière, la préférence communautaire est, vous le savez, l'un des trois principes fondamentaux de la politique agricole commune. Un retour indispensable, impératif même, à une stricte préférence communautaire devrait constituer, à mon avis, une action prioritaire, la première à engager, tant sur le plan agricole que sur le plan industriel — mais sur ce dernier point, je parlerai à l'occasion de l'examen d'un autre budget — si l'on veut atténuer les difficultés budgétaires du F. E. O. G. A. et assurer ainsi la pérennité de la Communauté. De cette manière, contrairement à ce qui est indiqué, le financement du F. E. O. G. A. serait beaucoup plus facile et il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à des financements extraordinaires pour obtenir une amélioration du revenu des agriculteurs français.

Les manquements répétés et nombreux à cette règle de la préférence communautaire ont fait perdre directement ou indirectement plus de 2 milliards d'E. C. U. — *European Currency Unit* — aux caisses de la Communauté. De telles entorses ne devraient pas être tolérées si l'on veut, en particulier, que le revenu agricole ne soit pas, à terme, davantage affecté.

Puisque j'ai parlé du revenu agricole, je dirai que l'effort budgétaire global en faveur de l'agriculture est appréciable dans un projet de budget marqué généralement du signe de l'austérité. La somme des crédits affectés à l'agriculture — d'autres orateurs l'ont rappelé avant moi — passe, en effet, de 60,7 milliards de francs en 1980, à 70,8 milliards de francs pour 1981, soit une augmentation non négligeable de 16,5 p. 100. Il convient de le souligner et de vous en remercier, monsieur le ministre.

La part du budget de l'agriculture proprement dit ne représentera toutefois que 39,3 p. 100 de cet ensemble pour 1981.

Malgré l'importance de ces dotations et bien que l'agriculture française puisse être présentée comme la première de l'Europe, le revenu agricole reste un problème majeur pour notre pays. A cet égard, ce n'est pas sur leur avenir que les agriculteurs ressentent des inquiétudes, mais bien, et nous en sommes tous les témoins, sur le présent.

Cette situation est préoccupante, car elle persiste malgré une année 1980 globalement satisfaisante, en volume, au plan des productions, comme — il est bon de rappeler — lors des deux campagnes précédentes. De plus, la productivité des exploitations s'est constamment et fortement améliorée ces dernières années, conformément à ce que vous-même et nous-mêmes recommandions.

Pourtant, le revenu agricole enregistre, cette année, une nouvelle dégradation en raison des évolutions divergentes des prix et des coûts, les premiers augmentant moins vite que le taux d'inflation et les seconds plus vite. Les prix augmenteront, en effet, en 1980, de 5 à 6 p. 100 alors que les coûts des biens intermédiaires connaîtront, eux, un accroissement de l'ordre de 15 à 16 p. 100. Les branches du ciseau s'écartent dangereusement, et je ne suis pas certain que la libération des prix ait été une mesure très opportune, tout au moins à cet égard.

Cet écart entre les prix et les coûts de production entraînera, cette année, une diminution réelle du revenu moyen des agriculteurs de 6,2 p. 100 environ, selon les estimations mêmes de la commission des comptes de l'agriculture, ce que l'on peut rapprocher de l'augmentation prévue du pouvoir d'achat des salariés qui sera, quant à elle, nous dit-on par ailleurs, de l'ordre de 2,6 p. 100 en moyenne. Cette chute du revenu des agriculteurs est la plus sévère de ces dernières années.

Bien entendu, l'agriculture n'est pas un ensemble parfaitement homogène, et des différences sensibles existent dans la situation des diverses catégories d'agriculteurs. Les plus touchés semblent être les producteurs de légumes et ceux de viande. Parmi ces derniers, on peut citer notamment le cas des producteurs de porcs hors sol — que vous connaissez bien, monsieur le ministre — qui enregistrent, cette année, une baisse de leur revenu de 4 p. 100 environ par rapport à 1979.

Il y a donc nécessité d'agir, pour maintenir, en 1980, le pouvoir d'achat des agriculteurs et tenir ainsi les engagements du Président de la République, qui a demandé au Gouvernement de prendre des dispositions au cas où le revenu agricole ne serait pas maintenu. C'est, hélas ! la situation actuelle.

C'est pourquoi le budget français prévoit, depuis plusieurs années, des mesures de soutien du revenu agricole. Mais une politique d'aides directes compensatrices des pertes de revenus ne peut être acceptée durablement ni par les agriculteurs, ni par la collectivité. En effet, les agriculteurs ne veulent pas être des assistés ; l'impôt sécheresse a été révélateur à cet égard. Ils souhaitent seulement recevoir la juste rémunération de leurs efforts. Par ailleurs, les aides directes ne sont jamais portées d'avenir pour l'agriculture et il faut savoir qu'on ne sort ni vite ni facilement d'un tel système de soutien.

J'en arrive à un point que je considère comme très important dans ce débat. Les organisations syndicales souhaitent obtenir un peu plus de 4 milliards de francs pour maintenir leur revenu et il ne saurait être envisagé de ne pas leur donner globalement satisfaction.

La question qui se pose alors est la suivante : où, quand et comment trouverons-nous ces 4 milliards, monsieur le ministre ?

Ce montant sera, en effet, apprécié et discuté le 5 décembre prochain lorsque la conférence annuelle agricole aura été réunie et aura décidé les modalités de soutien des revenus des exploitants à mettre en œuvre. Autrement dit, le Gouvernement et les organisations professionnelles décideront, seuls, des mesures à prendre sans que le Parlement y soit associé, peu ou prou. Quand on sait que ces aides représenteront environ 14 p. 100 du budget du ministère de l'agriculture, on peut se demander si une part importante du fond de ce débat sur la situation de l'agriculture française n'échappe pas au Parlement et à son contrôle.

On peut également se demander pourquoi avoir repoussé à une date aussi tardive, et en tout état de cause après le débat budgétaire sur l'agriculture, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, la réunion chez M. le Premier ministre prévue pour le 5 décembre seulement, alors qu'auparavant on s'efforçait, précisément, de la tenir avant l'établissement du budget qui allait être soumis à l'appréciation du Parlement.

Le Parlement interviendra, certes, pour le vote de ces crédits, mais ce sera uniquement — tout au moins est-ce mon sentiment — dans le cadre d'un second collectif affectant le budget de 1980.

La discussion sur le projet de l'agriculture pour 1981 me semble donc en partie faussée et il me serait agréable, ici encore, de connaître votre sentiment, monsieur le ministre, sur la procédure dans laquelle nous nous sommes engagés.

Par ailleurs, je ne voudrais pas terminer cet exposé sans marquer mon étonnement concernant l'exclusion de l'agriculture du champ d'application de l'aide fiscale à l'investissement productif prévue à l'article 3 de la loi de finances pour 1981. L'amendement qu'avec mon collègue M. de Montalembert j'avais déposé à cet effet n'a pas été adopté — vous le savez — et je le regrette, car cette disposition me paraît intelligente, et rien ne justifie apparemment l'exclusion des agriculteurs imposés au bénéfice réel de l'aide à l'investissement. Cela est même paradoxal au moment où il est question de rapprocher le régime fiscal des agriculteurs du régime général, où tout le monde souhaite plus d'équité fiscale, au moment, surtout, où la modernisation de l'agriculture est l'une des options prioritaires du VIII^e Plan que, très prochainement, nous devrions discuter.

Mais la discussion budgétaire n'est pas achevée, et peut-être aurez-vous plus d'autorité et userez-vous d'une plus grande persuasion que moi-même, monsieur le ministre, pour faire aboutir cette demande auprès de vos collègues, en particulier de M. le ministre du budget.

Celui-ci a déclaré — vous pourrez lire son intervention au *Journal officiel* — vouloir réexaminer la question de la fiscalité des agriculteurs au bénéfice réel dans le cadre des travaux du comité d'études fiscales qui va en être prochainement saisi. Alors, monsieur le ministre, nous vous serions particulièrement reconnaissants de veiller à ce que la déduction de 10 p. 100 au titre de l'investissement productif puisse bénéficier aux agriculteurs les plus dynamiques, les plus audacieux, les plus entrepreneurs. Nous vous faisons confiance pour que cette mesure soit adoptée et nous nous en réjouissons avec vous, monsieur le ministre, ainsi qu'avec les agriculteurs.

On a dit que l'agriculture était le pétrole de la France, mais je crains que ce secteur économique ne soit aujourd'hui à un tournant décisif pour son avenir en raison des mutations de l'économie nationale et des attaques dont est actuellement l'objet la politique agricole commune.

Nous ne réussirons à préserver notre capital vert que dans la mesure où s'affirmera, tant à Paris qu'à Bruxelles, une volonté politique fermement exprimée de faire prévaloir les légitimes intérêts de l'agriculture française.

Je ne parle pas de Strasbourg, bien entendu, car l'Assemblée européenne, en laquelle certains avaient fondé beaucoup d'espoirs, a largement démontré depuis plus d'un an son impuissance, je dirai chronique, à déterminer une orientation globale et positive de la politique agricole commune.

Avec vous, j'ai beaucoup regretté, l'année dernière, que cette Assemblée n'ait pas été en mesure de donner à la fois au Conseil et à la Commission des indications précises en matière d'augmentation des prix agricoles. Elle a témoigné là de sa totale impuissance. Dans le même temps, on sait qu'elle réclame d'autres pouvoirs. Pour quoi faire, mon Dieu ?

La France, dans cette assemblée, y est agressée régulièrement, tantôt par les Britanniques, tantôt par les Hollandais, et les Allemands eux-mêmes commencent à donner certains signes de réticence.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, avec gravité, avec insistance aussi, de bien vouloir continuer d'affirmer, ainsi que vous le faites si souvent, et avec les capacités que nous nous plaignons à vous reconnaître, la place de la France dans l'économie européenne et, s'il le fallait, de ne pas hésiter à faire comprendre à vos partenaires que nous ne saurions siéger au sein d'une assemblée où des majorités de circonstance font et défont, avec une irresponsabilité navrante, le seul acquis réellement positif de la Communauté économique européenne, à savoir sa politique agricole commune.

Qu'on ne s'y trompe pas. Si, demain, il n'y a plus de politique agricole commune, il ne saurait y avoir de Communauté européenne.

Mais nous savons aussi pouvoir compter sur vous, monsieur le ministre, pour défendre l'agriculture française et lui donner des raisons d'espérer en son avenir.

Quant à nous, nous saurons, si nécessaire et une fois encore, prendre toutes nos responsabilités. Si, à nouveau, la France est contrainte à pratiquer ce qu'on a appelé la politique de « la chaise vide », politique qui nous a beaucoup été reprochée voilà quelques années, mais dont les résultats se sont montrés par la suite extrêmement positifs pour notre agriculture, soyez assuré, monsieur le ministre, du soutien sans faille et sans réserve de la totalité du groupe gaulliste.

Je veux espérer qu'il n'en sera pas ainsi et que la raison l'emportera sur des comportements trop souvent passionnels, mais je tenais aussi à vous confirmer solennellement l'attachement de tous les gaullistes à la politique agricole commune, autant il est certain qu'au-delà de l'avenir de ce seul secteur économique, c'est l'avenir de tout l'acquis européen qui est en jeu.

Nous comptons sur vous pour être vigilant, rigoureux et vigoureux. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., ainsi que sur plusieurs travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1981 concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention sera brève. Elle portera sur deux problèmes bien particuliers qui n'ont pas encore, à mon sens, été suffisamment évoqués et auxquels j'attache personnellement une grande importance.

Le premier de ces problèmes concerne l'école nationale vétérinaire de Nantes, notre quatrième école vétérinaire. Après une longue attente marquée par des péripéties diverses, cet établissement d'enseignement supérieur, par ailleurs une réussite certaine, a vu la rentrée de sa première promotion en octobre 1979. C'est dire que les premiers de ses élèves entameront, en octobre 1981, leur troisième année d'études.

La prochaine rentrée devrait coïncider, par conséquent, avec l'ouverture des cliniques où les élèves pourraient commencer à se familiariser avec la pratique de leur future profession.

Le fonctionnement de ces cliniques, cependant, est conditionné, d'une part, par l'existence de locaux spécialement aménagés et, d'autre part, par la présence du personnel nécessaire, qu'il s'agisse de personnel enseignant — il faudrait cinq professeurs — et de personnel de service.

Or si les locaux existent, un examen attentif des crédits prévus dans le projet de budget qui nous est présenté m'a permis de constater qu'aucune création de poste, de quelque nature que ce soit, n'était inscrite.

Cette situation me paraît anormale et c'est à juste titre, semble-t-il, que professeurs et élèves s'en inquiètent, car il est permis, dans ces conditions, de s'interroger sur l'avenir de l'école vétérinaire de Nantes. Il est difficilement concevable, en effet, que l'on puisse envisager d'instruire des vétérinaires sans cette forme irremplaçable d'enseignement que constituent les cliniques.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez entièrement me rassurer à cet égard en m'annonçant que les postes nécessaires seront pourvus en temps utile.

J'en viens maintenant à l'autre problème, d'un ordre tout à fait différent, qui me préoccupe et qui est relatif aux conséquences du boycott de certains produits alimentaires agricoles.

Depuis plusieurs mois, en effet, les divers médias se sont fait l'écho de mots d'ordre d'associations de consommateurs visant au boycott de certains produits, qu'il s'agisse de la viande de veau, de fruits ou de légumes.

Je parlerai plus spécialement de ces derniers produits dont le boycott a été recommandé en raison de prix jugés excessifs.

Je voudrais dire combien les interventions irréfléchies et irresponsables de certaines organisations — dont les dirigeants sont sans doute animés des meilleures intentions mais sont assez peu au fait des réalités économiques — portent un préjudice considérable à des milliers de petits exploitants consciencieux qu'ils acculent à la ruine, alors qu'ils ignorent tout des conditions d'exercice de leur profession ainsi que des aléas qui la caractérisent et rendent inévitables les variations de prix, qui scandalisent quand elles traduisent une hausse — même si cette hausse est indispensable pour l'équilibre de la profession — autant qu'elles paraissent naturelles lorsqu'au contraire elles marquent une baisse.

Ces organisations prennent-elles conscience que la situation économique de la profession maraîchère est actuellement catastrophique, que de nombreux professionnels, même de qualité, abandonnent leur exploitation en raison de prix de vente au-dessous des prix de revient depuis de nombreux mois et que le boycottage organisé dès les premières hausses enregistrées de leurs produits fragiles et périssables pousse ces familles agricoles au désespoir ?

Mon propos — que l'on me comprenne bien ! — n'est pas de nier l'utilité des associations de consommateurs qui sont, je le reconnais, parfaitement susceptibles de jouer un rôle éducatif intéressant. Mais ce rôle, elles doivent le remplir avec discernement et il est de leur devoir de s'interroger, avant de lancer des mots d'ordre, comme il y a une quinzaine de jours, sur toutes les conséquences que ces mots d'ordre sont de nature à entraîner.

Je n'en citerai que deux exemples. Le premier est assez ancien : voilà une dizaine d'années, les journaux annonçaient avec force mises en garde le décès d'un consommateur, décès consécutif à la douve du foie contractée par l'absorption de cresson sauvage cueilli dans la nature, alors qu'étaient présentées sur les marchés quatre-vingt-dix-neuf boîtes de cresson sur cent cultivées suivant toutes les règles d'hygiène et de contrôle sanitaire.

A partir de cette annonce démesurée par rapport aux risques réels, la vente de ce cresson cultivé a été arrêtée totalement pendant plusieurs années et nombreux ont été les producteurs qui ont dû abandonner la profession.

Je peux vous citer un autre exemple, celui-ci d'actualité : voilà quinze jours, après la campagne des organisations de consommateurs et les mots d'ordre de boycott du poireau, j'apprenais le désespoir d'un père de famille nombreuse, petit exploitant et, de surcroît, secrétaire d'une caisse locale d'assurance mutuelle agricole. Trois jours de suite, il était allé au marché d'intérêt national de Nantes pour vendre une partie de sa production, récoltée et conditionnée dans des conditions climatiques pénibles. Trois jours de suite, il n'avait pas trouvé d'acheteur pour ses denrées périssables. Il se voyait donc dans l'incapacité absolue de faire face à ses engagements financiers. Et telle est aujourd'hui, je le sais, la situation de nombreux exploitants maraîchers.

Ne vous semblerait-il pas opportun, monsieur le ministre, d'user de l'autorité que vous confèrent vos fonctions pour vous faire le défenseur de ces exploitants trop vite condamnés et livrés à la vindicte des consommateurs ? Les conséquences d'une telle attitude peuvent se révéler tragiques pour ces exploitants.

Telles sont, monsieur le ministre, les deux questions que je tenais à vous soumettre.

J'ajouterai simplement, pour terminer, qu'en l'absence de réponses positives à ces deux questions — la première sur l'avenir de la quatrième école vétérinaire, la seconde d'ordre général sur les interventions d'irresponsables aux conséquences autant catastrophiques que désespérantes pour les producteurs — il me sera difficile de me prononcer favorablement sur votre budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillaet. Monsieur le ministre, pour l'essentiel, mon intervention portera sur un sujet particulier. Je souhaite, en effet, la focaliser sur le marché des fruits et légumes.

Cette question concerne des milliers et des milliers d'exploitants, qui sont, pour la plupart, de petits exploitants familiaux. Il s'agit donc d'un dossier socialement important et économiquement difficile.

Je vous rappellerai quelques chiffres.

La production de fruits et légumes représente entre 10 et 13 p. 100 de la valeur de la production agricole totale et elle reçoit 2 p. 100 à peine du F.E.O.G.A. garantie alors que le lait, dont vous parliez cet après-midi, reçoit, en valeur d'approche, 40 p. 100 du F.E.O.G.A. garantie. Comme vous le voyez, les fruits et légumes et le vin sont les parents pauvres du F.E.O.G.A. !

Monsieur le ministre, je n'ignore pas le caractère « difficile » de la mise en œuvre de propositions cohérentes pour harmoniser le marché des fruits et légumes.

En effet, ces productions ne sont pas homogènes. En outre, elles sont périssables.

Quelles soient pérennes ou de courte durée elles sont encore — et nous nous en félicitons — importantes consommatrices de main-d'œuvre, ce qui, malgré la tendance à la mécanisation, leur donne toujours une allure artisanale.

Enfin, elles sont, cela va de soi, soumises aux aléas du climat et, parfois, elles exigent des équipements onéreux ; je pense là à nos vergers du Sud-Ouest et aux cultures sous serres. A ce sujet, permettez-moi de regretter que le Gouvernement, pour interdire au Sénat de voter plusieurs amendements, dont le mien, visant à permettre aux exploitations agricoles de bénéficier de la déduction fiscale de 10 p. 100 applicable aux autres investissements, ait cru devoir recourir à un vote bloqué. Cela est regrettable. Vous avez forcé la main du destin !

Cette toile de fond étant brossée, je vous rappellerai que les productions de fruits et légumes ne bénéficient pas de prix garantis, comme les grandes productions septentrionales, et que leurs circuits de distribution sont complexes, en raison, notamment, des variétés culturales, ce qui favorise l'intervention d'un nombre croissant de grossistes et demi-grossistes et, partant, alourdit le prix à la consommation.

Monsieur le ministre, la situation des exploitants de fruits et légumes est si aléatoire, je dirai même si médiocre, que la production de légumes est restée, entre 1965 et 1979, stagnante et que celle des fruits est étale depuis dix ans. En conséquence, la balance commerciale ne cesse de se dégrader, à savoir un solde négatif pour les légumes de 1 milliard de francs et plus en 1979 et un solde à peine équilibré pour les fruits puisque nous constatons un excédent de 200 millions de francs seulement.

J'ajoute que les producteurs de fruits et légumes du Sud ont subi une perte de revenus de l'ordre de 12 à 15 p. 100 entre 1976 et 1979. Je vous cite là les chiffres du comité des organismes professionnels agricoles, le C.O.P.A. ; je les ai obtenus en ma qualité de vice-président de la commission de l'agriculture du Parlement européen après avoir beaucoup travaillé avec le C.O.P.A. lorsque j'étais président de cette même commission.

Convenons donc loyalement, monsieur le ministre — et j'apprécie à la fois votre intelligence et votre probité — que cette situation ne peut pas persister, d'autant que l'inflation fait rage et que les coûts de production ne cessent d'augmenter.

Alors, nous ne pouvons plus attendre. Il faut entreprendre une double action, et nationale, et communautaire. D'ailleurs, dans votre exposé de cet après-midi, vous avez tracé les deux grands axes de cette action, et j'ai apprécié votre propos.

Je m'explique brièvement.

Au plan national tout d'abord, vous avez — je vous le dis avec fermeté — l'obligation d'organiser les marchés des fruits et légumes et de prévoir pour eux des mesures de gestion. Ai-je besoin de vous rappeler les efforts méritoires accomplis par l'ensemble des groupements ? Malgré les lenteurs administratives, les producteurs ont foi, ils se sont engagés : ici, ce sont des coopératives, là, des sociétés d'intérêt collectif agricole, ailleurs, ce sont des producteurs-expéditeurs qui se groupent, parfois, ce sont des producteurs isolés qui doivent passer par des grossistes, demi-grossistes et courtiers.

Mais — et c'est un reproche que je vous adresse — le Gouvernement n'a pas suffisamment soutenu l'action de solidarité entreprise par les producteurs. A vous qui êtes un homme moderne, qui sortez d'une grande école, qui avez donc abordé la matière économique, je vous reproche, au moment où nous avons des ordinateurs, de ne pas vous en servir pour appréhender les exportations de surplus. Vous n'avez pas non plus procédé à une recherche cadastrale systématique et, partant, vous ignorez pour l'essentiel l'importance des surfaces plantées. Qui plus est, vous n'avez jamais procédé *a posteriori* au moindre contrôle — même sans sanction — lorsque, dans des époques désordonnées, de flambée de prix par exemple, les grossistes interviennent dans des conditions quelquefois anormales.

Par ailleurs, il faut faire respecter la normalisation, la transparence fiscale des transactions. Pourquoi n'envisagez-vous pas — c'est un autre reproche que je vous adresse — une novation des règlements pour obtenir, au plan communautaire, et donc au plan national, le déclenchement des mécanismes de protection en cas de crise ? Vous le savez, je crois, aussi bien que moi, lorsqu'il y a une crise, on attend trois jours avant le déclenchement des mécanismes de protection, alors que, vous le savez aussi, il faudrait intervenir dans un délai de un jour. Malgré les appels des producteurs dans ce domaine, le Gouvernement et vous-même — vous assumez vos responsabilités — avez, semble-t-il, ignoré cette situation particulière.

Au plan communautaire également, il faut agir. Pourquoi ? Parce que, vous l'avez laissé comprendre tout à l'heure dans votre propos, les règlements communautaires sont faciles à contourner. Le laxisme des gouvernements est évident. Parfois, cette connivence entre le producteur de fruits et légumes et l'Etat étranger confine à un véritable détournement de trafic.

A mon sens — et je vous interroge — nos efforts doivent s'orienter dans deux directions.

Tout d'abord, il faut aboutir à une gestion cohérente du marché communautaire. Cette gestion, nous le savons, est, pour partie, à la charge des producteurs. Or cette gestion repose, mes chers collègues, sur quoi ? Tout à la fois sur la normalisation — et vous savez que celle-ci est peu respectée — et sur la procédure du prix de retrait, lequel, je le constate avec une certaine amertume, malgré mes efforts au niveau de la Communauté, ne joue que pour deux légumes : la tomate — vous me direz : « Monsieur Caillaet, vous êtes comblé, puisque vous avez chez vous la tomate de Marmande » ! — et le chou-fleur, et quatre fruits : la pomme, la poire, la pêche et le raisin. Et lorsque cette procédure de prix de retrait intervient, joue à plein — vous et vos experts le savez mieux que moi — le dédommagement représente 50 p. 100 à peine du prix de revient.

Eh bien, comme Français, je m'insurge, et il m'arrive de dénoncer cette carence volontaire de l'Italie en matière de groupements de producteurs, qui favorise l'anarchie et la fraude.

J'ajouterai à ces inconvénients, que je rappelle brièvement, la conduite de l'Italie encore, qui ne craint pas d'aider le transport des fruits et des légumes jusqu'à sa frontière, ou de la Hollande, qui n'hésite pas à subventionner l'énergie utilisée pour les serres dans lesquelles elle se livre à des productions de haut rendement — ces mêmes serres que vous n'avez pas voulu, je le répète, créditer de 10 p. 100, ainsi que nous l'avions demandé, au titre des investissements.

Il en résulte, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, des écrasements de prix et une concurrence déloyale.

Aussi, faut-il, vous le sentez bien, aménager très rapidement la gestion du marché communautaire.

J'en arrive naturellement à mon deuxième point : nous devons réexaminer la fixation du prix de référence vis-à-vis des pays tiers. Ce réexamen doit aboutir à une modulation des taxes compensatoires pour les importations. En effet, si vous ne réactualisez pas le prix de référence, vous empêchez celui-ci de jouer pleinement son rôle sur le marché.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le prix de référence ne couvre que deux légumes : les concombres et les tomates, et six fruits : la prune, la cerise, le raisin, la pêche, la poire et la pomme.

Vous avez donc l'obligation, monsieur le ministre, de réactualiser le prix de référence et de l'étendre à l'ensemble des fruits et légumes.

Dois-je vous rappeler qu'il faut aussi, d'urgence, réexaminer le calendrier maraîcher qui, lui, ne concerne que huit produits sensibles ?

Après ces remarques, je voudrais vous poser des questions, monsieur le ministre, et peut-être formuler des suggestions.

Vous engagez-vous, comme vous y invitait le Parlement européen et sa commission de l'agriculture, à faire scrupuleusement respecter la réglementation communautaire, plus particulièrement la clause de préférence communautaire ? Cet après-midi, vous avez déclaré qu'elle était l'une des clefs essentielles du devenir de la Communauté. Je réponds que c'est vrai, mais il faut agir.

Envisagez-vous d'étendre aux fruits et légumes la notion de prix de référence et de relever, comme je viens de vous le demander, ce dernier pour lui donner les caractéristiques d'un prix de seuil et ainsi faire jouer les taxes compensatoires ? Cela, vous le comprendrez, est un élément très important et une question décisive pour les représentants du Sud de la Garonne.

L'équité exige — je vous rends attentif également à cette observation — que soit réajusté un prix de retrait assez proche de la réalité économique du marché pour, précisément, qu'il

puisse jouer lorsqu'il y a crise et excédent. Pour autant, ce ne serait pas un prix garanti, car nous comprenons toutes les difficultés qu'il y aurait à vouloir un tel prix.

Je suis donc raisonnable, mais faites en sorte que le réajustement du prix de retrait permette aux producteurs de fruits et légumes, à ce moment-là, outre leurs propres sacrifices, d'obtenir aussi quelques octrois et quelques bénéfices. Etes-vous décidé à nous accompagner dans cette voie ?

Avez-vous également, monsieur le ministre, la volonté d'organiser les règlements indispensables anticrise ? Je n'aborderai pas ce long débat, vous le connaissez, vous avez de nombreux rapports.

En effet, il est question d'avoir des règlements anticrise entre les Etats de la Communauté. Moi, modestement, je vous suggère de prendre l'exemple du vin, c'est-à-dire de revenir à la notion de prix minimum pour les échanges intracommunautaires en l'absence d'unicité de coût et d'organisation du marché. Vous êtes susceptible d'apporter l'apaisement dans un marché qui, vous le savez, est souvent déséquilibré. Pouvez-vous vous engager dans cette voie ?

Vous avez également l'obligation de faire respecter scrupuleusement la normalisation et de permettre l'application efficace des plans de campagne, en prévoyant la publication des arrêtés de commercialisation, arrêtés qui peuvent éliminer — c'est ce que nous souhaitons — ce que l'on appelle « les productions de bas de gamme ». Là aussi, êtes-vous en mesure de nous répondre et de nous donner satisfaction ? Partagez-vous cette appréciation ?

En ma qualité de sénateur de la Haute-Garonne, je voudrais formuler une remarque concernant la prune. La Communauté a baissé de 4 p. 100 les droits de douane sur le pruneau, mais elle a relevé aussitôt le prix minimum de l'aide aux producteurs. Alors, il y a compensation.

En majorant de 1 à 4 points les charges qui portent sur les conserves et les mélanges de fruits, les producteurs de pruneau ont été pénalisés. Je reproche au Gouvernement, je l'ai dit à M. François-Poncet, de n'avoir pas suffisamment obtenu de la Communauté en ce qui concerne l'octroi de l'aide communautaire aux transformateurs. Elle est en baisse. Que vous le vouliez ou non, il s'agit d'une erreur, puisque cela ne correspond pas aux besoins réels du marché.

Monsieur le ministre, puisque le temps de parole qui m'était imparti est écoulé et que je suis un démocrate, je suis obligé d'abandonner les différentes questions que je voulais vous poser ; je le ferai par écrit, mais je suis sûr que vous pourrez répondre abondamment aux questions essentielles que je vous ai posées ; elles me paraissent décisives et je vous jugerai, précisément, sur vos engagements. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans mon intervention, j'aborderai certains problèmes concernant les collectivités rurales et d'autres se rapportant à l'agriculture proprement dite.

Au regard des collectivités rurales, je ne puis que protester énergiquement contre la réduction des crédits réservés aux adductions d'eau, à l'assainissement et autres équipements ruraux tels que l'électrification dont nous savons, par expérience, le poids qu'ils représentent sur les budgets communaux.

Ce n'est pas l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement — la D. G. F. — monsieur le ministre, ni ce remboursement de la T. V. A., avec deux ans de retard d'ailleurs, et au surplus pour les seules communes qui ont pu faire ces investissements, qui peuvent compenser la réduction des subventions spécifiques dans ce domaine.

On sait d'ailleurs que la moyenne de la D. G. F. par habitant pour les communes rurales n'est que de 50 p. 100 de la moyenne nationale et quand on sait que ces communes ne comptent que peu d'habitants, on voit tout de suite les moyens dont elles peuvent disposer pour ce que vous appelez, tout à l'heure, leur autofinancement.

Il s'agit là d'un abandon grave, car, dans mon département, en particulier — il ne doit pas être différent des autres — les élus locaux déplorent depuis des années les retards accumulés, retards qui, avec l'inflation, risquent d'empêcher la réalisation de tels équipements dans nos communes rurales.

Cette réduction réelle de crédits qu'a d'ailleurs dénoncée M. le rapporteur spécial est, si je puis dire, consolidée par la non-libération des quotas supplémentaires au bénéfice du Crédit agricole, lorsqu'en 1980 la compétence de cet organisme a été élargie dans le domaine des équipements collectifs.

En ce qui concerne l'agriculture proprement dite, je tiens à insister, après tous mes collègues, sur les difficultés accrues que rencontrent les agriculteurs et leur famille, notamment les exploitants familiaux.

Notre politique leur est néfaste. Elle est néfaste aux producteurs de lait par l'instauration de la taxe de coresponsabilité, que vous avez acceptée et par la supertaxe que vous menacez de leur infliger si, grâce à leurs efforts de productivité, que vous réclamez par ailleurs, ils arrivent à produire davantage demain qu'hier. Cela est d'autant plus scandaleux que la commission agricole du Parlement européen vient d'accepter pour quatre ans la prorogation exigée par la Grande-Bretagne des entrées libres du beurre néo-zélandais.

Notre politique est néfaste également pour les éleveurs de moutons et de veaux puisque la Grande-Bretagne a obtenu une prorogation de trois ans de l'entrée libre détachée en Europe en ce qui concerne les moutons néo-zélandais.

De plus, le refus de la prime à la vache allaitante aux élevages mixtes concerne particulièrement certaines régions dans lesquelles la production de viande est importante. Vous déploriez tout à l'heure la baisse de production dans notre pays !

Notre politique est néfaste également aux producteurs de tabac de notre pays qui subissent une agression tous azimuts en ce moment. Cela concerne également les petites exploitations familiales.

Je mentionnerai la non-application à leurs groupements de producteurs du taux de 2,9 p. 100 de réduction de la T. V. A. contrairement aux autres productions, le plan drastique de production qui impose en trois ans une réduction de surface de 44 p. 100 de leurs surfaces complantées sous contrat, l'insuffisance de l'abondement du F. E. O. G. A. pour le soutien de notre production nationale.

Enfin, votre politique est néfaste dans beaucoup d'autres domaines que je ne citerai pas puisqu'ils ont été évoqués par plusieurs de nos collègues, notamment pour toutes nos productions agricoles familiales.

De plus, sur le plan communautaire, vous semblez avoir abdicé définitivement face aux violations graves, nombreuses et durables de la règle de préférence communautaire, comme l'ont dénoncé déjà plusieurs de mes collègues.

Vous avez également abdicé, semble-t-il, devant le maintien d'une partie des montants compensatoires dont vous nous dites chaque année que c'est un problème réglé.

Vous abdiquez également chaque jour devant les diktats de nos partenaires sans scrupules, qui ont élevé le chantage au niveau d'une pratique politique. L'avenir est encore plus sombre d'ailleurs dans ce domaine pour nos productions et nos exploitants puisque la menace d'élargissement de la C. E. E. semble se confirmer, bien que le Président de la République ait dit un jour qu'il fallait encore attendre ; il est, bien entendu, des échéances qui font loi !

C'est ainsi que nos agriculteurs voient leur revenu baisser pour la septième fois, et cela, malgré toutes les assurances et toutes les promesses ministérielles ou présidentielles.

Enfin, ayant passé une grande partie de ma vie à la formation des jeunes ruraux, je me permets de dénoncer la réduction réelle et grave des crédits de formation continue en agriculture qui frappe de plein fouet nos centres de promotion sociale agricole. A ce propos, j'attire également — après de nombreux autres collègues — votre attention sur la demande d'agrément des maisons familiales rurales dont aucune dans mon département n'a encore pu bénéficier. Or vous savez que cet agrément formel est indispensable pour obtenir un financement amélioré : 90 p. 100 des maisons familiales rurales sont dans ce cas.

Enfin, sur le plan de la formation, vous n'avez pas accru les crédits de bourses au préjudice, là encore, des familles les plus modestes, les moins favorisées.

En conclusion, les agriculteurs de ce pays auront, cette année, comme unique ressource d'organiser la défense de leurs intérêts et de ceux de leur famille. Seule une action énergique de leur part, qui se développe d'ailleurs dans certaines régions et qui s'organise également dans d'autres, pourra arracher à votre Gouvernement les satisfactions qu'ils n'ont plus à attendre de votre bon vouloir. (Applaudissements sur les travées communales.)

M. le président. La parole est à M. Boileau.

M. Roger Boileau. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1980 aura été, pour les agriculteurs, l'année où leur revenu a baissé de 6,2 p. 100. Mais c'est aussi l'année au cours de laquelle a été discutée et votée la loi d'orientation agricole, qui a retenu l'attention du Sénat pendant plusieurs semaines.

Il n'est donc pas question d'y revenir, sinon pour signaler que, dans l'ensemble, elle a été bien accueillie et que les intérêts ont bien réalisé son objectif : adapter notre agriculture aux exigences du marché européen et, pour cela, la rendre compétitive, améliorer la couverture sociale et favoriser l'installation des jeunes exploitants.

A ce sujet, le nombre d'agriculteurs qui risquent de laisser leur exploitation sans héritiers à vocation rurale est inquiétant.

Si les jeunes ne prennent pas ou ne peuvent pas prendre le relais, c'est l'abandon en pratique du territoire, la sururbanisation, la densification du tourisme massifié et aveugle, le déferlement de nos voisins à devises lourdes sur de vastes étendues.

Mais il est bien évident que les quatre-vingt-trois articles de la loi d'orientation agricole ne concernent pas tous les agriculteurs à un même degré et que leurs objectifs, parfois lointains, n'auront pas une influence directe sur les conditions d'exploitation des entreprises et la situation sociale des agriculteurs.

C'est pourquoi ces derniers attendaient, monsieur le ministre, la présentation de votre budget avec intérêt, car il doit normalement concrétiser dans l'immédiat les grandes options définies et approuvées par la loi d'orientation.

Ce budget de l'agriculture, arrêté par le conseil des ministres et présenté au Sénat, apparaît copieusement par le volume des crédits engagés. Mais, après un examen détaillé des comptes, on a l'impression de rester un peu sur sa faim.

On s'aperçoit, en particulier, que les dépenses sociales consomment, à elles seules, un peu moins de 50 p. 100 de l'ensemble des crédits ; c'est la première fois depuis longtemps. En revanche, les dépenses d'équipement qui conditionnent la compétitivité de l'agriculture française n'augmentent que de quelque 6 p. 100. Leur croissance est donc inférieure à l'évolution du coût de la vie malgré les efforts louables qui sont accomplis dans certains secteurs névralgiques, comme le drainage, le remembrement ou la recherche.

Vous me permettrez, tout d'abord, de faire quelques réflexions sur le budget social agricole. On s'aperçoit qu'en 1981 les dépenses du B. A. P. S. A. devraient dépasser 41 milliards de francs. Pour payer ces dépenses, les agriculteurs verseront des cotisations et des taxes pour un montant d'environ 8 milliards de francs.

L'Etat apportera la différence sous diverses formes. Il versera près de 5 milliards de francs pour ceux qui touchent le fonds national de solidarité et plus de 9 milliards de francs au titre de la compensation démographique, afin de compenser le déséquilibre entre le nombre des cotisants et le nombre des retraités en agriculture.

Mais l'Etat devra également apporter près de 19 milliards de francs sous forme de subventions budgétaires et de recettes fiscales préaffectées.

Donc, de deux choses l'une : ou le niveau de la compensation démographique est mal calculé et ne correspond pas réellement au déséquilibre de notre secteur — ce qui est probable — ou les 19 milliards de francs apportés par l'Etat correspondent à un allègement des charges en cotisations sociales des agriculteurs, c'est-à-dire à un transfert social. Cela n'a pas été le cas en 1980, puisque le taux moyen des cotisations sociales a augmenté de 22 p. 100.

On a l'impression que le B. A. P. S. A. est, d'une part, un instrument destiné à garantir une réelle sécurité sociale aux agriculteurs en faisant jouer — ce qui est logique — la solidarité de la collectivité nationale et, d'autre part, un instrument de transfert des revenus pour les agriculteurs, surtout petits et moyens.

Ceux-ci, aujourd'hui, se trouveraient assistés socialement et économiquement, sans trop le savoir et sans le comprendre.

En effet, de très nombreux agriculteurs, surtout depuis quelques années, ressentent durement les importantes augmentations des cotisations sociales, qui dépassent largement la hausse du coût de la vie.

D'ailleurs, la question de fond qui se pose est de savoir si les revenus agricoles actuels permettraient de payer réellement le niveau de cotisations sociales nécessaire pour équilibrer le budget social agricole, sans contribution spéciale du budget de l'Etat.

Personnellement, j'ai l'impression que la réponse est négative, ce qui est grave, car cela signifie que l'on a progressivement placé une partie de l'agriculture en marge du circuit économique et qu'une fraction de ce secteur ne peut plus faire face à ses charges.

Par ailleurs, ces crédits sociaux ont, au cours de ces quinze dernières années, augmenté rapidement, ce qui est normal compte tenu de la structure actuelle des dépenses et des revenus des agriculteurs. Cependant, il n'en a pas été de même pour les dépenses d'équipement qui auraient pu permettre d'améliorer plus nettement la compétitivité de l'agriculture française, ce qui est vital pour l'avenir.

Le rapport sur le VII^e Plan fait d'ailleurs observer que, en 1965, les crédits d'équipement du budget de l'agriculture et la bonification du crédit agricole représentaient 22 p. 100 de l'ensemble des crédits et qu'ils n'en représentent plus aujourd'hui que 14 p. 100.

En revanche, les dépenses sociales sont passées de 38 p. 100 à pratiquement 50 p. 100 du budget de l'agriculture.

Aujourd'hui comme hier, les agriculteurs demandent la parité sociale. On leur répond oui, mais en leur faisant comprendre qu'il faudra payer plus, sans leur dire combien !

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez dû, malgré l'austérité budgétaire, faire des choix qui permettent d'augmenter sensiblement les crédits les plus porteurs d'avenir. Ainsi, ceux qui sont consacrés au remembrement, au drainage, à la recherche, à l'enseignement augmentent-ils nettement plus que le chiffre global du budget. Cet effort louable est à mettre à votre crédit, mais ne peut masquer les insuffisances cachées et les secteurs pénalisés par ces choix courageux mais limités.

Ce budget de l'agriculture ne peut être isolé du contexte économique actuel et, notamment, des difficultés rencontrées par les agriculteurs sur le plan économique et social.

Nous constatons, depuis plusieurs années, une dégradation des revenus agricoles. Celle-ci est due à une augmentation trop faible des prix agricoles — plus 10 p. 100 — et à un accroissement trop rapide des charges — plus 16,5 p. 100.

Il est donc indispensable de se battre sur plusieurs fronts et d'abord, sur celui des prix, ce à deux niveaux : au niveau européen, bien sûr, tout en sachant que les marges de manœuvre restent étroites, mais également au niveau local et à celui des marchés.

En effet, nous constatons que, pour la plupart des grandes productions, le niveau des prix décidé à Bruxelles est difficile à atteindre au niveau des marchés.

Nous devons donc renforcer l'organisation économique locale des producteurs pour mieux valoriser nos produits agricoles et maintenir une position très ferme sur ce point.

Nous devons également nous battre sur le niveau des charges en réclamant, d'une part, une maîtrise des prix de ces produits, d'autre part, une maîtrise des volumes.

Bien sûr, il ne faut pas cesser d'investir ou d'acheter des engrais, mais il convient d'être extrêmement vigilant sur le choix des investissements et la détermination des quantités de produits nécessaires à la production agricole.

La maîtrise des coûts de production, qui deviendra de plus en plus déterminante dans le revenu agricole, exige une surveillance constante chez l'agriculteur et la volonté d'éviter tout gaspillage.

Ce ne sont pas là des propos réconfortants, mais la présentation de votre budget est l'occasion de mettre l'accent sur les préoccupations du monde agricole. Nous devons donc savoir regarder certaines vérités en face. L'agriculture a toujours été un corps social au sein duquel la promotion de l'homme ne pouvait être acquise que par la responsabilité de chaque individu et de chaque famille.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, attirer rapidement votre attention sur deux points particulièrement importants qui concernent le revenu des agriculteurs et le problème du lait.

Il y a trois ans, M. le Président de la République prononçait à Vassy un discours d'une portée universelle. Plus récemment, il confirmait sa volonté de maintenir le revenu des agriculteurs.

Or, d'après les prévisions de l'I. N. S. E. E. qui ont été publiées récemment, la baisse du revenu des agriculteurs, en 1980, sera plus forte que prévue : 6,2 p. 100 au lieu des 4 p. 100 à 5 p. 100 envisagés.

Bien entendu, la baisse du revenu brut pourrait descendre en-dessous de la barre des 6 p. 100 si l'on intègre, dans le calcul, les 180 millions de francs de prise en charge des prêts « jeunes agriculteurs » et si l'on ne prend en compte que les agriculteurs à temps complet.

En fait, le revenu net des exploitants agricoles baisse, en termes réels, de 2,3 p. 100 par an depuis 1974.

En revanche, la progression du coût des charges est estimée à environ 14 p. 100 pour une hausse des prix agricoles de 5 p. 100. Ce sont les postes « engrais » et « fuel » qui ont le plus augmenté : de janvier à juin 1980, 21 p. 100 pour les engrais et 19 p. 100 pour le fuel.

Dans mon département — la Meurthe-et-Moselle — où l'agriculture continue à tenir une place importante — et je m'en félicite — la hausse des prix pour les productions principales se situe seulement à 6 p. 100 pour les céréales et à 4,30 p. 100 pour la viande.

Quant au lait, si la hausse est de 6,57 p. 100, la taxe de coresponsabilité est passée de 0,5 p. 100 à 2 p. 100 du chiffre d'affaires, soit 7 millions de francs reversés au F. E. O. G. A.

Cette évolution des prix se traduit par une forte réduction des capacités d'autofinancement et, par là même, de l'investissement : moins 1,2 p. 100 depuis 1974.

D'autre part, elle oblige les agriculteurs à s'endetter d'une manière croissante. Pour la Meurthe-et-Moselle, cet endettement atteint 2 200 francs par hectare. Je ne connais pas la moyenne nationale.

L'agriculture française est prisonnière des prix imposés par le Marché commun. En revanche, les produits dont elle a besoin ont augmenté considérablement à la suite du second choc pétrolier. Je pense, en particulier, aux engrais et à la plupart des biens et des services consommés par l'agriculture.

Le revenu brut ayant baissé de 6,2 p. 100, le pouvoir d'achat des agriculteurs aura donc été réduit globalement, cette année, de plus de 4,5 milliards de francs.

Seule l'intervention des pouvoirs publics peut aboutir au maintien global de ce pouvoir d'achat.

Monsieur le ministre, vous avez donné à ce sujet des assurances tout en laissant entendre que les aides seront sélectives, notamment par un aménagement de la T. V. A. Il est probable que vous connaîtrez des difficultés d'application.

En résumé, la hausse des prix agricoles pour 1980 se révèle insuffisante pour maintenir un revenu déjà fortement entamé ces dernières années. Il faut, de plus, remarquer que cette hausse est inférieure à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Or, c'est évidemment l'augmentation de ces derniers qui pourrait contribuer à donner, chez les consommateurs, une mauvaise image de marque de l'agriculture, même si, en fait, la part des produits alimentaires dans le budget des ménages diminue sans arrêt.

Dans le domaine de la fiscalité, les agriculteurs sont préoccupés par l'exclusion de l'aide fiscale à l'investissement pour cinq ans accordée aux entreprises industrielles et artisanales.

Le ministre du budget aurait déclaré à l'Assemblée nationale, pour justifier la décision de ne pas étendre aux agriculteurs soumis au bénéfice réel l'aide fiscale à l'investissement, que ceux-ci représentaient une « minorité privilégiée ».

Cette position crée une discrimination. Personne n'ignore, en effet, la lourdeur des investissements en agriculture qui dépasse, par unité de main-d'œuvre, celle de la sidérurgie. Il ne faut pas négliger le rôle dynamique que joue l'agriculture dans son effort d'investissement.

De nombreuses entreprises subiraient le contrecoup des difficultés de l'agriculture.

Mais il est encore un autre domaine particulièrement inquiétant, celui qui concerne la production laitière.

Malgré trois augmentations de prix depuis le début de la campagne, soit une moyenne de plus de 9,55 p. 100 pour la France, l'avenir est très incertain.

Les entreprises de transformation privées et les coopératives estiment ne pas pouvoir répercuter entièrement les hausses décidées à Bruxelles. Nous devons donc être très attentifs à la situation qui pourrait se présenter d'ici peu.

Si les conditions climatiques et les efforts de productivité des producteurs ont permis une hausse de la collecte de plus 6,20 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1980, il y a lieu de songer à la baisse que nous enregistrons durant les mois d'hiver en raison de la mauvaise qualité des fourrages secs rentrés en période estivale. La soudure sera difficile à réaliser et l'équilibre des rations alimentaires, au niveau du cheptel laitier, risque de coûter très cher.

De plus, l'augmentation de la taxe de corresponsabilité au 1^{er} juin 1980 pénalise très fortement le revenu des producteurs. Ces derniers refusent toute instauration et toute nouvelle augmentation de taxe s'ils ne sont pas associés à la gestion de ces fonds, car ils veulent que ceux-ci soient utilisés prioritairement à la recherche de débouchés nouveaux à l'extérieur de la Communauté.

En outre, les producteurs de lait demandent instamment la mise en place d'une politique globale des matières grasses.

L'épisode récent de la campagne de boycottage contre le veau illustre également la fragilité de la situation de l'économie laitière. Il a suffi d'une campagne excessive et passionnelle de quelques semaines pour compromettre gravement le revenu et l'avenir de dizaines de milliers d'éleveurs et d'entreprises, notamment dans l'ouest de la France.

Cette grande région fournit, en particulier, 60 p. 100 de la production nationale d'aliments d'allaitement. Dès à présent, d'importantes coopératives connaissent une situation très délicate que la reprise hésitante de la consommation de veau ne saurait effacer.

Mais surtout, la gestion du marché et l'avenir de la politique agricole commune, dans leurs répercussions sur le secteur laitier, constituent toujours la première de nos préoccupations.

Monsieur le ministre, vous êtes venu en Lorraine il y a quatre ans. Vous vous êtes rendu, en particulier, dans le secteur de Lunéville et vous avez alors déclaré : « Les avantages que la Grande-Bretagne retire de ses importations de beurre de Nouvelle-Zélande auront complètement disparu en 1980 ».

Je crois que vous avez été un peu optimiste, car les chiffres que vous nous citez montrent que la situation n'a pas évolué dans le bon sens !

En conclusion, ce budget est révélateur des tensions actuelles, internes et externes, que connaît l'économie agricole. Le niveau global des crédits engagés en faveur de l'agriculture est très important et témoigne de l'intérêt que la collectivité nationale porte, à juste titre, à l'agriculture.

Dans un contexte d'austérité budgétaire, on constate que l'agriculture bénéficie d'un traitement particulier, mais, dans le même temps, on s'aperçoit que cette somme de crédits comporte des déséquilibres structurels parfois contestables.

Ces déséquilibres sont difficiles à modifier. Il ne serait pas acceptable de porter atteinte au maintien d'une solidarité sociale indispensable et il faut donc relever nettement le revenu agricole afin que ce dernier puisse permettre de faire face à certaines dépenses sociales ou productives.

De plus, les pouvoirs publics doivent faire des choix et augmenter sensiblement les crédits productifs agricoles.

Monsieur le ministre, j'espère que vous pourrez, dans ces différents domaines, nous apporter des renseignements complémentaires et encourageants.

En ce qui me concerne, je voterai votre budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Guillaume.

M. Robert Guillaume. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plusieurs orateurs ont déjà évoqué l'insuffisance des crédits consacrés à l'aménagement rural.

En tant que président du syndicat d'électrification d'un département agricole, à l'habitat dispersé, j'interviendrai sur un point qui me préoccupe, à savoir l'électrification rurale. Il touche directement à la qualité de la vie dans nos campagnes et je me dois de vous transmettre les inquiétudes de tous les élus qui ont des responsabilités en la matière.

Depuis plusieurs années, les crédits du ministère de l'agriculture ont régulièrement diminué en francs constants. Afin de compenser cette insuffisance de dotation, le taux de la subvention a parallèlement baissé de 20 p. 100 à 15 p. 100, puis à 10 p. 100 en 1980. C'était sans doute un moyen avantageux pour le Gouvernement d'augmenter le montant des travaux, grâce à un apport complémentaire du fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Nous arrivons à la limite inférieure réglementaire et toute chute dans le montant de la subvention du ministère de l'agriculture se traduit directement sur les programmes d'électrification.

Cette année, vous nous proposez, monsieur le ministre, 70 millions de francs contre 87,5 millions de francs en 1980, soit une diminution de 20 p. 100. Si nous situons cette diminution dans une période où l'accélération des prix atteint 15 p. 100 par an, nous aboutissons à une masse de crédits amputée de plus de 30 p. 100 à un moment où les besoins — contrairement à ce qui paraissait probable — ne cessent d'augmenter.

En effet, actuellement nous chiffrons les besoins pour le VIII^e Plan et, déjà, nous pouvons formuler plusieurs observations. Je me permettrai de les citer en prenant l'exemple de mon département et en les assortissant de quelques chiffres. Je suppose que tous les départements ruraux sont, à quelques variantes près, dans le même cas.

Malgré les efforts considérables consentis au cours des dernières années, le coefficient d'insuffisance des réseaux est évalué à 30 p. 100 au seuil du VIII^e Plan, alors qu'il était de 29 p. 100 en 1975. Le montant des travaux en instance a doublé de 1979 à 1980.

Cette aggravation de la situation s'explique par plusieurs raisons.

D'une part, l'électricité, avec la crise du pétrole et le développement du nucléaire, devient la source d'énergie privilégiée. Dans les lotissements, comme dans les maisons individuelles, le chauffage électrique est retenu.

D'autre part, les agriculteurs font un effort considérable en matière d'équipements : stations de pompage, chaînes de curage, etc. Actuellement, dans de nombreux endroits, les chutes de tension, qui étaient au maximum de 15 à 20 p. 100, se situent fréquemment entre 30 et 50 p. 100 et souvent même nous arrivons au point de rupture par saturation des réseaux. Les renforcements deviennent donc impératifs car ils conditionnent la productivité des exploitations.

Enfin, les coûts augmentent dangereusement : alors qu'en 1978 un renforcement moyen se chiffrait à 53 000 francs, en 1980 il atteint 100 000 francs. Dans certains cas il dépasse 500 000 francs.

Cette hyper-inflation tient pour une bonne part à la désorganisation totale du marché des conducteurs puisque, entre 1978 et 1979, ces derniers ont augmenté de 60 p. 100.

Or, de 1976 à 1980, la part de la subvention de l'Etat dans le montant des travaux a diminué de façon significative : elle

est passée de 9,6 p. 100 en 1975 à 2,37 p. 100 en 1980. Nos besoins de 1981 sont déjà chiffrés ; en se référant aux propositions budgétaires, cette part serait inférieure à 2 p. 100.

Certes, en 1980, un programme exceptionnel, financé par le fonds d'amortissement des charges d'électrification — le F.A.C.E. — a abondé les financements initiaux, ce qui a permis de réaliser pour 1 500 millions de francs de travaux à l'échelon national.

En 1981, pour obtenir le même volume de travaux, le programme spécial du F.A.C.E. devrait atteindre le milliard de francs contre 600 millions en 1980.

Aussi vous comprendrez, monsieur le ministre, quelles sont nos inquiétudes. Nous aimerions connaître les intentions réelles du Gouvernement car deux faits nouveaux nous préoccupent.

En premier lieu, un arrêté du 26 septembre 1980 a déjà réduit de 10 p. 100 les taux de prélèvement opérés sur les recettes E.D.F. au profit du fonds d'amortissement. Dans ces conditions, ce fonds pourra-t-il assurer un relais financier suffisant ?

En second lieu, l'article 38 du projet de loi de finances ne reconduit que pour un an les interventions du fonds d'amortissement. Pourquoi ne pas avoir pris les mêmes dispositions qu'en 1975, c'est-à-dire la reconduction pour toute la durée du Plan ?

Monsieur le ministre, nous sommes persuadés que vous tiendrez compte de ces observations formulées au nom de tous les élus ruraux et que vous nous apporterez des précisions rassurantes en réévaluant comme il se doit la subvention de votre ministère. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Au moment où nous discutons de ce budget de l'agriculture, je crois qu'il est bon de faire un petit retour en arrière sur ce qu'a été l'année 1980. Elle a eu de bons aspects, monsieur le ministre, et d'autres moins bons. Les bons aspects, je crois que cela a été tout d'abord le vote par le Parlement, dans des conditions quelquefois difficiles sur le plan de la conscience, de la loi d'orientation agricole, puis le fait que vous ayez très rapidement décidé de sortir les textes d'application, dont les premiers sont déjà parus au *Journal officiel*.

Cela a été aussi votre fermeté à Bruxelles dans des négociations difficiles, de telle sorte que l'évolution des cours agricoles — et par conséquent la rentabilité de nos exploitations — a été meilleure que l'on n'avait pu le craindre à un moment où certaines rumeurs — ou, tout au moins, certaines prises de position de la commission — laissaient redouter le pire.

Cela a été encore l'éveil de la conscience nationale sur le fait que la partie agricole de notre économie pouvait, plus qu'on ne le pensait auparavant, contribuer à l'équilibre de notre balance énergétique, d'une part sur le plan financier des exportations, d'autre part sur le plan interne des capacités de production d'un certain nombre de produits à utilisation énergétique possible.

Encore faut-il, sur ce point, nuancer peut-être notre optimisme en constatant que certaines propositions, un peu en rupture avec les traditions industrielles ou même les traditions intellectuelles de nos technocrates, ont du mal à faire leur chemin. Je pense, vous vous en doutez, monsieur le ministre, aux affaires de Mamers et d'Arcy-sur-Aube dont le caractère exemplaire, sur le plan des ressources énergétiques de notre pays, est difficilement admis.

D'autres aspects sont moins bons. Nous avons tous constaté que les tendances communautaires n'étaient pas au maintien du pouvoir d'achat des agriculteurs. Un ministre anglais ne vient-il pas, ces jours-ci, de faire pratiquement un aveu en faisant remarquer — et en s'en glorifiant — que les produits agricoles évoluaient moins vite que l'inflation ? Sans doute cela est-il bon, mais je crois que la dérivée par rapport au cours de l'inflation est exagérée et ce ministre a probablement tort de s'en réjouir à ce point. Il serait dangereux que l'ensemble de la Communauté adopte de telles thèses.

Un autre point négatif, monsieur le ministre, c'est qu'en France on enregistre, sur beaucoup de plans, une certaine distorsion entre l'activité agricole et les autres types d'activité. Voilà quelques jours, nous avons eu ici même un débat difficile à propos de l'affaire des 10 p. 100 d'incitation fiscale à l'investissement. Nous avons dû constater que le Gouvernement n'était pas ouvert à l'idée d'une parfaite parité de traitement entre l'agriculture et d'autres secteurs économiques, notamment dans le domaine fiscal.

Avec votre collègue ministre du budget, vous avez mis en place, monsieur le ministre, un groupe d'études sur les problèmes fiscaux. Je serais heureux de savoir ce que vous pensez de son évolution. Il ne semble pas, à l'évidence, que les problèmes soient posés dans leur véritable formulation, c'est-à-dire dans leur véritable spécificité agricole.

Parmi les aspects également difficiles — mais je ne m'y attarderai pas puisque l'on en a traité tout à l'heure à propos du B.A.P.S.A. — nous trouvons le problème des produits de substitution aux céréales, produits très largement utilisés par nos concurrents — ou nos partenaires — de la Communauté — mais ne sont-ils pas à la fois l'un et l'autre ? — dans des conditions d'importation telles que, d'une part, les céréales indigènes françaises ont du mal à se placer sur le marché communautaire — ou tout au moins plus de mal qu'autrefois — et que, d'autre part, ceux qui sont situés dans les aires des grands ports importateurs bénéficient d'une rente de situation.

Je passerai rapidement sur le problème de la formation des hommes qui, à travers votre budget, sont apparemment bien traités. Il subsiste cependant un certain nombre de lacunes, dont M. Pelletier parlera tout à l'heure, notamment en ce qui concerne la maintenance de certains établissements d'enseignement, à propos desquels de nombreuses personnes nous ont alertés. Il s'agit aussi, par exemple, des possibilités de formation des jeunes filles en milieu rural, spécialement dans les maisons familiales. La réglementation actuelle pose, vous le savez, un certain nombre d'obstacles à l'agrément de ces établissements et de nombreux élus départementaux sont inquiets quant au devenir de ceux qui existent dans leur région.

Si vous le permettez, monsieur le ministre, je voudrais traiter plus à fond deux problèmes : d'une part, le futur règlement sucrier ; d'autre part, le problème de la sécurité civile que j'aurai l'honneur de rapporter devant le Sénat lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur.

En ce qui concerne le règlement sucrier, j'ai été amené, voilà environ un an, à vous poser une question orale sur les inquiétudes que les professionnels pouvaient nourrir quant à son évolution telle qu'on pouvait la concevoir à l'époque.

Les prix et la demande montaient, les prétentions d'un certain nombre de nos partenaires aboutissaient à ce que 400 000 tonnes environ de capacité de production soient transférées de la France vers des pays techniquement moins bien placés, mais peut-être politiquement et diplomatiquement plus « actifs ».

Depuis le jour où j'ai posé cette question, les choses ont évolué. Il semble qu'en matière de quotas les pays européens aient fait un pas les uns vers les autres.

Il reste néanmoins le problème du prix. Nous avons eu l'occasion d'en parler tout à l'heure à l'occasion de la discussion du B.A.P.S.A. On voit se profiler une taxe de résorption *a priori* qui semble dangereuse pour les producteurs de betteraves, bien entendu, mais aussi et surtout qui semble difficilement justifiable dans la mesure où il apparaît que la Communauté économique européenne veut garder pour elle, au niveau du F.E.O.G.A., les bénéfices qu'elle a réalisés cette année sur la caisse d'exportation des sucres, et qu'elle ne veuille pas alimenter — j'allais dire à titre de « pied de cuve », comme diraient les spécialistes de la distillation — l'ensemble des ressources consacrées au marché sucrier.

Cette affaire inquiète d'autant plus les élus qui ont à représenter les régions betteravières que l'on voit se profiler une certaine menace à l'horizon par la tentative de mainmise d'une grande société italienne sur le principal producteur de sucre français, en l'espèce Eridiana sur Beghin-Say. Et quand on sait qu'une partie de la puissance anglaise dans les négociations du marché sucrier a été appuyée sur celle d'une de ses principales industries sucrières, on finit par se demander dans quelle mesure cette mainmise d'une société italienne sur une société française dominante de ce secteur ne risque pas de nous conduire à une situation dans laquelle le Gouvernement français serait mal placé pour négocier au nom des producteurs français, face à des groupes sucriers qui seraient tous sous domination soit britannique, soit italienne, c'est-à-dire deux pays qui sont tous les deux demandeurs sur le plan de la production au détriment des producteurs français.

Il y a là, monsieur le ministre, un point sur lequel il serait bon que le Gouvernement réfléchisse — mais c'est sûrement déjà fait — afin de prendre des positions cohérentes et courageuses à l'égard de nos partenaires européens.

Vous m'excuserez de quitter les marchés européens pour aborder la question de la sécurité civile, mais si cette action est conduite globalement par le ministère de l'intérieur, votre département ministériel y participe aussi très largement, en particulier par la mise en place, pour lutter contre les incendies de forêt, d'unités tout à fait originales qui sont celles des forestiers-sapeurs et qui, sur le plan de l'efficacité préventive contre les premiers incendies, ont fait leurs preuves, cette année, dans la région méditerranéenne.

Il semble qu'il y ait là un problème. Vous consacrez à ces unités, si mes renseignements sont exacts, 59 763 000 francs, dont 50 p. 100 à peu près proviennent de votre ministère, mais il semble que, pour une part, cette action n'ait pas l'efficacité que l'on pourrait souhaiter en raison d'une insuffisance

de l'encadrement de ces forestiers-sapeurs. Ces unités de vingt-quatre hommes, réparties dans la forêt, ne parviennent pas, malgré tout leur dévouement et leur pugnacité, à une efficacité suffisante au moment du déclenchement d'un incendie. Il y a là matière à réflexion et, éventuellement, à remise en cause. Il n'est peut-être pas nécessaire de développer ces unités à la cadence que l'on avait envisagée; mieux vaut peut-être améliorer l'encadrement de celles qui sont en place pour les rendre plus efficaces, cela pourrait, éventuellement, éviter d'avoir à en créer d'autres dont la nécessité ne serait pas absolue.

Sous ces quelques réserves, je serai de ceux, monsieur le ministre, qui voteront votre budget, car je crois que vous avez rendu, dans l'année qui vient de s'écouler, des services éminents à l'agriculture française et, partant, à l'économie nationale. L'agriculture est en effet l'un des rares secteurs qui soient exportateurs nets et, partant, importateurs nets de devises, donc particulièrement, rentables pour l'économie nationale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Louvot.

M. Pierre Louvot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en ce mois de novembre, l'agriculture fait ses comptes. Ils sont pour une part ceux des espoirs évanouis dont la conférence annuelle établira le réel bilan pour en appeler à un soutien national plus que jamais nécessaire.

Et pourtant, si « la carte de visite » — pour reprendre votre expression, monsieur le ministre — de l'agriculture française est honorable, les efforts des agriculteurs ne sont pas honorés. A un nouveau bond de la production et de la productivité, à l'effet bénéfique qui en résulte pour notre balance commerciale, répondent l'intolérable accroissement des coûts et la dégradation des revenus, tout particulièrement dans les productions animales.

Comment ne pas comprendre l'amertume qui en découle, l'importance et la nécessité du combat qu'il nous faut poursuivre ?

A une telle situation, vous tentez, certes, monsieur le ministre, de répondre avec courage et efficacité, et je vous remercie de votre effort au sein du Gouvernement et de votre engagement inlassable dans les instances communautaires.

Votre budget, remarquablement exposé, volontariste et sélectif, trop rigoureux sans doute en quelques domaines essentiels, vient s'inscrire dans le droit fil de la loi d'orientation et des programmes pluriannuels définis. Nos rapporteurs en ont fait une analyse excellente et précise. Mes observations, mes inquiétudes et mes espoirs rejoignent les leurs, de même que je fais miennes — faut-il le dire ? — les préoccupations tout récemment exprimées et l'action solidement engagée par le groupe sénatorial de l'élevage, présidé par M. Jean Cluzel.

Au regard des interventions précédentes, j'éviterai donc les redites excessives, négligeant un certain nombre de questions pour souligner plus précisément l'un ou l'autre des problèmes qui me tiennent à cœur.

L'un a cependant été maintes fois évoqué. Au service d'une agriculture dynamique, éclairée et performante, rien n'est plus important que l'enseignement, qu'il s'agisse de la formation première ou de la formation continue. Il me faut encore y revenir parce que votre patience est inlassable et malgré les claires explications que vous nous avez déjà apportées sur ce point. Si le budget comporte bien un accroissement significatif des sommes destinées à l'application de la loi du 23 juillet 1978, force est bien de reconnaître que les modalités d'utilisation des crédits ne sont pas forcément satisfaisantes et qu'il ne suffit pas de renvoyer dos à dos ceux qui louchent dans l'assiette du voisin.

Le critère de l'efficacité n'a pas tenu compte du caractère spécifique et du travail réel accompli par les maisons familiales. Même si les agréments ne peuvent être que progressifs, et j'en conviens, le décret mériterait d'être modulé sur ce point. 85 p. 100 des élèves doivent se satisfaire du régime de la reconnaissance, c'est-à-dire de la portion congrue.

Comparaison n'est pas raison, me direz-vous, mais elle est inévitable et les besoins n'en sont pas moins présents.

La pédagogie de l'alternance a pourtant fait ses preuves, et l'on sait que les coûts du rythme approprié atteignent au moins 70 p. 100 du rythme à temps plein.

Nombre de nos établissements d'enseignement privé se trouvent à l'heure actuelle dans une situation difficile, qu'il s'agisse de l'équipement ou du fonctionnement. Les familles, qui connaissent déjà les difficultés du moment, sont appelées à des efforts plus lourds, et personne n'en disconvient, alors que les crédits relatifs aux bourses sont simplement maintenus en francs courants.

Quant à l'enseignement de type optionnel actuellement dispensé par les centres féminins, et qui couvrirait au-delà de l'agriculture les besoins essentiels de formation en milieu rural, il se

trouve démantelé. Si certaines restructurations sont nécessaires, et sans doute le sont-elles, il conviendra, monsieur le ministre, de les annoncer clairement à tous les partenaires.

Je m'interroge aussi, avec mon ami Paul Guillard, dans le cadre de l'enseignement supérieur, sur l'absence de toute création de poste à l'école nationale vétérinaire de Nantes. Certes, le démarrage de l'établissement avait été assuré pour les deux premières années, mais il faut accueillir les étudiants en troisième année. Cinq enseignements ne sont pas ou sont mal dotés. Comment l'école pourra-t-elle accomplir sa mission ?

Enfin, le budget de la formation professionnelle dépend, pour une part, des services du Premier ministre, et son redéploiement, si justifié soit-il, vers le pacte pour l'emploi, la formation professionnelle des adultes, la formation des handicapés, conduit à l'affaiblissement des formations agricoles.

Les subventions de fonctionnement sont réduites ou maintenues en francs courants et la rémunération des stagiaires est amputée.

Je crains qu'on n'en vienne à fermer un certain nombre de centres qui, précisément, ne forment pas de chômeurs.

Sur tous ces points, monsieur le ministre, je ne puis que répéter avec d'autres mon inquiétude malgré les apaisements que vous nous avez donnés.

Permettez-moi d'évoquer rapidement à mon tour l'action sanitaire. La dotation est d'un volume comparable à celui de 1980. En ce qui concerne les grandes prophylaxies, notamment celle de la brucellose, nous arrivons pour l'essentiel, en 1981, au terme d'un rude effort. Pour éviter la disparition de certaines exploitations parmi les plus touchées et les aider au repeuplement, alors qu'elles doivent éliminer la totalité de leur cheptel, ne croyez-vous pas que la prime d'abattage devrait être confortée ?

L'accélération du processus d'éradication à l'instant du coup de collier final permettrait aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'éviter de dramatiques réinfections.

Enfin, j'aimerais appeler une fois de plus votre attention sur les caractères spécifiques de l'économie laitière en Franche-Comté. Cette région, avec un certain nombre de départements de l'Est central, connaît des difficultés persistantes. Livrée à la production du Comté et de l'Emmental, sans grande possibilité de diversification, elle souffre du désordre observé sur le marché. Le prix moyen du lait y reste inférieur au prix indicatif.

Les produits de haut de gamme n'échappent pas eux-mêmes à la dépression, et le revenu des exploitants est profondément affecté.

Il me paraît indispensable qu'au-delà d'un plan de campagne adapté aux réalités, un effort solidaire des organisations professionnelles et de l'interprofession, soutenu par le F. O. R. M. A., intervienne. L'établissement public régional s'est déjà prononcé pour la constitution d'un fonds de régulation auquel pourraient participer les départements. L'aide du F. O. R. M. A., complétant cet effort, apporterait aussi une modeste compensation à la taxe de coresponsabilité que les éleveurs sont obligés de subir.

J'ai eu également l'occasion, monsieur le ministre, de vous alerter pour vous dire mon inquiétude — une inquiétude que je partage avec les membres de la chambre régionale d'agriculture et les représentants du Herd book Montbéliard — quant à la prolongation de l'expérience « Umotest » relative au croisement Montbéliard-Holstein.

Il apparaît que la commission nationale d'amélioration génétique aurait — bien que je n'ai pas eu connaissance du procès-verbal — au mois de septembre dernier, décidé, dans des conditions limitées sans doute mais qui restent dangereuses, la poursuite de cette expérience. Or la montbéliarde reste une des meilleures races françaises, rustique, adaptable et performante. Son altération dans le berceau même de la race pourrait avoir des conséquences difficilement contrôlables.

Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il vous plaise d'accueillir la délégation qui vous a demandé audience et que vous examinez ce problème avec attention.

Je vous avais enfin posé une question orale relative aux substitutifs importés, concurrents des céréales. La discussion du budget lui a offert un cadre et je la retire bien volontiers dans la mesure où vous avez bien voulu nous éclairer, bien qu'avec prudence, sur la position que vous entendez défendre dans les instances communautaires comme au niveau du G. A. T. T. Nous y reviendrons le cas échéant.

D'autres questions se pressent concernant en particulier les décrets d'application de la loi d'orientation agricole et l'exigence des dispositions relatives au volet financier, qui conditionne l'avenir et les espoirs des jeunes agriculteurs. Nos rapporteurs les ont évoquées. Je vais donc conclure.

Au sein d'une Europe communautaire indispensable, comme l'a dit M. Sordel, mais qui ne veut ou qui ne peut reconnaître la nécessité d'adapter les revenus agricoles aux conséquences

de l'inflation, l'agriculture, soumise aux rigueurs d'une mutation qui n'en finit pas, reste un maillon essentiel de la sécurité et de l'indépendance de notre pays. Elle est un des moteurs efficaces de l'exportation en même temps que le moyen indispensable du peuplement de l'espace rural et de son aménagement. Ceux qui la servent méritent un soutien sans défaillance.

Votre budget, monsieur le ministre, malgré quelques insuffisances, en est un témoignage. Puissions-nous faire que les moyens du futur soient vraiment en harmonie et à la hauteur de nos ambitions! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. — M. Jacques Pelletier applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'agriculture est, dans notre pays, un élément moteur de la vie nationale. Chacun se plaît à le reconnaître et à lui accorder, tout au moins en paroles, la place qu'elle doit représenter.

De sa vitalité, de son dynamisme, de son action de conquête dépendront en partie les chances de la France dans la plus grande crise économique des temps modernes.

Pour réaliser cet objectif de « puissance verte », la France dispose d'un potentiel important d'agriculteurs. Ces hommes et ces femmes de la terre, depuis plus de vingt ans, ont fait non seulement un considérable effort d'adaptation, mais se sont hissés dans bien des cas au sommet des performances tant de production que de qualité des produits mis en marché.

Les exemples, vous les avez tous à l'esprit. Il suffit de vouloir regarder autour de soi pour s'en convaincre; cette réussite technique et commerciale a été gagnée grâce à des investissements importants et parfois quelque peu audacieux.

Aujourd'hui, nos agriculteurs deviennent perplexes et s'inquiètent de voir combien les actions nationales sont dépendantes des décisions de Bruxelles, où le jeu de ping-pong de certains de nos partenaires fait douter de la crédibilité de cette institution et crée la hantise de l'élargissement à de nouveaux partenaires.

Oui, notre agriculture a besoin de sérénité et d'actions programmées. C'est la raison d'être de la loi d'orientation agricole votée récemment par le Parlement. Encore faudrait-il qu'elle soit loyalement appliquée!

Monsieur le ministre, nous savons combien vos efforts, tant sur le plan national qu'au sein de la C.E.E., ont été importants et toujours courageux.

Aujourd'hui, nous avons à débattre de notre budget agricole et j'aurai quelques observations à formuler.

Tout d'abord, sur le plan de l'enseignement, je suis trop convaincu de la nécessité pour notre agriculture de posséder une élite de pointe et de professionnels compétents et avertis pour me satisfaire des progrès réalisés dans ce domaine, progrès certes positifs mais encore largement insuffisants.

L'effort fait en matière de recherche est positif: 35 p. 100 d'augmentation, dont 50 millions de francs pour les expérimentations et le développement. Plus 27 p. 100 pour l'enseignement public pourrait être satisfaisant et être ressenti comme l'engagement d'une politique à maintenir et à développer sur plusieurs années.

Il n'en est malheureusement pas de même pour l'enseignement privé, où l'agrément des dossiers avance à la « vitesse petit v ».

Pour parler plus précisément de ce que je connais, la région Rhône-Alpes, seulement un tiers des maisons familiales rurales bénéficient pour une classe de cette mesure d'agrément. C'est, vous le reconnaîtrez, vraiment peu.

Monsieur le ministre, pourriez-vous m'indiquer combien de classes et d'établissements bénéficieront de l'agrément en 1981?

Il serait souhaitable que l'omnibus de l'agrément prenne l'allure de l'express afin que nous arrivions, cette année, à une vitesse de croisière. Bien que fixé à 300 millions sur cinq ans, attendre la dernière année pour donner le maximum serait un désengagement moral.

Enfin, l'enseignement féminin, parent pauvre de l'agrément, mérite, pour honorer notre pays et faire de ces jeunes filles les femmes compétentes nécessaires à notre agriculture, un autre traitement que celui qui lui est réservé. Ce retard n'est pas admissible, et nous ne serions pas conséquents avec nous-mêmes s'il était maintenu.

Je voudrais aussi souligner tout l'intérêt que je porte, ainsi que les collègues de mon groupe, au soutien de l'action des foyers ruraux. La dotation prévue est faible et nous souhaitons très vivement que le Gouvernement puisse en proposer la majoration.

Dans un tout autre domaine, celui des fruits et légumes, il est navrant de constater combien le labyrinthe de Bruxelles est néfaste à ces productions car, chaque fois, la décision qui

permettrait de protéger notre production nationale arrive à retardement, et nous savons combien cela est source d'action professionnelle regrettable, mais compréhensive.

Je ne veux pas dire que je les justifie mais, monsieur le ministre, comprenons le désarroi de ces professionnels! Pour avoir pratiqué ce métier, je sais combien il est déprimant de supporter la mévente, voire la destruction de son travail.

Si Bruxelles devait faire des producteurs français les dupes du marché vert, alors je crie casse-cou!

Je m'inscris en faux contre de prétendues organisations de consommateurs voulant moraliser tout le monde et oubliant l'objectivité.

Lorsqu'elles voient les quelques centimes d'augmentation sur les légumes dus à des raisons climatiques, ces organisations crient au scandale, alors que — et tout le monde le sait — le revenu brut en moyenne annuelle de ces productions n'a pas varié et que l'on peut considérer que, compte tenu des coûts de production, on constatera une baisse du revenu net des producteurs de l'ordre d'au moins 6 p. 100. Des mesures énergiques s'imposent pour maintenir en compétition ces entreprises.

De l'horticulture et des serristes, je n'aurai qu'un mot pour résumer la situation: c'est l'anarchie. Les conditions et les coûts de production sont tellement disparates d'un pays européen à un autre que l'on peut se poser la question de savoir si l'on n'a pas tout simplement considéré que ces productions n'avaient de place sur notre sol national.

Mon dernier propos sur les productions agricoles aura trait à la chaptalisation. Cessons de nous ridiculiser, assez d'atermoiements qui font perdre la face à notre production nationale alors que nos voisins allemands et italiens, à la faveur d'une législation parfaitement laxiste, mais efficace, s'imposent sur les marchés étrangers, ces pays ayant compris depuis longtemps que seul comptait dans le produit, même lorsqu'il était inférieur, la persuasion du client.

Cessons de nous auto-critiquer, que nos grands esprits en mal de conscience permanente, prenant décisions et, dans les jours qui suivent, contre-décisions, loin des véritables problèmes, s'abstiennent quelque peu. De grâce, faisons confiance à la profession, qui a su montrer sa compétence, sa cohérence et son efficacité, car sans la discipline librement consentie par ses ressortissants, notre production de vin de qualité ne serait jamais arrivée au premier rang mondial.

Il nous faut une législation de promotion commerciale qui valorise ce grand produit national qu'est le vin, sinon, demain, les nouveaux partenaires européens comme l'Espagne nous réserveront des surprises désagréables.

J'aurais aimé, monsieur le ministre, que vous nous précisiez aussi la ventilation des crédits de l'hydraulique, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, ainsi que les crédits qui sont réservés aux programmes de drainage.

Je regrette que ne soit pas mise en place une politique plus efficace des investissements, notamment pour les barrages et les lacs collinaires, qui, dans bien des cas, permettrait à moindre frais d'irriguer de nombreuses terres agricoles.

Avant de terminer, monsieur le ministre, permettez-moi de solliciter l'extension de la justice fiscale et de la déduction de 10 p. 100 consentie en 1981 à l'industrie, à l'artisanat et au commerce pour qu'elle soit appliquée à l'agriculture, notamment aux exploitations relevant du bénéfice réel, car nos agriculteurs sont des investisseurs non négligeables. Maintenir une telle discrimination serait facteur de brimades et de découragement.

Encore un mot pour déplorer qu'une place plus honorable ne soit pas accordée aux équipements ruraux. Il est regrettable de voir diminuer les crédits de l'électrification, des adductions d'eau et de l'assainissement. Ces crédits ne permettent pas de maintenir une cadence d'équipement souhaitable, sans parler des chemins ruraux, de plus en plus laissés pour compte.

D'ailleurs, en matière d'assainissement, depuis de nombreuses années, je suis persuadé que notre politique d'épuration au niveau des petits villages ne justifie pas l'implantation de stations fort coûteuses, dont le financement est loin d'être satisfaisant, alors que, bien souvent, un système d'épuration adapté à l'unité de construction serait plus économique et plus satisfaisant.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je souhaitais présenter. Je tiens néanmoins à vous remercier et à vous féliciter pour toute l'action que vous menez en faveur de l'agriculture. Je serai parmi ceux qui voteront votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention a pour but d'attirer votre attention sur les difficultés d'ordre social et économique éprouvées par les régions sous-industrialisées.

De ce fait, certaines de ces régions voient leur activité essentielle réduite à l'agriculture et plus spécialement à l'élevage, d'où l'importance de vos propositions budgétaires, monsieur le ministre de l'agriculture.

En l'état actuel des choses, je dois le souligner, elles ne répondent pas aux besoins impératifs de ces régions. En effet, votre budget devrait non seulement résoudre les problèmes immédiats, mais aussi préfigurer l'avenir, c'est-à-dire s'inscrire dans une politique évolutive à moyen et long terme.

La meilleure façon d'apprécier la situation actuelle de nos communes rurales est de prendre un exemple concret. Je citerai le cas de mon département, la Creuse.

En 1975, il comptait 146 700 habitants. Avant cette date, la perte annuelle moyenne était de 1 400 habitants. Au 1^{er} janvier 1980, la population estimée, d'après l'I. N. S. E. E., était de 138 100 habitants, soit une baisse annuelle moyenne de 1 720 habitants ; 1 400 avant 1975 et 1 720 en 1980, vous pouvez juger vous-mêmes des pertes.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, elles étaient de 14 295 en 1970 ; en 1979, elles ne sont plus que 10 968, soit une chute de plus de 3 p. 100 l'an, ce qui est considérable et plus qu'inquiétant.

Les statistiques établies par la direction départementale de l'agriculture nous permettent d'apprécier le devenir des communes rurales en fonction des variations du nombre des chefs d'exploitation, au cours des dix dernières années. Je vous cite quelques exemples.

Premier exemple, celui d'une commune à la limite de la Haute-Vienne : Saint-Martin-Sainte-Catherine. En 1970, elle comptait quatre-vingt-six chefs d'exploitation ; en 1980, elle en compte soixante, soit une perte de 30 p. 100. Mais 55 p. 100 des exploitants ont plus de cinquante-cinq ans et 10 p. 100 seulement ont moins de trente-cinq ans.

Deuxième exemple, celui d'une commune à la limite de l'Indre : Méasnes. En 1970, cent trois chefs d'exploitation ; en 1980, soixante-deux, soit une perte de 40 p. 100, avec 55 p. 100 des exploitants qui ont plus de cinquante-cinq ans et aucun agriculteur de moins de trente-cinq ans.

Troisième exemple, celui d'une commune proche de la Corrèze : Saint-Oradoux-de-Chirouze. En 1970, vingt chefs d'exploitation ; en 1980, dix, soit une perte de 50 p. 100, avec 70 p. 100 des exploitants qui ont plus de cinquante-cinq ans et aucun agriculteur de moins de trente-cinq ans.

Et je ne parle pas des communes qui n'ont pas d'agriculteur de moins de quarante-cinq ans ; c'est le cas de la commune de La Villedieu, proche de la Corrèze. Je pourrais multiplier les exemples.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que l'on assiste en même temps à une diminution de l'installation des jeunes agriculteurs ; on enregistre 200 installations en moyenne en 1975 et en 1976, et seulement 94 en 1979, soit une chute de 52 p. 100 en trois ans.

En ce qui concerne l'avenir, en 1986, la Creuse aura perdu encore 11 400 habitants. L'aggravation du vieillissement par rapport à la structure d'âge nationale se poursuivra et le déséquilibre d'effectifs entre les générations qui entrent dans les âges d'activité et celles qui en sortent risquera de poser de graves problèmes.

La désertification humaine menace de se développer dans de nombreuses communes, dont, comme nous l'avons vu précédemment, la moyenne d'âge est très élevée et le remplacement pratiquement inexistant.

Les propositions budgétaires que vous nous faites ne sont pas à la hauteur des besoins des régions marquées par ce phénomène.

Votre politique de sauvetage, de soutien artificiel et de circonstance ne constitue ni une politique agricole, ni une perspective d'avenir meilleure pour nos éleveurs.

La confiance en l'avenir est indispensable pour leur permettre d'envisager les investissements nécessaires à leur développement. Or, aujourd'hui, les agriculteurs, notamment les éleveurs, s'interrogent et se demandent s'ils pourront faire face à leurs prochaines échéances !

Leur capacité s'est considérablement amenuisée, leur endettement, par contre, n'a fait que s'accroître.

Pour les prêts individuels à moyen et à long terme, concernant l'équipement et le foncier, cet endettement, en Creuse, a pratiquement doublé depuis 1975.

En 1980, le revenu des agriculteurs aura diminué, pour l'ensemble du territoire, de 6,2 p. 100 en francs constants, mais, pour nos régions d'élevage, cette diminution est beaucoup plus importante et devient dramatique.

Les prix à la production des bovins, ovins et porcins, production essentielle de ces régions, stagnent depuis plusieurs années.

L'accroissement des charges nécessaires à l'élevage accentue cette situation : elles ont doublé en sept ans.

Nous sommes très loin du maintien des revenus. Les éleveurs subissent directement l'incohérence de votre politique et en souffrent terriblement.

Il est donc indispensable que cette situation se redresse et que l'on se donne enfin les moyens, d'une part, pour assurer à notre pays son indépendance alimentaire, d'autre part, pour ne pas aggraver le déficit commercial dans ce secteur.

La situation des éleveurs, les débouchés de leurs produits, méritent, monsieur le ministre, une attention toute particulière et nécessitent la mise en place de mesures efficaces, dignes d'un gouvernement responsable.

Or, certaines lignes budgétaires subissent une diminution inadmissible : électrification rurale, 20,5 p. 100 ; adduction d'eau, 10,8 p. 100 ; S. A. F. E. R., 4,6 p. 100 ; crédits d'équipements destinés à l'enseignement agricole, 14,3 p. 100 ; lutte contre les maladies animales, par exemple prophylaxie, 2,8 p. 100 ; équipement de laboratoire, 18,7 p. 100.

Ces décisions sont totalement opposées à la relance de l'élevage et sont, en tout cas, en contradiction avec les propos que vous tenez à propos de l'installation des jeunes agriculteurs.

Ce budget n'est adapté ni à nos besoins régionaux, ni à nos impératifs nationaux. Nous, socialistes, le répétons !

Une autre orientation donnant la priorité à une réelle politique des revenus des éleveurs est indispensable. Elle doit assurer des prix garantis dans le cadre des quantum de production ainsi qu'une planification démocratique et décentralisée.

Il est urgent, monsieur le ministre, que vous écoutiez mon appel et que vous teniez compte de ces observations afin que les éleveurs puissent vivre décemment de leur travail et que les régions d'élevage ne deviennent pas des déserts. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Léchenault.

M. France Léchenault. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nos deux assemblées sont appelées à discuter du budget de l'agriculture avant l'importante réunion que représente incontestablement la conférence annuelle prévue pour le 5 décembre prochain et dont le thème central sera vraisemblablement le revenu agricole.

Le budget qui nous est présenté a été préparé en partie avant les vacances. Nos travaux présents m'apparaissent donc ne pas être suffisamment compatibles avec les impératifs de notre agriculture. C'est la raison pour laquelle je voudrais vous faire part de quelques réflexions que nous avons faites avec mes collègues radicaux de gauche.

Un atout important de la France est d'être, dans son ensemble, un pays tempéré au sol fertile. Cela assure aux Françaises et aux Français un privilège rare dans le monde d'aujourd'hui : celui de manger à sa faim.

C'est une très grande richesse, à condition de savoir l'exploiter judicieusement et de ne point la gaspiller. L'idée que l'agriculture est le pétrole de la France comporte une large part de vérité, mais, une fois de plus, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres, du discours à l'action.

En effet, qui ose dire que ces richesses de la terre ne sont pas tantôt surexploitées, tantôt inexploitées, et en tout cas mal gérées ? Par routine, par habitude, par démagogie, elles sont mal utilisées et souvent compromises, tout simplement parce que depuis deux décennies, depuis que les décrets de septembre et octobre 1957 relatifs à l'indexation des prix agricoles ont été abrogés par la loi de finances du 30 décembre 1959, les gouvernements ont cédé soit à la facilité, soit aux influences des groupes de pression multiples qui sévissent, non seulement en France mais aussi depuis quelques années à Bruxelles, là où se prennent les décisions importantes en matière d'agriculture.

Car, même si l'agriculture est l'un des rares domaines où le Marché commun a pris un autre aspect que celui d'une zone de libre échange, ce qui avait suscité de grands espoirs pour le monde rural, comment ne pas voir aujourd'hui que la déception est grande, que la France n'est plus du tout certaine que l'avenir de son agriculture soit assuré à l'intérieur de la Communauté économique européenne et par celle-ci ?

Inévitablement, des révisions déchirantes vont s'imposer. Il est illusoire de croire que les contribuables, quels qu'ils soient, pourront éternellement financer la résorption ou le stockage de surplus invendables, ou encore la distillation de vins inconsommables, tandis que les campagnes se désertifient, qu'une grande partie des agriculteurs sont lourdement endettés et vivent mal, que beaucoup de jeunes cherchent, en vain, la

possibilité de s'installer, et que ceux qui, au contraire, gagnent de l'argent s'efforcent d'en gagner davantage par un appel toujours plus large à la charité publique.

Nous sommes convaincus de la nécessité urgente de reconsidérer les bases mêmes de la politique agricole, en France et dans la Communauté, de manière à tenir compte à la fois des réalités économiques et de la réalité humaine.

Cela implique, à l'évidence, une révision de l'ensemble de la politique foncière, de manière à éviter l'accaparement des terres par quelques-uns et un endettement initial trop lourd pour ceux qui s'installent. Sur ce point, la loi d'orientation n'est pas suffisante, loin de là.

Mais rien de cohérent ni d'efficace ne pourra être fait si l'on continue à prétendre régler les problèmes de l'agriculture sans tenir compte de la profonde diversité qui la caractérise. Il n'y a évidemment rien de commun entre les productions hautement rentables de type industriel et les agricultures de type familial qui constituent, heureusement, une bonne partie du monde rural.

C'est ainsi que l'aide publique au produit, autrement dit les subventions justifiées pour maintenir une vie rurale dans certaines régions ou pour inciter les jeunes à s'y installer, représentent, au contraire, des superbénéfices ou superprivileges pour les grands céréaliers, les grands betteraviers ou les propriétaires de grands domaines.

Distribuer ainsi des fonds publics de la même manière, sous prétexte que l'on produit les mêmes denrées, est un défi au bon sens élémentaire qui n'a pu être imposé que par des groupes de pression qui ont su mettre en avant les petits exploitants.

C'est donc un double secteur d'intervention que nous proposons : un secteur d'agriculture industrielle de haute rentabilité, de haute productivité, capable d'affronter la concurrence internationale sur le marché des grands produits ; et un secteur à responsabilité et dominante familiales qui bénéficierait de l'attention qu'il mérite, avec pour objectif le maintien des hommes à la terre, le repeuplement des campagnes, la défense de l'environnement, l'utilisation des énergies douces et l'agrobiologie. Il s'agirait alors de produire des denrées de qualité, à forte valeur ajoutée, par exemple le poulet de Bresse, destinées principalement à la consommation intérieure.

Dans ce secteur, l'aide serait avant tout axée sur la qualité des produits et sur l'amélioration des conditions d'exploitation et d'existence des agriculteurs.

Naturellement, de par notre tradition, nous souhaitons un renforcement de la coopération. En agriculture tout particulièrement, ce secteur doit être fermement soutenu. Il est un élément majeur de la maîtrise de l'exploitation et de la production par les agriculteurs, le plus sûr moyen de valoriser et de commercialiser les produits.

S'il est un domaine où la France devrait s'efforcer de faire preuve d'imagination et de remettre le bon sens à sa place, c'est bien l'agriculture.

Par rapport à tous les autres secteurs, il est en fait le seul dont l'avenir soit assuré. Quelles que soient les péripéties qui bouleversent le monde, les hommes auront toujours besoin de manger, de boire et de se vêtir.

De ce point de vue, la France peut avoir confiance en son avenir, à moins, bien sûr, que l'on ne continue à l'excès d'abattre les haies, d'empoisonner le sol avec toutes sortes de pesticides, de fongicides, à base de métaux lourds, et avec la radioactivité, d'exploiter les forêts souvent en dépit du bon sens, d'épuiser les rivières et les nappes phréatiques par des prélèvements abusifs et d'urbaniser à tort et à travers en construisant sur les terrains les plus fertiles, comme cela se fait trop fréquemment.

A cet égard, nous sommes grandement coupables, non seulement vis-à-vis de nous-mêmes, mais vis-à-vis des générations futures. Ce qu'on appelait autrefois « le jardin de la France » est un formidable atout, un héritage somptueux que nous ont légué les générations qui, pendant des siècles, en ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Nous n'en sommes que les dépositaires. Nos enfants, plus encore que nous, vont en avoir besoin. Il faut que les Français prennent conscience de la réalité.

Les radicaux de gauche auraient naturellement beaucoup d'autres éléments à apporter au débat. En raison du temps qui nous est imparti et pour ne pas allonger la discussion, monsieur le ministre, je m'en tiendrai à ces deux questions : aurons-nous une chance d'être entendus ? Ne croyez-vous pas qu'en France le monde agricole le mérite ? Il est souhaitable, pour assumer la pérennité de l'agriculture, que la France tout entière participe à une telle action. *(Applaudissements sur de nombreuses travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Blanc.

M. Jean-Pierre Blanc. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous permettrez au représentant du département le plus montagneux de France — la moyenne d'altitude de la Savoie est supérieure à 1 000 mètres — de vous faire part d'un certain nombre de problèmes qui, si aucune solution n'y était apportée, mettraient en difficulté les exploitations agricoles de nos massifs montagneux, et même celles des zones déshéritées et de piedmont.

De par la configuration, l'isolement et le climat, 90 p. 100 de la surface agricole de nos vallées ne peuvent produire que du lait, avec, en complément dans certains secteurs, l'élevage.

Les surcoûts de production par rapport aux régions de plaines peuvent être multipliés par deux.

Je reconnais volontiers que, depuis une décennie, un programme d'aide spécifique à nos régions s'est progressivement mis en place. Il a pu, en partie, atténuer l'exode rural et permettre à quelques jeunes de reprendre confiance en l'avenir.

Toutefois, le tassement, constaté et reconnu, du revenu de l'ensemble des agriculteurs de notre pays a une incidence encore plus marquée en montagne et le découragement risque d'entamer à nouveau la foi et la volonté de ceux qui veulent rester au pays, là où la neige recouvre les champs et les prés six mois par an.

Je rappellerai tout d'abord que nos secteurs montagneux ne sont pas responsables de la surproduction laitière aux plans national et européen. En effet, la collecte, chez nous, est stagnante depuis plus de dix ans. Cette donnée, indiscutable, devrait vous permettre d'étudier favorablement, monsieur le ministre, l'exonération de la taxe de coresponsabilité dans les zones de piedmont pour les livraisons inférieures à 60 000 litres par exploitation.

La confiance que, personnellement, j'ai en votre politique serait partagée par les exploitants encore sceptiques si vous preniez l'engagement d'indexer annuellement « l'indemnité spéciale de montagne ».

Qu'il me soit également permis de vous signaler que l'indemnité compensatrice de « 2 centimes par litre de lait collecté en zone de montagne » versée aux producteurs dans le cadre du contrat « Alpes vertes » n'a pas été revalorisée, alors que le prix des carburants a subi la hausse sensible que personne ne peut contester.

La mise en place du F. I. D. A. R. a été accueillie favorablement par les habitants de nos massifs. Il serait dommage de décevoir, parce que l'enveloppe financière serait trop modeste, ceux qui espèrent pouvoir revitaliser le tissu économique et humain de nos communes en perdition.

De même, nous attendons impatiemment les décrets d'application concernant les statuts des double-actifs. Près de 45 p. 100 des agriculteurs savoyards sont concernés par ces décrets.

Vous avez voulu, monsieur le ministre, redonner à l'enseignement agricole une place de qualité, et nul mieux que moi, qui suis un responsable départemental de cet enseignement, n'apprécie votre choix. Il m'apparaît cependant nécessaire que, pour l'enseignement féminin, des adaptations régionales soient faites en fonction des débouchés offerts par le tourisme rural en plein développement.

C'est la raison majeure qui a conduit unanimement le conseil général de la Savoie à souhaiter le maintien d'une structure autonome, au moins pour la partie enseignement, au L. E. P. agricole de Cognin.

Nul ne conteste aujourd'hui que le propre de l'agriculture de montagne est de produire, surtout dans le domaine du lait, des fromages de très grande qualité bénéficiant, pour la plupart, d'appellation reconnue et protégée. Il est possible de développer ces productions originales, très prisées par les connaisseurs et les touristes ; encore faut-il que des crédits supplémentaires soient obtenus, ce qui permettrait l'amélioration des techniques et la restructuration des équipements des locaux de fabrication et de commercialisation.

A ce titre, monsieur le ministre, deux dossiers seront prochainement soumis à votre appréciation et, je l'espère, à votre prise en considération. Il s'agit, d'une part, du dossier de plan de campagne de ce prince des fromages qu'est le beaufort et, d'autre part, du dossier de groupement d'intérêt économique de la vallée du Guiers, concernant l'emmental de Savoie.

Telles sont brièvement exposées, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que je tenais à faire devant le Sénat au moment où nous étudions le budget de l'agriculture.

Monsieur le ministre, pendant des décennies, la Savoie, « terre des Allôbroges », se reflétait dans l'image des petits ramoneurs ; les temps ont passé et, plus près de nous, les chants populaires ont évoqué « L'Etoile des neiges », singulier contraste des couleurs, qui peut cacher de véritables problèmes.

Avec votre compréhension et votre aide, monsieur le ministre, c'est le vert de l'espérance qui l'emportera. Les montagnards, soyez-en sûr, ne sont pas ceux qui ont peur de l'avenir. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Rinchet.

M. Roger Rinchet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le hasard a voulu que les deux sénateurs de la Savoie se succèdent à la tribune. Ils ne sont pas socialistes tous les deux, mais ils développeront les mêmes thèmes, avec des variations différentes.

Quelqu'un, monsieur le ministre, a dit récemment : « L'agriculture va bien et les agriculteurs vont mal. » Cette boutade peut être interprétée de nombreuses manières. J'y vois personnellement l'illustration de la différence qui doit être faite entre l'agriculture comme activité économique nationale et les agriculteurs pris comme individus face à leurs problèmes locaux.

C'est une vérité première que d'affirmer qu'il n'existe pas « une » agriculture française, mais « des » agricultures et, par conséquent, divers types d'agriculteurs.

Étymologiquement, l'agriculture, c'est la culture des champs. C'est encore comme cela que l'on conçoit l'agriculture dans nombre de régions de France et particulièrement dans nos zones de montagne. L'agriculteur exploite les ressources de la terre dont il a la charge pour son activité professionnelle, très souvent, d'ailleurs, en montagne, pour pratiquer l'élevage.

Mais il est d'autres régions de France où la méthode est différente : l'élevage se pratique dans de grandes usines à produire des animaux, nourris au manioc et aux tourteaux américains ou brésiliens déchargés dans les ports tout proches. C'est ce que l'on appelle, d'un doux euphémisme, l'« agriculture hors sol ». En réalité, c'est de l'industrie de première transformation : on transforme l'aliment en lait, grâce à une « vache machine » et, dans une usine voisine — c'est l'industrie de deuxième transformation — on transformera le lait en emmenthal, en quantité et en qualité industrielles. Vous concevrez que ces industriels-là et les petits éleveurs de montagne ne parlent pas le même langage, et pourtant ils fabriquent et tentent de commercialiser le même produit.

C'est un des problèmes graves qui se posent à notre agriculture. Faut-il encourager sans réserve, grâce à des aides, cette concentration, ce « productivisme », issu du libéralisme économique et, par conséquent, en accepter le corollaire, qui est la disparition progressive de la plupart des exploitations familiales, dont les membres viendront encore grossir les rangs des chômeurs des villes ? Ne vaut-il pas mieux choisir une politique plus volontariste de maintien de l'emploi agricole, en donnant la priorité à la compétitivité fondée non plus exclusivement sur la productivité, mais sur la solidarité ?

Cette priorité à la solidarité vis-à-vis de l'agriculture de montagne pourrait s'exprimer à travers les principaux axes suivants : une planification régionalisée des productions, pour éviter les ruineuses conséquences des concurrences anarchiques et déloyales, comme celles dont souffrent tout particulièrement les zones défavorisées, où la production laitière dominante ne permet pas d'autres transformations que des fromages à pâte brisée cuite ; une garantie de revenu minimal par exploitation, en garantissant des prix indexés, qui tiennent compte des coûts de production incorporant la rémunération du travail pour une qualité déterminée de production ; une adaptation systématique des mesures et réglementations nationales aux spécificités régionales, pour ne pas exclure de certaines possibilités les zones ou les exploitations les plus défavorisées ; une reconnaissance et une organisation de la pluriactivité, qui doit être équitablement traitée partout où elle est indispensable et ne constitue pas une gêne pour les agriculteurs à temps plein ; une indexation permanente d'une juste compensation des handicaps naturels objectivement évalués, étant précisé, d'une part, qu'il est regrettable que la France n'utilise que partiellement les possibilités d'aide communautaire aux zones défavorisées, la France n'ayant reçu que 19 p. 100 des crédits du F.E.O.G.A. contre 46 p. 100 à la Grande-Bretagne en 1979 ; d'autre part, que les modalités de calcul des indemnités compensatoires sont lourdement injustes puisque les zones au relief le plus accidenté et au climat le plus rigoureux sont moins aidées, avec un système de primes par U.G.B., que des régions plus favorisées de plaines — ainsi la Savoie bénéficie d'aides moins importantes que le département du Rhône.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'enseignement agricole public.

J'ai été alerté par les associations nationales de parents d'élèves des lycées agricoles, qui, comme nous, ont pu constater la dégradation de la situation de ces établissements, en raison de la réduction des moyens tant en professeurs qu'en crédits de fonctionnement et d'investissement.

C'est un sujet sérieux, car le développement et la compétitivité de notre agriculture sont liés à la qualité de la formation des futurs agriculteurs et des futurs ruraux.

Les établissements d'enseignement agricoles sont non seulement des centres de formation, mais aussi des centres de réflexion et de recherche de nouvelles pistes, qui pourront conduire à un maintien de la vie en milieu rural.

En tant qu'élu savoyard, j'ai, bien entendu, présent à l'esprit l'exemple précis du L.E.P.A. de Cognin, qui s'est, grâce au dynamisme de ses enseignants et à la collaboration de votre ministère, orienté vers la formation de jeunes ruraux au difficile métier de l'animation en milieu montagnard. Cette orientation, qui recueille l'approbation de tous — élèves, parents, organismes professionnels, élus locaux — risque d'être remise en cause si votre ministère persiste à vouloir rattacher administrativement le L.E.P.A. de Cognin au lycée de La Motte. A vouloir faire l'économie d'un poste de directeur, vous risquez d'entraîner d'autres dépenses plus importantes, mais, surtout, de faire disparaître une initiative qui anticipait quelque peu — mais n'est-ce pas le rôle d'un enseignement moderne ? — sur les réalités rurales de demain.

Je compte sur votre bienveillante compréhension, monsieur le ministre, pour apporter une solution satisfaisante à ce problème très ponctuel. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Rigou.

M. Michel Rigou. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de l'agriculture est, chaque année, pour les élus de départements ruraux, un événement important et déterminant. La diversité de ses actions ne me permet pas de l'appréhender dans son ensemble pendant les quelques minutes qui sont attribuées à notre groupe. Je limiterai donc mon intervention à deux problèmes d'actualité : le premier concerne l'installation des jeunes agriculteurs, le second l'enseignement et la formation en agriculture.

Le budget pour 1981 a fait de l'installation des jeunes une action prioritaire.

Quelle est la situation en cette fin d'année 1980 ? Les prix agricoles ont augmenté en moyenne de 6 p. 100. Mais les coûts de production ont augmenté de 15 p. 100. La diminution du revenu agricole, estimée à 5 p. 100, vient de connaître le taux encore jamais atteint de 6,2 p. 100.

Nos actifs agricoles ont, dans certaines régions, une moyenne d'âge de cinquante ans, et nombreux sont les exploitants qui n'ont actuellement plus aucun successeur.

Les jeunes, dans un tel contexte économique, hésitent à s'installer, et nous pouvons les comprendre.

Le conseil des ministres du 23 octobre 1980 a pris un certain nombre de mesures non négligeables : revalorisation de la dotation aux jeunes agriculteurs à partir du 1^{er} janvier 1981 ; paiement de cette dotation en deux versements au lieu de trois ; caractère sélectif de l'aide ; maintien des prêts spéciaux au taux de 4 p. 100 ; amélioration de l'aide à l'habitat autonome par une augmentation du plafond.

Toutefois, les conseils généraux et les établissements publics régionaux complètent ces interventions par des aides ponctuelles.

Toutes ces mesures sont nécessaires. Elles semblent bonnes. Mais elles sont encore insuffisantes.

Le problème de l'installation des jeunes se situe au niveau du foncier.

Actuellement, l'élevage est en difficulté. Le déficit des productions animales s'accroît chaque année malgré tous les efforts et les incitations. La raison en est simple : ce mode d'exploitation est très astreignant et il nécessite une longue expérience. La majorité des éleveurs se compose de petits et moyens propriétaires, qui n'ont pu et ne peuvent encore installer leurs enfants, car leurs structures d'exploitation sont insuffisantes et leurs moyens financiers réduits. Nombre de leurs successeurs, qui avaient cependant une bonne formation, sont déjà partis et ceux qui, actuellement, souhaiteraient rester à la campagne pour ne pas augmenter le nombre des chômeurs dans les villes n'ont pas les moyens de s'installer, c'est-à-dire d'acquérir ou même de louer le foncier nécessaire au bon équilibre d'une exploitation. Ces jeunes, formés sur le terrain, expérimentés, sont déjà perdus pour ce type de production.

Votre plan de développement de l'élevage, monsieur le ministre, est un élément positif d'amélioration. Mais il est établi sur cinq ans. N'aurait-il pas été plus judicieux de mobiliser tout de suite des crédits importants pour soutenir fortement l'élevage ? Dans cinq ans, il risque de concerner un nombre encore plus réduit d'éleveurs.

Vous en êtes certainement conscient, puisqu'à l'échelon communautaire un certain nombre de dispositions devaient être prises prochainement : allongement des plans de développement, expérimentation de formules de location par les S. A. F. E. R.

Mais si vous en êtes conscient, je pense que vous n'avez pas mobilisé les moyens nécessaires dans votre budget. Si les crédits S.A.F.E.R. sont en légère augmentation, en revanche, les crédits d'aménagement sont en diminution. Comment, dans ces conditions, étendre les activités des S.A.F.E.R. ? Cependant, cette formule de location est la seule valable pour retenir les jeunes qui n'ont pas la capacité financière.

C'est donc un problème de choix et de moyens.

Pourquoi les excédents de la caisse de Crédit agricole, que vous souhaitez utiliser pour abonder vos crédits d'investissement, en particulier pour l'hydraulique, ne pourraient-ils pas être mobilisés en partie pour financer ces acquisitions foncières destinées aux jeunes ? Ne serait-ce pas également un investissement productif à moyen terme ? Ces excédents, secrétés par le milieu rural, reviendraient ainsi à ce même milieu pour sa revitalisation.

Que l'installation des jeunes agriculteurs figure dans vos actions prioritaires, c'est bien, mais il faudrait que cette priorité se transforme très vite en action volontariste pour ne pas voir se dégrader encore davantage l'équilibre socio-économique de nos communes et de nos cantons ruraux et pour éviter que ne soit compromise la balance commerciale de nos produits agricoles.

Le deuxième volet de mon intervention concerne l'enseignement et la recherche.

Déjà, de nombreuses choses ont été dites à ce sujet par les collègues qui m'ont précédé à cette tribune. Je me bornerai, pour ma part, à évoquer les problèmes que connaissent actuellement les écoles vétérinaires françaises.

Le rôle de la profession vétérinaire a été défini en juin 1979 par le Président de la République. Ce rôle est triple : un rôle socio-économique au service de l'élevage, par une amélioration de la sélection, de l'hygiène, de l'alimentation, de la prévention des maladies et de la prophylaxie des épizooties ; un rôle médico-social, en protégeant et en sauvegardant la vie, la santé et l'environnement de l'animal, compagnon de l'homme ; enfin, un rôle de protection de la santé publique, en assurant le contrôle rigoureux de la salubrité des denrées d'origine animale.

Les écoles vétérinaires dispensent les différents enseignements pour remplir cette triple mission.

L'école vétérinaire de Nantes est ouverte depuis trois ans. Le ministère de l'agriculture a fait, de 1977 à 1980, le minimum nécessaire pour créer des postes d'enseignants, de techniciens et de personnels administratifs. Bien que ces postes soient insuffisants, l'enseignement des deux premières années a pu être dispensé dans des conditions à peu près satisfaisantes. Il reste cinq enseignements, sur les quinze que comporte chaque école, qui ne sont pourvus ni en personnel, ni en matériel, ni en crédits de fonctionnement. Ces enseignements devront débiter en octobre 1981, pour accueillir les étudiants de troisième année.

Ne pourront être enseignés la reproduction animale, la chirurgie de toutes les espèces — et vous savez que nos écoles ont fait de très bonnes réalisations en cette matière — la médecine des animaux de compagnie qui constitue le rôle médico-social du vétérinaire, et surtout le contrôle rigoureux de la salubrité des denrées d'origine animale, troisième mission du vétérinaire et d'une actualité brûlante. Ce contrôle fait partie des actions prioritaires engagées au niveau de la Communauté et par votre ministère.

Les futurs vétérinaires nantais promettaient d'être des spécialistes des productions animales. Comment seront-ils formés à ces disciplines si rien, dans votre budget, n'est prévu pour assurer un enseignement valable ?

Permettez-moi de vous poser, monsieur le ministre, à ce sujet une question : est-il prévu dans un avenir proche la création d'une école nationale supérieure des industries agro-alimentaires ? Si votre réponse est positive, il est bien évident que certaines disciplines enseignées dans nos écoles vétérinaires risquent de faire double emploi. Peut-être pouvons-nous expliquer ainsi l'absence de crédits pour les enseignements vétérinaires. Votre réponse serait du plus haut intérêt pour l'avenir de notre profession.

Mais si les écoles vétérinaires sont des établissements d'enseignement, elles participent activement aux travaux de recherche. Les enseignants contribuent spontanément à ces travaux, sachant qu'un enseignement supérieur ne peut se concevoir sans participation active à la recherche. Que constatons-nous dans tous les budgets ? La ligne intitulée « subvention de programmes de recherche » se termine toujours par le mot laconique « mémoire ».

En résumé, monsieur le ministre, il est urgent d'augmenter le nombre d'enseignants, le nombre de techniciens au service de l'enseignement et de la recherche, d'accroître les crédits de fonctionnement des écoles vétérinaires et d'alimenter la ligne « recherches ».

Cet enseignement est encore considéré comme l'un des meilleurs en Europe. Faute de moyens, il ne faudrait pas que cette excellente réputation soit remise en cause.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations qu'un nouvel élu souhaitait vous soumettre en espérant non seulement être écouté, mais aussi être entendu. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, monsieur le ministre, nous avons reçu, voilà environ un mois, une lettre d'information concernant notre agriculture et provenant des services du ministère. Cette lettre mettait en évidence les principales orientations du budget de 1981 qui progresse de façon inégale, nous l'avons vu tout au long de ce débat.

L'évolution globale paraît correcte en comparaison de bien d'autres budgets, sauf en ce qui concerne l'aménagement rural, notamment en matière d'électrification et d'assainissement.

Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Chantant a dit : « L'agriculture va bien, les agriculteurs vont mal. » Cette formule qui a été évoquée à plusieurs reprises signifie que la nation a tiré profit du travail des agriculteurs par l'amélioration de la balance commerciale agro-alimentaire, résultat d'une production globale satisfaisante et d'exportations croissantes, ce qui a eu pour effet d'assurer des prix alimentaires corrects.

Certes les orientations définies dans ce budget nous paraissent relativement satisfaisantes, notamment dans le domaine de la recherche où nous avons pris un grand retard, en ce qui concerne le développement du remembrement et de l'hydraulique — nous avons fait fort peu de réalisations dans ce domaine — en ce qui concerne l'accroissement de la productivité de nos élevages. Il reste encore des progrès importants à réaliser en matière d'élevage bovin, de lait et de viande. L'installation des jeunes fait l'objet également de vos soucis, à juste titre.

Mais nous apercevons tout de même à l'horizon de nombreux nuages. Laminé entre des prix trop faibles à la production et des consommations intermédiaires en hausse de 13 p. 100 à 15 p. 100, le revenu agricole se dégrade d'année en année, comme l'a constaté la commission des comptes de la nation, ce qui entraîne, à coup sûr, une diminution des capacités d'auto-financement et un accroissement inquiétant de l'endettement de l'agriculture, comme en témoignent les études de la caisse nationale du Crédit agricole.

En ce moment, nous l'avons constaté lors de l'examen du B. A. P. S. A., nous assistons à une augmentation importante des cotisations sociales. Alors, pour compenser cette baisse de revenus et pour tenir ses promesses, l'Etat accordera un soutien de 4 milliards de francs, mais les agriculteurs finissent par se sentir irrités par de telles méthodes.

En réalité, cette compensation financière n'est pas une subvention à la production, mais plutôt une subvention indirecte à la consommation. Les agriculteurs ne peuvent, en effet, récupérer leurs coûts de revient sur les prix de vente de leurs produits. Ce sont les secteurs intermédiaires et la consommation qui profitent ainsi de bas prix agricoles.

Comment ne pas être surpris, dans ces conditions, de constater que l'agriculture est tenue à l'écart des mesures d'incitation fiscale en faveur de l'investissement productif, alors qu'on la présente si souvent comme un secteur important. En effet, dans notre profession, le capital fixe — matériel et bâtiments — est très lourd : 300 francs pour 100 francs de valeur ajoutée, alors qu'il est en général de 200 francs environ dans l'industrie.

Nous bénéficions déjà, dit-on, d'autres aides, telles que les bonifications d'intérêt. C'est vrai, mais elles sont pratiquement bloquées depuis trois ans. En outre, les jeunes qui profitent du plan de développement en zone défavorisée bénéficient de taux d'intérêt relativement bas, de l'ordre de 3,50 p. 100. L'agriculture n'est tout de même pas la seule à bénéficier de telles aides.

Les difficultés que nous venons d'évoquer ont entraîné de nombreux drames dans notre profession, notamment dans les régions où les productions animales se sont fortement développées et où les investissements ont été considérables, mais aussi parfois chez les producteurs de primeurs et de légumes. Pourtant, notamment dans ces régions, on ne peut leur reprocher de ne pas avoir organisé leur production.

Peut-être des imprudences ont-elles été commises. Les résultats techniques sont-ils insuffisants ? Mais il existe aussi d'autres raisons — je ne suis pas le premier à les avoir soulevées aujourd'hui — qui sont le non-respect de la politique agricole commune dans ses trois principes essentiels, notamment la préférence communautaire. Monsieur le ministre, ce n'est pas si simple que cela, je le sais, mais l'entrée de la Grande-Bretagne, aussi souhaitable qu'elle a pu paraître, ne s'est pas faite sans concessions un peu démesurées à notre avis.

De l'autre côté, les pays tiers semblent franchir nos frontières avec une facilité qui nous déconcerte ou introduisent des produits à des prix de dumping, je pense à l'Espagne et à la Grèce.

Les agriculteurs ne comprennent plus. Ce bel édifice européen dans lequel ils avaient mis toute leur confiance semble se lézarder sous les coups de butoir de pays qui, quelquefois, en font partie et qui voudraient en faire une source d'approvisionnement de produits alimentaires à bas prix.

Pourtant, nous sentons qu'il faut défendre cette politique agricole commune qui sera l'un des maillons de la future Europe. Notre sécurité alimentaire à nous, Européens, mais également à bien d'autres, sera à ce prix, étant donné l'accroissement rapide de la population mondiale.

Bien sûr, notre environnement évolue rapidement et nous devons nous y adapter grâce à une meilleure préparation et à une meilleure formation professionnelle. Votre projet de budget, monsieur le ministre, y apporte quelques solutions par des crédits importants en faveur de la recherche et de l'enseignement.

Il existe une volonté d'améliorer la politique de l'enseignement agricole, de façon à élever et à renforcer le niveau de formation des agriculteurs. Le rapporteur ne nous a-t-il pas dit que dans dix ans la majorité des élèves devrait avoir une qualification agricole supérieure ? Certes, cela entraînera, pour beaucoup d'établissements, des restructurations rapides.

Actuellement, nous connaissons deux types d'enseignement : l'enseignement à temps plein et l'enseignement alterné dans les maisons familiales. Des problèmes importants d'agrément sont encore à résoudre, mais la loi prévoit un étalement sur cinq ans.

En ce qui concerne les maisons familiales, monsieur le ministre, ces agréments semblent tarder. Les subventions accordées à ces établissements ne sont pas toujours proportionnelles au temps de présence des élèves et aux frais engagés. Quelquefois, la comparaison avec l'enseignement public — surtout pour les élèves des classes qui ne sont pas agrées — fait apparaître une disproportion importante entre les crédits d'équipement et les crédits de fonctionnement.

Il serait souhaitable que les critères d'augmentation soient revus, de manière que les crédits soient bien répartis et que l'esprit de la loi Guerneur soit bien respecté.

De plus, un problème crucial se pose pour certains établissements — il a été d'ailleurs soulevé à plusieurs reprises — c'est celui des filières féminines qui préparent à des diplômes non spécifiquement agricoles et qui aboutissent à des postes de secrétariat, d'aide sociale ou d'aide ménagère.

Il faut réfléchir à ce problème, car beaucoup de ces jeunes filles sont appelées à rester dans le milieu agricole ou rural et, peut-être, à devenir des épouses d'agriculteur. D'autres s'orienteront vers des services sociaux et, là aussi, le problème de leur prise en charge se posera.

En effet, ces travailleuses familiales, qui étaient prises en charge par les budgets sociaux des caisses d'assurance sociale, voient déjà actuellement leur rôle — pourtant essentiel dans bien des cas — remis en cause. Il est prouvé que leur intervention dans une famille est, en général, source d'économie pour les organismes sociaux. Le VI^e Plan avait prévu une travailleuse familiale pour 2 500 habitants. Nous en sommes — dans certains départements tout au moins — à la moitié environ.

N'y a-t-il pas là une contradiction entre la politique du ministre de la santé, qui cherche à réduire le nombre de lits dans les hôpitaux et la durée d'hospitalisation, et celle qui consiste à refuser les moyens d'aide à domicile, notamment en milieu rural ? Il semblerait, monsieur le ministre, que vous ayez apporté ce matin un début de réponse à ce sujet.

En ce qui concerne la formation professionnelle, qui dépend du Premier ministre, nous assistons à une stagnation des subventions aux établissements et des rémunérations aux stagiaires, ce qui paraît paradoxal alors que l'on donne priorité à la formation professionnelle et qu'elle contribue également à la lutte contre le chômage.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais pouvoir dire avec vous que l'agriculture a atteint l'aspiration fondamentale des années 1960, à savoir la parité de considération, du savoir, des conditions de vie, de la protection sociale, du pouvoir économique. Mais j'ai encore quelques doutes à ce sujet. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom de mes collègues du groupe socialiste, des élus du Languedoc-Roussillon, notamment de MM. Courteau et Faigt, je voudrais vous faire part de mon étonnement. J'ai écouté attentivement la longue intervention que vous avez faite en réponse aux divers rapports présentés. Jamais, à cette occasion, vous n'avez prononcé les mots : « Viticulture », « vin », « profession viticole ».

M. Roland Courteau. C'est vrai !

M. Gérard Delfau. Quel étrange et significatif silence ! Il y a, dans cette omission, l'aveu d'une incompréhension fondamentale — elle est, à la limite, autant culturelle qu'économique — de ce que représente une activité qui demeure essentielle pour le Languedoc-Roussillon et tout le Midi.

La viticulture ne ferait-elle plus partie de votre domaine d'intervention au même titre que le lait, l'élevage ou les céréales ? Est-ce à dire que le Gouvernement ne pense jamais à nous ? Que non pas, monsieur le ministre !

Dans ce même hémicycle, votre collègue, M. Papon, a défendu sans « broncher », samedi dernier, une augmentation de 50 p. 100 des droits de circulation des vins, soit 100 p. 100 depuis 1979. Il a à peine daigné répondre à un amendement exigeant une pause dans cette fiscalité galopante, sur lequel j'avais demandé au Sénat d'émettre un vote positif. Il n'a même pas répondu d'une phrase à un amendement que je présentais avec M. Courteau visant à demander au Gouvernement de négocier à Bruxelles une fiscalité préférentielle pour les vins doux naturels, production particulièrement sensible à la conjoncture. Est-ce convenable, monsieur le ministre ?

En tout cas, votre silence est, à lui seul, un fait politique. N'en doutez pas, nos populations du Midi l'apprécieront comme tel ! Il est, pour les parlementaires, l'une des interrogations de ce débat.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gérard Delfau. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur Delfau, je n'accepte pas du tout cette critique qui est totalement injustifiée. En effet, pour que le débat se déroule normalement, j'ai dit tout à l'heure que je ne répondrai qu'aux questions de MM. les rapporteurs.

M. Gérard Delfau. J'en prends acte, monsieur le ministre, mais je persiste dans mes propos. Le fait que le problème viticole n'ait pas été évoqué au cours de ce début de séance constitue, à lui seul, un fait significatif. Cela dit, l'argumentation que je vais présenter maintenant vous permettra, je le souhaite, de nous donner un certain nombre de réponses qui pourront, pour partie au moins, apaiser nos craintes.

Si nous revenons sur le terrain, monsieur le ministre, que constatons-nous ?

Depuis vingt-deux ans, notre viticulture — notamment celle du Midi — est abandonnée à la loi du négoce et sacrifiée dans les grandes négociations communautaires. Le résultat est bien connu : nos campagnes se dépeuplent et notre région dépérit.

Qu'en est-il aujourd'hui ? A la récolte de 1979, qui était de 83 millions d'hectolitres, vous avez, monsieur le ministre, laissé s'ajouter plus de 5,5 millions d'hectolitres de vin importé. Cela s'est fait, bien entendu, au détriment du producteur et du consommateur français, mais aussi de la qualité, bien que le souci de la qualité soit sans cesse présenté comme un objectif de votre politique.

La moyenne du prix du vin en 1979-1980 a été inférieure de 10 p. 100 à ce qu'elle était en 1978-1979 pour les vins mis sur le marché. Si l'on prend en compte les hausses qui accroissent les coûts de production, et que vous ne niez pas — prix des engrais, des carburants, des produits de traitement de la vigne — on comprend sans peine qu'il y ait une baisse nette du revenu des viticulteurs.

Cette baisse n'a pas été compensée par l'augmentation de la récolte précédente. De plus, la viticulture a consenti d'énormes sacrifices pour maintenir les cours. N'a-t-on pas retiré du marché près de 30 millions d'hectolitres par le biais des contrats de stockage à long terme et la distillation volontaire à bas prix ?

Le taux de la distillation est, en soi, un sacrifice financier pour le viticulteur, mais, au-delà, il y a l'aberration économique et le sacrifice moral que cela représente.

Cela explique, sans doute, en grande partie, le prix dérisoire des vins de la récolte de 1980, qui évoluait dernièrement au-dessous de douze francs le degré-hectolitre. Je rappellerai à ce propos que le prix d'intervention fixé à Bruxelles, pour cette récolte, est de 14,55 francs et le prix d'orientation de 15,65 francs, à partir du 16 décembre.

D'une façon générale — je rejoins l'observation que je formulais au début de mon intervention — pourquoi le vin souffre-t-il de mesures discriminatoires par rapport aux autres productions agricoles ? Je m'explique. La plupart des autres grands produits agricoles — je pense notamment à ce que j'appelle

rai l'agriculture du Nord — ont bénéficié, pendant plusieurs années, d'augmentations plus importantes en taux. De surcroît, elles intervenaient en début d'année civile, en pleine année culturale. Or, pour le vin, l'augmentation en unité de compte européenne n'est valable que le 16 décembre. Ce décalage se retrouve dans l'application du franc vert dévalué.

Mesure discriminatoire, disais-je ? Il en est d'autres qui nous préoccupent et que je ne fais que citer.

Les droits de circulation des vins seraient augmentés de 100 p. 100 en deux ans, selon votre loi des finances, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays de la C.E.E., et alors que le whisky bénéficie d'une rente de situation.

La T.V.A. sur le vin voit son taux fixé à 17,60 p. 100 alors que les autres produits agricoles — foie gras compris — ne paient que 7,50 p. 100 et que cette même T.V.A. sur le vin se situe à 6 p. 100 en Italie.

La campagne anti-alcoolique « dérape » sans cesse vers une campagne anti-vin alors que le whisky bénéficie, là encore, d'une promotion extraordinaire.

Quant à la fourniture des prestations superviniques, bonne dans son principe, elle est inégalitaire dans son application.

Je parlerai encore du problème foncier. J'aborderai ce point — trop vite — par le biais des S.A.F.E.R.

J'appartiens à une région où la S.A.F.E.R. joue un rôle important, puisque sur les trente et une qui existent en France, elle vient au quatrième rang pour les surfaces acquises et les surfaces rétrocédées depuis la création de ces sociétés. Cependant, les responsables de notre S.A.F.E.R. sont les premiers à admettre que leurs efforts, faute de moyens, ne sont pas à la hauteur des besoins.

Or, que constatons-nous là aussi ? Nous nous apercevons que les autorisations de programme accordées aux S.A.F.E.R. pour aménager, notamment, les fonds et bâtiments agricoles diminuent, en francs constants, de 4,6 p. 100 dans votre projet de budget et que les crédits de paiement, dans le même domaine, diminuent de 2,5 p. 100. Si l'on ajoute la perte due à l'inflation désormais galopante, cela fait une baisse réelle de l'ordre de 15 à 16 p. 100. C'est beaucoup, et c'est contraire à la loi d'orientation agricole.

Voilà, monsieur le ministre, une situation à laquelle le budget que vous présentez n'apporte pas de solutions satisfaisantes. Mais nous sommes là — je le pense profondément — pour engager le dialogue, pour écouter vos réponses et, sans doute, pour vous inciter à aller, ce soir, un peu plus avant que cet après-midi. Aussi, en conclusion, voudrais-je vous poser quelques questions qui sont dans l'esprit de beaucoup de parlementaires, et pas seulement de mon groupe.

Dans votre réponse, où bien évidemment vous parlerez cette fois de viticulture, pourrez-vous nous indiquer comment vous comptez compenser la charge que va faire peser sur la petite et moyenne viticulture l'accroissement énorme de la fiscalité sur les vins ?

Parmi les mesures de compensation, il en est une que je me permets de vous suggérer : surseoir à la collecte des prestations super viniques, au moins chaque fois qu'une calamité agricole vient s'ajouter à la charge de l'impôt et à la faiblesse du prix de vente. C'est une mesure de faible incidence, mais tout de même significative.

Pouvez-vous nous dire, par ailleurs, comment vous concevez une politique de qualité qui débouche sur une expansion de nos exportations, alors que la profession est, de fait, sans pouvoir sur les opérations de promotion décidées par votre administration et qui vont aux circuits commerciaux privés ?

A quand, monsieur le ministre, une grande politique de commercialisation, puisque vous la souhaitez comme nous, conduite pour partie par la viticulture en collaboration avec les assemblées élues de nos régions ? C'est ce que nous essayons de faire en Languedoc-Roussillon, sans rencontrer beaucoup d'enthousiasme au niveau de vos services.

Enfin, quand mettez-vous en chantier, au niveau communautaire, une politique de l'agriculture méditerranéenne qui tienne compte de sa spécificité et lui assure les mêmes garanties qu'aux autres produits ? Engager avant une négociation sur l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, c'est approcher la mèche du baril de poudre !

Monsieur le ministre, Montredon n'est pas si loin. Le calme n'est qu'apparent dans nos régions du Midi. Notre tâche — et la vôtre — c'est de rendre impossible le retour d'un tel drame. Faites-le par une politique plus généreuse et plus humaine. Nous vous en conjurons. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le ministre, j'interviendrai rapidement sur deux secteurs qui m'e semblent avoir été quelque peu négligés dans le projet de budget du ministère de l'agriculture.

J'attirerai d'abord une nouvelle fois votre attention sur le sort réservé à la fédération nationale des foyers ruraux qui joue, vous le savez, un rôle essentiel dans l'animation du milieu rural.

Nous n'avons eu qu'à nous louer des actions entreprises par cette fédération dont le rôle de rassembleur des initiatives en milieu rural est incontestable. Comptant près de 1 400 foyers à travers la France, elle reste très démunie.

D'autres intervenants, aussi bien ce soir que lors de l'examen des budgets du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et du ministère de la culture, ont insisté sur la nécessité d'orienter nos efforts en direction du milieu rural.

La tutelle que votre ministère exerce sur ce milieu et sur les foyers ruraux implique que vous preniez en compte ces besoins.

Aussi, en vous rappelant le retard considérable qu'il reste à combler, je vous demande, monsieur le ministre, d'acquiescer à la mesure nouvelle de deux millions de francs que mes collègues et moi-même réclamons pour cette fédération.

Ces moyens nouveaux doivent permettre à votre ministère de participer plus largement au Fonjep par la création d'une quinzaine de postes en 1981. Pour mémoire, je vous signale que, sur près de 1 500 postes Fonjep financés par divers ministères, quelques dizaines seulement sont affectés au milieu rural.

Ils permettraient aussi d'accroître la participation de votre ministère au fonds d'intervention culturelle et donneraient la possibilité à la fédération nationale des foyers ruraux d'aider et de soutenir les initiatives de ses structures locales, départementales et régionales par les aides directes et indirectes qu'elle leur apporte.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Les centaines de milliers de bénévoles du monde rural attendent ces mesures et sont particulièrement sensibles à la distorsion et à la disparité que nous avons si souvent signalées.

Aussi, nous vous serions particulièrement reconnaissants, monsieur le ministre, d'acquiescer à nos propositions et de préparer, pour l'avenir, une politique d'ensemble à l'égard des foyers ruraux.

Le deuxième thème de mon intervention concerne la maintenance des bâtiments scolaires. Elle a été, je crois, trop longtemps négligée, aussi bien dans le cadre du ministère de l'éducation que dans celui du ministère de l'agriculture.

Il est certain que la priorité naturelle et essentielle des années 1960 a été d'accueillir les nombreux élèves qui se présentaient.

On a donc beaucoup construit sans se soucier suffisamment de l'entretien. Si nous persistons dans cette erreur, nous courons à la catastrophe. Nous devons impérativement réserver à la maintenance une part raisonnable de nos budgets d'investissements, sinon les établissements qui ont dix ou quinze ans seront bientôt inutilisables. Pour ma part, j'en ai vu certains qui n'étaient pas en très bon état.

Le patrimoine immobilier de l'enseignement agricole est évalué à 3 500 millions de francs environ. Il serait raisonnable qu'au moins 1 p. 100 de cette somme soit consacrée à la maintenance, soit à peu près 35 millions de francs, chiffre qui, monsieur le ministre, est loin d'être atteint dans votre projet de budget. Je souhaiterais donc que vous puissiez, en accord avec notre assemblée, abonder quelque peu ce chapitre réservé à la maintenance. Il me semble qu'une somme supplémentaire avoisinant les 15 millions de francs devrait pouvoir satisfaire les besoins les plus urgents en ce domaine.

En résumé, monsieur le ministre, je serais heureux que vous puissiez consentir un effort significatif dans les deux domaines que je viens d'aborder : les foyers ruraux et la maintenance. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Zwickert.

M. Charles Zwickert. Si j'interviens dans ce débat, c'est, monsieur le ministre, pour cinq points bien précis. Les quatre premiers concernent notre département du Haut-Rhin et le cinquième, l'aide fiscale à l'investissement qui figure dans le projet de loi de finances pour 1981 mais dont les entreprises agricoles et, par conséquent, les entreprises horticoles sont exclues.

En ce qui concerne les quatre premiers points — étant donné, surtout, que vous qualifiez vous-même votre budget de « volontariste » — permettez-moi, monsieur le ministre, de les énumérer très brièvement.

Je commencerai par le remembrement déclaré prioritaire. Nous avons, dans le Haut-Rhin, plus de 15 000 hectares à remembrer, situés dans le Sundgau, région qui mérite une vaste relance du développement agricole. Etes-vous prêt, monsieur le

ministre, à vous engager, avec le département et ses responsables agricoles, dans cette nécessaire relance, et sous quelle forme ?

Le deuxième point concerne l'enseignement.

Votre cabinet, par un télex adressé fin mai dernier à M. le préfet du Haut-Rhin, s'est engagé à financer la rénovation du centre d'information agricole d'Altkirch. Pouvez-vous nous donner la certitude que les travaux seront réalisés sur ce budget de 1981 ? Là aussi, le Sundgau et ses habitants attendent, avec une certaine impatience, votre réponse.

Le troisième point concerne la recherche que vous déclarez également prioritaire. Aussi je vous demande si le centre de Colmar de l'I.N.R.A. sera doté d'une équipe de chercheurs en économie rurale, comme le demande, à juste titre d'ailleurs, la profession. Cette équipe de deux à trois chercheurs pourrait développer des contacts avec les instituts européens proches.

Le quatrième point, enfin, a trait à l'aménagement des rivières. Le Haut-Rhin et, d'une manière générale, toute l'Alsace ont besoin de rattraper des retards dans les travaux d'aménagement de rivières. Ces crédits font-ils partie de la priorité concernant l'hydraulique ? Le Haut-Rhin peut-il bénéficier de crédits importants, dans l'optique des délibérations du conseil général ?

Tels sont, monsieur le ministre, les quatre points sur lesquels les professionnels, aussi bien que mes collègues sénateurs du Haut-Rhin, insistent et souhaitent connaître votre sentiment.

Le cinquième point que je désire vous soumettre concerne l'institution, dans le projet de loi de finances pour 1981, d'une aide fiscale à l'investissement productif qui permettrait aux entreprises de déduire de leurs bénéfices imposables 10 p. 100 de leurs achats de biens d'équipement, amortissables selon le mode dégressif.

Seules les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales pourraient bénéficier de cette incitation, à condition d'être imposées au régime du bénéfice réel, normal ou simplifié. La profession considère comme inadmissible l'exclusion des entreprises agricoles et, par conséquent, horticoles, du bénéfice de cette mesure.

Cette pratique discriminatoire ne pourrait qu'accroître la situation difficile des horticulteurs et pépiniéristes français, face à une concurrence internationale provenant de pays tels que le Danemark, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne qui accordent à leurs producteurs horticoles les mêmes avantages fiscaux qu'aux autres catégories de contribuables.

Elle serait, en outre, en contradiction avec les conclusions de la commission de l'agriculture du VIII^e Plan, laquelle considère qu'il faut « faire de la fiscalité un des outils du développement de l'agriculture ».

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en considération la demande tendant à l'extension de cette mesure à l'agriculture, ce qui devrait être, d'ailleurs, d'un coût très limité : à peu près 40 millions de francs en 1981.

Voilà, monsieur le ministre, ce que j'avais à vous soumettre. J'espère que vous voudrez bien en prendre compte. L'agriculture haut-rhinoise et les horticulteurs de la France entière vous en sauront gré. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la part faite à l'émotion et à l'honneur d'intervenir pour la première fois devant vous n'altérera pas, je l'espère, la vigueur des remarques et des critiques que j'ai l'intention de formuler à l'occasion de ce débat.

Dire aujourd'hui que l'agriculture est en crise est un lieu commun. Encore convient-il de se poser la question fondamentale : la crise frappe-t-elle l'agriculture, ou les agriculteurs ? La distinction est importante.

Malheureusement, en effet, dans ce secteur d'activité dynamique, le revenu tiré de la production ne profite globalement pas aux producteurs. A cet égard, le département de l'Hérault, que j'ai l'honneur de représenter ici, témoigne parfaitement de cette situation et, sans céder à un particularisme outrancier, je dois à la vérité de dire que la politique budgétaire de l'Etat est de nature à aggraver encore la situation de crise que connaît notre région.

Il ressort, en effet, tant des chiffres que des méthodes employées que votre budget, monsieur le ministre, est beaucoup plus un budget d'assistance aux agriculteurs qu'un budget d'aménagement rural et qu'au total les opérations ponctuelles l'emportent sur l'élaboration d'une véritable politique de développement rural.

Si l'agriculture est le « pétrole vert de la France », selon une formule qui n'est malheureusement qu'une formule, les agriculteurs sont loin d'être des « émirs ». Ils ne le souhaitent d'ailleurs pas. Ce qu'ils souhaitent, en revanche, c'est de ne plus être les assistés de la nation, les déshérités de la croissance et les exilés de la terre.

Je ne vous accablerai pas de chiffres, mes chers collègues, comme l'administration a parfois tendance à nous accabler de sigles, symboles de tous les gadgets inopérants.

Je dirai, en premier lieu, qu'il est significatif que, dans les quatre priorités de la loi d'orientation agricole, l'aménagement rural constitue le dernier volet, ce qui, naturellement, se traduit dans les chiffres du budget de 1981. Le saupoudrage des crédits dans des domaines comme l'électrification rurale, l'hydraulique et les équipements de stockage aboutit, en fait, du point de vue économique, à une inefficacité à moyen et long terme.

Je prendrai, si vous me le permettez, l'exemple de l'eau.

Cette ressource naturelle, précieuse aujourd'hui, est extraordinairement importante pour l'avenir. A une politique de consommation, il est urgent de substituer une politique d'aménagement.

Quelle place assignez-vous à la maîtrise de l'eau dans votre budget 1981 : 7,5 p. 100 en autorisations de programme destinées à l'hydraulique.

Quelles opérations privilégiez-vous ? L'adduction et le drainage.

Nous sommes convaincus, pour notre part, qu'il est absolument essentiel, dans ce domaine, de penser le problème dans sa globalité et, par conséquent, pour la maîtrise de l'eau, de mener une politique cohérente et ambitieuse d'aménagement de cours d'eau et de rivières. C'est d'ailleurs l'objet de nos efforts dans le département de l'Hérault. Mais, encore une fois, les collectivités locales doivent-elles pallier les conséquences du désengagement de l'Etat ?

Ce désengagement s'exprime notamment — comme l'a souligné M. Roujon, rapporteur pour avis — dans les crédits que vous nous proposez d'attribuer au F. I. D. A. R. pour 1981 : moins 9 p. 100 en francs constants pour un objectif précisément de nature économique.

Jose espérer, monsieur le ministre, que cette soustraction sera compensée par les sommes engagées sous l'étiquette « Grand Sud-Ouest ». Je suis néanmoins sceptique si je me réfère au premier exercice de ce plan, qui, il faut bien le dire, nous a déçu, tant par le caractère parcellaire des actions entreprises que par l'absence de concertation avec les instances régionales et locales, c'est-à-dire avec les populations concernées.

Ce désengagement et, bien entendu, son corollaire, le transfert des charges, nous en trouvons un autre exemple dans le problème foncier.

Le premier objectif que devrait s'assigner toute politique agricole est incontestablement la lutte contre la désertification entraînée par l'exode rural et l'impossibilité, pour les jeunes, de s'installer. Or, quels moyens donnez-vous aux S. A. F. E. R. ? Des crédits en régression et une part d'intervention sur le marché foncier qui n'a pas varié depuis cinq ans !

Nulle trace, d'autre part, dans votre budget de soutien au statut du fermage et à l'exploitation familiale, aux formules locatives et aux opérations groupées d'aménagement foncier.

A ce sujet, je suis encore obligé d'évoquer le cas du département de l'Hérault où la création d'un office foncier à l'initiative du conseil général est le seul moyen, pour nous, de lutter contre la spéculation et d'aider les communes à maîtriser leur sol.

D'une manière générale, nous éprouvons dans nos départements et nos communes des difficultés de plus en plus grandes de financement.

Un exemple très concret vous éclairera : alors que les crédits votés par le conseil général de l'Hérault pour l'aménagement et l'équipement rural ont triplé depuis cinq ans — de 15 à 45 millions de francs — ceux de l'Etat sont restés stables — 12 millions de francs — ce qui correspond naturellement à une régression. Les collectivités publiques ainsi que les agriculteurs sont contraints de s'endetter chaque année un peu plus.

Les quelques chiffres suivants, mieux que tout discours, illustrent ce phénomène alarmant, en particulier en ce qui concerne le secteur viticole dont l'endettement à court terme est passé en cinq ans de 237 millions de francs à 570 millions de francs pour le seul ressort de la caisse régionale du crédit agricole du Midi. Le chiffre correspondant à l'annuité moyenne par sociétaire pour le moyen et long terme en cinq ans — 7,8 millions de francs en 1975 à 12,5 millions en 1979 — est paradoxalement inquiétant : il traduit, en effet, l'endettement des viticulteurs pour une courte période par l'obtention de « prêts sinistrés ». Mon propos est, hélas, d'actualité puisque, comme vous le savez, une nouvelle calamité vient de frapper la région biterroise, déjà durement touchée par la crise : je veux parler du gel qui s'est abattu sur le vignoble en début de ce mois.

Compte tenu de la réduction des prêts bonifiés, et, d'une manière générale, du renchérissement du loyer de l'argent, de nouvelles menaces pèsent sur les finances des collectivités

locales et sur la trésorerie des exploitants. Il convient donc que nous soyons particulièrement attentifs à une notion que l'on abandonne petit à petit, celle de la solidarité.

De même, monsieur le ministre, que l'Etat devrait établir une péréquation entre les régions riches et les régions pauvres, de même convient-il que la caisse nationale de crédit agricole corrige les disparités ou, à tout le moins, ne les aggrave pas.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il est parfaitement exclu pour nous d'envisager la privatisation de cet organisme, comme des rumeurs, que, j'espère, vous démentirez, l'ont laissé entendre.

Ce que nous voulons, c'est, au contraire, restituer au crédit agricole son caractère mutualiste et régional.

Mutualisme, solidarité, décentralisation, en un mot démocratie, telles sont les grandes lignes d'un programme que, pour notre part, nous souhaitons mettre en œuvre au niveau de l'agriculture, et j'oserais dire, au-delà.

Les quelques exemples que j'ai cités m'inclinent à penser, monsieur le ministre, en considérant votre projet de budget pour 1981, que ce programme restera un vœu ou qu'il nous faudra le réaliser nous-mêmes. (*Applaudissements sur les travées socialistes. — MM. Christian Poncet et France Lèchenault applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Bouvier.

M. Raymond Bouvier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur trois points : d'abord sur un problème technique, celui de l'amélioration génétique ; puis sur deux questions plus générales, l'aide à l'investissement et l'aide au revenu.

L'amélioration génétique est financée par le chapitre 44-50 de votre budget, monsieur le ministre. Or je suis inquiet pour les crédits de ce chapitre en 1981. Comme chaque année, en effet, ces crédits sont fixés à un niveau relativement bas — 145 millions de francs — et l'on sait déjà qu'ils seront insuffisants et qu'il faudra les conforter avec d'autres crédits en cours d'exercice. Il y avait, en effet, quelque 117 millions de francs à ce chapitre au budget de 1980, et il manque actuellement 20 millions de francs pour terminer l'année.

Je sais, monsieur le ministre, que vous venez de prévoir le déblocage de 13,3 millions de francs et que vous vous êtes engagé à financer les 6,2 millions de francs restants. Je voulais qu'on envisage tout de suite, dans le projet qui nous est soumis, les sources nécessaires au départ, plutôt que de fixer un montant que l'on sait à l'avance insuffisant. Cette question est très importante pour l'amélioration de nos troupeaux.

J'en viens maintenant à l'aide à l'investissement par incitation fiscale. Vous savez que, vendredi dernier, M. le ministre du budget a, par un vote bloqué, fait repousser l'extension de cette aide à l'investissement en agriculture. Il a déclaré devant le Sénat qu'il verrait au comité d'études fiscales comment cette aide pourrait éventuellement être adaptée aux entreprises agricoles.

Je vous demande, monsieur le ministre, de soutenir le Sénat qui, sans cette procédure, aurait adopté cette aide, et de veiller à ce que l'agriculture ne soit pas définitivement exclue de l'aide à l'investissement qui lui sera, vous le savez bien, indispensable.

J'en viens à mon troisième point : l'aide au revenu. Nous avons constaté que la commission des comptes de l'agriculture avait enregistré, pour 1980, une diminution du revenu agricole de l'ordre de 6,2 p. 100.

Pour tenir l'engagement du Président de la République, cela impliquerait une aide de l'Etat de plus de 4 milliards de francs. Nous savons que tout doit se décider le 5 décembre, lors de la deuxième phase de la conférence annuelle, avec M. le Premier ministre ; mais je serais heureux que vous nous disiez déjà, monsieur le ministre, vers quoi le Gouvernement s'oriente.

Par ailleurs, face à une production agricole en augmentation, ce qui est très souhaitable, face parallèlement à une consommation qui stagne et à des exportations parfois difficiles, nous risquons de voir le revenu agricole, chaque année, poser le même problème. J'en viens à me demander, monsieur le ministre, si, sans tomber dans le malthusianisme, on ne pourrait pas assurer aux producteurs un prix garanti et indexé pour une partie au moins de leur production, en laissant, pour le reste, les surplus affronter les aléas du marché.

Une telle solution pourrait notamment être appliquée au secteur laitier : prix garanti jusqu'à X... hectolitres produits — à déterminer bien sûr — prix libre ensuite.

La Suisse, pays voisin dont l'économie est reconnue par tous comme étant très bien organisée et, disons-le, florissante, pratique ce système. Je puis attester que les producteurs suisses s'en trouvent très bien.

Si nous n'envisageons pas une telle mesure, ne risque-t-on pas, monsieur le ministre, de voir ressurgir sans cesse les difficultés de revenu que nos agriculteurs connaissent actuellement ?

Le rattrapage par une augmentation de la productivité a des limites. Dans certains secteurs ou régions, il ne peut même pas être envisagé.

Vos efforts très louables, la majoration très réelle des crédits destinés à certaines zones défavorisées, crédits appréciés par les agriculteurs bénéficiaires et les élus objectifs, ne règlent pas intégralement le grave problème des revenus agricoles. En cette période d'excédents, excédents que de nombreux pays dont l'organisation de l'agriculture n'a rien à voir avec la nôtre nous envient d'ailleurs, il est incontestable que l'acte de production n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Il est difficile d'admettre un prix supérieur du litre d'eau comparé au prix du litre de lait.

Dans le domaine de la viande, des produits laitiers, des fruits et des légumes, nous constatons que les écarts ou les marges entre le prix payé au producteur et le prix de vente au détail frisent l'insupportable et suscitent des réactions parfois très vives dans les milieux producteurs.

Un constat de cette situation ne suffit plus. Quel citoyen, quel travailleur français accepterait sans se plaindre, au 1^{er} décembre 1980, un revenu ou un traitement égal, voire inférieur, à celui de 1978 ? C'est le problème de fond qui est aujourd'hui posé dans notre pays. J'attends avec confiance, monsieur le ministre, votre réponse. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mes collègues du groupe socialiste ont déjà abordé un certain nombre de sujets. Pour ma part, je m'en tiendrai plus particulièrement aux problèmes relatifs à l'enseignement et à la formation.

L'agriculture représente une donnée importante pour l'économie de la France, pour son indépendance ; elle est capable, dans le contexte international actuel, de contribuer à améliorer substantiellement notre balance des paiements.

Alors que chaque jour, dans le monde, meurent de faim quelque 160 000 hommes, femmes et enfants, soit près de 7 000 par heure, ou encore près de 70 000 depuis le début de ce débat sur le budget de l'agriculture, la France doit chercher à développer les potentialités de son agriculture.

La situation sociale, le développement accru du chômage, après que des pans entiers de notre industrie sont tombés, telle la sidérurgie hier, l'automobile aujourd'hui et demain, appellent une attention particulière en faveur du développement de notre agriculture et des industries agro-alimentaires et, particulièrement, la promotion d'une agriculture fondée sur des exploitations familiales à responsabilité personnelle. Cela éviterait de jeter de nouveaux chômeurs en nombre important sur un marché du travail déjà encombré. Il convient de rappeler, monsieur le ministre, que le chômage est la conséquence des choix politiques de la France au cours de cette dernière décennie.

Maintenir des bras à la terre, promouvoir une politique d'installation des jeunes, tout cela doit s'accompagner du droit de vivre du produit de son travail. Le revenu agricole diminue à nouveau de 6,2 p. 100 en moyenne pour 1980. Nos agriculteurs sont confrontés à de dures réalités, au niveau communautaire d'abord, mondial ensuite. Les taux d'intérêts, la durée des prêts, la concurrence aiguë, le maintien des montants compensatoires positifs me permettent d'affirmer à mon tour que si l'agriculture se porte de mieux en mieux, les agriculteurs, eux, se portent de plus en plus mal.

Les cas difficiles se multiplient, et mon département n'est pas épargné. De nombreux dépôts de bilans sont imminents. Sur 3 000 comptabilités complètes, assurées par le centre de gestion des Côtes-du-Nord, 517 révèlent des difficultés avec des fonds de roulement négatifs ; et sur ces 517, 198 sont en situation de déposer leur bilan dans l'immédiat, entraînant dans leurs difficultés les coopératives et groupements de producteurs auxquels ces agriculteurs appartiennent.

M. Marcel Mathy. Très bien !

M. René Régnauld. Ajoutons encore que toutes les productions sont touchées : près de la moitié de la production porcine, 20 p. 100 de la production bovine et moins de 5 p. 100 de la production de végétaux. Observons enfin que, parmi les causes diverses de la plus grande vulnérabilité de certains, il y a l'absence de formation suffisante.

Produire, dans ce contexte difficile, améliorer sa productivité sans perdre de vue l'objectif de qualité, maintenir le plus grand nombre à la terre, suppose, monsieur le ministre, une réelle volonté de formation des hommes, des jeunes d'abord, des adultes ensuite.

C'était, semble-t-il, la volonté exprimée dans votre directive du 21 mai dernier, considérant que seulement 50 p. 100 des jeunes qui s'installent possèdent la capacité professionnelle, concrétisée par l'obtention d'un diplôme de base, le B. E. P. A. Votre directive précise que découlant du consensus intervenu avec la profession, il y a « nécessité d'améliorer le niveau de formation des agriculteurs... »

Mieux, l'article 2 de la loi d'orientation du 4 juillet 1980 stipule que les orientations de la politique agricole nécessitent « une politique d'enseignement, de formation permanente, de recherche et de développement ». « Le Gouvernement — avez-vous dit, monsieur le ministre — a choisi de préparer l'avenir en privilégiant la recherche, la formation. »

« La politique agricole doit permettre l'amélioration du niveau technique des exploitations ; cette amélioration suppose la formation des hommes. » C'est ce que déclarait, entre autres choses, devant l'Assemblée nationale, l'un des rapporteurs pour avis, voilà quelques jours.

Il est vrai, monsieur le ministre, que le maintien et la promotion d'une agriculture fondée sur des exploitations familiales à responsabilité personnelle ne peut se concevoir sans des hommes compétents, capables de maîtriser la gestion de leurs exploitations et des organisations qui les entourent. Or, vous n'en prenez pas le chemin.

Votre budget pour 1981 met cruellement en évidence le décalage entre votre discours, vos intentions et les moyens que vous vous donnez pour les appliquer.

Pour l'enseignement agricole, les crédits de fonctionnement augmentent globalement de 1,6 p. 100, alors que les crédits réservés aux bourses sont rigoureusement identiques à ce qu'ils étaient en 1980, ce qui correspond à une diminution en francs constants de plus de 13 p. 100, avec 136 millions de francs pour l'enseignement technique et 162 millions de francs pour l'enseignement supérieur.

Pour la seconde année consécutive, aucune création d'emploi n'est prévue pour 1981 dans l'enseignement agricole, alors que le nombre d'élèves ne cesse de croître, dans l'enseignement technique notamment.

Observons encore que les crédits réservés à l'enseignement public augmentent de 28,9 millions de francs, soit 20 p. 100, alors que ceux qui sont réservés à l'enseignement privé croissent de 90,6 millions de francs, soit 22,5 p. 100.

L'enseignement public agricole, qui, au début de l'année 1980, comptait 60 p. 100 d'auxiliaires, connaît une situation particulièrement défavorisée. Je dois vous faire remarquer, monsieur le ministre, que le rythme d'accroissement des crédits que vous lui réservez ne permet pas de répondre à ces interrogations. En effet, vous aviez promis, dans une réponse du 23 janvier 1980 à un parlementaire qui vous interrogeait, de titulariser 450 personnes en 1981. Or, votre projet n'en prévoit que 150.

Pour les crédits d'équipement, les autorisations de programme accusent une réduction de 2,4 p. 100 en francs constants.

Ainsi les modernisations et adaptations d'établissements ou les constructions neuves devront-elles attendre longtemps. Le L. E. P. A. — lycée d'enseignement professionnel agricole — de Rohanech, dans les Côtes-du-Nord — département à forte activité agricole, vous le savez — devra poursuivre sa lancinante attente. Puis-je toutefois me permettre, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur ce projet et vous demander de me faire connaître vos intentions réelles ?

Puis-je encore vous interroger sur un autre projet ? Vous avez décidé brutalement, au mois de mai dernier, de supprimer purement et simplement, à compter de juin 1982, le L. E. P. A. de Valdoie, dans le territoire de Belfort, seul établissement public d'enseignement agricole du nord de la Franche-Comté. Je dois vous exprimer la profonde et unanime émotion qu'engendre, au niveau de la population et des élus, votre décision on ne peut plus incompréhensible et vous demander si vous comptez, oui ou non, la maintenir.

Je dois encore, monsieur le ministre, vous dire mon désaccord avec ce que le rapporteur de la commission des affaires culturelles déclarait au début de cet après-midi, à savoir l'effort fourni en faveur des écoles vétérinaires, selon sa propre déclaration.

En effet, les écoles vétérinaires et la recherche qui s'y effectuent sont également très insuffisamment dotées.

Je constate, pour cette dernière, que la ligne intitulée « Subvention de programmes de recherche » ne figure que pour mémoire.

Votre projet de budget ne prévoit, pour 1980, aucune création de postes dans l'enseignement vétérinaire.

L'école de Nantes, dont la création fut décidée voilà près de dix ans et qui accueillait sa première promotion en octobre 1979, recevra, en octobre 1981, des étudiants de troisième année auxquels il sera impossible de dispenser cinq des enseignements sur les quinze que comporte chaque école, à savoir, que ne pour-

ront pas être enseignés : les maladies contagieuses, la reproduction animale, la chirurgie de toutes espèces, la médecine des animaux de compagnie et encore le contrôle rigoureux de la salubrité des denrées d'origine animale, alors qu'il s'agit ici d'un problème d'une actualité toute brûlante.

Les futurs vétérinaires d'origine nantaise promettaient d'être des spécialistes de production animale. Bourrez-vous nous éclairer dans un instant, monsieur le ministre, sur la manière dont ils seront formés dans ces disciplines si rien n'est prévu pour assurer un enseignement de qualité ? La situation qui découle de votre projet de budget pour 1981 obligerait cet établissement à s'arrêter aux matières fondamentales. Votre réponse est attendue avec vif intérêt.

J'ajouterai que la situation de l'école est d'autant plus préoccupante que les crédits de fonctionnement pour 1980 ont déjà été amputés de 50 p. 100. Toutefois, les difficultés ne sont pas seulement rencontrées par l'école de Nantes ; elles atteindront les trois autres écoles.

L'école d'Alfort a un projet d'installation d'une annexe fonctionnelle pour la formation des étudiants dans le secteur des productions animales. Votre administration n'a, à ce jour, apporté aucune réponse à ce sujet.

Il est également indispensable d'améliorer radicalement le fonctionnement du centre de Champignelles. Là aussi, votre réponse est attendue.

Les écoles vétérinaires sont des établissements d'enseignement et de recherche, et les enseignants doivent, de ce fait, participer précisément à des travaux de recherche. Ils le font spontanément, sachant bien qu'un enseignement supérieur ne peut se concevoir sans participation active à la recherche. Mais on constate que les crédits nécessaires font terriblement défaut.

La situation des écoles vétérinaires est franchement mauvaise. Il est donc urgent, monsieur le ministre, d'augmenter de façon très sensible le nombre d'enseignants, le nombre de techniciens au service de l'enseignement et de la recherche, ainsi que les crédits de fonctionnement des écoles vétérinaires.

Le sort de la formation professionnelle n'est pas moins préoccupant.

Le F. F. P. P. S. — fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale — voit sa dotation 1981 abaissée de 16,5 p. 100 — 920 millions de francs au lieu de 1 102. Les crédits d'équipement régressent, pour leur part, de 20 p. 100. Les amputations de crédits réservés à la rémunération des stagiaires sont très préoccupantes. Les crédits globaux n'augmentent que de 4,2 p. 100 et je suis d'ailleurs amené à faire les remarques suivantes.

Tout d'abord, je rappellerai, pour la dénoncer, la circulaire du 1^{er} juillet 1980, qui demandait aux préfets de région d'amputer les crédits de la rémunération des stagiaires de 40 p. 100. Devant les vives réactions, le Gouvernement a certes dû reculer, mais il s'en est toutefois tenu à 20 p. 100.

Ensuite, la ventilation qui est faite de ces crédits du F.F.P.P.S. laisse apparaître un net glissement vers les formations du pacte pour l'emploi, c'est-à-dire au bénéfice d'une réduction conjoncturelle du chômage et ce, au détriment de la formation permanente : c'est un dérapage vers les problèmes de l'emploi, en cherchant à masquer provisoirement la désastreuse situation de la France en ce domaine.

Pour la rémunération des stagiaires, les crédits ne progressent que de 4 p. 100, ai-je précisé, soit de 3 288 à 3 426 millions de francs, dont 270 millions en 1981 pour l'agriculture. Cette dernière s'inquiète et ne vous comprend plus, monsieur le ministre !

« Comment pourra être satisfait ce grand besoin de formation, condition préalable de sa modernisation et de l'accroissement de sa compétitivité ? »

Vous diminuez les crédits à la formation initiale, technique et supérieure.

Vous réduisez les crédits de rémunération des stagiaires ; autrement dit, vous réduisez de plusieurs centaines de milliers le nombre d'heures des contingents soumis à l'agrément.

Quelle incohérence, monsieur le ministre, incohérence qui compromet notre agriculture, son développement, et le sort de ceux qui veulent en faire profession !

Fondamentalement, vous empruntez délibérément le chemin de l'échec de la loi d'orientation que vous venez de faire adopter ; vous la privez des moyens fondamentaux et indispensables à son ambition, à ses objectifs.

Croire en l'agriculture, en son enjeu pour l'avenir de la France, c'est d'abord croire en les hommes qui la feront, mais c'est préalablement croire en leur formation initiale, puis permanente, en leur plein épanouissement professionnel et humain.

En conclusion, monsieur le ministre, vous me pardonnez aussi de ne pas partager votre optimisme, comme celui du rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles

qui, toutefois, avouait un manque criant de formation constatée dans la profession agricole. Ne déclarait-il pas que 84,5 p. 100 des membres de la profession n'ont pas reçu de formation qualifiée proprement dite, selon une étude sérieuse effectuée en 1975 ?

Monsieur le ministre, vos propositions concernant l'enseignement, la formation et la recherche sont d'une insuffisance insupportable et tournent le dos à votre objectif « de montée en puissance de l'agriculture ».

Le groupe socialiste vous demande de réexaminer en augmentation votre budget au bénéfice d'un prochain collectif, après avoir, avec la profession agricole, les enseignants et les chercheurs, revu votre carte scolaire, d'une part, et sa programmation pour 1981, d'autre part, l'objectif étant d'assurer à tous les niveaux la formation qu'appellerait une agriculture réellement ambitieuse à laquelle peut accéder la France avec la volonté de ses agriculteurs et de ceux dont l'activité est directement liée à la leur et qui sont ces hommes et ces femmes à qui la formation nécessaire aura enfin pu être dispensée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Janetti.

M. Maurice Janetti. Monsieur le ministre, il me reste si peu de temps que je serais tenté de vous parler sur le ton de la confiance (*Sourires.*)

Je ferai l'économie de la partie générale de mon intervention, mes collègues n'ayant pas ménagé leurs critiques. Je vous parlerai donc simplement — vous vous y attendiez, sans doute — de l'agriculture méditerranéenne.

Les productions méditerranéennes, la vigne, les fruits, les légumes, les fleurs, les olives, l'élevage de montagne, même dans l'arrière-pays, vous le savez, ne sont pas intégrés dans la politique agricole commune et les experts de Bruxelles considèrent nos régions comme des « territoires touristiques » n'ayant sans doute plus aucune vocation agricole. Ils se trompent.

J'ajoute d'ailleurs que la loi d'orientation agricole qui a été adoptée ne paraît pouvoir rien changer au problème. Elle renforce, en particulier, la priorité de l'agro-alimentaire sur la production, et elle ignore la spécificité de notre agriculture méridionale.

C'est la raison pour laquelle je tenais à vous interroger et c'est pourquoi les élus des deux régions concernées — Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon — se sont concertés pour proposer les orientations et les moyens de redonner la place qui est due à l'agriculture méridionale dans le cadre d'une politique nationale largement décentralisée.

Ils proposent, en consultant les deux établissements publics, la préparation d'une conférence interrégionale pour la création d'une institution d'utilité commune qui, nous le savons, possède la personnalité morale et l'autonomie financière.

Le plan « agriculture méditerranéenne » est une initiative régionale, mais est-ce pour cette raison, monsieur le ministre, qu'elle apparaît suspecte aux yeux du Gouvernement, en tout cas, pour le moment, aux yeux de son représentant régional ?

Ne nous confirmez pas, si vous voulez bien me répondre aujourd'hui, monsieur le ministre, que toute initiative n'émanant pas de Paris, à l'heure où tout le monde parle de régionalisation, sera ignorée par le Gouvernement car, de toute évidence, les initiatives parisiennes en direction des régions telles que le grand Sud-Ouest ou de la Bretagne font l'objet, dans les médias, de campagnes qui leur donnent une dimension importante.

Pour la région provençale, dont je suis un des représentants ici, il n'a pas été nécessaire d'attendre la proposition de mise en place d'un programme régional d'orientation de l'économie agricole. Elus et professionnels mettent en œuvre, depuis trois ans, un plan de rattrapage pour l'agriculture méridionale pour lequel le conseil régional fournit un effort financier sans précédent — j'ai eu l'occasion de le souligner lors de la discussion de la loi d'orientation agricole — plus de 15 milliards de centimes, en francs constants, sur cinq ans, effort qui dépasse, dans de nombreux secteurs, les aides consenties par l'Etat.

Je limiterai donc ici mon intervention qui est un plaidoyer non seulement en faveur de l'agriculture méridionale, mais surtout en faveur de l'initiative prise par le conseil régional d'Alpes Provence - Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon pour mettre en place un plan agricole qui permette de rééquilibrer très justement les influences du tourisme et celles d'une activité sédentaire qui n'est sans doute pas l'activité, sur le plan économique, la plus importante, bien qu'elle soit la plus stable, je veux parler de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pour quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 27 novembre 1980 à une heure quarante-cinq minutes, est reprise à deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.
La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai brièvement à ceux d'entre vous qui sont intervenus sur les divers sujets relevant du domaine de la qualité. Je commencerai par les crédits correspondant à la prophylaxie des maladies animales, sujet qui a fait l'objet des interventions de M. du Luart et de M. Rigou.

La dotation budgétaire pour les actions de prophylaxie s'établit, en 1981, à 302,5 millions de francs, mais elle sera complétée par le remboursement du F. E. O. G. A. au titre du programme d'éradication accélérée de la brucellose et de la tuberculose.

Pour situer l'action menée dans ce domaine, je dirai que les abattements pour brucellose sont passés de 283 000 en 1979 à 220 000 en 1980, et que, pour la tuberculose, les abattements ont également diminué, ce qui prouve bien que l'action menée actuellement est efficace et que les crédits devraient être suffisants.

Cela ne signifie pas que le Gouvernement profitera de cette diminution pour réduire son action puisqu'il est prévu, au contraire, de s'attaquer à d'autres affections, telles que les maladies des ovins, la leucose bovine, la peste porcine, etc.

Donc, si les crédits se révélaient insuffisants en cours d'année, soyez certains que nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour que les choses se passent normalement.

MM. du Luart et Louvot ont parlé des moyens des services vétérinaires et, en particulier, du contrôle de la qualité de la viande, plus spécialement à propos du fameux boycott des veaux. Je voudrais préciser qu'au plan national, afin d'améliorer la garantie apportée sur la viande de veau, mes services assurent désormais une intensification des contrôles des oestrogènes dans les abattoirs, le développement des contrôles dans les élevages et le suivi de la circulation des produits à base d'hormones.

Déjà vingt-quatre laboratoires départementaux ont été équipés pour effectuer les analyses nécessaires à la mise en évidence des oestrogènes; quarante-quatre agents techniques ont été ou vont être recrutés avant le 1^{er} décembre pour renforcer le personnel de ces laboratoires. De plus, un matériel spécialisé va être livré dans ces laboratoires.

Dans ce domaine, toutes les garanties seront données et le contrôle aux frontières assuré.

M. Louvot s'est inquiété de l'avenir de la race montbéliarde.

Je voudrais lui dire que la qualité et les performances de cette race sont telles qu'il ne saurait être question de perturber gravement celle-ci ou de lui substituer un autre type. Cependant, tout cela doit évoluer en fonction des nécessités.

Je rappelle que la race montbéliarde doit combiner à la fois un potentiel laitier élevé et une production de viande substantielle. Il faudra donc procéder à l'apport de sang extérieur dans la stricte limite des nécessités économiques. Le *Herd book* et les centres d'insémination y veilleront assurément.

Enfin, toujours en ce qui concerne la qualité et les problèmes de l'élevage, MM. Guillard, Louvot, Rigou, Régnault ont abordé le problème de l'école nationale vétérinaire de Nantes.

Il est vrai qu'aucun emploi n'est prévu pour l'école nationale vétérinaire de Nantes dans le budget pour 1981. Je rappelle quand même que, l'année dernière, cinquante et un nouveaux postes avaient été prévus; ils ont tous été affectés à l'école de Nantes. Bien sûr, cela ne suffit pas, surtout si l'on tient compte de l'ouverture de la troisième année et de l'ouverture des classes cliniques.

Ce que je peux dire, c'est que, en 1980, la rentrée s'est déroulée au mieux. Et je puis vous assurer qu'en 1981 la rentrée sera également assurée au mieux; je ne peux pas en dire plus pour l'instant, car cela nécessitera réorganisation et redéploiement.

Mais il n'est pas concevable, après avoir ouvert une école de l'importance de l'école de Nantes, de la fermer au bout de deux ans.

Nous disposons en France de quatre écoles vétérinaires. Nous pouvons dire que l'enseignement vétérinaire dans son ensemble, contrairement à ce qui a été dit, en particulier par M. Régnault, n'est pas dans une situation franchement mauvaise. En vingt ans, la France a construit trois écoles vétérinaires nouvelles — peut-être parce qu'elle n'en avait pas construit suffisamment auparavant! Quoi qu'il en soit, la France a pris cette charge, et elle l'assumera.

Enfin, je répondrai à M. Rigou que ses craintes concernant la création d'un institut supérieur de l'agro-alimentaire sont vaines.

Telles sont les réponses que je voulais donner concernant les questions qui relèvent de la direction de la qualité. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je vais répondre brièvement aux différents orateurs, et surtout à ceux qui sont présents ce soir...

Plusieurs sénateurs. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. L'un des grands thèmes évoqués a été celui du revenu agricole. M'ont interrogé à ce sujet MM. Herment, du Luart, Minetti, Tardy, Lenglet, Bouvier, Blanc, Le Cozannet, Boileau et Poncelet — et j'en oublie sûrement.

Je voudrais leur dire qu'il faut bien voir quelle est la situation actuelle. Entre 1974 et 1980 le revenu agricole a connu quatre années de baisse et trois années de hausse. Globalement, il a stagné entre 1974 et 1980. Durant la décennie 1970-1979, les agriculteurs à temps complet ont vu leurs revenus progresser de 1,8 p. 100.

Par ailleurs, il faut savoir que 62 p. 100 des agriculteurs à temps complet se partagent 92 p. 100 du revenu brut d'exploitation agricole et que, à ce revenu, il faut ajouter 52 p. 100 de revenus extérieurs — dont les revenus de 200 000 retraités qui poursuivent leur activité — pour obtenir le revenu des familles d'agriculteur. Je note au passage que les retraites ont progressé de 18 à 22 p. 100 cette année.

Les pluriactifs ont vu leurs revenus progresser grâce à d'autres activités.

Je voulais signaler ces éléments de réflexion, tout en affirmant aux parlementaires que l'essentiel des revenus doit provenir des prix. A cet égard, je le dis à MM. André Lejeune et Tardy, comme à ceux qui sont tentés de nous donner des leçons...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. André Lejeune. C'est la réalité.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. ... je sais bien ce qui se passe au niveau de l'Europe. Je voudrais très simplement et très cordialement leur demander de mettre une partie de leurs capacités de conviction — utilisées quelquefois à dénigrer systématiquement le Gouvernement — à convaincre les membres du groupe auquel ils appartiennent, qui est celui qui s'oppose le plus, dans toutes les enceintes, à une augmentation du niveau des prix agricoles, de manière que ceux-ci suivent les coûts de production. Voilà ce que je suis obligé de leur dire, car je sais où se situent les forces à l'intérieur des assemblées européennes et des différents mouvements politiques. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. Christian Poncelet. A qui le dites-vous ? Dix-huit voix pour l'amendement que j'ai déposé !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. MM. du Luart, Lenglet, Caillavet, Boileau, Gérin, Le Cozannet et Bouvier ont évoqué les problèmes fiscaux et la discussion de la semaine dernière sur l'aide fiscale.

Sur ce point, le Gouvernement a pris une position. Je voudrais simplement, ce soir, apporter trois éléments à cette réflexion sur l'attribution de l'aide fiscale.

Un nombre limité d'agriculteurs sont désormais imposés au bénéfice réel. Cette aide fiscale à l'investissement a été perçue comme un élément de substitution à toutes les autres aides ou subventions, dont on a démontré une partie de l'inefficacité et la lourdeur. Il s'agit donc d'un problème de substitution d'aides passant par la fiscalité plutôt que par les bonifications ou les subventions.

Par ailleurs — et c'est un deuxième point important — nous étudions actuellement, dans le cadre du comité d'études fiscales, les conséquences des adaptations qui s'imposent. C'est à l'intérieur de cette réflexion que les problèmes peuvent être abordés.

Mais je puis d'ores et déjà vous soumettre cette remarque : si nous avions décidé d'aider 20 000 ou 25 000 agriculteurs imposés au bénéfice réel, nous aurions été fatalement conduits à élargir le champ d'application de l'aide à l'investissement à tous les agriculteurs.

Nous avons fait l'expérience, dès 1974, de l'aide à l'investissement et de ses conséquences plutôt néfastes. A l'époque, nous avons enregistré une augmentation des achats de matériels agricoles de 45 p. 100 !

Aurait-il été possible de limiter cette aide aux 30 000 agriculteurs imposés au bénéfice réel sans l'accorder aux autres agriculteurs en ne se référant plus alors à la fiscalité mais simplement à l'investissement ?

Quoi qu'il en soit, les conclusions du comité d'études fiscales, qui doivent être déposées au mois de juin, seront présentées au Parlement ; elles semblent aller dans le sens d'un élargissement de la fiscalité au bénéfice réel, mais sans prendre en compte la notion de stocks. Je dis, en effet, que, dans l'élevage si l'on veut orienter des éleveurs vers le système du bénéfice réel en prenant en compte la notion de stocks, nous ne pourrions pas nous en sortir : l'éleveur fera tout pour échapper au bénéfice réel — nous avons pu le constater, par exemple, en matière d'intégration pour le veau de boucherie.

M. Christian Poncelet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet. Je voudrais simplement, monsieur le ministre, vous aider dans les négociations que vous aurez à conduire avec votre collègue M. le ministre du budget dans le cadre du comité d'études fiscales pour l'agriculture. Dans le domaine industriel, certains secteurs qui ont droit à des prêts avec bonification d'intérêt — lesquels sont bien souvenant financés par des taxes parafiscales — bénéficieront de l'aide de 10 p. 100 à l'investissement productif, sans pour autant que l'on supprime leurs avantages.

Alors pourquoi envisagez-vous deux systèmes, un pour l'industrie et un pour l'agriculture ? Il n'est pas nécessaire d'enlever à l'agriculture, si on veut la faire bénéficier de l'aide de 10 p. 100 à l'investissement productif, ces quelques avantages qu'elle a par les prêts du Crédit agricole, d'autant plus que les prêts bonifiés attribués à certains secteurs industriels sont plus avantageux que ceux du Crédit agricole.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je vous remercie de ce complément d'information, monsieur le sénateur.

La déduction fiscale de 10 p. 100 conduit parallèlement à une remise en question des bonifications d'intérêt qui peuvent exister dans certains secteurs.

En matière d'enseignement agricole, MM. Mathieu, Gérin, Louvot, Le Cozannet, Jargot et Rinchet ont posé des questions sur les maisons familiales et la procédure d'agrément.

La procédure d'agrément, qui est progressive, doit s'étaler sur cinq ans. Nous n'en sommes qu'à la deuxième année d'application. Sur les 19 500 bénéficiaires de l'agrément en 1985, 6 550 sont en maison familiale. Actuellement, ce sont 159 établissements sur 451 qui en bénéficient alors que, je le répète, nous n'en sommes qu'à la deuxième année d'application.

Nous mettons en œuvre cette procédure avec le maximum de rigueur et, pour éviter les injustices, nous avons voulu, pour ceux qui n'étaient pas agréés, augmenter le taux de reconnaissance de 14 à 20 p. 100 au cours des deux dernières années.

En matière d'enveloppe financière, jamais l'enseignement privé n'avait bénéficié d'une telle progression, progression d'ailleurs parfaitement justifiée.

Je voudrais rassurer M. Minetti en ce qui concerne les travaux à effectuer dans le lycée agricole dont il a parlé.

A M. Mathieu, j'indiquerai que les crédits relatifs à l'amélioration génétique augmentent de 24 p. 100 en 1981.

A M. Hammann, je répondrai que le fonds de promotion sera bien mis en place au 1^{er} janvier prochain et doté d'un crédit de 140 millions de francs dont 50 millions proviendront du Crédit agricole. Il sera géré par une association homologuée par décret. Le conseil d'administration sera composé de façon paritaire des responsables des organisations de producteurs et des industries agricoles et alimentaires.

MM. Mathieu et Gérin ont évoqué le difficile problème de la viticulture. Je ne l'aborderai pas ici. Je signale toutefois que la chaptalisation doit être modérée. Il faut avoir un minimum de discipline et être très attentifs en ce qui concerne l'augmentation excessive du degré alcoolique qui ne correspond pas aux besoins.

C'est dans cette mesure seulement que nous avons laissé le maximum d'initiatives aux instances régionales, tout en fixant les limites nécessaires de la chaptalisation.

Concernant les investissements productifs, je rappelle à MM. Vidal, Berchet, Hammann, Herment, Lenglet, Boileau et Gérin que personne n'a contesté les chiffres pour le remembering et l'hydraulique. Dans tous les départements, l'enveloppe sera en progression d'au moins 40 p. 100 en 1980.

Les crédits alloués aux adductions d'eau progresseront de 3 p. 100 en francs courants, les crédits prévus pour l'électrification qui, en 1979, avaient permis d'engager 700 millions de

francs de travaux permettront, grâce à la prolongation de l'effort accompli par le F. A. C. E., d'engager non pas 700 millions de francs de travaux comme en 1979, mais 1 500 millions de francs.

Le tout est de savoir si nous pouvons prolonger de cinq ans encore l'utilisation des réserves du F. A. C. E. pour répondre aux besoins importants en électrification.

Par ailleurs, MM. Rigou, Le Cozannet, André Lejeune et Minetti ont posé à nouveau le problème de l'installation des jeunes. Il ne faut pas se tromper sur le diagnostic. Deux difficultés se présentent aujourd'hui. Il n'y a pas de terres libres, et même dans le département qui a été cité tout à l'heure et qui connaît un important taux d'exode rural, lorsqu'une terre est libérée, plusieurs candidats se présentent.

Le vrai problème, c'est la libération des terres, donc l'amélioration de la retraite et de l'indemnité viagère de départ, mais il faut savoir aussi que, désormais, celui qui n'a pas de successeur ne veut pas donner ses terres en location. C'est très bien de demander une augmentation des prix et une plus grande sécurité, mais le statut du fermage se retourne contre nous. Les mêmes qui, de locataires sont devenus propriétaires, refusent de donner leurs terres en location pour en conserver la libre disposition, soit pour les vendre à meilleur prix, soit pour les céder à leurs fils ou petit-fils.

Tels sont les problèmes essentiels.

Je dois aussi évoquer le problème des moyens financiers. Il ne sera pas possible d'aider les agriculteurs à se constituer un capital et à acheter des terres à chaque génération. Cela pose le problème du développement des formules telles que le groupement foncier agricole.

Certes l'Etat pourrait agir par l'intermédiaire des S. A. F. E. R., mais il préfère s'orienter vers des investissements productifs pour créer des emplois et il appartient à l'épargne populaire de s'orienter vers des formules locatives.

Nous sommes donc en présence d'une remise en cause des formules de transmission de la propriété par des systèmes qui existent chez certains de nos voisins.

En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que c'est la France qui a fait le plus pour l'installation des jeunes agriculteurs.

M. Rigou a évoqué tout à l'heure les D. J. A. et leur augmentation de 25 p. 100 en matière de prêts fonciers. Ainsi un jeune pourra recevoir un prêt bonifié à 4, 6 ou 7 p. 100 de l'ordre de un million de francs. Il n'est pas possible de faire plus, car nous ne voulons pas que les jeunes aient des difficultés de remboursement et, par conséquent, des revenus trop faibles.

En ce qui concerne les groupements d'aménagement foncier, je partage le sentiment de M. Hammann. Les G. F. A. répondent aux besoins de restructuration foncière des petites régions. Parmi les mesures que nous allons prendre, nous pensons doubler le rythme de développement des G. F. A.

MM. Blanc, Rinchet, Bouvier, Jargot ont posé le problème de l'agriculture de montagne. J'en ai parlé au cours de ma première intervention. L'effort financier n'est pas contesté. J'ai fait le calcul de ce que représente l'aide indirecte au lait pour le producteur d'une région de montagne par rapport à celui d'une région de plaine. Je me félicite de l'absence de la taxe de coresponsabilité. L'indemnité spéciale de montagne atteindra demain 350 francs par unité de gros bétail. Je citerai, en outre, le passage de 2 à 3 centimes pour la collecte du lait et les cotisations sociales qui sont dans le rapport de 1 à 3 avec les régions de plaines. Tout cela représente un effort très important et justifié pour compenser les handicaps de la montagne.

Je dis simplement à M. Bouvier et à tous ceux qui ont posé la question que je suis prêt, désormais, à risquer la comparaison avec n'importe quelle autre politique de la montagne en n'importe quel pays. Je crois pouvoir vous dire qu'il vous sera difficile désormais de me citer un pays faisant plus pour corriger les handicaps de la montagne.

M. Lechenault a posé le problème de l'évolution de l'agriculture, de la forêt et de l'écologie. C'est une discussion qui mérite, plus que des réponses, un vrai débat.

En ce qui concerne les sapeurs forestiers, je partage l'ambition de M. Girod. Des aménagements ont déjà été faits.

Je rappelle que les sapeurs forestiers sont d'abord des forestiers et participent aux opérations d'entretien, de débroussaillage et d'équipement. Nous souhaiterions une plus grande efficacité des sapeurs forestiers qui jouent un rôle important dans la protection de la forêt méditerranéenne.

MM. Guillaume et André Lejeune ont évoqué le problème de l'électrification. J'y ai répondu.

MM. Guillard et Du Luart ont parlé de boycott. Nous avons des leçons à recevoir et des améliorations à apporter dans nos relations avec les organisations de consommateurs, j'en suis

parfaitement conscient. Mais, dans le même temps, celles-ci n'ont pas que des droits, elles ont des devoirs. Il doit y avoir une certaine déontologie.

Il ne faut pas lancer des campagnes sans au préalable avoir réuni des éléments scientifiques indispensables au dossier. Sinon, nous risquons de nous orienter vers une destruction du tissu économique au détriment de nos intérêts, d'ailleurs, et à l'avantage d'autres intérêts. Il faut être attentif. Cela, à mon avis, peut être mieux réalisé si nous renforçons notre coopération constructive avec les organisations professionnelles ou les organisations de consommateurs, tout en leur signalant que, si elles ont des droits, elles ont aussi des devoirs.

M. Minetti a formulé quelques critiques à l'encontre du volet social de la loi d'orientation agricole. J'ai déjà répondu sur ce point.

M. Caillavet a abordé le problème des fruits et légumes. Nous avons proposé un mémorandum à Bruxelles dans lequel figure le renforcement de la préférence communautaire en état de crise. Des solutions ont été proposées pour renforcer la sécurité des producteurs. J'aurai l'occasion de lui répondre de façon détaillée par écrit.

M. Pelletier a soulevé deux problèmes à propos dequels je partage totalement son ambition. D'abord, nous devons augmenter nos crédits de maintenance. Peut-être quelques possibilités s'offrent-elles à nous et je le remercie des suggestions qu'il a faites. Je puis l'assurer que nous consentirons, cette année, les efforts d'investissement nécessaires pour le lycée agricole de l'Aisne, auquel il est très attaché. Je m'adresse aussi d'ailleurs à M. Girod qui m'avait posé la même question. Il en est de même des possibilités que nous pouvons envisager pour les foyers ruraux.

M. Zwickert a évoqué le problème de l'établissement d'enseignement agricole d'Altkirch. Les travaux seront financés au titre des crédits de 1981. De plus, l'I. N. R. A. étudie la possibilité de détacher un économiste confirmé à Colmar.

MM. Le Cozannet, Regnault et du Luart ont posé le problème de la formation professionnelle. Je cite simplement ces chiffres, particulièrement à l'attention de M. Regnault : en 1973, on comptait 48 000 stagiaires, et en 1979 53 000. Les crédits passent de 9 millions à 16 millions de francs. En cinq ans, l'enveloppe de crédits est passée de 91 millions de francs à 325 millions de francs.

Je vous demande de porter attention à l'utilisation de crédits qui n'était pas toujours totalement justifiée dans certains cas. Ce ne sont pas les crédits de formation professionnelle agricole qui seront remis en question, mais certains crédits de préanimation qui permettaient à des jeunes en instance de mutation de passer, avant d'aller dans les centres de formation professionnelle douze mois, dix-huit mois, quelquefois deux ans dans des centres de préanimation.

Mais, en aucune façon, la formation professionnelle agricole ne sera remise en cause. Je ne comprends pas les critiques qui sont formulées à l'égard des crédits relatifs à la formation qui progressent de 19 p. 100. En ce qui concerne les emplois, compte tenu des besoins croissants, on peut, je l'ai dit dans mon exposé général, faire appel à des ingénieurs et à des techniciens du terrain vacataires.

L'intérêt de l'enseignement agricole, c'est d'avoir en permanence des contacts avec les réalités. C'est la raison pour laquelle le nombre des emplois ne progresse pas directement, mais les vacations confiées à des ingénieurs d'établissements départementaux d'élevage ou de D. D. A. permettront que de meilleures relations se nouent entre l'enseignement agricole et la vie extérieure.

MM. Girod, Gérin, Le Cozannet ont posé les problèmes de l'évolution de l'enseignement féminin. Notre premier objectif était l'enseignement technique, mais nous n'abandonnons pas l'enseignement féminin agricole. Il n'avait pas la priorité pour l'agrément, cela découlait de la loi d'orientation votée par le Parlement.

L'objectif que je poursuis actuellement est de donner des équivalences entre les diplômés délivrés aux jeunes filles par des établissements agricoles et par ceux qui dépendent du ministère de la santé. Sinon nous pourrions conduire certaines de ces jeunes filles vers une impasse.

Il s'agit d'accomplir un effort de restructuration. Je suis prêt à garder ces jeunes filles dans les établissements dépendant du ministère de l'agriculture, à condition qu'on étende les possibilités d'équivalence pour donner à chacune l'égalité des chances.

MM. Gérin et Zwickert ont parlé de l'horticulture et des serres. Nous entendons leur consacrer des moyens, ainsi qu'aux cultures fruitières et légumières.

Monsieur Delfau, j'ai vraiment été surpris de la façon dont vous avez abordé le problème de la viticulture. Vous avez dit que le Gouvernement ne s'y intéressait pas, alors que j'avais déclaré

que je me contenterais, au cours de ma première intervention, de répondre aux rapporteurs. Or, ces derniers ne m'avaient pas posé de questions relatives à certaines productions, en particulier la viticulture.

D'autre part, monsieur Delfau, il me semble que vous méconnaissiez les faits, car toutes les organisations professionnelles, quelle que soit leur tendance, ont admis la réalité des efforts consentis et des résultats obtenus par le Gouvernement, notamment des efforts que j'ai menés pendant deux années. C'est pour cela que j'ai été quelque peu agacé par certaines des critiques injustifiées que vous avez émises.

Grâce à une augmentation de la production de 45 p. 100, nous avons pu maintenir, cette année, les prix et faire en sorte que le revenu des viticulteurs, dans la zone des vins de table, progresse.

D'autre part, nous avons engagé une politique de promotion des vins de table sur les marchés mondiaux. Nous avons accordé l'équité aux régions méditerranéennes en leur procurant un enrichissement grâce à l'aide aux moûts concentrés. En outre, nous avons accompli un important effort de restructuration.

Je crois que tous ces efforts consentis en faveur de la viticulture — je pourrais vous fournir un certain nombre de témoignages écrits — sont parfaitement compris par le monde viticole.

Je dirai très sincèrement que nous ne devons pas distiller en permanence le poison quotidien selon lequel tout dépend de l'Etat et rien de soi-même. En effet, ce qui m'a le plus surpris — je l'avais dit au cours de la discussion de la loi d'orientation — c'est le fait que, dans ce pays, certaines régions ont progressé beaucoup plus vite que le premier pays européen — les Pays-Bas — tandis que d'autres ont stagné. Dans ces dernières, je crains que l'on ne distille trop souvent ce poison quotidien et que, par là même, on mine la conscience nécessaire à l'effort et à l'investissement.

Enfin, M. Janetti m'a posé une question relative à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'effort consenti en faveur des fruits et légumes.

Je suis prêt à une confrontation avec l'établissement public régional. Je souhaite que les crédits qu'il dégagera soient plutôt orientés vers les investissements que vers le fonctionnement.

Vous avez consenti un effort de 30 millions de francs; je le reconnais, mais celui de l'Etat pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera, en 1980, de 90 millions de francs en matière d'infrastructures, de 128 millions de francs en termes de bonifications et de 1 210 millions de francs en matière de prestations sociales par rapport aux cotisations.

Je ne voudrais donc pas, monsieur Janetti, que vous vous mépreniez sur ce point. D'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des prochaines semaines.

Le thème de la préférence communautaire — ce sera ma conclusion — a été abordé par MM. Berchet, Le Cozannet et Poncelet. J'ai indiqué tout à l'heure quelles étaient les solutions en la matière. Je rappellerai simplement deux chiffres, qui vont peut-être surprendre cette assemblée : entre 1973 et 1979, les importations des pays tiers vers l'Europe ont progressé de 50 p. 100 alors que les exportations communautaires vers les pays tiers ont augmenté, elles, de 100 p. 100.

Aujourd'hui, le problème est devenu plus sensible compte tenu du fait que nous sommes de plus en plus exportateurs sur le marché mondial et que la consommation n'augmente que de 1 p. 100 ou 2 p. 100 alors que la production croît de 3 p. 100 ou 4 p. 100.

Les efforts ont été accomplis dans ce domaine au cours de ces dernières semaines, mais c'est l'un des points centraux de la politique agricole commune si l'on veut renforcer la sécurité des producteurs. (Applaudissements.)

M. le président. Nous allons maintenant examiner les crédits concernant le ministère de l'Agriculture et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III... plus 492 153 018 francs. »
La parole est à M. Arzel.

M. Alphonse Arzel. Monsieur le président, compte tenu des réponses que vient de nous apporter M. le ministre de l'Agriculture, mon intervention devient pratiquement sans objet. En effet, j'avais surtout l'intention de parler des efforts que nous souhaitons voir consentir — M. Pelletier y a insisté — en faveur des foyers ruraux et de l'animation en milieu rural.

M. le ministre nous a répondu qu'il en prenait acte. Nous souhaitons simplement que l'on puisse donner à la fédération

nationale des foyers ruraux les crédits qui lui sont nécessaires pour qu'elle puisse continuer cette animation dont le milieu rural a tant besoin.

Ma deuxième observation concerne l'électrification rurale. M. le ministre vient de nous dire qu'en 1979, c'est-à-dire à la fin du VII^e Plan, il avait, grâce à son intervention, permis aux départements d'obtenir des crédits en provenance du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Nous prenons acte de cette déclaration, mais je ferai remarquer que les départements éprouvent encore de grandes difficultés, au niveau des renforcements notamment.

La situation varie peut-être d'une région à une autre, mais si nous n'avions pas l'aide du département, que deviendrions-nous ? Nous nous demandons avec inquiétude comment nous allons financer ces travaux nécessaires au développement de nos régions.

Le dernier point de mon intervention ne concerne pas uniquement l'eau, mais aussi l'assainissement. Les communes rurales sont un peu déçues des crédits qu'elles reçoivent du ministère de l'Agriculture pour l'assainissement et la collecte des eaux usées qui, finalement, leur coûtent très cher. En effet, elles sont dans l'obligation, compte tenu de la législation sur l'environnement, d'effectuer ces travaux qui deviennent, pour elles, une charge insupportable. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Le crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 1 920 410 108 F. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme : 238 463 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 93 200 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme : 1 842 756 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 689 286 000 F. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de l'Agriculture.

— 6 —

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation.

La liste des candidats établie par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, a été affichée conformément à l'article 9 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean Geoffroy, François Collet, Etienne Dailly, Pierre Ceccaldi-Pavard, Robert Laucournet, Jacques Thyraud.

Suppléants : MM. Marcel Rudloff, Paul Girod, Guy Petit, Edgar Tailhades, Louis Virapoullé, Charles Lederman, Hubert Peyou.

— 7 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

Mme Cécile Goldet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la politique d'action sociale menée par le Gouvernement et en particulier sur les conditions d'existence et de fonctionnement des centres sociaux. Elle lui demande de bien vouloir venir devant le Sénat faire le bilan du programme d'action prioritaire qui avait été engagé pendant le VII^e Plan et exposer les projets qui, pour 1981 et la durée du VIII^e Plan, doivent permettre de répondre aux besoins croissants des centres sociaux et socio-culturels de France.

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, rendant applicables le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 177, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rendant applicables des dispositions du code pénal et la législation relative à l'enfance délinquante dans les territoires d'outre-mer.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 118, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 891 du 28 septembre 1942, réglementant l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherches.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 119 et distribué.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la séance du jeudi 27 novembre 1980, à onze heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 97 et 98, 1980-1981).
M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Services du Premier ministre :

V. — Recherche :

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 48, annexe n° 25) ;

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, avis n° 99, tome VII) ;

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 100, tome VI.).

Intérieur :

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (rapport n° 98, annexe n° 16) ;

M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 103, tome I).

M. Paul Girod, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Protection civile : avis n° 103, tome V.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 27 novembre 1980, à deux heures quarante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 26 NOVEMBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Guadeloupe : dédommagement des abonnés E. D. F.

958. — 26 novembre 1980. — M. Marcel Gargar expose à M. le ministre de l'industrie ce qui suit : depuis plus de deux ans, la Guadeloupe a connu des désordres dans la distribution d'énergie électrique, désordres qui ont entraîné des pertes importantes en matériels, denrées alimentaires périssables, heures de travail et de loisirs, ce qui a ajouté encore aux conséquences des catastrophes naturelles qui se sont abattues sur l'île durant ces dernières années. Pour ces motifs, des Guadeloupéens se sont groupés en une association des utilisateurs d'énergie en Guadeloupe (A. U. D. E. G.) dans le but de défendre leurs intérêts, grandement mis en cause par E. D. F. Il semble qu'en dépit de la bonne volonté évidente que manifeste cette association pour obtenir des pourparlers avec E. D. F., elle se heurte à une fin de non-recevoir. Afin d'éviter que ce litige ne dégénère en conflit, il lui paraît indispensable que l'administration intervienne pour que satisfaction soit donnée aux justes revendications de dédommagement des abonnés E. D. F.

Dispositions particulières en matière commerciale, industrielle et artisanale : application dans les D. O. M.

959. — 26 novembre 1980. — M. Marcel Gargar expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) que les controverses nées à propos de l'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (dite loi Rôyer) montrent que, tout comme en matière sociale, des disparités existent en matière de législation commerciale, industrielle et artisanale entre la France et les D. O. M. Par ailleurs, l'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958 prévoit que le régime législatif des D. O. M. peut faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par la situation particulière de ceux-ci. Ainsi, la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales prévoit, dans son article 507, que des règlements d'administration publique interviendront pour son adaptation aux D. O. M. A ce jour, il semble qu'aucune mesure d'adaptation n'ait été prise. Les questions qui se posent dès lors sont de savoir : 1° quelles mesures précises d'adaptation le législateur de 1966 avait en vue lorsqu'il édictait l'article 507 ; 2° pour quelles raisons ces décrets ne sont toujours pas intervenus ; 3° quand ils interviendront. D'une manière générale, il conviendrait d'établir la liste des textes antérieurs et postérieurs à la mise en vigueur de la constitution de 1946 qui, en matière commerciale, industrielle ou artisanale, ont été étendus et rendus applicables dans les D. O. M., la liste de ceux qui n'y ont été introduits que partiellement et celle de ceux qui n'y sont pas applicables. Il lui demande de lui indiquer les références des textes qui édictent pour les D. O. M. des règles et dispositions particulières en matière commerciale, industrielle ou artisanale.

D. O. M. : pratiques anticoncurrentielles.

960. — 26 novembre 1980. — M. Marcel Gargar indique à M. le ministre de l'économie que les pratiques anticoncurrentielles (dumping, ententes en tout genre, abus de position dominante, fausses exclusivités, refus de vente, monopoles de toutes sortes...) sont des caractéristiques du système dans lequel sont maintenus les départements d'outre-mer. Il lui demande si ces pratiques, qui vont à l'encontre des intérêts économiques des D. O. M. et sont nocives pour les consommateurs, font l'objet de ses préoccupations et d'une réflexion approfondie de la part de ses services. Il lui demande en particulier s'il estime que les concessions d'exclusivité commerciale valables pour l'ensemble du territoire d'un D. O. M. ou même pour plusieurs D. O. M. sont licites de même que le monopole de certains importateurs sur certains produits. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour combattre efficacement ces pratiques et surtout quels moyens il compte mettre en œuvre pour ce faire. Il lui demande enfin s'il entend rendre publiques les rapports établis par les directions locales de la concurrence et de la consommation faisant état de leurs investigations.

Renforcement du développement agricole.

961. — 26 novembre 1980. — M. Alfred Gérin demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à renforcer le développement agricole en clarifiant et précisant les missions des divers intervenants et en évitant une dispersion des efforts dans ces domaines.

Exercice de la profession d'architecte.

962. — 26 novembre 1980. — M. François Dubanchet demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances de publication du décret prévu à l'article 14 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, devant fixer les conditions et les limites d'autorisation donnée aux architectes fonctionnaires ou salariés de l'Etat et des collectivités publiques d'exercer des missions de conception et de maîtrise d'œuvre pour d'autres collectivités publiques ou des personnes privées.

Installation des jeunes agriculteurs : relèvement du plafond des prêts fonciers.

963. — 26 novembre 1980. — M. François Dubanchet demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, notamment par un relèvement du plafond des prêts fonciers.

Accidents du travail : revalorisation des indemnités journalières.

964. — 26 novembre 1980. — M. François Dubanchet demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à améliorer le mode de revalorisation des indemnités journalières servies pour les accidentés du travail.

Fonds de garantie automobile : modalités d'application.

965. — 26 novembre 1980. — M. Marcel Daunay demande à M. le ministre du budget de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du texte prévu à l'article 40 de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, lequel doit fixer les modalités de fonctionnement d'un fonds de garantie automobile destiné à se substituer aux responsables d'accidents de la circulation demeurés inconnus.

Enseignement agricole : élévation du niveau de formation.

966. — 26 novembre 1980. — M. Marcel Daunay demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à permettre l'évolution du niveau des formations initiales et continues en matière agricole par une adaptation de l'enseignement technique agricole tendant à permettre au plus grand nombre de suivre une formation qui assure la capacité professionnelle et de donner au plus grand nombre une formation élevée.

Indemnités journalières de maladie : augmentation.

967. — 26 novembre 1980. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à augmenter les indemnités journalières de maladie servies aux personnes victimes d'un accident du travail.

Secteur des banques et des assurances : formation du personnel.

968. — 26 novembre 1980. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances de publication du décret prévu dans l'article 7 de la loi n° 77-767 du 12 juillet 1977 modifiant certaines dispositions du titre premier du livre premier du code du travail relatives aux contrats d'apprentissage devant fixer les conditions de formation générale théorique et pratique des salariés entrant dans la vie professionnelle et âgés de vingt ans au plus relevant du secteur des banques et des assurances.

Secteur agro-alimentaire : compétitivité.

969. — 26 novembre 1980. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Industries agricoles et alimentaires)** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à donner au secteur agro-alimentaire les moyens d'une compétitivité durable par l'intensification de l'effort de recherche et notamment par une meilleure coordination des efforts en matière de relations avec le milieu de la production agricole ou industrielle.

Situation de la circonscription de sécurité publique de Brunoy (Essonne).

970. — 26 novembre 1980. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation préoccupante de la circonscription de sécurité publique de Brunoy (Essonne), qui comprend six communes, regroupant 90 000 habitants. Cette circonscription est l'une des plus criminogènes de France mais l'effectif du corps de police de cette circonscription ne correspond pas au besoin réel pour répondre de la sécurité de la population. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin que soient prises en compte l'augmentation de la population ainsi que l'évolution de la délinquance dans cette circonscription et que la sécurité des habitants soit assurée dans les meilleures conditions possible.

Fonctionnement des Cotorep : amélioration.

971. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à améliorer le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnels pour les handicapés (Cotorep) en précisant notamment sur les convocations adressées à ces personnes que leurs frais de déplacement leur seront remboursés.

Inspecteurs et contrôleurs du travail : augmentation du nombre.

972. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à augmenter le nombre des inspecteurs et des contrôleurs du travail afin de parvenir à une surveillance efficace de l'application des règles d'hygiène et de sécurité dans le travail.

Travailleurs handicapés privés d'emploi : ressources.

973. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux propositions formulées par la commission sur la protection sociale et de la famille du VIII^e Plan, tendant à la création d'une allocation sociale

à laquelle serait notamment rattachée l'ouverture des droits sociaux et dont pourraient bénéficier en particulier certains travailleurs handicapés ayant épuisé leurs droits aux indemnités de chômage et qui sont, de ce fait, privés de toutes ressources, ne pouvant, par exemple, prétendre à d'autres prestations sociales.

Handicapés : droit aux billets annuels de congés payés.

974. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à accorder aux personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité le droit aux billets annuels de congés payés délivrés par la S.N.C.F.

Protection de l'environnement : dispositions applicables aux installations soumises à autorisation.

975. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances de publication du décret prévu à l'article 7 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, devant fixer des règles techniques visant certaines catégories d'installations.

Secteur agro-alimentaire : intensification de l'effort de recherche.

976. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Industries agricoles et alimentaires)** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à donner au secteur agro-alimentaire les moyens de compétitivité durable, notamment par l'intensification de l'effort de recherche et par la reconquête du secteur d'amont au niveau des équipements et brevets et de l'ingénierie.

Installation des jeunes agriculteurs : accès à la profession.

977. — 26 novembre 1980. — **M. Raymond Bouvier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs par la prise en compte de l'installation éventuelle de jeunes issus d'autres milieux agricoles et du phénomène des pluriactivités, notamment des zones défavorisées.

Réparation des accidents du travail.

978. — 26 novembre 1980. — **M. Raymond Bouvier** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à assurer une meilleure réparation des accidents du travail, et ce notamment par l'attribution d'indemnités journalières égales à la perte du salaire.

Machinisme agricole : compétitivité.

979. — 26 novembre 1980. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Industries agricoles et alimentaires)** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à donner au secteur agro-alimentaire les moyens de compétitivité durable, notamment par l'intensification de l'effort de recherche et par la reconquête du secteur d'amont au niveau du machinisme agricole.

Prévention et dépistage des risques sociaux.

980. — 26 novembre 1980. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui préciser les perspectives que le Gouvernement envisage de prendre tendant à développer une large politique de prévention et de dépistage de tous les risques sociaux.

Dotation aux jeunes agriculteurs : réactualisation.

981. — 26 novembre 1980. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, notamment par la réactualisation du montant de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Education : expérience pédagogique.

982. — 26 novembre 1980. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 18 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation devant fixer les dérogations pour la réalisation de la durée d'une expérience pédagogique.

Femmes et personnes chargées de famille : application de la loi.

983. — 26 novembre 1980. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir lui préciser les perspectives et échéances de publication du décret prévu à l'article 1^{er} de la loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille, devant fixer les conditions d'application de cette loi.

Secteur agro-alimentaire : qualité des produits.

984. — 26 novembre 1980. — **M. René Ballayer** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Industries agricoles et alimentaires)** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à donner au secteur agro-alimentaire les moyens d'une compétitivité durable en intensifiant l'effort de recherche, notamment par une meilleure maîtrise de la qualité des produits et l'amélioration de processus de transformation.

Composition des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel.

985. — 26 novembre 1980. — **M. René Ballayer** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 10 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatif à la radiodiffusion et à la télédiffusion devant fixer la composition des comités régionaux consultatifs de l'audiovisuel.

Mensualisation des pensions.

986. — 26 novembre 1980. — **M. Stéphane Bonduel** appelle à nouveau l'attention de **M. le ministre du budget** sur le fait que les pensions des retraités de la fonction publique de Charente-Maritime et de quarante-trois autres départements ne sont pas encore à ce jour mensualisées. Il lui rappelle d'abord que l'article 62 de la loi de finances pour 1975 n° 74-1129 du 30 décembre 1974 décidait le paiement mensuel à terme échu des pensions des fonctionnaires de l'Etat; ensuite que le Gouvernement, par la voix du ministre du budget en 1975 puis en 1978, avait pris l'engagement d'une mensualisation totale pour 1980. Il lui fait observer, d'autre part, que cette non-application de la loi entraîne une ségrégation entre les pensionnés qui ne bénéficient pas de la mensualisation à une spoliation dont les effets se reproduisent tous les ans, puisque le paiement trimestriel signifie, pour les intéressés, dès leur mise à la retraite, au blocage de deux mensualités. De plus, avec l'absence de mensualisation, le taux d'inflation actuel contribue à une réduction importante du pouvoir d'achat des pensions. Ayant pris connaissance de la réponse insatisfaisante que **M. le secrétaire d'Etat** auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique a récemment apportée au Sénat au sujet de ce problème, il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître à quelle date cette mesure de mensualisation sera prise par le Gouvernement pour que la volonté du Parlement soit respectée et que les promesses faites soient tenues.

*Salariés des P. M. E. :**revalorisation automatique des indemnités journalières.*

987. — 26 novembre 1980. — **M. Jean Madelain** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui préciser les perspectives de mise en place du système de revalorisation automatique et régulière biannuelle des indemnités journalières prévues dans le cadre du troisième programme de simplifications administratives adopté par le conseil des ministres du 14 février 1979 en faveur des salariés des petites et moyennes entreprises non couverts par des conventions collectives.

Collège de Gréasque (Bouches-du-Rhône) : situation.

988. — 26 novembre 1980. — **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation préoccupante du collège de Gréasque, dans les Bouches-du-Rhône. L'effectif des élèves pour 1980-1981 est en augmentation par rapport à celui de 1979-1980, démentant les prévisions de l'administration du collège. Ses prévisions étaient de 612 élèves; à la rentrée, il y en avait 650. Malgré cette augmentation, depuis la rentrée un poste d'agent de service a été supprimé. Cela a entraîné de nombreuses perturbations dans la vie du collège: les professeurs ne peuvent pas déjeuner, alors que certains viennent de loin (La Ciotat, Aubagne, Aix...); les services du restaurant scolaire sont retardés pour les enfants; les classes ne sont pas nettoyées comme elles devraient l'être. Le quota personnel/élèves n'est pas respecté. Par ailleurs, trois heures de français et deux heures d'éducation manuelle et technique ont été supprimées dans deux classes de sixième. Cette politique délibérée d'économie, contraire à une scolarité normale des élèves, entraîne la colère des parents. Il lui demande donc quelles mesures concrètes et urgentes il compte prendre afin de remédier au plus vite à cette insuffisance criante dans le service public de l'éducation nationale.

Formation de vulcanologues.

989. — 26 novembre 1980. — **Mme Cécile Goldet** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur les récents tremblements de terre qui ont ravagé El Asnam en Algérie et le Sud de l'Italie et lui demande de bien vouloir lui préciser la politique de l'enseignement supérieur français en matière de formation des vulcanologues: centres de formation et de recherche, nombre de chercheurs, d'étudiants et de diplômés, affectation de ces diplômés.

Régions à haut risque sismique : équipements de détection.

990. — 26 novembre 1980. — Après les forts tremblements de terre enregistrés ces dernières semaines à divers endroits de la planète, à El Asnam ou en Italie du Sud, **Mme Cécile Goldet** fait part à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)** de son inquiétude concernant les régions à haut risque des départements d'outre-mer notamment la Martinique. En effet, elle a été informée que les sismographes de la montagne Pelée ont enregistré des secousses faibles mais anormales, que des effondrements et des coulées de boue ont eu lieu, événements qui doivent être pris au sérieux. Les équipements de détection et d'étude relativement sophistiqués qui y ont été installés représentent un très lourd investissement. Elle lui demande de lui préciser si les meilleures conditions de rentabilité sont réunies, en particulier par l'existence d'un personnel hautement qualifié, seul compétent pour décoder et interpréter les informations recueillies. Elle lui demande également de lui indiquer le nombre et la formation des chercheurs et observateurs qui travaillent sur place dans ces départements et notamment à la Martinique.

Cartes de priorité : conditions de délivrance.

991. — 26 novembre 1980. — **Mme Cécile Goldet** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les conditions de délivrance aux femmes des cartes de priorité donnant droit notamment aux places réservées dans les transports en commun. En effet, à l'heure actuelle, les bureaux qui sont habilités à délivrer cette carte de priorité n'appliquent pas le même règle-

ment vis-à-vis des femmes étrangères qui en font la demande qu'aux femmes de nationalité française ; dans de nombreux cas, ces femmes enceintes n'ont aucun problème pour obtenir cette carte ; dans d'autres, elles se voient répondre que les cartes de priorité sont réservées aux femmes enceintes de nationalité française, ou bien aux mères de nationalité française allaitant leur enfant au sein. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si une règle particulière est applicable aux femmes étrangères et de lui communiquer les textes qui fondent cette règle. Dans le cas où une telle règle n'existerait pas, elle lui demande de bien vouloir veiller à ce que la réglementation en vigueur soit bien appliquée partout. Elle lui demande, en outre, de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle doit paraître l'arrêté permettant l'application de l'article 15 de la loi n° 80-545 du 17 juillet 1980 modifiant les conditions d'attribution de la carte de priorité aux mères de famille.

Sondages : garanties d'anonymat.

992. — 26 novembre 1980. — Mme Cécile Goldet demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser les conditions dans lesquelles sont effectués les sondages d'opinion. En particulier, elle lui demande de lui indiquer les garanties d'anonymat que peuvent avoir les personnes sondées pour que les questionnaires auxquels elles répondent ne puissent donner lieu à la constitution de fichiers. Cette question est en effet au cœur des préoccupations des grévistes qui occupent les locaux d'un grand institut de sondage depuis plus de sept semaines.

Livrets d'épargne : possibilité d'ouvrir un compte joint.

993. — 26 novembre 1980. — M. Roger Poudonson rappelle à M. le ministre de l'économie que la possibilité offerte aux ménages d'ouvrir un compte courant bancaire ou postal sous la forme d'un compte joint présente notamment l'avantage, en cas de décès de l'un des époux, de permettre au conjoint survivant de disposer sans délai des avoirs figurant sur ce compte. Or, les livrets d'épargne assortis d'une exonération d'impôt, alimentés le plus souvent par le fruit des économies de la communauté comme les comptes bancaires ou postaux, ne peuvent en revanche pas être ouverts sous la forme de compte joint. Cette disparité ne constituant pas, de surcroît, un encouragement à l'épargne des ménages, il lui demande en conséquence de prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'ouverture des livrets d'épargne sous la forme d'un compte joint d'épargne par ménage, étant bien entendu que le plafond des impôts en serait doublé.

Etablissements privés participant au service public hospitalier : statut des médecins.

994. — 26 novembre 1980. — M. René Jager demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale de bien vouloir lui indiquer dans quelles conditions les établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier peuvent se regrouper en association ou en syndicat, en vue d'une coopération technique. Il lui demande, en outre, de lui préciser si l'existence du regroupement aurait une incidence sur le statut, soit libéral, soit salarié, soit mixte, des médecins exerçant dans ces établissements.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
	Assemblée nationale :			} Administration : 578-61-39	
03	Débats	72	282		
07	Documents	260	558		
	Sénat :			TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 1 F